

# **LE CINÉMA EN BASSE-NORMANDIE**

## **RAPPORT**

**présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie**

**par Francine BEST**

**Octobre 2004**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	
<b>CRÉATION ET PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>9</b>
<b>I - UNE PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAHIQUES FLORISSANTE ET FORTEMENT SOUTENUE AU NIVEAU NATIONAL .....</b>	
<b>9</b>	
<b>A - LES DÉFINITIONS DE LA NOTION D'ŒUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE EN FRANCE.....</b>	<b>10</b>
1°/ La qualification des œuvres cinématographiques retenue par le Centre National de la Cinématographie .....	10
2°/ La qualification de l'œuvre cinématographique opérée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel .....	10
<b>B - UNE PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES DYNAMIQUE .....</b>	<b>11</b>
1°/ La production des œuvres cinématographiques de long métrage .....	11
2°/ La production cinématographique de court métrage.....	13
<b>C - LES FINANCEMENTS ET LES SOUTIENS APPORTÉS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ....</b>	<b>15</b>
1°/ Les investissements et les aides consacrés à la production cinématographique de long métrage.....	15
2°/ Les financements et les soutiens à la production cinématographique de court métrage.....	21
<b>II - SITUATION ET PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE.....</b>	
<b>28</b>	
<b>A - LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES : UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE ET ÉCONOMIQUE RESTANT À DÉVELOPPER EN BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>28</b>
1°/ Des sociétés et des industries de production cinématographiques quasi inexistantes sur le territoire régional .....	28
2°/ La Basse-Normandie, terre de tournages cinématographiques .....	32
3°/ Les soutiens des collectivités territoriales bas-normandes à la production cinématographique.....	36
<b>B - UNE PRODUCTION AUDIOVISUELLE BAS-NORMANDE DE QUALITÉ EN ATTENTE DE PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION .....</b>	<b>39</b>
1°/ Abondance, qualité et variété de la production audiovisuelle à caractères artistique et culturel en Basse-Normandie .....	40
2°/ Une production audiovisuelle bas-normande confrontée à un contexte national morose.....	42
3°/ Les perspectives d'évolutions de la production .....	45
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>	
<b>EXPLOITATION ET DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES.....</b>	<b>49</b>
<b>I - LE CONTEXTE NATIONAL DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE :</b>	
<b>LA PLACE DE LA BASSE-NORMANDIE .....</b>	
<b>49</b>	
<b>A - ASCENSIONS ET RECULS DE LA PLACE DES SALLES DE CINÉMA DANS LE PAYSAGE CULTUREL FRANÇAIS .....</b>	<b>49</b>
1°/ Les cinémas, "ou la découverte d'une culture pour tous" .....	49
2°/ Cinéma et télévision : la fin d'un monopole .....	50
3°/ Cinémas, chaînes de télévision, cassettes et disques audiovisuels : la seconde remise en jeu des équilibres .....	51

<b>B -</b>	<b>UN PARC D'ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ .....</b>	<b>57</b>
1°/	La répartition géographique des salles de spectacle cinématographique .....	58
2°/	Un parc cinématographique structurellement diversifié .....	64
<b>C -</b>	<b>PLURALITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES SOUTIENS ACCORDÉS AUX SALLES DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE .....</b>	<b>68</b>
1°/	Les soutiens publics de portée nationale.....	68
2°/	Les appuis des autorités publiques déconcentrées et décentralisées .....	76
3°/	Des soutiens associatifs diversifiés.....	79
<b>D -</b>	<b>L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE NOS JOURS : VERS UNE NOUVELLE REMISE EN JEU DES ÉQUILIBRES ?.....</b>	<b>85</b>
1°/	La baisse récente de la fréquentation cinématographique : phénomène conjoncturel ou structurel ?.....	85
2°/	Le secteur de l'exploitation cinématographique face à de nouveaux enjeux technologiques et sociologiques.....	87
<b>II -</b>	<b>L'EXPLOITATION ET LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>92</b>
<b>A -</b>	<b>LA PLACE ET L'INFLUENCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE BAS-NORMANDS .....</b>	<b>93</b>
1°/	Le positionnement de la Basse-Normandie au niveau national en 2002.....	93
2°/	L'évolution des équipements et des résultats cinématographiques en Basse-Normandie de 1996 à 2002 .....	96
<b>B -</b>	<b>LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET MAILLAGE TERRITORIAL DES CINÉMAS BAS-NORMANDS .....</b>	<b>98</b>
1°/	La répartition géographique des cinémas au niveau régional.....	98
2°/	La répartition départementale des équipements d'exploitation cinématographique....	101
<b>C -</b>	<b>LA DIVERSITÉ STRUCTURELLE ET CULTURELLE DES CINÉMAS BAS-NORMANDS .....</b>	<b>105</b>
1°/	La diversité structurelle du parc d'établissements de spectacle cinématographique bas-normands.....	105
2°/	La diversité culturelle mise à l'honneur par les cinémas bas-normands.....	113
<b>D -</b>	<b>AUTRES LIEUX ET TEMPS FORTS DE LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE EN BASSE-NORMANDIE .....</b>	<b>125</b>
1°/	Autres lieux de diffusion cinématographique en Basse-Normandie.....	125
2°/	Festivals et rencontres autour du 7 <sup>e</sup> Art : les temps forts de la diffusion cinématographique en région .....	128
<b>TROISIÈME PARTIE</b>		
<b>ÉDUCATION À L'IMAGE CINÉMATOGRAPHIQUE ET FORMATIONS AUX MÉTIERS DU 7<sup>E</sup> ART EN BASSE-NORMANDIE .....</b>		
<b>141</b>		
<b>I -</b>	<b>MISSIONS ET INFLUENCE DU PÔLE D'ÉDUCATION À L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>142</b>
<b>A -</b>	<b>PRÉSENTATION DES PÔLES RÉGIONAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DE FORMATION AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL .....</b>	<b>142</b>
1°/	Vers la coordination et la mise en cohérence des actions d'éducation à l'image en région .....	142
2°/	Les missions du pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel .....	143
<b>B -</b>	<b>LE "PÔLE D'ÉDUCATION À L'IMAGE" DE BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>145</b>
1°/	Présentation et situation de la structure .....	145
2°/	Les actions et les implications du pôle d'éducation à l'image bas-normand.....	147

<b>II -</b>	<b>CONDITIONS ET DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION ARTISTIQUE À L'IMAGE CINÉMATOGRAPHIQUE EN BASSE-NORMANDIE .....</b>	<b>150</b>
<b>A -</b>	<b>L'ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE DES JEUNES PUBLICS DANS LE CADRE SCOLAIRE .....</b>	<b>151</b>
1°/	L'organisation administrative et le suivi pédagogique de l'action culturelle en milieu scolaire.....	152
2°/	Les opérations de sensibilisation spécifiquement dédiées au 7 <sup>e</sup> Art : "école et cinéma", "collège et cinéma" et "lycéens au cinéma".....	154
3°/	Les ateliers artistiques et les classes à projet artistique et culturel.....	168
<b>B -</b>	<b>L'ÉDUCATION À L'ART ET À LA CULTURE .....</b>	<b>178</b>
1°/	Les opérations d'éducation à l'art cinématographique soutenues par les acteurs institutionnels.....	178
2°/	Les actions d'éveil culturel et artistique mises en œuvre par le secteur de l'exploitation cinématographique bas-normand .....	183
3°/	Les démarches initiées par des acteurs issus d'horizons divers.....	186
<b>III -</b>	<b>LES FORMATIONS LIÉES À L'ART ET AUX ACTIVITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE.....</b>	<b>189</b>
<b>A -</b>	<b>LES FORMATIONS GÉNÉRALISTES CONSACRÉES AU DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE .....</b>	<b>189</b>
1°/	Les enseignements optionnels et obligatoires consacrés au 7 <sup>e</sup> Art dans les lycées d'enseignement général .....	189
2°/	Les enseignements socio-culturels en lycées agricoles .....	192
3°/	Les enseignements dédiés aux arts du spectacle à l'université de Caen.....	193
<b>B -</b>	<b>LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ORIENTÉES VERS LES MÉTIERS DU SECTEUR CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL .....</b>	<b>196</b>
1°/	Les formations professionnelles dirigées vers les métiers artistiques de la création cinématographique.....	196
2°/	Les formations professionnelles dirigées vers les métiers techniques du secteur cinématographique et audiovisuel.....	200
3°/	Les formations professionnelles orientées vers les métiers de l'exploitation cinématographique.....	204
<b>C -</b>	<b>LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DESTINÉES AUX ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION À L'IMAGE ET DE L'ANIMATION CULTURELLE.....</b>	<b>205</b>
1°/	Les formations en appui des missions d'enseignement et d'éducation à l'image.....	205
2°/	Les formations en appui des actions d'animation socio-culturelle autour du cinéma et de l'audiovisuel .....	209
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>213</b>	

## INTRODUCTION

Terre de tournages, creuset de festivals, la Basse-Normandie nourrit, depuis des décennies, une histoire d'amour authentique avec le cinéma.

Des sites prestigieux aux cadres les plus intimes, le 7<sup>e</sup> Art pare en effet de son écrin cette région de mer et de terres dans toutes ses diversités de paysages, de couleurs et d'impressions.

Force d'élévation de l'imaginaire et lieu de développement de l'esprit critique pour le créateur comme pour le spectateur, le cinéma ne saurait être timidement valorisé dans une région riche de lieux de création, d'expression artistique.

Car plaisir, étonnement et émotions animent, sans aucun doute, les sens et l'intelligence du spectateur qui, au gré de ses envies, assiste en Basse-Normandie à une représentation théâtrale, à un spectacle de danse, à un concert, à une exposition de peintures ou de sculptures ou encore à une projection ou à un festival de cinéma...

Néanmoins, l'art cinématographique révèle peut-être de façon toute particulière l'essence et le caractère propres au territoire régional et à sa population, tel que René Prédal le met en avant dans son ouvrage intitulé Le Cinéma en Normandie : "L'âme de la Normandie a d'abord été traduite par les couleurs et par les mots avant de trouver dans le mouvement des images et des sons sa représentation peut-être la plus complète"<sup>1</sup>.

Il convient de souligner que le cinéma et l'audiovisuel figurent, comme la création artistique et l'animation culturelle, la lecture, la musique et le patrimoine, au registre de l'action culturelle soutenue et mise en œuvre par le Conseil Régional de Basse-Normandie.

De fait, sur une enveloppe budgétaire de 11 895 129 euros<sup>2</sup> destinée à l'ensemble des engagements culturels régionaux<sup>3</sup>, la somme de 1 111 664 euros<sup>4</sup> est consacrée au champ cinématographique et audiovisuel, au titre de l'année 2004.

Ainsi, attentif à la place et aux évolutions envisageables de l'activité cinématographique dans la politique culturelle de la Région et, à l'instar de l'intérêt déjà porté à la Lecture publique en Basse-Normandie<sup>5</sup>, le Président du Conseil

---

<sup>1</sup> Le Cinéma en Normandie, éditions Charles Corlet - 1998.

<sup>2</sup> Sur un budget régional global de 493 641 141 euros pour 2004 (toutes opérations confondues).

<sup>3</sup> Création artistique et animation culturelle (4 453 492 euros), lecture (1 609 814 euros), musique (3 270 685 euros), patrimoine (1 449 474 euros).

<sup>4</sup> Contre 792 788 euros en 2003.

<sup>5</sup> Rapport et avis du CESR de Basse-Normandie. Rapporteur Pierre LEBERRUYER - Février 2002.

Régional a demandé au Conseil Économique et Social Régional d'établir un rapport relatif à cette question.

Pour cela, l'approche de l'activité liée au 7<sup>e</sup> Art dans la région s'appliquera à mettre en lumière trois champs distincts mais néanmoins complémentaires de la "chaîne cinématographique".

Tout d'abord, une première partie présentera l'état des lieux et les voies d'évolutions souhaitables quant à la nature et aux conditions de **création** et de **production cinématographiques**.

Le contexte et le cadre de **l'exploitation** et de la **diffusion des œuvres du 7<sup>e</sup> Art** seront évoqués dans un second temps.

Enfin, le troisième et dernier maillon de la "chaîne" incitera à traiter les questions relatives à **l'éducation à l'image** et à **la formation aux métiers du cinéma**.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **CRÉATION ET PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE**

Terre historique de tournage d'œuvres cinématographiques illustres et nombreuses, la Basse-Normandie se prête de nos jours à une création du 7<sup>e</sup> Art assez peu initiée et produite à l'intérieur de ses frontières.

Elle tend davantage à s'affirmer, à l'échelon régional, par une production audiovisuelle à caractère artistique ou culturel.

Industrie coûteuse et ambitieuse, la production cinématographique émerge et s'épanouit aujourd'hui au sein des territoires les plus attractifs en termes d'aides publiques à la création et à la conduite de projets.

En cela, les choix opérés et les soutiens octroyés par l'État (Centre National de la Cinématographie, Directions Régionales des Affaires Culturelles) et les collectivités territoriales, dont les Conseils Régionaux au premier rang, ont une influence déterminante.

#### **I - UNE PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAHIQUES FLORISSANTE ET FORTEMENT SOUTENUE AU NIVEAU NATIONAL**

Deuxième producteur de films dans le monde occidental derrière les Etats-Unis, la France affiche une production d'œuvres cinématographiques dynamique reposant sur des financements privés en plein essor et des soutiens publics de plus en plus marqués.

Néanmoins, en préalable de l'attention à porter au nombre, aux caractéristiques et aux modes de soutien des films produits en France, notamment au cours de l'année 2003, il apparaît essentiel d'appréhender ce que recouvre la notion d'œuvre cinématographique dans le droit français.

Porté par différentes réglementations, ce concept présente des frontières mouvantes avec la notion d'œuvre audiovisuelle et n'est pas sans prêter à confusion selon les cadres de son utilisation.

## A - LES DÉFINITIONS DE LA NOTION D'ŒUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE EN FRANCE

### 1°/ LA QUALIFICATION DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES RETENUE PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

Créé en 1946 par l'État pour répondre aux difficultés rencontrées par le secteur de l'industrie cinématographique (diminution des ressources, précarité financière...), le Centre National de la Cinématographie (CNC) apporte un soutien financier et culturel aux différents secteurs de la "chaîne" cinématographique : production, distribution, diffusion des films...

Il gère et s'appuie pour cela sur le compte de soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique institué en 1959, étendu en 1984 à l'industrie des programmes audiovisuels et en 1993 à l'édition vidéo.

Cette mission lui intime donc la nécessité d'opérer une distinction rigoureuse entre le champ de la création cinématographique et celui de la création audiovisuelle.

La qualification de l'œuvre cinématographique à laquelle le CNC doit procéder repose ainsi sur les fondements du décret du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique.

Le texte établit que "*constituent des œuvres cinématographiques de longue durée celles dont la durée de projection en salles de spectacles cinématographiques est supérieure à une heure*" et que "*constituent des œuvres cinématographiques de courte durée celles dont la durée de projection en salles... est inférieure ou égale à une heure*".

Les créations auxquelles il est fait référence présentent donc la caractéristique commune de faire l'objet d'une diffusion en salle de cinéma à partir d'un visa individuel d'exploitation que leur attribue le CNC.

### 2°/ LA QUALIFICATION DE L'ŒUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE OPÉRÉE PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Les sociétés nationales de programmation et les chaînes de télévision privées ont pour obligation de respecter en France un système de quotas en matière de diffusion et de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Elles tiennent compte, pour cela, de la qualification des œuvres que reconnaît le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) aux programmes proposés par les diffuseurs.

Ce classement repose sur les dispositions du décret du 17 janvier 1990 fixant les principes généraux concernant la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles par les éditeurs des services de télévision.

Constituent ainsi des œuvres cinématographiques, celles "qui ont obtenu un visa d'exploitation... à l'exception des œuvres documentaires qui ont fait l'objet d'une



première diffusion à la télévision en France", ainsi que "les œuvres étrangères qui n'ont pas obtenu ce visa mais qui ont fait l'objet d'une exploitation cinématographique commerciale dans leur pays d'origine".

A contrario sont reconnues, à titres d'œuvres audiovisuelles, "les émissions ne relevant pas d'un des genres suivants : œuvres cinématographiques de longue durée, journaux et émissions d'information, variétés, jeux, émissions autres que de fictions majoritairement réalisées en plateau, retransmissions sportives, messages publicitaires, télé - achat, auto-promotion, service de télétexte".

Ainsi les œuvres de court métrage (durée inférieure ou égale à une heure), qualifiées de "cinématographiques" et dotées d'un visa d'exploitation en salle par le CNC, sont considérées par le CSA comme des créations audiovisuelles.

## **B - UNE PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES DYNAMIQUE**

### **1°/ LA PRODUCTION DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE LONG MÉTRAGE**

#### **1.1 - Une production d'initiative française en plein essor**

Au cours de l'année 2003, le Centre National de la Cinématographie a octroyé un agrément portant sur les investissements ou la production de 212 films de long métrage.

Dépassant pour la troisième année consécutive le seuil symbolique de 200 films agréés, le nombre de ces œuvres cinématographiques reconnues par le CNC est passé de 115 en 1994 à 204 en 2001 et 200 en 2002.

Sur les 212 créations agréées en 2003, 183 correspondent à des films d'initiative française, 29 sont des œuvres de coproduction à majorité étrangère.

Il convient de noter toutefois que, parmi les 183 longs métrages d'initiative française, 78 résultent d'une coproduction à majorité française (soit 42,5 %).

Ainsi les œuvres coproduites avec des pays étrangers (toutes majorités confondues) tendent à se développer de façon conséquente en France et concernent 107 (50,5 %) des films agréés en 2003 contre 78 (38,2 %) en 2001 et 94 (47 %) en 2002.

Cette progression profite néanmoins principalement aux coproductions à majorité française (+ 21 films par rapport à 2002) puisque les coproductions à majorité étrangère enregistrent, avec 29 créations en 2003, une diminution de 8 films par rapport à 2002.

	Films agréés	Films d'initiative française			Films de coproduction à majorité étrangère	Films des aides sélectives
		Total	Films 100 % français	Films de coproduction		
1994	115	89	61	28	22	4
1995	141	97	63	34	32	12
1996	134	104	74	30	27	3
1997	163	125	86	39	33	5
1998	183	148	102	46	32	3
1999	181	150	115	35	31	-
2000	171	145	111	34	26	-
2001	204	172	126	46	32	-
2002	200	163	106	57	37	-
2003	212	183	105	78	29	-

**Tableau n° 1 : Évolution de la production cinématographique de 1994 à 2003**

Source : CNC info n° 290 - Bilan 2003

## 1.2 - La production des premières et secondes œuvres en recul

En 2003, les premiers et seconds films détiennent une part dans la production de films d'initiative française moins importante qu'en 2002 (52 % contre 60 %) mais identique à celle de 2001.

Il convient de souligner néanmoins que la diminution évoquée concerne proportionnellement davantage les seconds films dont la part dans la production d'initiative française a régulièrement chuté : 21 % en 2001, 19 % en 2002 et 15 % en 2003.

	Films d'initiative française	dont premiers films	% par rapport aux FIF	dont seconds films	% par rapport aux FIF
2001	172	53	31	36	21
2002	163	67	41	31	19
2003	183	68	37	27	15

**Tableau n° 2 : Évolution du nombre et de la part des premiers et seconds films dans la production d'initiative française de 2001 à 2003**

### 1.3 - Des lieux de tournage de plus en plus délocalisés à l'étranger

L'observation des conditions de tournage de 176<sup>6</sup> films d'initiative française agréés en 2003 laisse apparaître que ces productions ont généré 1 445 semaines de tournage (+ 8 % par rapport à 2002).

La durée des tournages à l'étranger s'est accrue de 49 % tandis que le nombre de semaines de tournage en France a connu une baisse de 9 %.

Ainsi, 82 films d'initiative française sur les 176 considérés ont fait l'objet d'un tournage partiel ou intégral sur un sol étranger, totalisant 566 semaines.

En France, 879 semaines de tournage ont eu lieu dont 785 dans le cadre de décors naturels et 94 entre les murs de studios au cours de l'année 2003.

Il convient de préciser que, la même année, le territoire bas-normand a accueilli pour sa part, via le Bureau d'Accueil de Tournage, 5 longs métrages dont le temps total de tournage s'est élevé à 30 jours.

L'accroissement des délocalisations de tournages à l'étranger a incité l'État à instituer un nouvel instrument fiscal en faveur du secteur de la production cinématographique.

Depuis le début de l'année 2004, tout producteur de film agréé par le CNC, réalisant l'essentiel de ses dépenses de tournage et de post-production en France, peut prétendre à une baisse de l'impôt sur sa société ou percevoir un chèque des services fiscaux en cas de non-imposition.

Évalué à 20 % des dépenses réalisées, ce crédit d'impôt est plafonné à 500 000 euros par film de fiction ou documentaire et à 750 000 euros par film d'animation.

### 1.4 - Un secteur de la production peu concentré

Tel qu'il ressort du bilan 2003 édité par le Centre National de la Cinématographie, les 183 films d'initiative françaises agréés ont été produits par 153 sociétés parmi lesquelles 123 ont été porteuses d'un film unique.

Le secteur de la production de films d'initiative française présente donc la caractéristique d'une atomisation importante de ses structures.

## 2°/ LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE DE COURT MÉTRAGE

Elle concerne les œuvres cinématographiques d'une durée de projection inférieure à une heure, titulaires d'un visa d'exploitation en salle de cinéma.

---

<sup>6</sup> 7 films parmi le total de 183 correspondent à des œuvres d'animation ou des créations constituées d'images d'archives et ne sont pas comptabilisés.

## 2.1 Une activité fragile à structurer et professionnaliser

La production de films courts constitue un itinéraire d'initiation et le cadre d'émergence des nouveaux talents de l'univers cinématographique ; jeunes réalisateurs, techniciens débutants, artistes naissants y font en effet leurs premières armes.

Cadre d'expérimentation, de recherche où la prise de risque artistique est possible, le court métrage repose néanmoins sur un statut et des appuis fragiles en raison des coûts serrés que lui impose une faible rentabilité économique.

À la différence du long métrage, le film court a peu d'espoir d'asseoir sa production sur les retombées économiques de son exploitation en salles de cinéma.

Par ailleurs, les prix d'achat insuffisamment élevés des chaînes de télévision ne confèrent pas une plus large rentabilité aux nombreuses œuvres sur le marché.

De ce fait, la production de courts métrages dont une vocation forte est d'évoluer vers la production de longs métrages devient l'activité, lorsqu'elle perdure, de sociétés indépendantes à la situation précaire.

Il importe donc que le secteur et ses professionnels se structurent et se positionnent peu à peu comme pouvoir de pression afin de faire évoluer leurs intérêts dans l'industrie du cinéma.

## 2.2 - Nombre et nature des œuvres produites

Les courts métrages ici considérés correspondent aux œuvres qui obtiennent chaque année un visa d'exploitation cinématographique attribué par le CNC.

Contrairement au nombre de longs métrages agréés par le CNC, le nombre de courts métrages bénéficiaires d'un visa d'exploitation a connu une évolution irrégulière au cours des dernières années.

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nbre de longs métrages agréés par le CNC	134	163	183	181	171	204	200	212
Nbre de courts métrages bénéficiaires d'un visa d'exploitation cinématographique	378	338	390	413	402	379	390	426

**Tableau n° 3 : Évolution du nombre de longs métrages agréés et de courts métrages bénéficiaires d'un visa d'exploitation cinématographique de 1996 à 2003**

Un dossier consacré à l'Économie du court métrage, diffusé par le magazine Le Technicien du Film<sup>7</sup>, apporte un certain nombre de précisions sur la nature et les

<sup>7</sup> Magazine des productions audiovisuelles, de la technique et des tournages n° 529–15 janvier 2003.

caractéristiques des 379 œuvres de court métrage ayant reçu un visa d'exploitation en 2001<sup>8</sup>.

Si les créations de long métrage ont toute potentialité à être majoritairement financées par leurs marchés, il n'en va pas de même des films courts dont la production demeure fortement tributaire des aides publiques directes et indirectes, diversifiées autant que faire se peut entre l'État, les collectivités territoriales et un réseau associatif impliqué dans ce champ cinématographique.

## **C - LES FINANCEMENTS ET LES SOUTIENS APPORTÉS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE**

### **1°/ LES INVESTISSEMENTS ET LES AIDES CONSACRÉS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE DE LONG MÉTRAGE**

Le total des capitaux privés et publics consacrés à la production des 212 films agréés en 2003 s'est élevé à 1 153,3 millions d'euros, témoignant d'une hausse de 34 % par rapport à l'année précédente (860,7 millions d'euros pour 200 films agréés).

Les investissements supplémentaires (soit 292,6 millions d'euros), d'origines française et étrangère, ont profité aux œuvres d'initiative française pour 42 % et aux films en coproduction à majorité étrangère pour 58 %.

#### **1.1 - Les financements privés de la production cinématographique de long métrage**

Les financements d'ordre privé ont constitué près de 89 % des investissements engagés dans la production des 183 films d'initiative française agréés en 2003.

Ils ont été portés par les producteurs français (31,3 %), les chaînes de télévision dans le cadre de coproductions ou de pré-achats (30,1 %), la participation étrangère (14,9 %), les *à valoir* des distributeurs français (6 %), les SOFICA<sup>9</sup> chargées de collecter des fonds (4,5 %) et enfin les *à valoir* des éditeurs français de vidéogrammes (2 %).

---

<sup>8</sup> 91 % des créations correspondent à des fictions, 6 % à des films d'animation et 3 % à des documentaires ; 65 % des tournages de fiction se sont déroulés en Ile-de-France et 76 % des films présentent une durée de projection inférieure à 20 minutes. La valeur totale du coût de production des œuvres considérées atteint près de 12 millions d'euros versés en numéraire, mais est estimée par le CNC à 15,25 millions d'euros (intégration de l'apport des industries techniques et des charges sociales non répercutées dans les devis en raison de la "mise en participation" des équipes techniques : facturation de moyens techniques de tournage, de post-production en deçà des tarifs pratiqués pour les longs métrages...)

<sup>9</sup> Les Sociétés de Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (SOFICA) constituent depuis 1985 des sociétés d'investissement collectant des fonds réservés à la création cinématographique et audiovisuelle agréée par le CNC et ouvrant droit à des avantages fiscaux pour les actionnaires (particuliers et sociétés).

	1999	2000	2001	2002	2003
Apports des producteurs français	28,0	31,1	36,6	29,0	31,3
Pré-achats des chaînes de TV	34,2	31,2	32,0	29,7	26,3
Apports en coproduction des chaînes de TV	6,0	9,0	3,7	4,6	3,8
Apports étrangers	7,5	6,5	8,2	11,0	14,9
À valoir des distributeurs français	8,8	5,5	6,0	7,5	6,0
Apports des SOFICA	4,4	5,7	3,3	4,6	4,5
À valoir des éditeurs vidéo français	-	-	-	1,6	2,0
Soutien automatique investi	6,7	7,4	7,0	7,6	6,6
Aides sélectives	4,4	3,6	3,2	3,4	3,5
Aides régionales	-	-	-	1,0	1,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau n° 4 : Les financements des films d'initiative françaises de 1999 à 2003, en pourcentages.**

Source : CNC info n° 290 - Bilan 2003

Les principaux financeurs des œuvres d'initiative française sont les sociétés de production et les chaînes de télévision, même si l'implication de ces dernières s'est infléchie de façon régulière au cours des cinq années écoulées : 30,1 % des financements en 2003 contre 40,2 % en 1999.

La part des apports étrangers a crû de façon notable passant de 7,5 % en 1999 à 14,9 % en 2003.

### **1.1 - Les aides publiques à la production cinématographique de long métrage**

La part des aides allouées par le CNC d'une part, les collectivités territoriales d'autre part, a représenté respectivement 10,1 % et 1,1 % des financements porteurs de la production des films d'initiative française agréés en 2003.

#### **a) Les aides apportées par le Centre National de la Cinématographie**

Elles émanent du compte de soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels d'une part, des dotations attribuées par le Ministère de la Culture et de la Communication d'autre part.

Totalisant la somme de 479 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2003, dont 449,3 millions d'euros réservés au compte de soutien, l'ensemble de ces financements a été géré par le CNC.

Constitué de deux sections (cinéma - vidéo et audiovisuel), le compte de soutien est alimenté, en recettes, par une contribution conjointe des marchés d'exploitation des œuvres cinématographiques : taxes sur le chiffre d'affaires des diffuseurs télévisuels, sur le prix des places de cinéma vendues, sur les ventes et locations de vidéogrammes.

En dépenses, l'enveloppe de 449,3 millions d'euros a été répartie à hauteur de 240,2 et 209,1 millions d'euros entre la section cinéma-vidéo et la section consacrée à l'audiovisuel.

Différentes aides spécifiques à la création de longs métrages ont ainsi pu être distribuées de façon automatique ou sélective (cf. encadré).

• **Le soutien automatique à la production de longs métrages**

*Les œuvres cinématographiques de long métrage, titulaires d'un agrément de production délivré par le Directeur Général du CNC, génèrent un soutien financier conféré par l'exploitation et la diffusion des films en salles de cinéma, à la télévision et à travers l'édition de vidéogrammes.*

*Calculé par le CNC au regard de taux spécifiques à chacun de ces trois cadres de diffusion cinématographique, le soutien financier accordé aux entreprises de production a vocation à être réinvesti, dans un délai de cinq ans, dans la production de nouveaux films de long ou court métrage ou encore dans la promotion des films à l'étranger.*

*Une somme de 56 millions d'euros a été mobilisée de manière effective par le CNC en faveur des producteurs au cours de l'année 2003.*

• **Les aides sélectives à la production de longs métrages**

✓ L'avance sur recettes

*L'avance sur recette se traduit par un prêt sans intérêt consenti aux sociétés de production avant ou, plus rarement, après réalisation du film, remboursable sur les résultats d'exploitation ultérieurs ou sur le soutien financier automatique généré par l'œuvre.*

*L'attribution de l'aide est décidée par le Directeur Général du CNC après avis de la Commission du soutien financier sélectif à la production.*

*Au cours de l'année 2003, 22,6 millions d'euros ont été consentis aux producteurs par le CNC dans le cadre de l'avance sur recettes : 20,6 millions d'euros avant réalisation, 2 millions d'euros après réalisation.*

✓ Les aides à l'écriture et au développement de projets de longs métrages

*Des aides à l'écriture ou à la réécriture de scénarios consistent en l'attribution de subventions sur autorisation du Directeur Général du CNC après avis d'une commission qualifiée.*

*L'aide à l'écriture s'adresse aux auteurs ou réalisateurs ayant déjà écrit ou réalisé au moins un long métrage porté à l'écran tandis que le soutien à la réécriture de scénario vise les auteurs, réalisateurs tout autant que les sociétés de production.*

*Un budget de 520 000 euros a permis le développement de 36 projets d'écriture ou de réécriture en 2003.*

*Les "Trophées du 1<sup>er</sup> scénario-Promesse de nouveaux talents" institués en 2002 par le CNC ont légitimé l'attribution d'aides à des auteurs n'ayant jamais écrit ou réalisé de long métrage.*

*Cette action d'accompagnement des talents émergents a conduit à débloquer plus de 600 000 euros.*

*Enfin, une aide au développement de projets de films de long métrage a facilité, voire rendu possible, les différentes phases du travail d'écriture au sein de 83 sociétés de production : option et achat de droits d'adaptation cinématographique d'œuvres littéraires ou de scénarios originaux, écriture, réécriture, recherches et documentation.*

✓ L'aide aux films en langues étrangères

*Elle est destinée à soutenir la réalisation de longs métrages tournés en langues étrangères par des réalisateurs français ou étrangers, déjà reconnus en termes de savoir-faire à travers au moins deux longs métrages.*

*En 2003, cette aide a appuyé la réalisation de 11 œuvres et justifié la mise à disposition de 867 000 euros.*

✓ Les aides en faveur des coproductions internationales

*Visant de façon ciblée les opérations avec le Canada, l'Allemagne, les pays en développement ou plus largement les rapprochements avec tout pays étranger, ces aides ont atteint plus de 3,8 millions d'euros en 2003.*

Les aides attribuées par le Centre National de la Cinématographie aux créateurs et producteurs de longs métrages pèsent de façon non négligeable dans le budget de nombreux films.

La part de ces appuis financiers dans les financements des œuvres d'initiative française agréées est passée néanmoins de 11,1 % en 1999 à 10,1 % en 2003, en raison notamment d'un recul du poids des aides sélectives (de 4,4 % en 1999 à 3,5 % en 2003) ; elle présente aujourd'hui une complémentarité croissante avec les soutiens conférés par les collectivités territoriales à la production de longs métrages.

***b) L'implication des collectivités territoriales dans la production cinématographique de long métrage***

L'engagement des collectivités territoriales, notamment régionales, dans la production cinématographique et audiovisuelle n'a cessé de se développer au cours des quinze dernières années.

Les aides financières et autres formes de soutien à la production de long métrage se sont progressivement imposées dans le cadre des politiques territoriales consacrées à la Culture.

Leur déploiement s'est toutefois appuyé sur un partenariat noué avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles auxquelles le Ministère de la Culture et de la Communication d'une part, le CNC d'autre part, ont transféré compétences et crédits d'intervention.

Cette déconcentration de pouvoirs s'est accompagnée par ailleurs de la mise à disposition de conseillers sectoriels pour le cinéma et l'audiovisuel au sein de certaines DRAC.

Ainsi, à la fin de l'année 2003, 19 Directions Régionales des Affaires Culturelles dont celle de Basse-Normandie étaient dotées d'un "conseiller cinéma-audiovisuel" apte à se positionner comme interface principale entre l'État (Ministère de la Culture et CNC) et les collectivités territoriales en matière de politiques publiques dans le domaine cinématographique et audiovisuel.

Dans ce cadre institutionnel, les soutiens apportés par les collectivités locales à la production de long métrage ont été amenés à se structurer au travers de conventions de développement cinématographique et audiovisuel signées avec l'État ( Centre National de la Cinématographie, DRAC).



Visant au soutien de champs divers (production, diffusion et exploitation cinématographiques, éducation à l'image, valorisation du patrimoine cinématographique en région...), ces conventions établissent dans une grande majorité la nature et les modalités d'appui à la production de films de long métrage : création de fonds d'aides spécifiques à la conception des longs métrages, développement des conditions d'accueil de tournages, etc.

- Vers un déploiement renforcé des aides financières à la création de longs métrages

Tel qu'il ressort du guide relatif aux Soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle édité en 2004 par l'Atelier de Production Centre Val de Loire, les crédits votés par 21 collectivités territoriales (16 régions, parmi lesquelles la Basse-Normandie ne figure pas, 4 départements et 1 ville) en faveur du long métrage se sont élevés à 15,5 millions<sup>10</sup> d'euros en 2003.

Présentant une augmentation de 94 % par rapport à l'année 2002, ces fonds mobilisés ont été répartis en 171 aides, portant pour 73 sur le travail d'écriture et de développement, 94 sur la production et 4 sur la post-production.

Aides financières au long métrage	1999	2000	2001	2002	2003
Nbre de collectivités intervenantes	12	13	18	21	21
- crédits votés (euros)	3 071 848	5 484 963	5 975 427	7 975 640	15 470 729
- nombre d'aides accordées	30	61	94	94	171
dont aides à écriture et développement					
- crédits votés (euros)	-	220 898	276 059	250 135	339 730
- nombre d'aides		29	42	39	73
dont aides à la production					
- crédits votés	3 071 848	5 219 811	5 559 267	7 707 205	15 020 269
- nombre d'aides	30	31	46	54	94

**Tableau n° 5 : Nature et montants des aides au long métrage accordées par les collectivités territoriales de 1999 à 2003**

Source : Guide 2004 APCVL<sup>11</sup> - Soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle

Il importe de souligner toutefois que près de 78 % des crédits portant sur la création de long métrage ont été votés par les Régions Ile-de-France (7,969 millions d'euros) et Rhône-Alpes (4,063 millions d'euros).

Par ailleurs, seules cinq régions ont attribué une ou plusieurs aides à la production de long métrage dépassant une moyenne de 100 000 euros : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Réunion, Centre, Nord-Pas-de-Calais.

Encore peu significative dans la majorité des cas, la place des aides territoriales à la production dans le devis des œuvres de longue durée a vocation à se trouver renforcée dans les années à venir.

<sup>10</sup> 15 089 483 euros votés par les Régions pour 146 aides, 286 246 euros par les Départements pour 20 aides et 95 000 euros par la ville (Strasbourg) pour 5 aides.

<sup>11</sup> Atelier de Production Centre Val de Loire

Depuis le début de l'année 2004, l'État, à travers le compte de soutien du CNC, encourage l'initiative des collectivités locales, principalement régionales, à gérer des fonds d'aides à la production cinématographique de long métrage.

Consistant en l'attribution d'avances remboursables, ces fonds sont abondés de 1 euro par l'État à raison de 2 euros engagés par une Région, dans la limite de 1 million d'euros par région et d'une enveloppe nationale de 10 millions d'euros.

Afin de favoriser le développement de cette nouvelle politique, les conventions de développement cinématographique liant l'État (CNC, DRAC) et les Régions sont appelées à être établies pour un délai de trois ans à partir de 2004 (au lieu d'une année à l'heure actuelle).

- Vers un accueil renforcé des tournages au sein des régions

L'un des facteurs qui incite les Régions et autres collectivités territoriales à s'impliquer davantage dans la création cinématographique résulte de la délocalisation croissante vers l'étranger des tournages de longs métrages, phénomène que ces collectivités souhaitent enrayer.

Rappelons que les 176<sup>12</sup> films d'initiative française agréés par le CNC en 2003 ont généré 1 445 semaines de tournage dont près de 40 % ont concerné, hors des frontières françaises, 82 œuvres cinématographiques.

Aussi depuis 1996, la plupart des Régions françaises se sont dotées d'une commission régionale du film habilitée à procéder à l'accueil de tournages sur leur territoire.

S'inscrivant dans un réseau national porté par la Commission Nationale du Film France et bénéficiant au démarrage d'un soutien financier du CNC, une commission locale exerçant des missions de ce type existe au sein de 20 Régions **dont la Basse-Normandie**, à la fin de l'année 2003.

Destinées à être placées sous le financement des Conseils Régionaux, les commissions régionales du Film France proposent un service gratuit aux productions françaises ou étrangères de tous genres : longs et courts métrages, documentaires, fictions télévisées, animation, vidéo - art, multimédia, publicités, clips...

Veillant à une utilisation optimale des ressources locales, ces bureaux d'accueil de tournage réalisent des tâches variées : recherche de décors et de documentation, mobilisation d'un réseau de contacts professionnels (renforts d'équipes techniques, aide au casting) et institutionnels (autorisations de tournages, mise en relation avec les administrations...), apport d'une aide logistique.

Leur aptitude à répondre aux besoins parfois uniques et insolites de certaines productions reste néanmoins fortement tributaire des moyens financiers et conditions matérielles de fonctionnement que leur consacrent les collectivités régionales.

Un accueil soigné des tournages concourt sans nul doute à favoriser le développement de la production cinématographique sur un territoire et tient, de ce fait, une place notable dans les retombées locales de cette activité artistique et économique.

---

<sup>12</sup> 7 films sont exclus (animation ou documentaire).

- Les missions de soutien dévolues aux Centres Régionaux de Ressources Cinématographiques et/ou Audiovisuelles

Pour finir, il importe de préciser que dans le cadre des services rendus par les bureaux d'accueil de tournages ou parallèlement à ceux-ci, les productions de longs métrages peuvent avoir recours aux ressources humaines, moyens techniques et matériels mis à disposition par les centres régionaux de ressources audiovisuelles et cinématographiques.

Affichant fréquemment un statut associatif, ces structures cofinancées par les pouvoirs publics savent être des relais territoriaux précieux pour les auteurs, réalisateurs et sociétés de production, notamment lorsque le soutien financier à la production de long métrage est largement développé au sein du territoire considéré.

## 2°/ LES FINANCEMENTS ET LES SOUTIENS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE DE COURT MÉTRAGE

### 2.1 Une production du film court majoritairement soutenue par la puissance publique

Le total des capitaux privés et publics engagés dans la production des 379 courts métrages bénéficiaires d'un visa d'exploitation en 2001 a atteint la somme de 11,57 millions d'euros.

À titre de comparaison, les investissements consacrés à la production des 204 longs métrages agréés par le CNC au cours de la même année se sont élevés à 905,16 millions d'euros.

Le dossier relatif à l'Économie du court métrage, précédemment évoqué<sup>13</sup>, établit que les sources de financement du court métrage proviennent majoritairement des pouvoirs publics.

Les aides et subventions diverses consenties par le CNC d'une part, les collectivités territoriales d'autre part, ont respectivement constitué des enveloppes de 5,19 millions d'euros (44,8 %) et 2,42 (20,9 %) fournissant ainsi plus de 65 % des financements consommés.

Les chaînes hertziennes ont investi quant à elles 2 millions d'euros (17,3 %) dans la production de court métrage.

Puis divers financements privés et publics ont apporté 1,51 million d'euros (13,1 %).

Enfin les recettes d'exploitation en salles de cinéma ont permis de dégager 0,45 million d'euros (3,9 %).

L'économie française du court métrage repose ainsi fortement sur les systèmes d'aides directes et indirectes mis en œuvre par le CNC et les collectivités territoriales, notamment régionales.

---

<sup>13</sup> Le Technicien du Film n° 529 - 15 janvier 2003

## 2.2 La nature et la portée des aides publiques à la production de court métrage

### *a) Les systèmes d'aides directes et indirectes mis en œuvre par le Centre National de la Cinématographie*

Les mécanismes de soutien financier direct à la production de court métrage ont fait l'objet d'une réforme importante engagée en 2000 par le CNC.

Intervenant au terme d'une concertation lancée en 1999 par l'autorité de tutelle auprès des professionnels du secteur, cette évolution de politique s'est traduite par une amélioration du mode de financement et des conditions de diffusion des films produits.

Il convient de préciser que les différentes aides financières attribuées par le CNC à partir du compte de soutien ne touchent pas l'ensemble des courts métrages bénéficiant d'un visa d'exploitation en salles.

Ainsi au cours de l'année 2003, sur 426 courts métrages destinataires d'un visa, seules 157 œuvres ont pu prétendre à l'une des aides dites "sélectives" et 41 films<sup>14</sup> ont bénéficié d'une aide spécifique (cf. encadré).

#### **• Les Aides Sélectives à la production de courts métrages**

*Elles consistent en des aides financières directes attribuées aux courts métrages encore à l'état de projet ou arrivés à leur achèvement et résultent d'avis rendus par des commissions spécialisées.*

##### *✓ L'aide sélective avant réalisation (dite "contribution financière")*

*Elle correspond à une subvention versée aux sociétés productrices de projets de courts métrages, titulaires de la carte de producteur de court métrage délivrée par le CNC : au cours de l'année 2003, 42 films ont bénéficié de cette aide dont le montant total a atteint 2,037 millions d'euros.*

##### *✓ L'aide au programme d'entreprise (dite "aide au programme")*

*Elle accompagne la croissance des entreprises qui produisent régulièrement du court métrage et prennent les risques que suppose la recherche de nouveaux talents ; atteignant une enveloppe globale de 1,750 million d'euros en 2003, cette aide est venue en soutien de 40 courts métrages.*

##### *✓ L'aide après réalisation (dite "prix de qualité")*

*Une somme de 0,460 million d'euros a permis de primer 37 films de qualité, non aidés à l'état de projet et témoignant d'une prise de risque de la part du producteur.*

##### *✓ L'aide du COSIP<sup>15</sup> (dite "aide audiovisuelle")*

*Elle est destinée aux films bénéficiant d'un financement de la part d'une chaîne de télévision : 38 courts métrages se sont partagés 0,519 million d'euros en 2003 dans le cadre de cette aide.*

<sup>14</sup> Certains ont pu figurer dans l'effectif des 157 films soutenus par les aides sélectives.

<sup>15</sup> Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels.

*Ainsi en 2003, 157 courts métrages ont obtenu un soutien sélectif de la part du CNC pour un montant total de 4,79 millions d'euros.*

*Il convient de préciser que le nombre d'œuvres accompagnées a diminué par rapport à 2002 (177 films aidés) ; la somme moyenne attribuée par film est demeurée au niveau observé en 2002 et 2001, à savoir autour de 30 000 euros.*

• **Les Aides Spécifiques**

*Constituant des aides directes, elles sont au nombre de quatre.*

✓ L'aide à la réécriture

*Elle peut être accordée à certains projets sollicitant dans le même temps l'aide dite de "contribution financière" et permet aux auteurs de retravailler leur scénario ; une somme totale de 22 000 euros a été répartie entre 11 projets en 2003.*

✓ L'aide à la musique originale

*Visant à favoriser les rapprochements entre compositeurs, réalisateurs, producteurs à travers l'utilisation de musiques originales, cette aide a été mise au service de 22 projets en 2003 pour un montant total de 74 500 euros.*

✓ L'aide aux nouvelles technologies en production

*Elle s'adresse aux projets de courts métrages dont la conception fait appel aux technologies numériques : 208 000 euros ont été destinés à 8 films en 2003.*

✓ Le Dispositif pour la Création Artistique Multimédia (DICREAM)

*Il soutient la création de courts métrages originaux à contenu pluridisciplinaire dans l'univers numérique ; aucune œuvre n'a été retenue en 2003 (15 en 2001 et 1 en 2002).*

*Au total 41 films ont bénéficié d'un soutien spécifique, parfois cumulé avec une aide sélective. Un peu plus de 300 000 euros ont été consacrés par le CNC à ces appuis financiers contre plus 500 000 euros pour 51 films aidés en 2002.*

De façon générale, l'accompagnement financier de la production de court métrage par le CNC a porté sur un nombre d'œuvres moins important que l'année précédente tandis que le nombre de visas d'exploitation délivrés s'est accru, passant de 390 films à 426.

Années	2001			2002			2003		
	Nbre de films aidés	Montant de l'aide (Millions d'euros)	total	Nbre de films aidés	Montant de l'aide (Millions d'euros)	total	Nbre de films aidés	Montant de l'aide (Millions d'euros)	total
Aides sélectives	-	-		50	2,286		42	2,037	
- contribution financière	-	-		43	1,905		40	1,750	
- aide au programme	-	-		39	0,460		37	0,460	
- prix de qualité	-	-		45	0,571		38	0,519	
- aide audiovisuelle									
Total	154	4,945		177	5,223		157	4,766	
Aides spécifiques									
- aide à la réécriture	-	-		11	0,022		11	0,022	
- aide à la musique	17	0,059		24	0,081		22	0,074	
- aide aux nouvelles technologies de production	9	0,216		15	0,396		8	0,208	
- DICREAM	15	0,126		1	0,015		-	-	
TOTAL	41	0,401		51	0,515		41	0,304	
TOTAL GÉNÉRAL	-	5,34		-	5,73		-	5,07	
Total films bénéficiaires d'un visa d'exploitation	379	-		390	-		426	-	

**Tableau n° 6 : Évolution du nombre de courts métrages aidés et des sommes allouées par le CNC de 2001 à 2003**

Source : CNC

- Les soutiens indirects impliquant le CNC

Ils consistent en la participation du CNC à certains organismes œuvrant pour le développement du cinéma de court métrage et l'émergence de nouveaux talents dans ce secteur.

Peuvent être cités, dans ce cadre, le Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques (GREC) aidant à la production de premiers films ou d'œuvres de recherche et La Maison du Film Court agissant comme centre d'accueil, d'orientation et de rencontre à la faveur des jeunes professionnels actifs dans la création de court métrage.

Différents lieux ou résidences d'artistes offrent par ailleurs un accompagnement aux projets de jeunes auteurs, tel le Centre des Écritures Cinématographiques (CECI) installé au Moulin d'Andé en Haute-Normandie.

Enfin, l'implication du CNC en faveur de la production de court métrage résulte des coopérations nouées avec les collectivités territoriales par l'intermédiaire des

conventions de développement cinématographique favorisant l'établissement de fonds d'aide à la production.

**b) Les soutiens des collectivités territoriales à la production cinématographique de court métrage**

Ils reposent dans leur grande majorité sur le fondement des contractualisations liant les collectivités territoriales à l'État (CNC, DRAC) : conventions de développement cinématographique, contrats de plan État-Région...

- Une implication croissante mais inégale des collectivités territoriales en matière de soutien financier

Les crédits votés par 34 collectivités territoriales (20 régions dont la Basse-Normandie, 11 départements et 3 villes) en faveur du court métrage ont atteint la somme de 3,2<sup>16</sup> millions d'euros en 2003.

Supérieure de 25 % à celle de l'année 2002, l'enveloppe ainsi constituée a permis l'octroi de 22 aides consacrées à l'écriture et au développement, 284 à la production et 12 à la post - production, soit un total de 318 aides.

Aides financières au court métrage	1999	2000	2001	2002	2003
Nbre de collectivités intervenantes	24	35	34	33	34
- crédits votés (euros)	1 746 303	2 460 680	2 466 045	2 588 403	3 245 563
- nbre d'aides accordées	156	233	218	244	318
dont aides à écriture et développement					
-crédits votés (euros)	-	57 931	55 644	36 286	95 594
- nbre d'aides	-	15	16	18	22
dont aides à la production					
- crédits votés	1 746 303	2 302 590	2 270 788	2 435 152	3 049 734
- nbre d'aides	156	203	188	211	284

**Tableau n° 7 : Nature et montants des aides au court métrage accordées par les collectivités locales de 1999 à 2003**

Source : Guide 2004 APCVL. Soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle

Si l'implication des collectivités territoriales n'a cessé de s'accroître à travers le nombre de participants et une hausse des crédits votés au cours des dernières années, comme le laisse apparaître le tableau ci-dessus, on constate toutefois d'importantes disparités entre les politiques d'aides notamment à l'échelon national.

<sup>16</sup> 2 579 937 euros votés par les Régions pour 223 aides, 568 851 euros par les Départements pour 82 aides et 96 775 euros par les villes pour 13 aides.

Les Régions les mieux dotées au regard du niveau total des crédits votés en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle ne consacrent pas nécessairement une part importante au court métrage.

Ainsi les Régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Bretagne, dont les enveloppes globales de soutien (tous types d'œuvres) ont atteint respectivement 10,211, 4,320 et 1,666 millions d'euros en 2003, n'ont concédé que 1,24 % (126 616 euros), 1,9 % (83 200 euros) et 7,3 % (122 000 euros) de ces sommes à l'accompagnement de la production de court métrage.

En revanche, les financements les plus conséquents ont été distribués par les Régions Poitou-Charentes (295 100 euros), Limousin (214 235 euros) et Aquitaine (203 155 euros) se positionnant respectivement aux 4<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> places dans le classement décroissant des crédits régionaux votés pour soutenir la production cinématographique et audiovisuelle<sup>17</sup> dans son ensemble.

Comparativement à ces données, la Basse-Normandie a attribué 36 800 euros à la production de court métrage, soit 30,8 % de 119 400 euros destinés à soutenir la production cinématographique et audiovisuelle en région durant l'année 2003.

Parmi les 20 régions contributrices, la Basse-Normandie s'avère être l'un des plus faibles financeurs régionaux de la production de court métrage, se classant seulement devant la Lorraine aucune aide) et la Réunion (30 000 euros).

Par ailleurs 6 des 11 départements et 1 des 3 villes offrant un soutien à la création de films courts ont respectivement débloqué des sommes supérieures aux 36 800 euros dégagés en Basse-Normandie.

Les collectivités locales apportent donc, en volume, un appui financier assez conséquent à la production de court métrage, même si celui-ci présente de fortes disparités entre les territoires.

Toutefois, cette évolution quantitative des fonds ne saurait être menée indépendamment d'une approche qualitative de l'aide consacrée aux courts métrages.

- Un accompagnement financier à mener dans une approche qualitative mieux affirmée

Cet accompagnement suppose que les collectivités contributrices veillent à attribuer des aides d'un montant suffisamment élevé pour être significatif dans la participation aux coûts de création.

L'"effet de saupoudrage" consistant à soutenir un nombre important de films à l'aide de sommes peu élevées déstabilise plus qu'il ne conforte le secteur fragile de la production de court métrage.

Tel que le souligne le Guide 2004 relatif aux Soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle, édité par l'APCVL, la moyenne d'aide à la production a chuté de 7 % en 2003 par rapport à 2002 : 10 739 euros contre 11 541 euros.

---

<sup>17</sup> Poitou-Charentes (1 511 600 euros), Limousin (501 650 euros), Aquitaine (907 705 euros).



Sur les 35 collectivités régionales, départementales et communales, 7 ont attribué des aides d'un montant moyen supérieur à 15 000 euros : Région Nord-Pas-de-Calais (7 aides d'en moyenne 26 000 euros), Région Centre (8 aides d'en moyenne 22 563 euros), Région Haute-Normandie (9 aides d'en moyenne 18 411 euros), Région Champagne-Ardenne (3 aides d'en moyenne 17 833 euros), Département de Seine-Saint-Denis (6 aides d'en moyenne 17 785 euros), Corse (7 aides d'en moyenne 16 446 euros) et Région PACA (7 aides d'en moyenne 16 429 euros).

La Région Basse-Normandie a distribué 7 aides (d'en moyenne 5 257 euros), représentant le montant moyen le plus bas observé parmi les interventions régionales en la matière.

Outre la Réunion qui n'a alloué aucune aide à la production de court métrage, seuls 4 départements sur 11 (Corrèze, Isère, Sarthe, Charente-Maritime) et 1 ville sur 3 (Décines) ont consacré une moyenne d'aide inférieure à la somme dégagée en Basse-Normandie.

- Les modalités de soutien indirect à la production de court métrage

Outre les subventions et avances financières attribuées en direct aux auteurs/réalisateurs et/ou aux sociétés de production, des modalités de soutien indirect sont développées et prises en charge par les collectivités locales dans le cadre ou non des coopérations avec l'État.

Ainsi en est-il de la mise à disposition des bureaux d'accueil de tournage précédemment évoqués, habilités à recevoir et guider toutes sortes de productions cinématographiques, audiovisuelles, artistiques, commerciales...

Parmi les 22 productions, tous types confondus, que le Bureau d'Accueil de Tournages de Basse-Normandie a reçu durant l'année 2003, 7 courts métrages ont bénéficié des services rendus par la structure.

Enfin les productions de court métrage peuvent également avoir recours aux ressources humaines, moyens techniques et matériels mis à disposition par les centres de ressources cinématographiques et/ou audiovisuels régionaux développés sur l'initiative et avec le concours financier des collectivités locales, principalement régionales, et de l'État.

Si la production cinématographique de long métrage s'épanouit à l'aide d'investissements privés français et étrangers en progression et bénéficie d'une implication financière accrue des pouvoirs publics, la situation est tout autre s'agissant de la production de court métrage.

Le long métrage mobilise plus de 11 % de fonds publics (10 % provenant du CNC et 1 % des collectivités territoriales); le court métrage nécessite quant à lui plus de 65 % de crédits publics (45 % provenant du CNC et 20% des collectivités locales) pour être produit.

Au cours de l'année 2003, le CNC et les collectivités territoriales ont respectivement consacré près de 85 et de 15,5 millions d'euros en faveur de la production de long métrage tandis que 5,07 et 3,2 millions d'euros ont été engagés pour soutenir la production de films courts.

Le poids et l'implication de la Région Basse-Normandie dans ces champs sont fréquemment en retrait par rapport à la position tenue par les autres collectivités, cette situation reflétant un engagement et un soutien davantage affirmés, en région, en direction d'une production audiovisuelle.

## **II - SITUATION ET PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE**

Écrin de tournage d'œuvres mythiques du 7<sup>e</sup> Art, la Basse-Normandie rayonne de mille atours. Richesse de ses paysages et de son patrimoine architectural, empreintes de l'Histoire sur son territoire constituent autant de voies incitant à porter son éclat à l'écran.

Malgré cela, la production d'œuvres cinématographiques se distingue comme une activité localement peu développée. En raison notamment de la quasi-inexistence de sociétés et industries impliquées en la matière sur le sol bas-normand, elle se traduit essentiellement par une dynamique d'accueil de tournages de films majoritairement produits à l'extérieur.

En revanche, une production audiovisuelle, portée de façon quasi exclusive par l'Atelier de Création Cinématographique et d'Animation Audiovisuelle de Normandie (ACCAAN), apparaît plus aisément identifiable en région.

Dans ce contexte, la politique d'aide à la production impulsée par les collectivités territoriales bas-normandes, et principalement par le Conseil Régional, s'inscrit dans un accompagnement orienté principalement vers la création audiovisuelle à caractère culturel.

Cette activité se trouve néanmoins confrontée à un climat de morosité économique sous-tendu par des éléments conjoncturels de dimension nationale et des facteurs structurels spécifiques à la Basse-Normandie.

Les perspectives d'évolution de la production cinématographique et de la production audiovisuelle sont intimement liées ; bénéficiant de soutiens communs de la part des pouvoirs publics locaux, elles ne sauraient donc être appréhendées séparément.

### **A - LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES : UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE ET ÉCONOMIQUE À DÉVELOPPER EN BASSE-NORMANDIE**

#### **1°/ DES SOCIÉTÉS ET DES INDUSTRIES DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUES QUASI INEXISTANTES SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL**

Aucune société, ni industrie de production cinématographique n'exerce, à l'heure actuelle dans le tissu économique bas-normand, d'activités s'inscrivant localement dans la durée.

Cet énoncé de la situation générale appelle néanmoins à formuler quelques nuances.

La Basse-Normandie héberge tout d'abord une petite société de production cinématographique liée à l'ACCAAN et identifiée sous le nom de Fag Prod.

Puis, l'implantation dans le département de l'Orne de Digital Factory, société de prestation audio de rayonnement national, voire international, mérite d'être soulignée.

Enfin, l'émergence, à Cherbourg-Octeville, d'un pôle d'activités tertiaires hébergeant non seulement le Centre International des Métiers Artistiques et Techniques de l'Image et du Son (CIMATIS) mais susceptible d'accueillir également des sociétés de production audiovisuelle et/ou cinématographique<sup>18</sup> doit être mentionnée.

### **1.1 - Fag Prod, société de production cinématographique bas-normande**

La société de production cinématographique Fag Prod a été créée en 1979, deux années après la naissance de l'Atelier de Création Cinématographique et d'Animation Audiovisuelle de Normandie (ACCAAN).

Liée par voie conventionnelle à l'ACCAAN, Fag Prod est reconnue par le Centre National de la Cinématographie comme société commerciale de production.

De ce fait, elle dispose de toute latitude pour produire et accompagner les projets de création cinématographique sur pellicule, contrairement à l'ACCAAN dont le statut associatif s'oppose à une quelconque activité de production cinématographique à vocation commerciale.

De façon très concrète, Fag Prod intervient seule ou en co-production au côté de la vingtaine de créateurs et réalisateurs que compte la Basse-Normandie pour faire émerger en région une petite production cinématographique principalement orientée vers le court métrage.

Présentant dans les premiers temps de son existence une activité de production discontinue selon les années, la société a fait l'objet de sollicitations plus nombreuses de la part de générations montantes de réalisateurs durant les années 1990.

À titre d'exemple, Fag Prod a accompagné la création de trois œuvres cinématographiques de court métrage en 1998 : Lignes de fuite (26 mn) réalisé par Eric Jarno, Fugue en sol majeur (14 mn) de Christian Paul et Délit de cuite (8 mn) de François-Xavier Trimaudeau.

Plus récemment, la société bas-normande s'est engagée dans plusieurs co-productions avec l'ACCAAN, correspondant à des créations de genres divers :

---

<sup>18</sup> Sociétés non liées au CIMATIS (dont l'EICAR, École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation est l'une des composantes) précédemment évoqué, appelées à localiser leur activité dans la pépinière d'entreprises géographiquement attenante dans l'espace rénové de l'ancien Hôpital des Armées.

Rythm (13 mn) de Boris Van Overveldt et Jessie (9 mn) de Henri Garcin (fictions cinéma), Miro : Danseuse entendant de l'orgue dans une cathédrale gothique (11 mn) d' Isabelle de Grossouvre (film d'animation), Les Pee-Froiss (13 mn) de JJ Lion (documentaire).

Par ailleurs, Fag Prod est impliquée au côté d'une société belge dans la co-production d'un long métrage intitulé L'iceberg, faisant intervenir pour partie le réalisateur bas-normand Bruno Romy et prévoyant des scènes de tournage dans le port de Barfleur au sortir de l'été 2004.

Créée pour pallier la carence de sociétés privées de production cinématographique dans la région, Fag Prod présente une indépendance comptable et financière. Elle demeure néanmoins structurellement liée à l'ACCAAN à travers le fait que son siège social est installé dans les locaux de l'association et que la direction des deux structures est assurée par une seule et même personne.

Les perspectives d'évolution de la première apparaissent donc intimement liées à celles de la seconde.

### **1.2 - Digital Factory, société de prestations techniques dans les domaines cinématographique, audiovisuel et musical.**

Situé dans le département de l'Orne, Digital Factory est une société privée fondée en 1999 par le réalisateur et producteur de cinéma Luc Besson.

Le site permet aux professionnels du cinéma, de la télévision et de la musique de réaliser diverses opérations de post-production (montage, enregistrement, bruitage, doublage, post-synchronisation, mixage, etc.) grâce à la mise à disposition de cinq auditorium et de salles de travail dotés de matériels de haute technologie.

Parallèlement aux locaux et matériels professionnels qu'il rend accessible à des artistes et techniciens en provenance du monde entier, le domaine vaste de 200 hectares s'impose comme un lieu d'hébergement de grand standing (40 chambres), abritant un restaurant gastronomique<sup>19</sup> et une structure de remise en forme.

Comptant pour le moment une vingtaine d'employés, Digital Factory est une société en constante évolution qui est appelée à se développer tant au niveau de la nature de ses activités que du nombre des personnes qu'elle emploie dans la région.

### **1.3 - Vers l'émergence d'un pôle de production cinématographique à Cherbourg-Octeville ?**

Un intérêt mérite d'être porté à la dynamique mise en œuvre depuis quelques mois à Cherbourg-Octeville dans le cadre de la restructuration de l'ancien Hôpital des Armées René Le Bas.

La viabilisation du site vaste de 10 hectares a en effet d'ores et déjà permis l'implantation en Basse-Normandie d'un Centre International des Métiers Artistiques et Techniques de l'Image et du Son (CIMATIS) et peut favoriser, par ailleurs, l'arrivée

---

<sup>19</sup> Le restaurant constitue une société à part entière et indépendante de Digital Factory.

de sociétés de production audiovisuelle ou cinématographique au sein d'une pépinière d'entreprises en programmation.

### ***a) Des studios de tournages et d'enregistrement au cœur du CIMATIS***

Le nouveau CIMATIS implanté dans une partie des locaux restaurés de l'Hôpital des Armées exerce différentes activités articulées autour de quatre pôles complémentaires.

Le premier réside dans les formations dispensées par l'École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR) ouverte à l'automne 2003.

Le second correspond à la conception et l'organisation annoncées d'un festival du Film Anglo-irlandais de dimension internationale.

Le troisième consiste en la création à venir d'une unité de Radio-TV sur Internet.

Enfin le dernier pôle d'activité se traduit par la mise en place prochaine de studios de production audiovisuelle et musicale destinés aux professionnels, appartenant à la société Cinergie créée à cet effet et gérée par cette dernière.

Ce centre de production audiovisuelle et cinématographique a vocation à s'imposer dès mars 2005 comme base arrière de productions venant tourner dans la Région en décors naturels ou en studios, et pouvant exploiter par ailleurs les compétences de la pépinière d'entreprises ou d'un réseau local de prestataires fédérés par Cinergie.

Un service privé d'accueil et d'appuis techniques à la création audiovisuelle et cinématographique est donc peut-être en phase d'émergence sur le territoire bas-normand.

### ***b) Vers le développement d'un pôle de production cinématographique ?***

La question peut être posée de savoir si le pôle d'activité tertiaire comprenant une pépinière d'entreprises dans les murs de l'ancien hôpital militaire de Cherbourg favorisera ou non l'installation de sociétés de production cinématographique et/ou audiovisuelle.

Le déploiement d'une telle dynamique participerait sans nul doute à asseoir, dans une autre zone de la région, une aire de rayonnement artistique et économique inhérente à la création cinématographique complémentaire de celle que la société Fag Prod et l'ACCAAN animent dans les environs de la capitale régionale.

En outre, l'ACCAAN pourrait légitimement trouver des appuis logistiques tout à fait utiles dans le cadre de ses missions de centre régional de ressources audiovisuelles et cinématographiques en disposant d'un site-relais à Cherbourg-Octeville.

Car si l'activité de production cinématographique ne se traduit pas par l'influence de nombreuses sociétés et industries de production dans l'environnement artistique et le tissu économique bas-normands, il n'en demeure pas moins qu'elle

existe, hier comme aujourd'hui, à travers le déroulement de tournages cinématographiques sur le territoire régional.

À ce titre, les conditions offertes à l'accueil et à l'accompagnement des productions désireuses de tourner dans la région apparaissent essentielles ; en Basse-Normandie, elles impliquent la réactivité et l'efficacité de l'ACCAAN qui possède sous sa responsabilité, depuis plus de trois ans, les missions dévolues au Bureau d'Accueil de Tournages.

## 2°/ L A BASSE-NORMANDIE, TERRE DE TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES

L'état et les conditions actuels de déroulement des tournages cinématographiques en région ne sauraient être appréhendés sans un regard porté au préalable à la relation intime que Basse-Normandie et 7<sup>e</sup> Art nourrissent depuis des années.

### 2.1 - La Basse-Normandie, écrin de créations mythiques du 7<sup>e</sup> Art

Comme le souligne le magazine Reflets<sup>20</sup> édité par le Conseil Régional de Basse-Normandie, la région entretient depuis fort longtemps une "histoire d'amour" avec le cinéma.

Depuis les années 1980, plus de 150 longs métrages ont immortalisé paysages, patrimoine architectural, épisodes de l'Histoire propres à la Basse-Normandie.

Imprimant dans la mémoire locale le souvenir précieux de moments forts nés à l'occasion des tournages, ces œuvres cinématographiques rayonnent aujourd'hui encore de l'intérêt, voire de l'implication directe que leur création a suscité parmi la population bas-normande

Si Deauville, son casino, ses planches illustres et villas luxueuses ont servi de décors à plus du quart des longs métrages tournés dans la région, (Un homme et une femme, La vérité si je mens 2...), d'autres lieux se sont prêtés nombreux en écrin à la création du 7<sup>e</sup> Art.

Le cadre grandiose de la baie du Mont-Saint-Michel (Le peuple migrateur...), la beauté sauvage des paysages de la Hague (Tess, L'étoile du Nord...) et les lumières du Cotentin (Diva...) ont, comme la côte et les plages bas-normandes, capté le regard et l'émotion des cinéastes.

Les stations et villes balnéaires de la région ont suscité elles aussi l'attraction des créateurs à Granville, Jullouville, Houlgate, Villerville (Un singe en hiver...), Cabourg (La Boum 1, Le cœur des hommes...)...

Le port transatlantique de Cherbourg et sa gare maritime ont, comme les petits ports de pêche de Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue (La marie du port, Le mur de l'Atlantique...), et de Honfleur accompagné la naissance d'œuvres cinématographiques.

<sup>20</sup> Reflets, tous les visages de la Basse-Normandie, n° 48, février 2004.

Bocage, pommiers, marais, villages ruraux (Le jour le plus long à Sainte-Mère-Église...) ont tout autant livré une partie de leur essence à travers la création cinématographique.

Enfin, le patrimoine architectural bas-normand a témoigné, lui aussi, de son histoire et de son caractère au sein des abbayes de Caen et de Sées<sup>21</sup> (Saint - Cyr), dans les écuries du Haras du Pin (Basse-Normandie)...

Ainsi, la Basse-Normandie inspire sans nul doute les cinéastes avec sa lumière "toute en douceur, en nuances, en dégradés", comme avant eux les peintres et les écrivains.

D'abord traduite par les couleurs et par les mots, l'âme de la Normandie, et de la Basse-Normandie à travers elle, a su "trouver, dans le mouvement des images et des sons, sa représentation peut être la plus complète" comme le souligne<sup>22</sup> très justement René Prédal auteur de Le Cinéma en Normandie.

Dotée d'un pouvoir de séduction intact, la Basse-Normandie doit savoir user au mieux de ses atouts pour attirer à elle des productions cinématographiques génératrices de retombées économiques locales (embauche d'artistes, de techniciens, hébergement, restauration, transports, etc.) et portant son image en France et dans le monde.

C'est à ce titre que la Basse-Normandie s'est dotée comme la plupart des régions françaises d'un Bureau d'Accueil de Tournages (BAT).

## **2.2 - Missions et influence du Bureau d'Accueil de Tournages dans la production cinématographique en Basse-Normandie**

### ***a) Présentation de la structure***

Le Bureau d'Accueil de Tournages est né de la volonté du Conseil Régional de Basse-Normandie qui a souhaité qu'un service gratuit d'accueil et d'accompagnement puisse être proposé en région aux productions françaises ou étrangères : longs et courts métrages de cinéma, documentaires, publicités, clips...

Conformément aux dispositions de la convention de développement cinématographique associant le CNC, la DRAC et le Conseil Régional de Basse-Normandie, le Bureau d'Accueil de Tournages a bénéficié d'une existence effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Hébergé et structurellement lié au Centre Régional de Ressources Audiovisuelles que représente l'ACCAAN, le BAT de Basse-Normandie constitue, avec le BAT de Haute-Normandie, la Commission du Film de Normandie et adhère au réseau coordonné par la Commission Nationale du Film France.

Ses moyens de fonctionnement et d'équipement, après avoir été cofinancés dans la phase de mise en place par le Conseil Régional et le CNC via la DRAC, lui sont aujourd'hui exclusivement fournis par le Conseil Régional, par l'intermédiaire de l'ACCAAN.

---

<sup>21</sup> Abbaye Saint-Martin

<sup>22</sup> Ouvrage des éditions Corlet, 1998.

Au titre de l'année 2004, 70 000 euros et 7 500 euros provenant du budget du Conseil Régional de Basse-Normandie ont vocation à alimenter respectivement le fonctionnement et l'équipement du Bureau d'Accueil de Tournages.

L'entité du centre régional de ressources audiovisuelles doit également bénéficier de subventions allouées par les Conseils Généraux du Calvados (2 500 euros), de l'Orne (2 200 euros) et de la Manche (4 300 euros).

Il importe de préciser que le fonctionnement du Bureau d'Accueil de Tournages repose à l'heure actuelle sur un déploiement de ressources humaines et des conditions matérielles à considérer.

Le service fait intervenir une professionnelle employée à plein temps en durée indéterminée, assistée de deux personnes sous contrat de 12 mois.

Des techniciens sous le régime d'intermittence sont occasionnellement sollicités, par ailleurs.

Le Bureau est aménagé dans une pièce des locaux de l'ACCAAN ; il se trouve confronté comme les autres acteurs du centre de ressources audiovisuelles à la problématique d'ensemble que posent aujourd'hui l'exiguïté, la non - fonctionnalité, voire la vétusté du site s'accompagnant d'une concentration des services pouvant être jugée excessive...

Compte tenu de la nature et du flux grandissant des missions d'accueil qui lui sont dévolues, le BAT doit être en mesure d'honorer au mieux l'image et les atouts de la région ; il doit pour cela asseoir ses relations avec les producteurs dans un cadre attrayant, des conditions humaines et matérielles adéquates et ce, de façon autonome.

#### ***b) Nature des missions confiées au Bureau d'Accueil de Tournages***

Les missions conduisant le BAT de Basse-Normandie à offrir un service gratuit aux productions cinématographiques et audiovisuelles consistent en la réalisation de tâches diverses : recherche de décors et de documentation, élaboration de réseaux de contacts professionnels et institutionnels, aide à la logistique.

Le développement d'une base de données de décors, grâce à l'embauche régulière de "repéreurs" sillonnant et photographiant la région, permet de répondre aux productions en recherche de lieux ou cadres de tournage (paysages, sites, châteaux, maisons, rues, etc.).

Des fichiers de techniciens, comédiens et figurants des régions Basse et Haute-Normandie sont consultables, facilitant notamment le renfort d'équipes techniques et la démarche de casting.

Le BAT a en effet constitué une base de données dans laquelle les professionnels peuvent figurer et faire apparaître leurs compétences à l'attention des producteurs ; l'intérêt indéniable de cet outil a su mobiliser l'attention de la



Commission Nationale du Film France<sup>23</sup> qui envisage aujourd'hui de le généraliser en étendant la démarche à l'ensemble des commissions du réseau national.

Par ailleurs, les mises en contact avec les administrations et organismes à solliciter pour les autorisations de tournage font l'objet d'un guidage.

Enfin, une aide à la logistique peut se traduire par la mise à disposition d'un plateau pour les castings, de bureaux de production ou la mise en relation avec tout type de prestataire de services (hébergement, restauration...), etc.

Il est à noter qu'un outil informatique, destiné à référencer les films accueillis, est actuellement en cours de développement avec l'ambition d'offrir un accès rapide à de nombreuses informations, via un moteur de recherche : titre des films tournés ou reçus à l'état de projet, coordonnées des maisons de production, nature des contacts pris dans la région, périodes et lieux de tournages, fournisseurs sollicités et nature des prestations réalisées (hébergement, véhicules, restauration, etc.), budget des films, montant des aides publiques consenties dans la région, calcul des retombées économiques...

Ainsi en trois années d'existence, le BAT a procédé à l'accueil de 68 productions dont 12 longs métrages, 20 moyens et courts métrages, 16 documentaires, 7 téléfilms, 1 série télévisée, 11 spots publicitaires et 1 clip.

Pour la seule année 2003, l'accueil offert par le Bureau a concerné 5 longs métrages<sup>24</sup>, 7 courts métrages, 3 documentaires, 3 téléfilms et 4 publicités.

Ces productions ont généré 375 cachets de comédiens et figurants ainsi que 100 jours d'embauche de techniciens locaux ; elles ont légitimé le déroulement de 108 jours de tournage sur le territoire bas-normand dont 30 et 47 jours respectivement consacrés aux œuvres de long et de court métrages.

Outre les actions orientées vers l'accueil et l'accompagnement des productions et des tournages, le BAT administre son propre site internet et le communique au réseau national des Commissions du Film France.

Enfin, le BAT de Basse-Normandie nourrit de fréquents contacts et échanges avec son homologue de Haute-Normandie.

Leur représentation commune, sous le label ou non de Commission du Film de Normandie, s'opère à l'occasion d'événements marquants de la vie culturelle liée au 7<sup>e</sup> Art : Festivals internationaux de Clermont-Ferrand<sup>25</sup> (œuvres de court métrage), Cannes, Umea en Suède (films soutenus par des collectivités territoriales), festival régional Off-Courts à Trouville-sur-Mer.

Les deux Bureaux d'Accueil se retrouvent par ailleurs dans le cadre du réseau des Commissions du Film France : élection des représentants (Basse-Normandie élue pour 3 ans en 2003), participation à des rencontres européennes.

---

<sup>23</sup> Une convention entre l'ACCAAN et Film France prévoit la cession de la base de documentation informatique de l'outil au réseau pour un montant de 5000 euros.

<sup>24</sup> Je reste de Diane Kurys, Vice et Versa de Patrick Bouchitey, La confiance règne d'Étienne Chatilliez, Qui perd gagne de Laurent Bénégui. Basse-normandie de Patricia Mazuy.

<sup>25</sup> Un stand commun associée aux antennes bas et haut - normandes de la Commission du Film de Normandie, l'association Off-Courts et le Pôle Image de Haute-Normandie.

Toutefois, ces rapprochements interrégionaux échappent, pour le moment, à un quelconque partenariat institutionnel qui, associant notamment les Conseils Régionaux de Haute et Basse-normandie, présenterait certainement l'avantage d'offrir de plus larges possibilités de développement à un "Bureau Normand d'Accueil des Tournages" dynamisé par un soutien concerté et conjoint .

La capacité d'action et l'influence des commissions du Film France accueillant productions et tournages ont un impact considérable sur la force d'attraction que les régions sont aptes ou non à exercer auprès des créateurs du 7<sup>e</sup> Art.

Conscientes de cette réalité, les collectivités territoriales, notamment régionales, s'emploient à soutenir une production cinématographique et audiovisuelle sur leur territoire au travers d'aides directes et d'appuis indirects.

Ainsi en est-il du Conseil Régional et de certaines collectivités locales actives en Basse-Normandie.

### 3°/ LES SOUTIENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BAS - NORMANDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Ils résident dans des aides financières directement consenties aux sociétés de production et des appuis indirects se traduisant par le versement de subventions à l'ACCAAN en tant que Centre de Ressources Audiovisuelles (CRAV) de Basse-Normandie.

#### **3.1 - Les aides directes à la production cinématographique attribuées par le Conseil Régional**

Des aides financières directement attribuées aux sociétés de production résultent de la politique de soutien mise en œuvre par le Conseil Régional de Basse-Normandie.

Comme la plupart des collectivités régionales en France, le Conseil Régional alimente un fonds de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique ; cette démarche figure notamment dans la convention de développement cinématographique établie en partenariat avec l'État<sup>26</sup>.

Sont recevables dans ce cadre les projets de production de documentaires, de court métrage et occasionnellement de long métrage. Aucun fonds spécifique à la création de long métrage n'est donc institué pour le moment.

Une préférence est reconnue aux réalisations abordant un thème lié à la région ainsi qu'aux fictions. La qualité artistique des projets est fortement considérée et une priorité est donnée aux créateurs régionaux.

L'aide susceptible d'être consentie par la Région ne concerne ni les phases d'écriture - développement ou de post-production des projets, ni a priori les genres que constituent le téléfilm, la création d'animation, la production multimédia et de vidéo - art.

---

<sup>26</sup> Le Conseil Régional finance seul ce fonds de soutien.

Les projets de films sont soumis à l'appréciation d'un comité de lecture composé de personnalités issues d'horizons divers (personnel administratif du Conseil Régional, ACCAAN, association Transat Vidéo, etc.).

Se réunissant à raison d'une fois par mois, ce comité porte attention au scénario, à l'existence d'un lien avec la Basse-Normandie, au montage financier (aides ou non du CNC et autres financeurs, pré - achats ou non de diffuseurs...) de chaque projet...

La Commission Culturelle du Conseil Régional se prononce ensuite sur les demandes de soutien retenues et présentées à son vote par le comité de lecture.

Ainsi, en 2003, 92 films ont été proposés au soutien du Conseil Régional. Mobilisant une enveloppe globale de 119 400 euros, 18 œuvres ont bénéficié d'une aide à la production ; 10 documentaires, 7 courts métrages et 1 film pour la télévision se sont partagés respectivement 77 600, 36 800 et 5 000 euros.

Il convient de préciser que la Basse-Normandie s'est située cette même année parmi les Régions consacrant le budget le plus faible à la production cinématographique et audiovisuelle ; sur un total de crédits votés par 21 Régions atteignant 26 190 542 euros, la part consentie par la Basse-Normandie a représenté moins de 0,5 %, contre 1 % (157 948 euros) de 15 746 123 euros votés au total en 2002.

Enfin, il est utile de mentionner que l'aide directe aux créations audiovisuelles et cinématographiques a vocation à mobiliser 206 000 euros soit 18,5 % d'un budget de 1 111 664 euros destiné à asseoir la politique du Conseil Régional de Basse-Normandie dans ce champ culturel en 2004.

### **3.2 - Les soutiens indirects à la production cinématographique : les aides apportées à l'ACCAAN**

Ils se traduisent par l'implication financière et fonctionnelle de plusieurs collectivités territoriales de Basse-Normandie dans les activités et le développement du Centre de Ressources Audiovisuelles Régional et de la structure de production audiovisuelle que représente l'ACCAAN.

#### ***a) L'implication financière des collectivités territoriales bas-normandes***

L'association dispose d'un budget de plus de 1,214 million d'euros pour mener à bien les différentes missions qui lui sont dévolues ; sur cette somme, près de 765 000 euros sont destinés à la réalisation des missions d'intérêt général confiées à l'ACCAAN, Centre de Ressources Audiovisuelles, et près de 450 000 euros sont réservés au secteur de la production développé au sein de l'association.

Pour l'année 2004, les recettes apportées à la structure par les collectivités locales s'élèvent à 721 953 euros dont 602 088 euros en provenance du Conseil Régional de Basse-Normandie, 57 065 euros, 29 800 euros et 2 200 euros émanant des Conseils Généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne et enfin 30 800 euros attribués par la ville de Caen.

Le reste des recettes provient de l'État (237 617 euros de différents Ministères, du CNC, de la DRAC), de travaux facturés (138 516 euros), d'aides diverses à l'emploi (98 585 euros) et du mécénat (18 195 euros).

### ***b) L'implication fonctionnelle des pouvoirs publics décentralisés***

Parallèlement à leur implication financière notable, les collectivités bas - normandes interviennent de façon fonctionnelle dans la vie de l'association.

Le Conseil Régional, les trois Conseils Généraux, la Ville de Caen s'associent aux côtés notamment de la DRAC de Basse-Normandie dans le cadre du Comité de Pilotage qui examine chaque année, lors d'une Assemblée Générale, les grandes orientations de l'ACCAAN définies par le conseil d'administration composé de six personnalités<sup>27</sup>.

Il est à noter, à titre de comparaison, que l'implication fonctionnelle des pouvoirs publics ne s'impose pas de façon similaire dans les activités que conduit le Centre de Ressources Audiovisuelles et Cinématographiques de Haute-Normandie, lequel ne possède par ailleurs aucune activité de production.

Sous statut associatif régi par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le Pôle Image Haute-Normandie est administré par un conseil d'administration de quinze membres élus parmi trois collèges de membres actifs impliqués dans le secteur éducatif (collège A), le champ professionnel de l'image et du son (collège B), le secteur culturel et artistique (collège C).

Les représentants des collectivités et structures publiques participant au financement régulier de l'association constituent pour leur part des membres associés ; ils sont invités à siéger à titre consultatif au conseil d'administration qui se réunit au moins trois fois par an.

L'intervention des pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés de Basse-Normandie tient donc une place importante dans le déroulement et les perspectives d'évolution des missions confiées à l'ACCAAN

### ***c) Les missions l'ACCAAN, Centre de Ressources Audiovisuelles de Basse-Normandie***

Créé en 1977, l'Atelier Cinéma de Normandie ou ACCAAN est une association "loi 1901" émanant de l'Association d'Éducation Populaire Cinéma Lux.

Elle constitue à la fois une structure de production audiovisuelle en région et le Centre de Ressources Audiovisuelles (CRAV) de Basse-Normandie reconnu et soutenu depuis 25 ans par les tutelles étatiques (Ministère de la Culture, CNC, DRAC), et décentralisées (Conseil Régional, Conseils Généraux, Ville de Caen).

L'ACCAAN se particularise au niveau national par la position hybride que lui confèrent son activité de production d'une part, ses missions d'intérêt général en tant que CRAV d'autre part.

---

<sup>27</sup> Présidente de l'ACCAAN, représentants du Cinéma LUX à Caen, professionnel dans le domaine graphique, etc.

En cherchant à implanter en région une structure de production lors de sa création en 1977, le premier objectif de l'ACCAAN était de favoriser une décentralisation de la création audiovisuelle alors majoritairement concentrée sur la région parisienne.

Progressivement reconnu puis soutenu par les tutelles publiques, l'ACCAAN s'est vu confier un nombre grandissant de missions pour lesquelles il n'avait pas vocation à l'origine : soutien à la Vie Culturelle et Sociale, Formation aux techniques de l'audiovisuel, Éducation à l'Image, sauvegarde et diffusion d'un Patrimoine Régional de l'Image, Accueil de Tournages et de Productions, gestion d'un Parc de Matériel Audiovisuel Régional.

Outre l'accueil des tournages et des productions déjà longuement évoqué, les actions relatives à la formation de techniciens, l'entretien et la gestion d'un parc de matériels, la sauvegarde d'un patrimoine image concourent à soutenir l'activité de production audiovisuelle et cinématographique dans la région.

Il est à signaler toutefois qu'un détachement du secteur relatif au recensement, à la conservation et à la mise à disposition des films et photographies est en cours avec la création récente d'une association dénommée CERIS en lieu et place de la Banque d'Images Régionale dont l'ACCAAN était en charge.

Dépourvue pour l'heure de l'autonomie comptable et financière, la jeune association fonctionne avec les ressources budgétaires, humaines (personnels) et matérielles (locaux, équipements) que lui attribue l'ACCAAN à partir de son budget général.

En fait, il est essentiel de comprendre que le soutien très indirect des pouvoirs publics locaux à la production audiovisuelle et cinématographique, via le subventionnement des missions de CRAV confiées à l'ACCAAN, possède un effet déterminant sur une production audiovisuelle bas-normande fragile.

Qualitativement et culturellement reconnue par le CNC et de nombreux diffuseurs de créations audiovisuelles, cette production est principalement l'œuvre de l'ACCAAN investi, dès son origine, dans la fonction de producteur en région.

## **B - UNE PRODUCTION AUDIOVISUELLE BAS-NORMANDE DE QUALITÉ EN ATTENTE DE PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION**

Si la production d'œuvres cinématographiques reste à développer au delà des activités d'accueil temporaire des créateurs et équipes en repérage ou en tournage dans la région, une production audiovisuelle à caractères artistique et culturel existe depuis de nombreuses années en Basse-Normandie.

Celle-ci n'échappe pas néanmoins à la dégradation du paysage audiovisuel national d'une part, aux problématiques régionales liées aux perspectives d'évolution de l'ACCAAN dans son ensemble d'autre part.

## 1°/ ABONDANCE, QUALITÉ ET VARIÉTÉ DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE À CARACTÈRES ARTISTIQUE ET CULTUREL EN BASSE-NORMANDIE

Cette production audiovisuelle, bénéficiant des soutiens directs et indirects des tutelles publiques locales, résulte pour une grande partie des activités de création et d'aide à la création menées par l'ACCAAN ; toutefois la créativité de Baraka Productions, petite association, tend également à offrir une production audiovisuelle originale.

### 1.1 - Activités et œuvres de l'ACCAAN, structure de production

#### *a) Les objectifs et axes de travail visés dans le cadre de l'activité de production*

Lors de sa création en 1977, l'ACCAAN s'est imposé comme une structure de production pionnière, faisant le pari de décentraliser en Basse-Normandie une activité de production audiovisuelle alors principalement concentrée dans la région parisienne.

Les objectifs visés par la démarche, aujourd'hui encore considérés prioritaires, avaient alors pour but de répondre aux ambitions suivantes : contribuer à la vitalité culturelle de la région en y développant un cinéma et une vidéo d'auteurs indépendants et souvent novateurs, servir et promouvoir l'image de la Basse-Normandie en favorisant sa représentation dans des lieux de diffusion multiples (chaînes de télévision, festivals, colloques, etc.), et enfin permettre à des créateurs et techniciens bas-normands de travailler et subvenir à leurs besoins dans leur région sans être contraints de "monter" à Paris.

Attaché à ces motivations, l'Atelier Cinéma de Normandie a par ailleurs axé ses activités de production ou d'aide à la production autour de deux dimensions que constituent l'identité régionale d'une part, l'ouverture aux horizons les plus larges d'autre part.

Ainsi plus de la moitié de la production de l'ACCAAN est consacrée à la Normandie, à son histoire, sa vie, ses hommes, ses problématiques... tandis que le reste s'intéresse, en fenêtre ouverte sur le monde, aux cultures et aux hommes de tous les continents.

#### *b) La nature des activités de production et d'aide à la production conduites par l'ACCAAN*

S'interdisant toute production ne relevant pas d'une démarche culturelle, sociale ou pédagogique affirmée, l'ACCAAN a assuré la production ou la coproduction de plus de 500 courts métrages et de quelques longs métrages, tantôt de réalisateurs débutants, tantôt de professionnels confirmés.

Une grande variété des genres de création a pu être développée : documentaires (culturels, historiques, ethnographiques, sociaux), reportages, fictions, vidéo - clips, vidéo - danses, vidéo - arts, films pédagogiques, créations expérimentales, etc.

De qualité reconnue par le CNC, par de multiples festivals et plusieurs chaînes de télévision (Arte, France 2, France 3, France 5, Odyssée, Planète, Mezzo, Seasons, KTO, Histoire, Cinétoile...), la production réalisée ou accompagnée par l'ACCAAN a permis tantôt à des réalisateurs domiciliés en Basse ou Haute-Normandie, tantôt à des auteurs ou producteurs munis d'un projet en rapport avec la Normandie d'exprimer leur talent.

Toujours d'actualité, cette aide de l'ACCAAN aux projets régionaux se module au travers de trois types de concours : un appui "administratif" (constitution de dossiers, recherche de financements, contrats, gestion, comptabilité), une mise à disposition de matériels de tournage et/ou de montage, une mise en contact avec des techniciens professionnels.

Dans le prolongement de ses activités de production ou de coproduction, l'ACCAAN s'attache à faire connaître les créations audiovisuelles de Basse-Normandie, comptant sur le partenariat d'autres structures régionales (cinémas Lux et Café des Images, associations MaCaO 7<sup>e</sup> Art, Génériques, Transat Vidéo...) et une présentation régulière des œuvres réalisées à l'occasion de nombreux festivals nationaux et internationaux.

Plusieurs œuvres audiovisuelles produites avec la participation de l'ACCAAN ont été sélectionnées puis primées dans le cadre de festivals, tels :

- Normands Barbares Bâtisseurs, documentaire de JN Cristiani en 1979 (Grand prix festivals internationaux d'art et d'architecture),
- Badaboum de P. Van de Walle et Torno Subito en coproduction avec Baraka Productions en 1983 (Grand prix de la SACEM),
- Transits - Dépanne Machine en 1988 (3<sup>ème</sup> prix du Festival International de Tokyo),
- La vie contaminée, documentaire de D. Desramé et D. Maestrali en coproduction avec Cityzen TV en 2000 (Sélection au FIPA 2001, aux festivals d'Orsay, Namur, Moscou, Oullins ; Mention au Bilan International du Film Ethno 2001 et aux Rencontres Cinéma Nature de Dompierre ; prix science et Société au 18<sup>ème</sup> Festival de l'Émission Scientifique de Télévision ; Grand Prix "Environnement" au Festival 2001 de Grenoble.
- Pas de deux, court métrage de fiction de I. Le Guern en coproduction avec FAG Prod en 2000 (sélection avec mention aux Festivals de Gruissan, Chaudes-Aigues en France, Mannheim et Dresde en Allemagne, Uméa en Suède, Molodist en Pologne),
- Saint - Cyr, long métrage cinéma de fiction par P. Mazuy en coproduction avec Archipel 35 et Arte en 2000 (Prix Jean Vigo 2000 ; sélection officielle à Cannes dans "Un Certain Regard"; César 2001 du "Meilleurs Costumes").

Enfin l'ACCAAN recherche tout lien utile à la diffusion de ses productions professionnelles sur les chaînes hertziennes ou câblées françaises et étrangères.

À ce titre, France 3 Normandie - Rouen et Cityzen TV (chaîne locale en diffusion câblée à Hérouville-Saint-Clair) constituent des partenaires privilégiés de la principale structure de production audiovisuelle bas-normande.

## 1.2 - Baraka Productions, association bas-normande de création et de production d'œuvres audiovisuelles.

Baraka Productions concourt depuis de nombreuses années à défendre et faire naître une création audiovisuelle originale en Basse-Normandie, nouant pour cela de nombreuses collaborations avec l'ACCAAN en région.

Maison de production sous statut associatif fondée en 1983, elle est l'œuvre des réalisateurs bas-normands Philippe Van de Walle et Torno Subito.

Localisée à Caen, l'association compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine de réalisations à son actif dans des domaines aussi divers que le clip, le documentaire de création, le court métrage de fiction.

Ayant exploré différents genres et formats (création vidéo, images de synthèse et nouvelles technologies, documentaires sur les arts contemporains...), la structure a privilégié la fiction au cours de ces dernières années.

Certaines de ses créations ont été sélectionnées et primées à l'occasion de festival et rencontres tels :

- Le navire de Jules César, fiction de P. Van de Walle en coproduction avec l'ACCAAN, les Films Seine Océan (prix du jury jeunes-Images en région, Vendôme 1994),
- Un chant mélancolique, fiction en coproduction avec l'ACCAAN (premier prix fiction et meilleur réalisateur du Festival de Gaillard-Genève en 2000 ; sélection au forum du film numérique de Saint-Denis en 2000 ; Ciné Ma région - Gruissan en 2001).
- Le plus beau jardin du monde, long métrage de fiction télévisuelle réalisé par Philippe Van de Walle, coproduit par France 3 Normandie, l'ACCAAN, les Films Seine Océan, qui constitue également l'une des œuvres maîtresses de Baraka Productions.

Malgré une énergie créatrice déployée depuis de nombreuses années, la structure se heurte à d'importantes contraintes budgétaires se traduisant par une absence totale de frais de fonctionnement en dehors des périodes de réalisation et indépendamment des frais d'investissement.

### 2°/ UNE PRODUCTION AUDIOVISUELLE BAS-NORMANDE CONFRONTÉE À UN CONTEXTE NATIONAL MOROSE

Tel qu'un dossier<sup>28</sup> établi par le Centre National de la Cinématographique le décrit, le secteur de la production audiovisuelle n'a pas échappé au contexte économique morose de l'année 2003. Le document appréhende l'évolution de la production audiovisuelle aidée par le CNC, mais n'intègre pas la création non aidée d'une part, ou bien soutenue par des organismes tiers<sup>29</sup> d'autre part.

---

<sup>28</sup> Production audiovisuelle aidée par le CNC en 2003 - dossiers statistiques CNC

<sup>29</sup> Ex. : Association de Gestion des Œuvres Audiovisuelles (ANGO) en tant que société civile de perception et de répartition des droits.



## 2.1 - Une production audiovisuelle aidée en recul au niveau national

En 2003, le Centre National de la Cinématographie a été amené à soutenir une production audiovisuelle présentant un volume horaire et un total de devis financiers globalement en diminution par rapport à 2002 ; 4 059 heures de programmes contre 4 653 heures en 2002 (-12,8 %) ont été aidées, reposant sur un devis global de 1 140,8 millions d'euros contre 1 275,7 millions d'euros l'année précédente.

Cette évolution se démarque nettement de l'augmentation régulière des heures de production et fonds investis dans ce domaine au cours des années antérieures.

Années	1999	2000	2001	2002	2003	03/02
Volume production audiovisuelle aidée (heures)	3 406	3 846	4 215	4 653	4 059	-12,8 %
Montant devis production audiovisuelle aidée (millions d'euros)	1 007,3	1 143,2	1 192,1	1 275,7	1 140,8	-10,6 %

**Tableau n° 8 : Évolution du volume horaire et du total des devis de la production audiovisuelle soutenue par le CNC de 1999 à 2003**

Source : CNC

Le montant total des devis en 2003 (1 140,8 millions d'euros) a été financé par les diffuseurs (50,8 %), le CNC (16,8 %), des apports divers (20,2 %) dont ceux des SOFICA et enfin les apports étrangers (12,2 %)<sup>30</sup>.

Hormis le spectacle vivant, les autres genres de création audiovisuelle (documentaire, fiction, animation et magazine) ont été affectés par une diminution du volume horaire et du montant des devis qui leur ont été consacrés.

Genres de création audiovisuelle	Volume (heures)	2003/2002	Devis (Millions d'euros)	2003/2002
Spectacle vivant	439	+ 11,7 %	65	+ 16,4 %
Documentaire	2 466	- 10,3 %	333,6	- 9,4 %
Fiction	667	- 6,3 %	597,4	- 8,3 %
Magazine	279	- 48,7 %	16,3	- 50,8 %
Animation	208	- 18,8 %	128,6	- 23,2 %
Tous genres confondus	4 059	- 12,8 %	1 140,8	- 10,6 %

**Tableau n° 9 : Volumes horaires et montants des devis par genre de production audiovisuelle en 2003 et évolution 2003/2002**

Source : CNC

<sup>30</sup> Les diffuseurs ont investi 576,2 millions d'euros (-12,3 % par rapport à 2002); le CNC a engagé 170,1 millions d'euros dans le cadre des aides à la production (-19,5 % par rapport à 2002); les apports étrangers ont atteint 143,9 millions d'euros (-5,5 % par rapport à 2002)... Parmi les apports divers, ceux consentis par les SOFICA ont été de 4,1 millions d'euros (-28,1 % par rapport à 2002).

C'est dans ce contexte général que la production audiovisuelle bas-normande, principalement axée sur la création documentaire, s'est inscrite en 2003.

## **2.2 - La place de la production audiovisuelle bas-normande dans la production aidée par le CNC**

La production audiovisuelle bas-normande aidée par le CNC a constitué en 2003 un volume horaire de programmes totalisant 6 heures et 30 minutes.

Représentant 0,16% des 4059 heures produites par 692 producteurs au niveau national d'une part, 0,75% des 867 heures produites par 159 producteurs basés en régions<sup>31</sup> d'autre part, elle a été portée de façon exclusive par l'ACCAAN en Basse-Normandie.

Elle s'est inscrite dans le genre documentaire, lequel a atteint un volume horaire de 2466 heures dans la production nationale et 551 heures dans la production régionale.

L'ACCAAN s'est ainsi trouvé à l'origine de 0,26% et 1,18% des documentaires produits en France et en régions grâce au financement en partie apporté par le Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels (COSIP) du CNC.

Correspondant à près de 20% du devis d'une œuvre documentaire, les aides à la production (aides sélectives, automatiques, avances) ont été attribuées par le CNC sur une enveloppe globale de 170,1 millions d'euros en 2003.

La somme de 125 780 euros a été allouée dans ce cadre à l'ACCAAN pour la production des documentaires suivants :

- Darvich, le musicien du village, Ali Badri, (1h15 min), aide de 20 000 euros,
- Des arbres et des légendes, J.M. Chapedelaine et R. Blum, (52 mn), aide de 20 000 euros,
- Et la liberté vint de Cherbourg, Y. Léonard, (52 mn), aide de 12 000 euros,
- La dentelle d'Alençon, D. Gambini, (52 mn), aide de 18000 euros,
- L'épopée de Charles Steven, S. David, (52 mn), aide de 16 000 euros,
- Les quatre saisons du port de Granville, Y Léonard, (52 mn), aide de 19 780 euros,
- Les Dernis, J.M. Gambillon et Ph. Van de Walle, (52 mn), aide de 20 000 euros.

Il convient de préciser qu'une grande partie de la production audiovisuelle de l'ACCAAN bénéficie d'une implication financière de la chaîne de télévision locale Cityzen TV par l'intermédiaire des pré-achats de créations audiovisuelles.

Avec une somme investie de 1,1 million d'euros pour 48 heures de programmes documentaires, le diffuseur local se positionne derrière TV 10 Angers (2,3 millions d'euros, 93 heures produites) au regard d'un investissement global des chaînes locales de 11,2 millions d'euros destiné à 539 heures de production en 2003.

C'est donc dans un tel contexte national qu'aujourd'hui se jouent la situation et le devenir de la production audiovisuelle bas-normande.

---

<sup>31</sup> Rhône-Alpes (359 heures produites), Bretagne (84), Pays de la Loire (62), PACA (56), etc.

En région néanmoins, il convient de voir que certaines problématiques de spécificité locale concourent également à freiner le développement et la diversification d'une production audiovisuelle que l'ACCAAN s'attache à maintenir pour pallier l'absence de producteurs indépendants en Basse-Normandie.

### 3°/ LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

Sans prétendre à l'exhaustivité, certaines pistes d'évolution de la production audiovisuelle en région paraissent envisageables.

L'une concerne les réponses à apporter aux problématiques que posent aujourd'hui le statut juridique, financier, les conditions de ressources humaines et matérielles de l'ACCAAN qui se présente comme une structure "hybride" partagée entre la conduite de missions d'intérêt général d'une part, son activité de production audiovisuelle d'autre part.

Une autre incite à espérer que la dynamique impulsée à Cherbourg-Octeville sur le site de l'ancien Hôpital des Armées aide à faire émerger en Basse-Normandie un secteur de la production audiovisuelle et cinématographique supplémentaire.

#### **3.1 - Les voies d'évolution de l'ACCAAN en Basse-Normandie**

La mutation engagée récemment à travers la constitution de la nouvelle association CERIS illustre en partie les problématiques auxquelles l'ACCAAN se trouve aujourd'hui confrontée.

**Chacun des secteurs animés en son sein ne cesse de se développer, conduisant les responsables de la structure à s'interroger sur la capacité et la légitimité de cette dernière à répondre à des demandes multiples mais fondées.**

**La question se pose ainsi de savoir si l'ACCAAN peut demeurer une entité unique ou à l'inverse tendre vers l'éclatement de ses missions d'intérêt général d'une part, de production d'autre part, se traduisant par l'apparition d'émanations nouvelles de statut associatif ou autre.**

Outre cette problématique relative au statut juridique et à l'organisation fonctionnelle de l'ACCAAN à prendre en considération, des difficultés se posent de façon urgente au niveau des locaux d'implantation de l'association.

Situés à l'arrière du Cinéma Lux dans le quartier Sainte Thérèse à Caen, ceux-ci sont en pleine propriété de l'association.

Acquis en 1994, ils ont dû intégrer l'accueil supplémentaire des services les plus récents (Banque d'Image Régionale, Pôle d'Éducation à l'Image, Bureau d'Accueil de Tournages) et fournir un lieu pour héberger l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art (promotion du cinéma d'art et d'essai dans la région) indépendante juridiquement et financièrement.

**Les différents services de l'ACCAAN se heurtent donc aujourd'hui à l'exiguïté et au défaut de fonctionnalité des locaux qu'ils occupent, étant utile de préciser que le service consacré à la production est tout aussi concerné par cette situation.**

**La nécessité de résoudre ces questions juridiques, financières, humaines et matérielles complexes a conduit le Comité de Pilotage de l'ACCAAN à envisager la réalisation d'un audit de la structure.**

Validée par les principales collectivités territoriales de la région et la DRAC de Basse-Normandie, la démarche devrait être engagée de manière effective à compter de l'automne 2004.

Cette clarification des rôles favorisant la lisibilité des compétences est d'autant plus urgente que les missions dévolues à l'ACCAAN "centre de ressources audiovisuelles régional" pourraient être légitimement mises en œuvre au service de nouveaux producteurs en région.

### **3.2 - L'émergence d'un secteur de la production audiovisuelle et cinématographique**

Différentes mesures pourraient favoriser l'émergence, sur le territoire bas - normand, de maisons de production impliquées dans une activité offrant des retombées en matière de communication (images de la région véhiculées à travers les créations artistiques) et économique (emploi de professionnels locaux essentiellement concernés par le régime de l'intermittence...).

Un soutien financier direct des collectivités locales plus affirmé et mieux ciblé pourrait en effet accompagner le déploiement de cette activité artistique et économique dans la région.

De façon complémentaire, des fonds budgétaires liés à la politique culturelle d'une part, économique d'autre part du Conseil Régional de Basse-Normandie pourraient être plus largement consacrés au développement de la production audiovisuelle et cinématographique.

Une partie des moyens ainsi dégagés pourrait venir alimenter un fonds d'aide spécifique à la création cinématographique de long métrage, abondé parallèlement par l'État dans le cadre de la politique partenariale dernièrement impulsée au niveau national avec les Conseils Régionaux.

Outre ces évolutions de nature financière propres à intéresser le Conseil Régional de Basse-Normandie, des mesures de soutien à l'émergence d'un secteur de la production cinématographique pourraient être prises en considération dans une dimension interrégionale grâce à un rapprochement entre Basse et Haute - Normandie, à l'instar de la démarche précédemment évoquée concernant les Bureaux d'Accueil de Tournages.

Il est important de préciser que le 7<sup>e</sup> Art immortalise, en France et dans le monde entier, les images et l'essence de la Normandie, indépendamment de toute considération liée au découpage géographique et administratif des deux régions.

Ainsi, une collaboration entre les deux Conseils Régionaux associant par ailleurs l'État (CNC, DRAC), dans le cadre notamment des accords contractuels usuels (Conventions de développement cinématographique et audiovisuel), mais également les autres collectivités territoriales mériterait d'être impulsée afin de mutualiser les capacités d'action de chacun.

Pour finir, il apparaît important de souligner que la nature et les conditions d'attribution des soutiens susceptibles d'être réorientés ou développés par le Conseil Régional de Basse-Normandie, seul ou en partenariat, gagneront à afficher une claire lisibilité auprès des professionnels du milieu de la production audiovisuelle et cinématographique.

## DEUXIÈME PARTIE

### EXPLOITATION ET DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES

#### I - LE CONTEXTE NATIONAL DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE : LA PLACE DE LA BASSE-NORMANDIE

##### A - ASCENSIONS ET RECLS DE LA PLACE DES SALLES DE CINÉMA DANS LE PAYSAGE CULTUREL FRANÇAIS

Tantôt ascendante, tantôt en recul, la place occupée par les "salles obscures" sur le territoire et dans le cœur du public a connu d'importantes évolutions tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces changements ont résulté des mutations technologiques majeures, amenant progressivement puis massivement dans les foyers postes de télévision, magnétoscopes, lecteurs DVD, ordinateurs...

Face à ces multiples "assauts" du progrès technologique, le secteur de l'exploitation cinématographique a dû faire preuve de réactivité et d'adaptation.

Aujourd'hui encore, ces attitudes demeurent tout aussi essentielles afin que les salles de cinéma conservent leur rang au sein d'un paysage de diffusion de l'image en perpétuelle réinvention.

#### 1°/ LES CINÉMAS OU "LA DÉCOUVERTE D'UNE CULTURE POUR TOUS"

L'introduction progressive à Paris puis partout ailleurs en France du cinéma sonorisé et parlant marqua incontestablement les prémises de "l'âge d'or" de la fréquentation cinématographique.

Gagnant rapidement les lieux de diffusion disséminés sur le territoire<sup>32</sup>, dans la première moitié des années 30, cette révolution technique érigea quelque 4 500 salles de cinéma en véritables temples de la culture de masse.

Enracinée dans le paysage local, la salle de cinéma attira à elle, durant plus d'un quart de siècle, des cohortes de spectateurs, atteignant le nombre inégalé de 411,6 millions en 1957.

---

<sup>32</sup> 194 salles sont sonorisées en mars 1930 ; 3 023 le sont en 1934.

Installé dans un monopole de la diffusion des images, le cinéma fut, durant ces glorieuses années, une fenêtre ouverte sur différentes attentes du public.

Sans nul doute, il scella dans le noir de nombreuses rencontres entre le spectateur et l'art cinématographique. Mais il se fit tout autant le lieu d'information et de découverte de l'actualité, de même que le terrain fertile de rencontres et de lien social.

Le déroulement imagé et commenté des derniers événements, suivi de l'entracte propice à la discussion, s'imposait en effet en préalable à la projection du film.

L'âge d'or de la fréquentation cinématographique prit fin en 1958, au lendemain même de son apogée.

## 2°/ CINÉMA ET TÉLÉVISION : LA FIN D'UN MONOPOLE

### 2.1 - La fréquentation cinématographique en chute libre

Les années 1950 marquèrent l'arrivée progressive, dans les foyers français, d'un nouveau support de diffusion de l'image : le poste de télévision.

De 40 000 en 1953, le nombre de foyers équipés passa à 900 000 en 1957.

La fréquentation des salles de cinéma poursuivit quant à elle, sur une courte période, son ascension : 370,6 millions d'entrées en 1953 à 411,6 millions en 1957.

Néanmoins, le nombre de billets vendus aux guichets commença à chuter à 371 millions, dès 1958, pour atteindre 170,3 millions au plus bas en 1977.

L'avènement de l'ère des loisirs et de nouveaux temps libres à satisfaire développa, hors des salles de cinéma, des modes d'expression inédits de la vie sociale.

De ce fait, contraint à remettre en question ses modes de fonctionnement, le secteur de l'exploitation cinématographique s'imposa sans attendre d'importantes restructurations. De nombreuses salles, devenues étrangères à toute rentabilité, fermèrent définitivement leurs portes, notamment en milieu rural et dans les petites communes. En l'espace de trente cinq ans, le nombre de fauteuils disséminés sur le territoire national se trouva ainsi divisé par trois : 2 807 387 en 1959 à 960 383 en 1994.

Dans le même temps, l'offre cinématographique commença à se concentrer en milieu urbain, principalement au cœur des villes animées par d'autres lieux dédiés à la culture et aux loisirs : théâtres, restaurants, cafés...

En 1968, les communes de moins de 5 000 habitants, représentant 7 % des spectateurs, accueillait 40 % des salles et 26 % des fauteuils de cinéma. En 1982, 19 % des salles et 18,4 % des fauteuils demeuraient dans ces petites communes ne totalisant plus que 5 % des spectateurs.

À l'inverse, la part des salles et des fauteuils dans les plus grandes villes ne cessa de s'accroître, passant respectivement de 21 % et 29 %, en 1968<sup>33</sup>, à 42,5 % et 39 % en 1982<sup>34</sup>.

Dans ce contexte, et indépendamment de toute évolution technologique s'avérant incontournable, de nombreux établissements cinématographiques s'engagèrent dans une transformation radicale de leur organisation architecturale. La distribution des lieux, correspondant dans la majorité des cas à des salles de projection uniques et vastes, évolua vers un aménagement en plusieurs salles, de moindre volume.

Enfin, cette période de crise et de désaffection du public pour les "salles obscures" au profit de la "petite lucarne" légitima un accroissement du prix de la place de cinéma, au delà même du niveau de l'inflation.

Tel que le souligne un rapport sénatorial<sup>35</sup>, le prix du billet aura été multiplié par 16,8 quand le prix moyen des biens de consommation l'aura été par sept, en l'espace de trente ans (1960-1990).

## 2.2 - Vers une stabilisation de la fréquentation cinématographique

Fort de sa réactivité et ses importantes restructurations, le secteur de l'exploitation cinématographique put compter sur une relative stabilisation du nombre d'entrées en salles durant les années 1970 et le début des années 1980.

Descendant au plus bas, en 1977, à 170,3 millions d'entrées, la fréquentation cinématographique oscilla entre 170 et 200 millions de billets vendus annuellement, de 1971 à 1983.

Ces fruits de la résistance conduite dans le pays par les exploitants de salles de cinéma ne suffirent toutefois pas à freiner les évolutions induites par l'arrivée des magnétoscopes sur le marché français et la recomposition du paysage audiovisuel sur le "petit écran".

## 3°/ CINÉMAS, CHAÎNES DE TÉLÉVISION, CASSETTES ET DISQUES AUDIOVISUELS : LA SECONDE REMISE EN JEU DES ÉQUILIBRES

### 3.1 - Le cinéma face à de nouvelles concurrences

Dès 1983, le nombre de places vendues aux guichets des cinémas baissa de nouveau sous le coup de différents facteurs.

À partir de la fin des années 1970, les magnétoscopes et les cassettes préenregistrées s'imposèrent peu à peu dans le salon des français, à côté du poste de télévision. Près de 40 % des ménages se trouvaient ainsi équipés en 1990.

<sup>33</sup> 52 % des spectateurs rassemblés dans les communes de plus de 600 000 habitants.

<sup>34</sup> 66 % des spectateurs rassemblés dans les communes de plus de 50 000 habitants.

<sup>35</sup> *Exploitation cinématographique : le spectacle est-il encore dans la salle ?* Rapport du Sénat n° 308 2002-2003.



L'observation de l'évolution du chiffre d'affaires des éditeurs vidéo laisse clairement apparaître l'engouement croissant des Français pour la cassette VHS, dans un premier temps, puis pour le DVD, par la suite.

En effet, en près d'une décennie, le chiffre d'affaires issu de la location et de la vente des supports préenregistrés s'éleva de 375 millions d'euros en 1993 à 1 071 millions d'euros en 2002.

Outre le développement de cette nouvelle modalité d'accès aux créations du 7<sup>e</sup> Art, les projections de films en salles subirent, par ailleurs, la concurrence née de la recomposition du paysage audiovisuel français, à partir du milieu des années 1980.

De fait, c'est à la fin de l'année 1983 que Canal+ s'imposa par voie hertzienne sur le petit écran comme la "chaîne du cinéma" et, en 1987, que TF1 et M6 entrèrent à leur tour dans la course à l'audimat, sous le statut de chaînes nationales privées.

Puis, les deux chaînes publiques France 2 et France 3 se réunirent en 1989 au sein du groupe France-Télévision, tandis que la Sept-Arte et la Cinquième trouvèrent respectivement leur place sur le réseau hertzien en 1992 et en 1994.

Enfin l'offre télévisée s'accrut encore davantage dans la seconde moitié des années 1990 avec l'arrivée des chaînes thématiques, françaises et étrangères, diffusées en bouquet par le satellite et le câble : Canal Satellite, TPS, AB Sat, Lyonnaise câble, France-Télécom câble...

Face à un tel développement des sources de diffusion cinématographique, les pouvoirs publics veillèrent à garantir un certain ordre et à poser des limites précises dans l'accès aux films, tandis que les exploitants de salles engagèrent la seconde adaptation de leur secteur afin de répondre aux attentes renouvelées du public.

### **3.2 - La chronologie des médias : la régulation de la diffusion des films en France**

Dès les années 1980, les pouvoirs publics français puis européens souhaitèrent réguler la concurrence entre les salles de cinéma, la télévision et les supports enregistrés.

Pour ce faire, une chronologie entre la sortie des films en salle, leur exploitation en vidéo et leur passage sur les chaînes de télévision s'imposa peu à peu aux différents acteurs de la diffusion.

#### ***a) La chronologie entre la sortie d'un film en salle et son exploitation en vidéo***

À partir de 1982, une loi sur la communication audiovisuelle posa le principe qu'"aucune œuvre cinématographique exploitée dans les salles de spectacles cinématographiques" ne pouvait "faire l'objet d'une exploitation simultanée sous forme de supports destinés à la vente ou à la location pour l'usage privé ou public, et

notamment sous forme de vidéo cassettes ou de vidéodisques, avant l'expiration d'un délai" courant "à compter de la délivrance du visa d'exploitation"<sup>36</sup>.

Le délai légal de sortie des films en vidéogramme fut porté à douze mois, par un décret de 1983<sup>37</sup>. Ce texte réglementaire concéda toutefois, au ministre de la culture et de la communication, la faculté d'octroyer, à titre dérogatoire, un délai plus court, après avis d'une commission associant les différentes branches de l'industrie cinématographique et au regard des résultats de l'exploitation commerciale des œuvres cinématographiques en salles.

Sans porter atteinte à la durée légale des douze mois séparant de manière générale la sortie des films au cinéma et leur diffusion en vidéo, une seconde mesure réglementaire<sup>38</sup> vint assouplir en 2000 le régime dérogatoire de 1983.

Depuis lors, à compter de l'expiration d'un délai de six mois partant de la date de sortie des films en salles<sup>39</sup>, il peut être procédé à l'exploitation vidéo des œuvres cinématographiques, à la "demande"<sup>40</sup> de la personne ou de l'entreprise détentrice des droits d'exploitation de l'œuvre sous forme de supports destinés à la vente ou à la location pour l'usage privé du public, accompagnée d'une lettre d'accord de l'entreprise de distribution de l'œuvre cinématographique en salles de spectacles cinématographiques".

La dérogation est réputée autorisée "à l'issue du silence gardé par l'administration pendant une durée de deux mois courant à compter de la date de réception de la demande".

Cette dernière disposition confère incontestablement le caractère général à un régime qui relevait a priori du domaine de l'exception dans la philosophie de la réglementation antérieure, mais nullement dans la réalité des faits.

La mesure adoptée en 2000 est venue banaliser le délai de six mois séparant les deux types d'exploitation des films en France, tandis que le nombre de dérogations autorisées par le ministère de la Culture n'avait cessé de s'accroître, au cours des années précédentes : 200 en 1991, 305 en 1999.

Pour finir, il importe de souligner qu'à partir de 1987 et à côté de la réglementation française, une Recommandation du Comité des Ministres des pays membres du Conseil de l'Europe précisa que la diffusion d'un film devait observer la chronologie d'exploitation positionnant à la suite les salles de cinéma, les vidéogrammes et la télévision.

### ***b) La chronologie entre la sortie d'un film en salle et sa diffusion sur le "petit écran"***

Dans le contexte de la recomposition du paysage audiovisuel français, au milieu des années 1980, une loi de 1986 relative à la liberté de communication et un décret de 1987 fixèrent le délai de diffusion d'un film à la télévision à trois ans à

<sup>36</sup> Article 89 de la loi du 29 juillet 1982.

<sup>37</sup> Décret du 4 janvier 1983.

<sup>38</sup> Décret du 24 Novembre 2000.

<sup>39</sup> Date figurant sur le matériel publicitaire.

<sup>40</sup> La demande est adressée au Centre National de la Cinématographie.

compter de l'obtention du visa d'exploitation et à deux ans pour les œuvres coproduites par les chaînes.

Cependant, la directive européenne du Conseil dite "télévision sans frontières" fit valoir en 1989 un régime plus souple, portant à deux ans le délai de diffusion des créations cinématographiques sur le petit écran et à une année, la durée précédant la transmission des œuvres coproduites.

Après qu'une seconde loi française de 1994 eut affirmé que les délais d'exploitation des œuvres cinématographiques seraient déterminés par décret en Conseil d'État, une nouvelle directive du Parlement européen et du Conseil révisa en 1997 les règles du jeu antérieurement posées à l'échelon supra-national.

Supprimant le dispositif institué par la directive TSF ("télévision sans frontières") de 1989, ce texte modificatif plaça dans le champ de compétences des professionnels de la diffusion la responsabilité de fixer, par voie conventionnelle, les délais spécifiques à chaque type d'exploitation télévisée (services de cinéma, services de paiement à la séance, autres services de télévision).

Cette importante disposition se trouva transposée en droit français par la loi du 1<sup>er</sup> août 2000, modifiant celle de 1986.

Depuis lors, il ressort que *"les contrats conclus par un éditeur de services de télévision en vue de l'acquisition de droits de diffusion d'une œuvre cinématographique prévoient le délai au terme duquel la diffusion de celle-ci peut intervenir"*.

Le texte ajoute par ailleurs que *"lorsqu'il existe un accord entre une ou plusieurs organisations professionnelles de l'industrie cinématographique et un éditeur de services portant sur les délais applicables à un ou plusieurs types d'exploitation télévisuelle des œuvres cinématographiques, les délais prévus par cet accord s'imposent à l'éditeur de services"*.

Il convient de préciser, en dernier lieu, que la révision éventuelle de la directive TSF de 1989, modifiée en 1997, a été évoquée au cours de l'année 2003.

Légitimée par la nécessité potentielle d'actualiser ou d'adapter le texte en vigueur au regard des évolutions technologiques et sociétales récentes, une vaste consultation autour de différents thèmes de réflexion a été menée par la Commission Européenne auprès de nombreux acteurs : États membres, pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne, autorités nationales de régulation, professionnels.

Puis, au mois de décembre, l'autorité supra-nationale a fait savoir dans une communication que la directive TSF était correctement appliquée et que sa révision n'était pas à l'ordre du jour, pour le moment.

### **3.3 - Les limitations posées à la diffusion de films à la télévision**

De façon complémentaire à la chronologie des médias, des contraintes en termes de quotas de films et de plages horaires, fixées par les pouvoirs publics, s'imposèrent aux chaînes de télévision en matière de diffusion de créations

cinématographiques. Venant réguler la concurrence entre "salles obscures" et "petit écran", deux décrets établirent, en 1990 et en 2002, un corpus de règles précises.

### ***a) Les limitations posées aux éditeurs de services de cinéma***

Les services de cinéma constituent à l'heure actuelle des services de télévision dont l'objet principal est la programmation d'œuvres cinématographiques et d'émissions consacrées au cinéma et à son histoire.

Ils doivent cependant se conformer à différentes contraintes selon qu'ils offrent à leurs téléspectateurs par voie hertzienne, satellitaire ou câblée, des œuvres inscrites au patrimoine cinématographique ou de création plus contemporaine ou encore diffusées pour la première fois à la télévision.

Tout d'abord, les éditeurs de services de cinéma ne peuvent diffuser plus de 500 films différents par an et peuvent avoir à tenir compte d'un nombre maximum de diffusions autorisées entre minuit et midi fixé par convention avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

À titre d'exemple, Canal+ ne peut offrir par an à ses abonnés plus de 150 longs métrages, entre minuit et midi (convention du 29 mai 2000, reconduite).

Par ailleurs, les services tournés vers le patrimoine cinématographique<sup>41</sup> ne doivent diffuser aucun film, le samedi entre 18 heures et 23 heures, et ne peuvent montrer que des œuvres en noir et blanc, le dimanche entre 13 heures et 18 heures.

Les services orientés vers d'autres cinématographies ne peuvent disposer, outre les deux périodes ci-dessus énoncées, de la plage comprise entre 18 heures et 21 heures, le vendredi, pour proposer des films.

Puis, les services de cinéma de premières diffusions ne sont pas, eux non plus, habilités à programmer de films au cours des trois périodes précitées ainsi que le mercredi entre 13 heures et 21 heures.

Enfin, les services de cinéma diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique ne peuvent en outre offrir à leurs téléspectateurs, le vendredi entre 21 heures et 23 heures, aucune œuvre ayant attiré à elle plus d'un million de spectateurs au cours de sa première année d'exploitation en salles.

### ***b) Les restrictions imposées aux services de paiement à la séance***

Les chaînes proposant le paiement à la séance (pay per view) peuvent diffuser jusqu'à 500 films différents par année civile, à tout moment de la semaine, hormis le samedi de 18 heures à 22 heures 30.

---

<sup>41</sup> Diffusant exclusivement des œuvres sorties en salles depuis 30 ans au moins.

### ***c) Les obligations imposées aux autres services de télévision***

Généralistes ou thématiques, les autres services de télévision, dont l'objet principal n'est pas de diffuser des œuvres cinématographiques, peuvent proposer jusqu'à 192 longs métrages par an dont 144 seulement de 20 heures 30 à 22 heures 30. Ils peuvent en outre présenter un contingent supplémentaire de 52 œuvres d'Art et Essai de longue durée en dehors de la plage horaire précitée.

Cependant, aucune création cinématographique de longue durée ne peut être programmée, d'une part, le mercredi soir et le vendredi soir, à l'exception des œuvres d'Art et Essai diffusées après 22 heures 30, et d'autre part le samedi toute la journée et le dimanche avant 20 heures 30.

### **3.4 - Des complexes cinématographiques aux multiplexes : la riposte des exploitants de salles**

Parallèlement au soutien affiché et réglementé peu à peu par les pouvoirs publics, le secteur de l'exploitation cinématographique rechercha, également de son côté, la parade à la concurrence et au développement exponentiels des autres médias.

À l'instar de l'évolution qui avait conduit à la création de complexes multisalles, notamment au cœur des villes, à partir de la fin des années 1960, une nouvelle révolution structurelle s'engagea sur le territoire français au début des années 1990, alors que la fréquentation cinématographique devait connaître son niveau historiquement le plus bas, en 1992.

En effet, après avoir affiché une relative stabilité durant les années 1970, le nombre de billets vendus aux guichets accusa une baisse importante et régulière de 1983 à 1992, passant de près de 200 millions à 116 millions.

Le pari fut alors lancé d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de les fidéliser dans leurs échanges avec le 7<sup>e</sup> Art, au sein de structures d'un nouveau type associant, en un même lieu, désir cinématographique et quête de loisirs.

Le mouvement de création des multiplexes débuta ainsi en juin 1993, avec l'ouverture du cinéma Euro Palaces, offrant à la périphérie de Toulon, 12 salles et 2 643 fauteuils. Dès lors, en l'espace de dix ans, 111 établissements cinématographiques de cette génération s'implantèrent de manière fulgurante sur le territoire national avec 1 299 écrans et 273 179 fauteuils<sup>42</sup>.

Parmi eux, le multiplexe UGC Ciné-Cité implanté dans la commune de Mondeville ouvrit ses portes sur le territoire bas-normand en 1998.

Attirant à eux des publics étudiants ou populaires domiciliés au dehors des centres villes, les multiplexes, d'architecture esthétique et moderne, contribuèrent incontestablement à relancer la fréquentation cinématographique en France dès 1993.

---

<sup>42</sup> Chiffres au 31 mai 2003.

En effet, celle-ci s'accrut de manière tout à fait notable entre 1992 et 1993, passant de 116 millions d'entrées à 132,7 millions, et poursuivit son ascension pour atteindre 185,8 millions de billets vendus en 2001.

Toutefois, il convient de souligner que l'implantation des multiplexes, bien que répondant aux désirs pluriels du public, s'opéra souvent indépendamment de toute dynamique d'aménagement du territoire et de prospective culturelle.

De ce fait, l'aspect structurant de ces équipements culturels dans la vie locale des agglomérations s'avéra tout à fait déstabilisant pour un certain nombre de complexes de centre-ville qui eurent à se positionner face à deux options imposées par le jeu de la concurrence : rivaliser avec les multiplexes en procédant à de lourds investissements de modernisation ou bien mettre la clé sous la porte !

Pour finir, il est utile de préciser, au regard des statistiques annuelles publiées par le Centre National de la Cinématographie dans la *Géographie du cinéma*, que le rythme d'ouverture de multiplexes dans le pays tendrait à se ralentir, même s'il est envisageable d'escompter au final un parc total avoisinant 170 multiplexes, d'ici quelques années.

De fait, 9 nouvelles structures ont vu le jour au cours de l'année 2002, portant à 106 le nombre total de multiplexes actifs sur le territoire, contre 65 en 1999, 81 en 2000 et 97 en 2001.

Tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, l'évolution de la place des salles de cinéma dans le paysage culturel français s'est menée au gré d'ascensions et de reculs successifs. Ces phases multiples et chaotiques ont néanmoins offert à la France un parc de salles moderne et diversifié, même si le secteur de l'exploitation cinématographique appréhende, à nouveau depuis quelques mois, les conséquences induites et à venir de la diminution de la fréquentation des salles obscures.

## **B - UN PARC D'ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ**

En 2002, 1 632 communes françaises hébergent sur leur territoire 2 146 établissements cinématographiques totalisant 5 257 salles actives et 1 070 522 fauteuils.

Parmi elles, 55 communes bas-normandes accueillent 63 établissements de spectacle cinématographique abritant 129 salles actives et 29 169 fauteuils.

## 1°/ LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SALLES DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE

### 1.1 - Des cinémas implantés dans 4,5 % des communes françaises et concentrés en milieu urbain

Sur un total de 36 565 communes<sup>43</sup>, près de 4,5 % sont dotées en 2002 d'au moins une salle de cinéma active. Il importe de noter toutefois que l'offre cinématographique se concentre majoritairement en milieu urbain.

Les communes de plus de 50 000 habitants, hébergeant près du quart de la population française, disposent quasiment toutes d'au moins une salle de projection tandis que seulement 2,9 % des communes de moins de 10 000 habitants qui abritent 51 % de la population, possèdent un équipement culturel de ce type.

Néanmoins il est utile de souligner que le nombre de communes équipées, en augmentation constante entre 1997 (1 616) et 2001 (1 661) en raison notamment de la création des multiplexes, a chuté à 1 632 en 2002.

Sur 29 communes concernées par la disparition d'un établissement cinématographique en 2002, 24 ont moins de 10 000 habitants.

### 1.2 - Des départements équipés de manière très inégale

Les départements français quantitativement plus dotés en équipements cinématographiques sont ceux qui connaissent une densité importante de population, tant de manière continue que de façon occasionnelle.

Sont ainsi concernés les territoires possédant un ou plusieurs pôles d'activité et ceux qui, à certaines périodes de l'année, connaissent une animation touristique conséquente.

Ainsi, en 2002, 13 départements, hébergeant 28,7 % de la population nationale, constituent ensemble les lieux d'implantation de près du tiers des établissements, des salles et des fauteuils disponibles. Ces mêmes départements disposent de 34 % des multiplexes actifs dans le pays, tandis que 45 autres départements se partagent le reste des équipements de cette nature<sup>44</sup>.

Toutefois, l'observation comparée du nombre de salles actives par groupe de 100 000 habitants donne à voir de réelles disparités entre ces treize départements "de tête", à la lumière d'une moyenne nationale s'établissant en 2002 à 8,98 salles pour 100 000 habitants.

Ainsi, la Savoie apparaît sur-équipée du fait de sa vocation touristique saisonnière, avec 23,86 salles pour 100 000 habitants alors que le département du Nord, très peuplé, n'offre que 5,90 salles pour 100 000 habitants.

<sup>43</sup> Données du recensement de 1999 effectué par l'INSEE.

<sup>44</sup> Au total, 58 départements possèdent au moins un multiplexe à la fin de l'année 2002.

Département	Population (millions)	Étbs actifs	Salles actives	Salles pour 100 000 hts	Fauteuils	Multiplexes
Paris	2,125	92	368	17,31	72 752	5
Savoie	0,373	59	89	23,86	17 870	1
Gironde	1,287	52	154	11,96	32 714	5
Rhône	1,579	52	141	8,92	27 023	3
Loire-Atlantique	1,134	52	118	10,37	25 570	4
Haute-Savoie	0,632	51	98	15,50	21 201	3
Bouches du Rhône	1,836	49	155	8,44	27 488	2
Isère	1,094	49	133	12,15	25 116	4
Nord	2,555	48	151	5,90	34 230	5
Ille et Vilaine	0,868	43	65	7,48	14 980	0
Var	0,898	42	81	9,02	16 385	1
Alpes Maritimes	1,011	42	94	9,29	16 764	1
Hauts de Seine	1,429	39	89	6,22	20 762	2
France	58,52	2 146	5 257	8,98	1 070 522	106
Départements / France	28,7 %	31,2 %	33 %	-	33 %	34 %

**Tableau n° 10 : les départements français quantitativement plus équipés en établissements cinématographiques - année 2002 -**

Source CNC

À l'inverse, une petite vingtaine de départements ruraux, rassemblant seulement 6,1 % de la population nationale, totalisent près de 7 % des établissements cinématographiques et un peu plus de 5 % des salles actives et des fauteuils disséminés sur le territoire français.

Département	Population (millions)	Établissements actifs	Salles actives	Salles pour 100 000 hts	Fauteuils	Multiplexes
Territoire de Belfort	0,137	5	26	18,97	5 038	1
Aube	0,292	5	19	6,50	4 077	1
Meuse	0,192	5	12	6,25	1 778	0
Haute-Marne	0,195	5	10	5,12	2 353	0
Lozère	0,074	6	8	(8)	1 751	0
Indre	0,231	7	16	6,92	2 607	0
Ardennes	0,290	7	15	5,17	3 214	0
Creuse	0,124	7	12	9,67	2 326	0
Tarn-et-Garonne	0,206	8	19	9,22	2 677	0
Eure et Loir	0,408	9	19	4,65	4 346	0
Cantal	0,151	9	14	9,27	2 553	0
Haute Corse	0,142	10	16	11,26	3 658	0
Haute Saône	0,230	10	16	6,95	2 887	0
Ariège	0,137	10	11	8,02	2 839	0
Orne	0,292	11	19	6,50	4 506	0
Haute Loire	0,209	11	16	7,65	2 760	0
Corse du Sud	0,119	12	16	13,44	4 551	0
Lot	0,160	12	16	10	3 447	0
France	58,52	2 146	5257	8,98	1 070 522	106
Départements/ France	6,1 %	6,9 %	5,3 %	-	5,3 %	1,8 %

**Tableau n° 11 : Les départements français quantitativement moins équipés en établissements cinématographiques - année 2002 -**

Source CNC



Une bonne partie de ces départements offrent une moyenne de salles, pour 100 000 habitants, inférieure à la donnée nationale. Ainsi en est-il de **l'Orne** avec **6,5** salles pour 100 000 habitants.

D'autres, comme le territoire de Belfort ou la Corse du Sud, disposant respectivement de 18,97 et 13,44 salles actives pour 100 000 habitants, présentent la caractéristique inverse.

Enfin, il est intéressant de préciser que les départements de la **Manche** et du **Calvados**, situés dans une position intermédiaire entre les départements plus et moins peuplés, possèdent **8,32** et **10,80** salles actives pour 100 000 habitants sur leur territoire en 2002.

### **1.3 - La répartition régionale des établissements cinématographiques**

L'Ile-de-France, les régions Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur se démarquent très nettement en totalisant à elles seules 38 % des établissements cinématographiques et des fauteuils, ainsi que 39 % des salles actives en 2002, tandis qu'elles accueillent 36 % de la population totale.

À l'opposé de ce groupe de régions favorisées en équipements cinématographiques, la Corse, la Champagne - Ardenne et le Limousin présentent un parc cinématographique peu développé, en valeur absolue.

Néanmoins, à l'instar de la situation évoquée pour les départements, le nombre de salles actives rapporté à un effectif de 100 000 habitants laisse apparaître un tout autre classement !

Ainsi, sur les 22 régions métropolitaines, 10 se situent en deçà de la moyenne nationale de 8,98 salles de cinéma actives pour 100 000 habitants.

L'Ile-de-France fait partie de ce groupe avec 8,76 salles pour 100 000 habitants.

À l'opposé, la Corse et le Limousin affichent respectivement 12,30 et 10,28 salles pour 100 000 habitants.

**Il convient de souligner que la Basse-Normandie dispose, pour sa part, de 9,8 salles actives pour 100 000 habitants et se positionne ainsi quelque peu au dessus de la moyenne nationale.**

Régions	Populations (millions)	Établissements actifs	Salles actives	Indice de fréquentation	Salles pour 100 000 hab.	Fauteuils	Multiplexes
Corse	0,26	22	32	1,35	12,30	8 209	0
Rhône-Alpes	5,65	302	655	3,54	11,59	125 764	13
Languedoc-Roussillon	2,30	94	252	3,10	10,95	48 725	6
Aquitaine	2,91	136	317	3,10	10,89	65 809	7
Franche-Comté	1,12	49	120	2,19	10,71	22 282	2
Poitou-Charentes	1,64	78	171	2,38	10,42	33 636	3
Limousin	0,71	29	73	2,10	10,28	13 386	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,51	190	440	3,45	9,75	79 845	5
Bourgogne	1,61	60	148	2,05	9,19	27 306	2
Pays de la Loire	3,22	133	295	2,73	9,16	64 562	8
Basse-Normandie	1,42	63	129	2,46	9,08	29 169	1
Midi-Pyrénées	2,55	125	231	2,86	9,05	44 228	3
France	-	-	-	3,15	8,98	-	-
Ile-de-France	10,95	322	960	5,08	8,76	203 814	19
Auvergne	1,31	50	107	1,94	8,16	17 830	1
Bretagne	2,91	128	232	2,35	7,97	51 730	2
Haute-Normandie	1,78	42	140	2,46	7,86	29 971	4
Lorraine	2,31	66	174	2,66	7,53	38 347	5
Picardie	1,86	54	137	1,66	7,36	29 409	3
Alsace	1,73	33	127	3,07	7,34	27 813	4
Centre	2,44	68	166	2,18	6,80	34 037	4
Champagne-Ardenne	1,34	26	89	1,98	6,64	18 367	2
Nord-Pas-de-Calais	4,00	76	262	2,46	6,55	56 283	10

Tableau n° 12 : L'équipement cinématographique dans les régions - année 2002 -

Source : CNC

Bien qu'affichant d'indéniables disparités entre les milieux urbain et rural, et les diverses aires départementales et régionales, le parc français des établissements cinématographiques offre un maillage territorial dense.

Cette profusion géographique des cinémas confère aux structures françaises le rang de premier parc de salles d'Europe.

## 1.4 - La France, premier parc de salles cinématographiques en Europe

La répartition du patrimoine de l'exploitation cinématographique en Europe laisse apparaître la place importante que possède la France.

Totalisant 5 241 salles de cinémas en 2001, elle se positionne devant l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni qui disposent respectivement de 4 792, 3 747 et 3 248 écrans.

Pays	Populations (millions)	Nombre de cinémas	Nombre de salles	Nombre d'habitants par salle	Nombre de fauteuils
France	59,52	2 186	5 241	11 357	1 072 000
Allemagne	82,19	1 805	4 792	17 152	884 033
Italie	57,84	2 243	3 198	18 088	nc
Espagne	40,12	1 254	3 747	10 708	1 307 800
Islande	0,17	9	32	5 563	7 295
Suède	8,88	813	1 174	7 566	193 833
Royaume - Uni	59,89	766	3 248	18 440	nc
Belgique	10,26	123	493	20 815	109 059
Suisse	7,20	334	508	14 181	108 025
Danemark	5,34	168	361	14 817	55 655
Finlande	5,18	219	339	15 283	58 359
Grèce	10,56	350	400	28 412	nc
Irlande	3,82	70	322	11 883	nc <sup>45</sup>
Luxembourg	0,44	11	25	17 652	5 097
Norvège	4,50	244	394	11 430	84 854
Pays Bas	15,98	175	565	28 296	97 800
Portugal	10,26	156	360	22 311	nc <sup>46</sup>
Autriche	8,12	206	587	13 835	106 722
TOTAL	390,33	11 132	25 786	-	

**Tableau n° 13 : L'équipement cinématographique en Europe en 2001**

Source : MÉDIA Salles - Édition 2002

## 2°/ UN PARC CINÉMATOGRAPHIQUE STRUCTURELLEMENT DIVERSIFIÉ

Outre son assise territoriale étendue, le parc français d'établissements cinématographiques présente une importante diversification structurelle.

De fait, dans l'aire de rayonnement des communes et agglomérations, il n'est pas rare de voir cohabiter cinémas de centre-ville, multiplexes, établissements

<sup>45</sup> Irlande en 2000 : 58 708 fauteuils

<sup>46</sup> Portugal en 2000 : 130 000 fauteuils

saisonniers fonctionnant dans le cadre d'une exploitation indépendante, associative ou municipale...

## **2.1 - Les entreprises privées d'exploitation cinématographique**

Leurs salles représentent près de 75 % du parc de salles actives sur le territoire national.

Majoritairement localisées dans les cœurs de ville, ces entreprises doivent tenir compte, dans la définition de leur espace culturel et commercial, de la présence et de l'influence de multiplexes, à l'intérieur ou à proximité de leur aire de rayonnement.

### **a) Les salles de centre-ville**

Les cinémas implantés au centre des agglomérations, et tout particulièrement au cœur des petites et moyennes villes, jouent un rôle essentiel dans l'animation quotidienne de ces lieux. Ils sont en effet des acteurs privilégiés de l'animation culturelle locale, ayant à offrir une programmation cinématographique de nature à satisfaire le plus grand nombre, tout au long de l'année.

Outre cette compétence culturelle et cette implication dans le champ des loisirs, les cinémas de centre-ville constituent des équipements structurants dans le cadre d'un aménagement territorial et urbanistique local.

De fait, la présence d'un ou de plusieurs cinémas favorise sans nul doute l'existence et le développement, en centre-ville, d'un panel d'établissements commerciaux : bars, restaurants, boutiques...

Il convient de souligner néanmoins qu'un certain nombre de petites exploitations indépendantes rencontrent aujourd'hui de réelles difficultés, certes liées au glissement d'une partie de leurs publics en direction des multiplexes, mais également au regard des exigences nouvelles et croissantes des spectateurs.

Ainsi, les établissements cinématographiques, même de très petite taille, doivent consentir de lourds investissements de modernisation pour fidéliser un public aspirant à des conditions d'accueil, de confort, de projection et d'animation optimales.

**La pérennisation, voire le sauvetage, des "salles obscures" en centre ville peut alors se dessiner comme un enjeu de politique locale lorsque le cinéma constitue l'unique structure culturelle et d'animation. Néanmoins son activité commerciale est vouée à périliter si elle ne reçoit pas un soutien communal ou régional.**

Il reste qu'une prise de conscience collective, insuffisante ou trop tardive, risque de se traduire par la disparition progressive de la petite exploitation cinématographique indépendante sur le territoire français.

### **b) Les multiplexes**

L'exploitation cinématographique commerciale s'opère également entre les murs des "géants de l'offre cinématographique" que représentent 106 multiplexes actifs sur le territoire national, à la fin de l'année 2002.

Créés dans un contexte de fort recul de la fréquentation cinématographique au début des années 1990, ces équipements de nouvelle génération misent, pour séduire le spectateur, sur une architecture esthétique, spacieuse et fonctionnelle, un équipement sonore et visuel de pointe (larges écrans, son numérique, fauteuils gradinés, salles climatisées), une offre de services annexes (restauration, confiserie, jeux, librairies) et enfin un accès possible aux salles en libre-service (billetterie électronique, réservation automatique).

Impliquant un niveau élevé d'investissements, les multiplexes existants et appelés à voir le jour dans les années à venir sont concentrés entre les mains des plus grandes sociétés françaises (Pathé et Gaumont associés sous l'enseigne Euro Palaces, UGC) auxquelles s'ajoute le circuit régional CGR.

<b>Opérateur</b>	<b>Sites</b>	<b>Salles</b>	<b>Fauteuils</b>
Euro Palaces	36	441	96 137
dont Gaumont	19	242	52 598
dont Pathé	17	199	43 539
CGR	20	229	42 916
UGC	13	188	34 950
Kinépolis	5	73	22 073
Autres	30	311	61 616
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>1 242</b>	<b>257 692</b>

**Tableau n° 14 : Principaux opérateurs de multiplexes au 31 août 2002**

Source : "Multiplexes : la fin d'un cycle ?",  
*Le Film Français*, 2 955, 13 septembre 2002

Majoritairement implantés à la périphérie des grandes agglomérations mais également de villes moyennes et plus petites<sup>47</sup>, les multiplexes positionnent les banlieues comme de nouveaux lieux d'offre culturelle.

## **2.2 - Les salles de cinéma municipales**

La diversité des structures d'exploitation cinématographique repose, à côté des établissements commerciaux privés, sur une myriade de salles municipales.

Près de 1 300 salles, soit environ un quart du parc national, appartiennent à des municipalités et permettent de nombreuses rencontres avec le 7<sup>e</sup> Art, tantôt dans des lieux faiblement peuplés ou sous-équipés en structures cinématographiques, tantôt dans des banlieues reliées à de grandes agglomérations.

<sup>47</sup> 37 sur 106 multiplexes sont en centre-ville, fin 2002.

Ces établissements offrent dans la plupart des cas de un à deux écrans et proposent assez fréquemment une programmation d'œuvres recommandées Art et Essai.

Venues pallier la carence d'une exploitation commerciale privée dans les années de fort recul de la fréquentation cinématographique, les municipalités s'impliquent aujourd'hui de manière plus ou moins forte dans la gestion et la programmation de leurs structures.

Près de 4 salles sur 10 sont en fait exploitées dans le cadre d'une collaboration avec un exploitant privé à travers la location des murs, ou bien la location gérance ou encore la concession de jouissance.

Les salles municipales peuvent également prendre le statut de régie municipale ou de société d'économie mixte.

Leur gestion et/ou leur programmation peuvent enfin incomber à une association, faisant ou non l'objet de subventions municipales.

Selon le degré d'implication souhaité, les municipalités et les structures intercommunales ont la possibilité d'offrir un service public en matière cinématographique en privilégiant certains types de films ou une certaine politique d'animation culturelle.

### **2.3 - Les salles de cinéma saisonnières**

La France, terre de tourisme, compte de nombreuses salles de cinéma s'animant au gré des saisons touristiques dans ses stations balnéaires, thermales ou de montagne.

La plupart de ces établissements cinématographiques ne possèdent en général qu'une à deux salles.

L'existence de ces structures, expliquant le sur-équipement de départements comme la Savoie et la Corse du Sud<sup>48</sup>, au regard du nombre d'habitants, apporte aux touristes et vacanciers des sources de loisirs et de rencontres culturelles supplémentaires.

Il est intéressant de souligner que les départements du Calvados et de la Manche possèdent un certain nombre de salles saisonnières implantées sur le littoral.

Largement disséminé sur le territoire national, bien que majoritairement concentré dans les zones urbaines, le parc des établissements de projection cinématographique offre une vaste palette de structures.

Cette situation prévaut cependant en France en raison de soutiens pluriels et complémentaires que concèdent, au secteur de l'exploitation cinématographique, de nombreux acteurs publics et associatifs.

---

<sup>48</sup> La Savoie et la Corse du Sud comptent respectivement 23,86 et 13,44 salles de cinéma actives pour 100 000 habitants en 2002 pour une moyenne nationale de 8,98 salles pour 100 000 habitants.

## C - PLURALITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES SOUTIENS ACCORDÉS AUX SALLES DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE

Tel qu'il en a été fait état précédemment, le secteur de l'exploitation cinématographique a pu asseoir, à partir du milieu des années 1980, sa spécificité quant à la diffusion des créations cinématographiques sur une hiérarchisation de l'accès aux films entre les médias.

Cependant d'autres types de soutien exercé par les pouvoirs publics nationaux, fréquemment confortés par un appui des collectivités territoriales, ont vocation à maintenir dans une situation favorable le secteur de l'exploitation cinématographique.

### 1°/ LES SOUTIENS PUBLICS DE PORTÉE NATIONALE

#### 1.1 - Les appuis financiers du Centre National de la Cinématographie

Depuis la fin des années 1940, le secteur de l'exploitation cinématographique bénéficie sans relâche d'un accompagnement économique mais également culturel du CNC.

En 1947, l'organe national s'engagea en effet dans le contrôle des recettes des établissements cinématographiques afin d'assurer une répartition équitable des produits du 7<sup>e</sup> Art entre les différents ayants droit.

Concomitamment avec la création du Ministère de la Culture, l'institution du compte de soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique eut lieu en 1959. Étendu par la suite à l'industrie des programmes audiovisuels puis à la vidéo, ce compte d'affection spéciale est géré par le CNC, il convient de le rappeler.

#### ***a) La Direction du cinéma : un rôle actif dans le soutien à l'exploitation cinématographique***

La responsabilité de l'ensemble des mécanismes de soutien financier au cinéma incombe, au sein du CNC, à la Direction du cinéma.

Celle-ci veille notamment au pluralisme et à l'élargissement de la diffusion et assure un équilibre entre les différentes formes d'exploitation cinématographique sur le territoire. Pour ce faire, elle s'appuie en interne sur l'activité de différents services.

- Le **Service de l'exploitation** confère les autorisations d'exercer aux exploitants de salles de cinéma ; il gère par ailleurs le soutien automatique et sélectif alloué à ces salles, ainsi que le classement art et essai et l'aide aux structures indépendantes. Il assure, enfin, le suivi de la situation économique de l'ensemble du secteur de l'exploitation.
- Le **Service de la billetterie et du contrôle des recettes** procède à l'enregistrement des bordereaux de recettes, délivre aux salles les documents afférents à la billetterie et suit le développement des nouveaux services informatiques et électroniques ouverts aux exploitants.

- La **Mission de la diffusion** effectue une évaluation et une analyse économique des rapports entre les acteurs impliqués dans la diffusion des films en salles, et traite des questions relatives à la concurrence. Entre autres tâches, elle assure un suivi des agréments de programmation et des procédures d'autorisation des multiplexes.

### ***b) Recettes et dépenses du compte de soutien liées à l'exploitation cinématographique***

Le compte de soutien comprend deux sections ; la première est consacrée au cinéma et à la vidéo (section 1), la seconde porte sur l'audiovisuel (section 2).

La section "cinéma et vidéo" est alimentée, en recettes, par une contribution conjointe des marchés d'exploitation des œuvres cinématographiques : les salles de cinéma à travers la taxe spéciale additionnelle portant sur le prix des places vendues, la télévision grâce à la taxe sur les recettes d'abonnement, de redevance et de publicité des chaînes, enfin la vidéo à travers la taxe sur les vidéogrammes.

Sur un budget total de 475,6 millions d'euros inscrit au projet de loi de finances pour 2004, les recettes de la section "cinéma et vidéo" sont évaluées à 258,7 millions d'euros (240,1 millions d'euros en 2003 sur un budget global de 449,2 millions d'euros).

Sur cette enveloppe consacrée en partie à l'industrie cinématographique, une somme de 76 millions d'euros a vocation à être distribuée en dépenses au secteur de l'exploitation cinématographique à travers différents types d'aides et modalités de soutien.

### ***c) Des mécanismes de soutiens financiers à l'exploitation diversifiés et complémentaires***

Un décret du 24 août 1998 précise la nature et les modalités actuelles de soutiens financiers à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques d'une part, à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles d'autre part.

- Le soutien automatique à la création et à la modernisation des salles

Chaque établissement de spectacles cinématographiques dispose depuis 1967 d'un compte ouvert auprès du CNC, sur lequel sont inscrites les sommes calculées à raison des représentations commerciales d'œuvres cinématographiques effectuées dans la ou les salles de l'établissement.

Le calcul des sommes mentionnées ci-dessus est opéré par application de taux au produit de la taxe spéciale additionnelle perçue aux guichets de l'établissement, pondérés par un coefficient fixé au regard de la taille de la structure.

Ces enveloppes financières peuvent alors être investies par le titulaire du compte pour financer la modernisation du parc existant à travers la réalisation de travaux susceptibles d'augmenter la fréquentation des spectateurs : améliorations des conditions techniques d'exploitation ou de confort, création de nouvelles salles...



Elles peuvent également soutenir la création de nouveaux établissements d'exploitation cinématographique sur le territoire métropolitain.

En outre, des avances sur ces sommes peuvent être consenties par le CNC aux exploitants de salles de cinéma dans le cadre de conventions bilatérales.

Certaines modifications introduites en 1998 dans les modalités de calcul des sommes destinées à redistribution ont permis de favoriser une répartition plus équitable de celles-ci entre les structures d'exploitation cinématographique de toutes dimensions économiques :

- un calcul effectué par établissement, et non plus par écran, afin d'attribuer un soutien en adéquation avec la taille économique réelle des complexes de salles,
- un calcul intégrant des coefficients basés sur le nombre d'écrans, à l'exclusion des établissements de plus de dix écrans,
- un calcul par tranches successives autorisant un accroissement en volume du soutien aux établissements bénéficiant d'une embellie de fréquentation, dans le respect toutefois d'un taux de retour plafonné à 28 % du montant de la taxe collectée, afin de limiter l'aide consentie aux multiplexes.

Pour finir, il convient de souligner que 43,75 millions d'euros ont été distribués en 2001 au titre du soutien financier automatique.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2004, 53 millions d'euros, sur les 76 millions destinés au secteur de l'exploitation cinématographique, sont inscrits pour partie au titre du soutien automatique à la création et à la modernisation du parc d'exploitation.

- Le soutien sélectif à la création et à la modernisation des salles

De manière sélective, le CNC peut attribuer des subventions destinées à créer ou moderniser des établissements cinématographiques situés dans des zones géographiques insuffisamment desservies tant du point de vue de l'accès aux films que de celui de l'équipement.

Visant à favoriser une meilleure desserte cinématographique du territoire et à améliorer l'aménagement des salles, cette politique concerne essentiellement les secteurs ruraux, les périphéries des grandes villes et le parc de salles spécifiquement "art et essai".

L'octroi de subventions dans ce cadre, au profit d'exploitations privées, associatives ou municipales, après avis d'une commission spécialisée du CNC<sup>49</sup>, est subordonné à la conclusion d'une convention entre l'autorité de tutelle et les bénéficiaires des aides.

Les propriétaires de plus de 50 salles de projection ne peuvent toutefois prétendre à ce type d'appui financier.

---

<sup>49</sup> Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation de salles de cinéma dans les zones insuffisamment desservies. Elle associe des représentants des collectivités territoriales, des organismes bancaires spécialisés, les administrations concernées et des professionnels du cinéma.

En 2001, 19,76 millions d'euros ont été répartis sur le territoire national pour aider de manière sélective le secteur de l'exploitation.

Le montant inscrit dans le projet de loi de finances pour 2004 atteint quant à lui près de 23 millions d'euros sur les 76 millions réservés au secteur.

- Le soutien à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques

Il marque la reconnaissance par le CNC de l'intérêt que porte une partie des exploitants de salles aux œuvres recommandées "art et essai" et à des créations dites "de programmation difficile".

Ainsi, le décret du 24 août 1998 modifié en 2002<sup>50</sup> autorise l'octroi de subventions annuelles aux exploitants d'établissements cinématographiques faisant l'objet du classement d'art et d'essai.

Il apparaît toutefois utile de souligner que ces subventions allouées par le CNC, après avis d'une commission spécialisée<sup>51</sup>, saluent les efforts réalisés par les exploitants procédant à une programmation d'art et d'essai de qualité, enrichie d'une démarche de formation en direction du public et d'actions particulières d'animation.

En 2002, la France compte 932 établissements "classés art et essai", représentant près de 43 % du parc national, contre 873, en 2001.

*Ce développement de l'offre "art et essai" s'observe également en Basse-Normandie où le nombre d'établissements classés est passé de 18 en 2000 à 30 en 2001 et 32 en 2002.*

À côté de l'aide apportée aux structures classées "art et essai", des primes peuvent être accordées aux établissements qui maintiennent une programmation difficile face à la concurrence sur les sites d'implantation suivants : ville de Paris, communes de plus de 200 000 habitants, communes dont la population est égale ou inférieure à 200 000 habitants et ayant réalisé plus de 1 500 000 entrées durant l'année légale précédente.

En 2001, 2,25 millions d'euros ont été consacrés à cette aide qui a profité aux salles indépendantes parisiennes, à hauteur de 1,92 million d'euros.

## **1.2 - Les dispositifs d'accompagnement non financiers du Centre National de la Cinématographie**

L'intérêt porté par le CNC au secteur de l'exploitation cinématographique se traduit également à travers l'activité des deux formations spécifiques internes à l'organe national que représentent le Médiateur du cinéma d'une part, l'Observatoire de la diffusion et de la fréquentation cinématographique d'autre part.

<sup>50</sup> Décret du 22 avril 2002 portant définition et classement des établissements cinématographiques d'art et d'essai.

<sup>51</sup> Commission d'Art et Essai.

### **a) Le Médiateur du cinéma**

Institué par la loi du 22 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, le Médiateur du cinéma constitue une autorité de régulation ayant pour mission de garantir "la plus large diffusion des œuvres cinématographiques conforme à l'intérêt général".

Il a ainsi compétence pour connaître les litiges relatifs à la diffusion en salle des œuvres du 7<sup>è</sup> Art, issus d'une situation de monopole de fait, d'une position dominante ou d'obstacles posés au jeu de la concurrence.

En pareils cas, il lui incombe de mettre en œuvre toute conciliation utile, par auto-saisine ou à la demande émanant de toute personne morale ou physique concernée, de toute organisation professionnelle ou syndicale intéressée, ou encore du Directeur du CNC.

Actif dans la prévention de contentieux éventuels, le Médiateur du cinéma favorise l'existence d'une saine concurrence dans le secteur de la diffusion associant distributeurs de films et exploitants de salles.

### **b) L'Observatoire de la diffusion et de la fréquentation cinématographique**

Créé en 1996, et placé sous la présidence du Directeur Général du CNC, cet Observatoire a pour tâche de mesurer les effets induits par de nouveaux équipements sur le parc des salles de cinéma. Il veille par ailleurs aux conditions de sortie réservées aux productions cinématographiques françaises et européennes.

Il réunit en son sein le Médiateur du cinéma, le Président du Comité consultatif de la diffusion cinématographique, divers représentants de la profession (réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants)...

Lieu de collecte et de circulation de l'information, l'Observatoire publie régulièrement une dizaine d'indicateurs statistiques permanents éclairant les principaux aspects du secteur de la diffusion et de l'exploitation.

Cet organe apporte donc un soutien indirect aux établissements de spectacles cinématographiques en livrant une appréhension critique de leurs réalités au CNC.

Pluriels et complémentaires, les appuis consentis aux salles de cinéma par le Centre National de la Cinématographie se trouvent renforcés par un certain nombre de mesures imposées par le pouvoir législatif, en France.

## **1.3 - Les soutiens apportés par le Législateur au secteur de l'exploitation cinématographique**

Deux d'entre eux ont déjà été amplement évoqués en amont à travers la place faite à l'apparition de la chronologie des médias d'une part, au développement des contraintes posées aux chaînes de télévision en termes de diffusion des films d'autre part.

Outre ces prises de position importantes du pouvoir législatif en faveur du secteur de l'exploitation cinématographique, il en est d'autres qui visent, de façon plus récente, à garantir sur le territoire une relative diversité des équipements et de la programmation.

Celles-ci concernent notamment les cadres posés à l'implantation des multiplexes et aux formules d'abonnement offrant des entrées multiples pour accéder au cinéma.

### **a) Vers un encadrement de la création des multiplexes**

Jusqu'en 1996, les multiplexes n'ont eu à observer aucune règle dérogeant à la réglementation de droit commun relative à l'autorisation d'exercice pour les exploitants de salles de cinéma, en ce qui concernait leur implantation.

Toutefois, les premiers effets de leur ouverture se faisant sentir, une loi du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier soumit certains projets de construction ou de transformation d'immeubles visant à la création de salles de cinéma, à l'autorisation des commissions départementales d'équipement commercial<sup>52</sup>.

Les projets ici ciblés concernaient alors les ensembles de salles comptant plus de 2 000 places.

Destinée à freiner l'implantation sans contrôle de ces nouveaux équipements cinématographiques, cette disposition n'était que transitoire ; elle mena de ce fait à l'adoption d'une réglementation pérenne, quelques mois plus tard.

La loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat vint insérer un chapitre relatif aux équipements cinématographiques, dans le corps de la "Loi Royer" du 27 décembre 1973, soumettant ainsi à autorisation :

- la création d'un ensemble de salles de cinéma supérieur à 1 500 places, dans le cadre d'une construction nouvelle ou de la transformation d'un immeuble,
- l'extension d'un ensemble de salles en exploitation depuis moins de cinq ans, ayant atteint ou devant dépasser le seuil de 1 500 places par la réalisation du projet d'une part, ou bien en exploitation depuis plus de cinq ans, sur la base d'un seuil ayant atteint ou appelé à dépasser les 2 000 places d'autre part.

Toutefois ces deux seuils durent être reconsidérés à la baisse afin d'éviter les tentatives de contournement des porteurs de projets enclins à construire des équipements inférieurs à la taille critique.

Des 1 500 et 2 000 places posées en limites, ils furent fixés respectivement à 1000 et 1 500 places en 1998<sup>53</sup>, puis à 800 et 1 500 places en 2001<sup>54</sup>, enfin à 300 et 1500 places en 2003<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> Instaurées par la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat, dite "Loi Royer".

<sup>53</sup> Loi du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

<sup>54</sup> Loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

<sup>55</sup> Loi du 3 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat.

Les projets soumis à autorisation sont étudiés désormais par une Commission Départementale d'Équipements Cinématographiques (CDEC) qui, sous la présidence du Préfet, fait intervenir dans un cadre pluridisciplinaire des élus locaux, des représentants des compagnies consulaires<sup>56</sup>, des associations de consommateurs, un membre du comité consultatif de la diffusion cinématographique.

Instruites en amont par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les principes étant posés que les implantations éventuelles doivent tenir compte de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la qualité de l'urbanisme, les demandes sont évaluées par la CDEC au regard de différents critères :

- l'offre et la demande globales de diffusions cinématographiques en salle dans la zone d'attraction concernée : fréquentation cinématographique de la zone au regard de la moyenne nationale de fréquentation, situation de la concurrence, accès des films en salles et des salles aux films ;
- la densité d'équipement en salles de cinéma dans l'aire observée, nature et composition du parc de salles ;
- l'effet potentiel du projet sur la fréquentation, sur les cinémas de la zone d'attraction et sur l'équilibre souhaitable entre les formes diverses d'offre de spectacles cinématographiques en salles ;
- la préservation d'une animation culturelle et économique suffisante de la vie urbaine et l'équilibre des agglomérations ;
- les efforts d'équipements et de modernisation réalisés dans l'aire d'attraction et leur évolution récente, de même que les investissements de modernisation en cours de développement et l'impact sur ceux-ci ;
- la programmation envisagée ;
- le comportement passé du postulant au travers du respect des engagements de programmation ;
- les relations avec les établissements de spectacles cinématographiques de la zone d'attraction concernée ;
- la qualité architecturale du projet.

Les décisions rendues par la CDEC dans le respect de ces impératifs sont néanmoins susceptibles de recours devant la Commission Nationale d'Équipement Commercial (CNEC), de composition pluridisciplinaire et siégeant, pour l'occasion, en matière cinématographique.

Progressivement cadrée par l'action des CDEC, l'implantation des multiplexes a obéi à une répartition relativement homogène sur le territoire national, permettant d'éviter les phénomènes de concurrence sauvage auxquels aurait inévitablement conduit le suréquipement de certaines agglomérations.

Il reste que ces nouveaux lieux de culture et de loisirs ont généré une profonde mutation du secteur commercial "grand public", notamment dans les villes de petite et de moyenne tailles.

---

<sup>56</sup> Chambres de métiers, de commerce et d'industrie.

Les multiplexes se sont par ailleurs posés en concurrents des salles d'art et d'essai, en se positionnant sur ce registre cinématographique du fait de leurs engagements de programmation.

### ***b) Vers une limitation des "accès illimités" au cinéma***

La régulation, par les pouvoirs publics, des "formules d'accès au cinéma donnant droit à des entrées multiples" symbolise, comme l'encadrement de l'implantation des multiplexes, une prise de position importante du législateur en faveur du secteur de l'exploitation cinématographique.

Il importe de savoir, en effet, que les groupes UGC, Gaumont associé à MK2 et Pathé lancèrent, l'un après l'autre, au cours de l'année 2000, leur propre formule d'abonnement à entrées illimitées en direction du public.

Toutefois, ces nouvelles modalités d'accès au cinéma, permettant aux cinéphiles d'aller sans limite à la rencontre des créations du 7<sup>e</sup> Art, en échange d'une somme fixe mensuelle et versée dans le cadre d'un abonnement, posèrent rapidement deux difficultés.

La première est qu'il n'était plus possible d'isoler, pour chaque film, les recettes issues des abonnements et de rémunérer, par conséquent, selon leur dû, les distributeurs et les ayants droit.

La seconde réside dans la mise à l'écart des petits et moyens exploitants de ces méthodes commerciales, accessibles essentiellement aux grands circuits cinématographiques et aux exploitants de multiplexes.

Le législateur trancha donc ces questions en soumettant la viabilité de ces "formules donnant droit à des entrées multiples" à un agrément consenti par le Directeur Général<sup>57</sup> du CNC après avis d'une commission spécialisée<sup>58</sup>.

Depuis lors, les agréments ainsi délivrés fixent, pour une durée de quatre ans, un prix de référence déterminé par les initiateurs de formule sur lequel distributeurs et ayants droit peuvent être rémunérés.

Par ailleurs, dans une zone d'attraction délimitée au regard de critères économiques, géographiques et démographiques, les circuits sont tenus à une obligation d'offre et de garantie envers les petits exploitants.

Les premiers agréments consentis par le CNC en mars 2003 concernent à l'heure actuelle les deux formules que proposent les cartes "Le Pass" et "UGC illimité".

La première, disposant d'une validité reconnue au sein de 27 établissements de la région parisienne, dont 15 et 9 sont respectivement exploités par Euro Palaces et

---

<sup>57</sup> Loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et décret du 24 octobre 2002 portant application des dispositions de l'article 27 du code de l'industrie cinématographique et relatif aux formules d'accès au cinéma donnant droit à des entrées multiples.

<sup>58</sup> La commission d'agrément des formules d'accès au cinéma comprend des représentants de l'État, des personnalités qualifiées dans les domaines de la gestion des entreprises, du droit des contrats ou de l'exploitation cinématographique.

MK2, a vocation à s'étendre à un parc plus large, à l'intérieur ou à proximité de la capitale.

La seconde est utilisable dans plus d'une cinquantaine d'établissements implantés sur l'ensemble du territoire au printemps 2003 et regroupant les 42 structures UGC, au côté d'une dizaine d'équipements indépendants situés majoritairement en région parisienne.

Il est utile de mentionner, pour finir, que ces nouvelles offres commerciales ont été à la source de 11 millions d'entrées en 2001 (6 % de la fréquentation nationale totale) enregistrées pour près de 80 % à Paris ou dans sa banlieue.

Les soutiens publics de portée nationale consentis de manière générale par le Centre National de la Cinématographie et plus ponctuellement par le législateur, à la faveur du secteur français de l'exploitation cinématographique, sont conséquents et essentiels.

À l'échelon local, une attention particulière est également offerte par les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés à ce champ d'activité.

## 2°/ LES APPUIS DES AUTORITÉS PUBLIQUES DÉCONCENTRÉES ET DÉCENTRALISÉES

À travers les actions menées par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les choix réalisés par les collectivités territoriales, le secteur de l'exploitation cinématographique bénéficie de soutiens plus territorialement délimités.

Les aides à la diffusion et l'appui aux lieux de projections cinématographiques résultent, selon les cas, de l'implication propre de ces acteurs publics ou d'une démarche de contractualisation entre ces derniers.

### **2.1 - L'implication des Directions Régionales des Affaires Culturelles**

Services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication et relais du Centre National de la Cinématographie, les DRAC tiennent une place importante dans la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'activité cinématographique et audiovisuelle.

Dans la majorité des régions françaises, un conseiller est en charge, au sein de la DRAC, de la mise en œuvre et du suivi des choix opérés en matière de politique cinématographique.

Ainsi des crédits alloués par la DRAC peuvent légitimement soutenir la rénovation ou la modernisation d'établissements de spectacle cinématographique, accompagner la mise en œuvre de programmations particulières (films d'art et essai, courts-métrages...) ou l'organisation de rencontres et festivals dédiés au 7<sup>e</sup> Art dans la région.

Une aide plus ciblée sur le milieu rural peut consister à financer l'existence d'associations assurant une diffusion cinématographique dans des lieux fixes ou en suivant un circuit itinérant.

## 2.2 - L'intervention des collectivités territoriales

De nombreuses collectivités locales, majoritairement des communes, jouent un rôle plus ou moins direct dans l'exploitation d'établissements dédiés aux spectacles cinématographiques.

Propriétaires d'un cinéma implanté sur leur territoire, elles peuvent selon les cas assurer la gestion directe de cet établissement ou confier cette mission à une association, ou bien encore déléguer ce service à un exploitant indépendant.

Outre ces possibilités, elles sont autorisées à offrir par ailleurs un appui aux exploitants de salles privées, dans le respect de critères précis posés par le législateur.

Ainsi, la loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques a reconnu aux communes et aux départements la possibilité de conférer des subventions aux salles réalisant moins de 2 200 entrées par semaine.

D'un montant ne pouvant dépasser 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement ou du coût d'un projet dédié à des travaux autorisant l'octroi d'un soutien financier, ces aides ont toutefois récemment fait l'objet d'un élargissement de leur portée.

*De fait, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fixe aujourd'hui à 7 500 entrées hebdomadaires le seuil autorisant l'intervention des collectivités locales et généralise ce droit d'appui à l'ensemble des établissements bénéficiant d'un classement "art et essai".*

De plus, les équipements cinématographiques classés "art et essai" peuvent prétendre à une exonération de la taxe professionnelle auprès de leur collectivité locale d'implantation. Au titre de dispositions introduites par la loi de finances pour 2002, celle-ci a en effet l'opportunité d'exonérer tout établissement cinématographique classé "art et essai" ayant réalisé entre 2 000 et 5 000 entrées hebdomadaires.

Enfin, les régions, dont la compétence générale est reconnue en matière d'action culturelle, ont vocation pour leur part, à travers les choix politiques qu'elles réalisent, à accompagner, pérenniser la diffusion et l'exploitation cinématographiques sur leur territoire.

Ainsi, communes et structures intercommunales, départements et régions peuvent légitimement concourir au maintien, voire au développement du secteur de l'exploitation cinématographique, en aidant à l'investissement et au fonctionnement et en autorisant certaines exonérations fiscales à la faveur de nombreux établissements de spectacles cinématographiques.



Il convient cependant d'ajouter que ces appuis consentis par les pouvoirs publics décentralisés trouvent une plus grande efficacité lorsqu'ils jouent leur rôle aux côtés et en complément des autres soutiens publics financiers.

### **2.3 - Contractualisations et soutiens croisés en faveur de l'exploitation et de la diffusion cinématographiques**

Outre les aides que les différents pouvoirs publics peuvent consentir individuellement, d'importants soutiens aux établissements de diffusion cinématographique émanent des relations contractuelles ou conventionnelles nouées entre le Centre National de la Cinématographie, les Directions Régionales des Affaires Culturelles, les collectivités territoriales...

Ainsi, à l'échelon communal, les contrats de ville associent à l'autorité municipale, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général et divers organismes impliqués dans un domaine particulier (santé, assurance maladie, justice...) autour d'actions concertées de développement.

La situation et le devenir de l'exploitation cinématographique peuvent figurer, dans ce cadre, au rang des axes retenus.

Il en va de même en ce qui concerne les Contrats de Plan liant l'État et les Régions, et dans lesquels les appuis à l'action culturelle, notamment en faveur de l'exploitation et de la diffusion cinématographiques, peuvent se trouver légitimement renforcés.

Enfin, de manière plus spécifique, des conventions annuelles de développement cinématographique, rassemblant l'État, via les Directions Régionales des Affaires Culturelles, le Centre National de la Cinématographie et les Conseils Régionaux, déterminent les voies et les moyens de soutien pouvant aider, en partenariat, à la promotion et à l'essor de la diffusion cinématographique en région.

Ces instruments juridiques centraux et fondamentaux de la coopération avec les collectivités régionales doivent prochainement prendre la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, d'une validité de 3 ans, abordant notamment les enjeux du soutien à la production et ceux de la diffusion culturelle.

De portée nationale ou d'influence plus locale, inscrits ou non dans une démarche partenariale, les accompagnements consentis aux salles de cinéma et à leurs exploitants concourent incontestablement à maintenir en état satisfaisant de fonctionnement ce maillon essentiel de la "filrière" cinématographique en France.

À côté de ces intérêts marqués par les pouvoirs publics, les efforts et l'engagement de certaines associations, en faveur de la diffusion en salles des œuvres cinématographiques, ne sauraient être oubliés.

### 3°/ DES SOUTIENS ASSOCIATIFS DIVERSIFIÉS

Sans chercher à rendre compte de manière exhaustive du soutien apporté en France aux salles de cinéma par de nombreuses associations, certaines actions doivent néanmoins trouver ici un écho.

Celles-ci consistent, selon les cas, à favoriser le maintien d'un réseau de salles diversifié sur l'ensemble du territoire en garantissant un accès satisfaisant à une pluralité de films ou bien à certains types de cinématographies.

#### **3.1 - Les missions de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)**

Association "loi 1901" créée en 1983 sur l'initiative du Ministère de la Culture et du Centre National de la Cinématographie duquel elle reçoit des subventions, l'ADRC constitue un lieu de représentation pour différents secteurs d'activité liés à l'exploitation et à la diffusion des œuvres cinématographiques sur le territoire national.

Exploitants, programmateurs de salles, distributeurs, producteurs, réalisateurs de films et collectivités territoriales peuvent en effet adhérer à l'association.

Cette dernière obéit à deux missions principales et s'impose à travers quelques actions complémentaires.

Tout d'abord, elle veille au maintien et au développement, sur l'ensemble du territoire, d'un réseau de salles diversifié.

Pour cela, elle peut procéder à toute étude, conseil, information et assistance architecturale en faveur des projets de salles, à la demande des exploitants ou de tout autre organisme impulsant une politique d'amélioration de la desserte cinématographique du territoire.

Elle conduit par ailleurs une démarche de promotion des salles de cinéma à travers la réalisation de plaquettes, le développement et l'exploitation d'un fonds photographique, lequel comprend plus de 25 000 images de salles en France.

Sa seconde mission consiste à favoriser l'accès aux films des établissements de diffusion cinématographique localisés dans de "petites" et "moyennes" villes réalisant, pour les premières, moins de 35 000 entrées de cinéma par an, et de 35 000 à 215 000 entrées annuelles, pour les autres.

S'ajoutent à ces lieux ceux hébergeant des salles "art et essai" et dépassant plus de 215 000 entrées annuelles.

L'ADRC prend en charge le financement du tirage de copies supplémentaires de films pour répondre aux besoins de ces établissements.

Ce tirage de copie est réalisé selon le principe d'une circulation partagée et délimitée dans le temps entre plusieurs salles disséminées sur le territoire d'une

même "région ADRC" ; chaque salle ne conserve généralement la même copie que durant une semaine.

Le suivi de ces opérations de diffusion incombe à un correspondant régional, responsable de l'une des sept "régions ADRC" : Nord - Picardie / Centre - Bourgogne, Ouest, Périphérie parisienne, Est, Auvergne / Rhône-Alpes, Sud-Ouest, Méditerranée.

Offrant des conditions économiques avantageuses, les circulations de copies impliquent que les salles, qui en bénéficient, observent de bonnes conditions d'exploitation et d'exposition des films ainsi véhiculés.

Pour l'année 2001, l'ADRC a financé et tiré 1 924 copies concernant 165 films (2 452 copies sur 141 films en 2000).

Sur ce total de 2001, 1 499 copies ont soutenu l'exploitation des "petites villes", tandis que 425 ont servi à une diffusion cinématographique dans des villes "moyennes" et des salles "art et essai" ; 89 % des copies ont concerné, par ailleurs, des films européens (dont 78 % d'œuvres françaises), 6 % des films américains et 5 % des films d'autres parties du monde.

Par ailleurs, il importe de souligner que l'ADRC s'implique également dans l'organisation d'opérations d'animation et d'événements pour accompagner les exploitants de salles.

Enfin, outre cette compétence et ses deux missions précédemment évoquées, l'Agence soutient un certain nombre de films dits "de répertoire" qu'elle est chargée de faire circuler sur l'ensemble du territoire en procédant au tirage de copies neuves, accompagnées de documents et d'interventions en salles.

Dans le cadre de cette mission qui lui a été confiée en 1999 par le CNC et le Ministère de la Culture, l'"ADRC Répertoire" a ainsi fait circuler une vingtaine de films, via une quarantaine de copies, dans près de 300 villes françaises.

### **3.2 - L'Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)**

Association "loi 1901" également, l'ACID relève de l'initiative de réalisateurs qui ont souhaité, à travers sa création en 1992, faire valoir la nécessité de sauvegarder une expression cinématographique plurielle, diversifiée et assurée de trouver sur le territoire français des lieux de diffusion tout aussi divers.

Mue par la volonté de permettre à des cinéastes de soutenir d'autres cinéastes, l'ACID apporte un soutien à certains films et conduit de nombreuses actions partout en France, à l'étranger et à l'occasion d'événements cinématographiques importants.

Ainsi subventionnée par le CNC et différents organes de compétence nationale, l'Agence s'engage en faveur de films qui lui sont soumis par leurs réalisateurs, producteurs ou distributeurs, avant la sortie en salles.

Un texte de soutien des films retenus se trouve pour cela intégré à la plaquette trimestrielle de l'ACID que reçoivent les exploitants de salles.

Puis, l'Agence organise des pré-visionnages des films sélectionnés dans les régions, conduisant ses cinéastes - adhérents à présenter directement aux exploitants les œuvres soutenues, en amont de leur sortie nationale.

En partenariat avec l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC), l'ACID participe au mécanisme de tirage de copies pour favoriser la diffusion des films soutenus au sein de certains établissements cinématographiques.

Ces actions se complètent par ailleurs par l'organisation et le financement de rencontres - débats, dans les salles programmées sur les copies ADRC, entre "créateurs" et spectateurs.

À Paris plus précisément, l'ACID met en lumière chaque mois une œuvre cinématographique au travers d'une rencontre clôturant la projection et faisant intervenir, devant le public, un cinéaste de l'ACID en charge de présenter le réalisateur du film et son équipe.

Enfin, il convient de souligner que l'Agence mène différentes actions à l'étranger et se rend particulièrement présente à l'occasion du Festival de Cannes, chaque année.

### **3.3 - L'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE)**

Créée en 1955 sur l'initiative de directeurs de salles de cinéma et de critiques, l'AFCAE se pose en fer de lance du soutien et de la promotion du Mouvement "Art et Essai" en France.

Officiellement reconnue en 1959, l'association fédère et anime un vaste réseau qui, en 2001, rassemblait près de 1 200 salles de cinémas au sein desquelles 950 écrans faisaient l'objet d'un classement "art et essai" ; elle compte par ailleurs dans ses rangs quelques associations départementales et régionales.

Dans l'ambition de préserver des champs de création et de diffusion cinématographiques singuliers et pluriels, l'AFCAE s'est assigné des missions et des voies d'intervention multiples.

Ainsi, outre la valorisation d'un 7<sup>e</sup> Art intemporel et d'expression diversifiée, l'association favorise, en tous lieux de diffusion sur le territoire national, les rencontres entre des professionnels du cinéma et un public critique. Elle inscrit, dans une dimension éducative, les relations que le spectateur noue avec l'œuvre et offre à ses adhérents un lieu de réflexion, d'échanges d'expériences et d'intervention.

Son assise territoriale repose sur l'activité de bénévoles qui, réunis en groupes de travail, mènent différentes actions.

Un groupe consacre ainsi son engagement au Jeune Public en mettant en réseau des salles susceptibles de diffuser, en dehors du temps scolaire, des œuvres cinématographiques destinées aux jeunes générations.

Dans ce but, des outils sont mis à disposition des exploitants intéressés : documents relatifs aux films, catalogue d'œuvres "art et essai" recommandées "Jeune Public", projections en régions, animations...).

Un second groupe dénommé "Patrimoine - Répertoire" favorise la mise en relation de salles désireuses de diffuser des œuvres appartenant à ce registre. Composé de distributeurs, animateurs, programmeurs, exploitants et d'acteurs institutionnels, cette seconde représentation de l'AFCAE s'impose aussi dans l'organisation d'événements.

Puis, un autre groupe de travail spécialisé dans le champ des "Actions - Promotion" amène une trentaine d'exploitants à soutenir la diffusion d'une vingtaine de films chaque année par l'édition de documents liés aux œuvres retenues, la circulation de copies, la réalisation d'animations et de projections sur le territoire.

Un quatrième groupe composé des salles parisiennes met en œuvre quant à lui des actions spécifiques à la capitale.

Enfin, un dernier groupe de rayonnement international vise à préserver la diversité culturelle en Europe et dans le monde, aux côtés d'autres associations membres de la Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai (CICAIE) à la tête de laquelle se situe la France.

Outre l'influence de ces différentes organisations de l'association, il convient de noter que l'AFCAE tient une place importante au niveau national dans le cadre de représentations ou de partenariats auprès d'autres structures.

Elle connaît tout d'abord une large représentation au sein des commissions du Centre National de la Cinématographie : Commissions d'Aides Sélectives à la rénovation des salles et aux avances majorées, d'Aides Sélectives à la distribution, de la Diffusion, de Classification des œuvres cinématographiques, d'Aides Sélectives à la distribution du film pour enfants, du Choix des films pour les dispositifs scolaires, Observatoire du Cinéma.

De plus, sur mission diligentée par le CNC, l'AFCAE gère le Collège de recommandation des films qui, deux fois par mois, vote sur tous les films sortis. Pluridisciplinaire<sup>59</sup>, cette instance guide, par ses décisions, le CNC dans le classement "art et essai" des établissements cinématographiques.

Des relations plus partenariales lient par ailleurs l'AFCAE au CNC mais également à d'autres structures, telles le Centre National du Livre (CNL), l'Agence du Développement Régional du Cinéma (ADRC), l'Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID), quelques journaux et autres associations...

Ces échanges se traduisent ici ou là par l'organisation de concours littéraires, de festivals, un soutien apporté à certains films grâce à l'édition de documents et la circulation de copies.

Pour finir, l'AFCAE livre un écho de ses activités et de ses engagements en éditant chaque mois, à destination de ses adhérents, des acteurs économiques,

---

<sup>59</sup> Exploitants, distributeurs, producteurs, réalisateurs, responsables de festivals, représentants des pouvoirs publics, critiques...

politiques et artistiques du cinéma français et européen, son "Courrier de l'Art et Essai".

### 3.4 - Le Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR)

À l'instar des structures précédemment évoquées, le GNCR est une association de rayonnement national fondée en 1991 et soutenue par le Centre National de la Cinématographie.

Le Groupement fédère un grand nombre de salles classées "Recherche" et "Art et Essai", organisées au sein d'associations régionales.

Ces lieux d'exploitation cinématographique, répartis sur l'ensemble du territoire français, s'impliquent dans la promotion et la diffusion d'œuvres innovantes, singulières et se démarquant, aujourd'hui comme hier, d'une certaine "expression unique".

En partenariat avec les professionnels du secteur (auteurs, distributeurs, exploitants), l'association et ses relais territoriaux apportent un soutien tant à des fictions de long et court métrages qu'à des films documentaires.

Ce travail est enrichi par l'organisation de manifestations, d'animations, de rétrospectives ou encore par l'attribution de prix, notamment à l'occasion du Festival International du Documentaire de Marseille<sup>60</sup>.

Le Groupement aspire à neutraliser l'influence de l'implantation sans contrôle des multiplexes et des entrées à carte illimitées en permettant aux salles classées "Recherche", "Art et Essai" de se démarquer identitairement et de s'imposer auprès du public comme des lieux de découverte et de liberté.

**Il est intéressant de mentionner que le GNCR trouve l'un des relais régionaux à son action à travers l'Association des Cinémas de l'Ouest pour la Recherche (ACOR) dont l'influence s'étend notamment sur la Basse-Normandie.**

### 3.5 - L'Agence du Court Métrage

L'Agence du Court Métrage est une association née en 1983 de la volonté de professionnels du cinéma souhaitant faire valoir la diffusion du court métrage en France.

Soutenue par le Centre National de la Cinématographie, l'Agence a agi dans le temps en faveur de la réhabilitation du film court en tant qu'œuvre cinématographique à part entière.

Offrant son soutien et son savoir-faire aux nouveaux talents comme aux réalisateurs confirmés et reconnus, l'Agence accompagne la présentation des œuvres au public dans différents cadres.

---

<sup>60</sup> Prix des Cinémas de recherche consistant en une aide à la diffusion en France.

À la tête d'un réseau de diffusion nationale qu'elle anime, l'association se positionne aux côtés des exploitants d'établissements cinématographiques, mettant à leur disposition un centre de documentation dans ses locaux, ainsi que des services de centralisation de copies, de programmation, de traitement comptable des bordereaux de recettes...

Outre le secteur de l'exploitation cinématographique qu'elle accompagne largement, l'Agence s'implique également dans le domaine de l'éducation à l'image concernant le jeune public.

Dans le cadre de la sensibilisation à l'image développée en milieu scolaire d'une part, comme dans celui du temps libre et des loisirs d'autre part, l'œuvre de court métrage sait mobiliser l'attention et la réflexion de la jeunesse.

Fortes des relations nourries avec les professionnels du cinéma, les acteurs associatifs et institutionnels et les différents publics, l'Agence du Court Métrage s'efforce de laisser vivre et de laisser voir chaque film qui lui est confié, honorant ainsi sa mission de service public en faveur du film court.

### **3.6 - L'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA)**

Soutenue elle aussi par le Centre National de la Cinématographie, l'AFCA promeut en France et à l'étranger le cinéma d'animation depuis 1971.

Comptant aujourd'hui près de 270 adhérents actifs (professionnels), associatifs et étudiants, l'association travaille avec de nombreux établissements cinématographiques et des festivals, favorisant dans ce cadre la circulation de programmes (courts métrages) et organisant des séances de projection suivies de rencontres entre le public et des professionnels du cinéma, à Paris notamment.

Par ailleurs, l'AFCA met en œuvre chaque année des rencontres professionnelles et veille au bon déroulement d'expositions ainsi que du Festival national du film d'animation qui se tient tous les deux ans à Auch, dans le Gers.

Enfin, l'association transmet ses connaissances et son savoir-faire quant aux œuvres d'animation à travers différents outils d'information et de communication : édition mensuelle de la "Lettre de l'afca", publication des actes de Rencontre professionnelle, coédition du Guide des professionnels du film d'animation en France, centre de documentation à destination du public et des professionnels (livres, revues, dossiers, articles de presse...), site Internet<sup>61</sup>.

Par son intermédiaire, ses membres peuvent adhérer à l'Association Internationale du Film d'Animation (ASIFA), il importe de le souligner.

Ce tour d'horizon de quelques associations apportant un appui tantôt financier ou matériel, tantôt idéologique, au secteur français de l'exploitation cinématographique témoigne là encore de l'intérêt consenti en France à ce maillon essentiel de l'activité cinématographique.

---

<sup>61</sup> La plupart des associations présentées ci-dessus possèdent également un site sur internet.

Les aides apportées de manière complémentaire par les pouvoirs publics d'influence nationale et locale et un tissu associatif diversifié ont su préserver en France un parc de salles à identités multiples, offrant au 7<sup>e</sup> Art un écho de mille résonances.

Cet état des lieux ne saurait faire oublier néanmoins les diminutions de la fréquentation cinématographique au cours des années 2002 et 2003 et passer sous silence les mutations technologiques, sociologiques et économiques aujourd'hui engagées dans le pays.

## **D - L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE NOS JOURS : VERS UNE NOUVELLE REMISE EN JEU DES ÉQUILIBRES ?**

Depuis que la fréquentation cinématographique a affiché une évolution à la baisse en 2002 et 2003, le secteur de l'exploitation se rassemble autour d'interrogations multiples. Différents facteurs conjoncturels mais également structurels éclairent, semble-t-il, cette situation qui ne saurait être ramenée à un simple relâchement de l'engouement du public pour la séance de cinéma.

Passagères ou plus pérennes, ces causes peuvent néanmoins laisser penser que les salles de cinéma s'achèment, comme tout autre lieu ou moyen de diffusion de l'image cinématographique, vers une nouvelle remise en jeu des équilibres.

### **1°/ LA BAISSÉ RÉCENTE DE LA FRÉQUENTATION CINÉMATOGRAPHIQUE : PHÉNOMÈNE CONJONCTUREL OU STRUCTUREL ?**

#### **1.1 - Les années 2002 et 2003 ou la fin d'une décennie de progression de la fréquentation**

Après avoir atteint son niveau le plus bas en 1992 avec 116 millions d'entrées, la fréquentation cinématographique a connu une phase d'augmentation constante jusqu'à la fin de l'année 2001.

En effet, les salles de cinéma ont accueilli près de 185,8 millions de spectateurs au cours de cette dernière année.

Mais l'année 2002 a connu un recul puisque les établissements de spectacle cinématographique n'ont enregistré que 184,4 millions d'entrées, subissant ainsi une diminution de la fréquentation de 1,5 % par rapport à 2001.

Puis, l'année 2003 s'est inscrite dans ce mouvement à la baisse avec un peu moins de 174,2 millions de places de cinéma vendues, soit - 5,6 % par rapport à 2002.

À partir de ce constat, il demeure toutefois prématuré de considérer qu'après une décennie de progression née de l'essor des multiplexes mais également de succès cinématographiques notables tels que Les Visiteurs en 1993 (1,5 million



d'entrées) et Titanic en 1998 (21 millions), la fréquentation et, à travers elle, le secteur de l'exploitation cinématographique, viennent d'entrer dans une nouvelle période de crise.

### 1.2 - Des films à l'affiche de plus en plus nombreux

Si de manière conjoncturelle les salles de cinéma n'ont pu asseoir en 2002 et 2003 leur activité sur la diffusion d'œuvres particulièrement porteuses, à l'instar de celles évoquées ci-dessus, un facteur plus structurel a desservi une partie des rencontres potentielles entre les films et leur public. Il s'agit du sur - encombrement chronique des écrans de cinéma appelés à exposer de plus en plus de nouveaux films depuis quelques années.

De fait, 539 nouveaux films ont animé les écrans français au cours de l'année 2000 contre 387 œuvres de même nature en 1996.

Leur nombre respectivement ramené à 514 en 2001 et 459 en 2002 est demeuré important, engendrant de ce fait un niveau élevé de tirages et de mises en circulation de copies sur l'ensemble du territoire national.

Comme l'hebdomadaire Écran Total le soulignait dans l'un de ses numéros<sup>62</sup>, "le nombre de copies mises en circulation" a progressé de "24 % entre 1999 et 2001, soit près de 13 000 copies de plus".

Ainsi, constituant une offre plus développée, les œuvres nouvelles s'adressent souvent au public à des moments particuliers de l'année : vacances scolaires (hors été), rentrée des classes... La concentration des sorties à certaines périodes du calendrier incite donc le spectateur à opérer un choix entre plusieurs œuvres à découvrir avant que, le temps raisonnable de diffusion écoulé, d'autres films en recherche de public ne monopolisent l'affiche à leur tour.

Cette concurrence aidant, de nombreuses créations cinématographiques ne rencontrent qu'une partie du public qu'elles seraient en droit d'attendre dans le cadre d'une exploitation prolongée.

Malgré cela, la salle de cinéma demeure pour l'heure le lieu d'éclosion de chaque création du 7<sup>e</sup> Art et détermine l'influence que chaque film portera ou non sur les médias concurrentiels et/ou complémentaires.

### 1.3 - La salle de cinéma, lieu de passage "initiatique" des films

Les salles obscures représentent, aujourd'hui encore, des lieux privilégiés où les premières rencontres avec le public donnent officiellement et culturellement naissance à tout film projeté.

Le moment choisi pour la sortie en salles répond à une logique clairement établie au regard du thème de l'œuvre, de la concurrence éventuelle marquée par la présence d'autres créations de même sensibilité à l'affiche...

---

<sup>62</sup> N° 442, semaine du 27 novembre au 3 décembre 2002.

Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que l'accueil témoigné en premier lieu par le public parisien à toute nouvelle expression du 7<sup>e</sup> Art, conditionne généralement le degré d'irrigation ultérieure du territoire en quantité de copies.

Le nombre de salles desservies et d'entrées réalisées durant les premières semaines de diffusion nationale détermine par la suite la propension d'une œuvre à mobiliser ou non l'intérêt des médias concurrentiels : vidéogrammes, chaînes de télévision...

## 2°/ LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE FACE À DE NOUVEAUX ENJEUX TECHNOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES

Comme dans les années 1950 marquant l'avènement de la télévision dans les foyers, ou encore durant les années 1980 consacrant l'essor des magnétoscopes et des vidéogrammes, le secteur de l'exploitation cinématographique doit intégrer aujourd'hui dans son fonctionnement et ses perspectives d'évolution les ouvertures qu'offrent la technologie numérique et le haut débit (ADSL) via Internet.

### 2.1 - Cinéma et technologie numérique

Alors que certains films ont été récemment tournés à l'aide de caméras numériques Haute Définition, la question de la projection numérique dans les salles de cinéma se pose aujourd'hui au secteur de l'exploitation.

Les établissements de spectacle cinématographique sont équipés à l'heure actuelle de projecteurs conçus pour des pellicules déroulant des bandes perforées, larges de 35 mm.

Toutefois, une première salle française dotée d'un projecteur numérique au sein du complexe Gaumont Aquaboulevard à Paris a pu effectuer une exploitation numérique des films Toy Story II et Fantasia 2000, au cours de cette même année.

Le recours généralisé à la technologie numérique dans le domaine de l'exploitation aurait vocation à simplifier la transmission des copies de films, non plus sous forme de bobines volumineuses, mais par l'intermédiaire du support informatique.

Motivée par la recherche d'une qualité optimale en matière de programmation et de diffusion cinématographiques, la technique numérique impliquera néanmoins un investissement conséquent dans les équipements servant en cabine de projection : serveur de stockage, décompresseur, désembrouilleur et projecteur.

Cette évolution ambitieuse, et certainement incontournable à terme, demeure freinée pour l'heure par les engagements, voire les difficultés économiques, qu'assume une fraction des exploitants de salles, appartenant notamment à la petite exploitation indépendante.

Il importe de rappeler en effet que de nombreux exploitants ont déjà consenti à de lourds investissements de modernisation pour préserver un caractère attractif à leur établissement situé à quelques pas d'un multiplexe flambant neuf.

## 2.2 - Nouvelles technologies et autres médias audiovisuels

Le développement présent de nouvelles technologies et d'équipements offrant un accès à l'image sans cesse amélioré en termes d'aisance et de qualité peut légitimement conduire à remettre en question la place concédée aux salles de cinéma dans la chronologie des médias.

De fait, l'essor des marchés du DVD et du Home Cinéma d'une part, l'avènement attendu de la Télévision Numérique Terrestre ou de la télévision sur ADSL dans une majorité de foyers d'autre part, ouvrent la perspective d'évolutions aptes à changer la donne.

### a) Vidéogrammes et Home Cinéma

L'explosion du marché de l'édition de vidéogrammes (cassettes VHS et DVD) s'est traduit par une augmentation de 30,8 % du chiffre d'affaires global des éditeurs de vidéo, passant de 819 millions d'euros en 2001 à 1 071 millions d'euros en 2002.

Intégrant les fruits de la location et de la vente, ce bond en avant est principalement dû à une flambée des ventes de DVD, lesquelles ont représenté 66,3 % du chiffre d'affaires global en 2002 (49,1 millions d'unités vendues) contre 50,7 % en 2001 (25,5 millions d'unités vendues).

Années	Location VHS/DVD	Vente VHS/DVD			Total global
		VHS	DVD	TOTAL	
1997	67	495	-	495	562
1998	71	489	13	502	572
1999	78	415	83	498	576
2000	78	362	216	578	656
2001	96	308	415	723	819
2002	90	271	710	981	1 071

Tableau n° 15 - Évolution du chiffre d'affaires des éditeurs vidéo, en millions d'euros

Source : CNC Info n° 287 - Bilan 2002

Le marché de l'édition de vidéogrammes profite ainsi largement du nombre conséquent de films présentés tour à tour à l'affiche des cinémas et en DVD. L'intérêt que suscite le DVD auprès de spectateurs aspirant à revoir ou découvrir une œuvre, dont l'exploitation en salle est achevée, est réel.

De mieux en mieux équipés en matériels de visionnage, aptes à concurrencer par leur qualité d'image et de son les émotions ressenties dans les salles de cinéma, de nombreux foyers investissent désormais dans l'achat de lecteurs de DVD, d'amplificateurs et d'écrans 16/9<sup>ème</sup>.

Ces modalités renforcées et facilitées d'un accès "privatisé" au cinéma, dont les œuvres monopolisent 82,5 % du marché des vidéogrammes, confirment le caractère incontournable de la modernisation du parc national des établissements cinématographiques. Afin de perdurer dans le paysage culturel, les salles de cinéma

doivent être en mesure d'offrir au spectateur une relation particulière et privilégiée au 7<sup>e</sup> Art, avec espaces de débat, de rencontres entre spectateurs et réalisateurs.

Outre l'amélioration matérielle du cadre et la performance technologique, le secteur de l'exploitation cinématographique doit peut-être rechercher aujourd'hui des applications plus novatrices, voire insolites, du concept et du contenu mêmes de la "séance de cinéma".

Il y a fort à parier, en effet, que la rituelle "sortie au cinéma" saura de moins en moins se résumer à la seule projection d'un côté, au simple visionnage de l'autre, d'une œuvre cinématographique... dans un lieu confortable et obscur.

**L'animation et le travail de sensibilisation des publics, mis en œuvre au sein des établissements classés "art et essai" et de certains cinémas "généralistes", constituent l'une des voies d'évolution à considérer mais également à réaliser.**

#### ***b) Télévision Numérique Terrestre et Télévision sur ADSL***

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) vise à fournir, par voie hertzienne et via un téléviseur numérique ou un décodeur appliqué à tout téléviseur analogique actuel, une offre multichaînes en clair et/ou payante.

Le procédé tend ainsi à développer la capacité télévisuelle hertzienne au delà d'une trentaine de programmes diffusés en qualité de son et d'image numérique.

De fait, réuni le 23 octobre 2002, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a sélectionné 31 chaînes nationales destinées pour 16 d'entre elles à être diffusées gratuitement sur les ondes numérisées : 8 chaînes publiques (6 chaînes de France Télévision, ARTE, Chaîne Parlementaire), TF1, M6, Direct 8, I-MCM, M6 Music, NRJ TV, NT1, TMC.

En revanche, les 15 autres chaînes retenues par le CSA doivent donner lieu à une contribution financière spécifique : Canal +, AB1, Canal J, CinéCinemas, Cuisine TV (journée) et Comédie (soirée), Eurosport, I-Télévision, LCI, Match TV, Paris Première, Planète, Sport +, TF6, TPS Star.

De plus, des télévisions locales et de proximité ont vocation à venir enrichir, par le biais de conventions signées avec le CSA, le panel des programmes destinés à la TNT.

Enfin, il est utile de souligner que les premières émissions de la TNT sur le territoire français sont espérées pour la fin de l'année 2004, avec un taux de couverture d'environ 40 % de la population et de 80 % en 2008.

L'intérêt consacré à la découverte de programmes télévisés plus nombreux et offrant de meilleures conditions d'image et de son peut inciter certains spectateurs à demeurer chez eux, au lieu de sortir en quête d'un spectacle cinématographique.

Parallèlement, les premières offres de télévision sur ADSL via Internet, mises en œuvre en France, au tournant de l'année 2003 et au début de l'année 2004, par différents opérateurs de télécommunication (France Télécom, Cégétel...) laissent

présager le déploiement de certaines modalités d'accès aux œuvres cinématographiques.

La ligne téléphonique, à l'instar et au-delà des voies de transmission hertziennes, satellitaires ou câblées, permet déjà dans certaines villes françaises de bénéficier d'un accès illimité à Internet en haut débit, de téléphoner et de recevoir une variété de chaînes de télévision locales, nationales et internationales.

Les programmes télévisuels ainsi diffusés peuvent toutefois céder une large place à différents services de Vidéo à la Demande, offrant au téléspectateur l'opportunité de visionner à domicile le film ou l'œuvre audiovisuelle de son choix, en contrepartie de l'acquittement d'un droit de consultation limité dans le temps.

Déjà disponible via les réseaux câblés ou satellitaires, la Vidéo à la Demande reste pour le moment une pratique peu usitée en France.

Elle possède néanmoins toutes les chances de s'épanouir au travers de la floraison des offres de télévision sur ADSL. Cette perspective pose dès à présent la question de la place que doit observer la Vidéo à la Demande dans la chronologie française des médias.

À quel moment le spectateur peut-il en effet légitimement et librement sélectionner une œuvre cinématographique particulière dont la diffusion n'a pas vocation à faire partie d'un programme télévisuel établi ?

Qu'en est-il également de la possibilité d'accéder via Internet à un service de Vidéo à la Demande, actif depuis l'étranger, et proposant, dans son catalogue, des œuvres cinématographiques dont la diffusion dans les salles de cinémas français se poursuit, commence toute juste, voire s'annonce seulement ?

Il semblerait toutefois que cette modalité d'accès individuel aux œuvres cinématographiques s'impose dans la chronologie des médias au même niveau que la vente de vidéogrammes, c'est-à-dire une fois l'exploitation en salles achevée mais avant la pratique du paiement à la carte et l'entrée en jeu des chaînes de télévision cryptées par abonnement puis diffusées en clair.

Parallèlement aux effets que les technologies d'aujourd'hui induisent en sa direction ou à son encontre, le secteur de l'exploitation cinématographique ne saurait ignorer certaines mutations technologiques et sociologiques récentes, susceptibles de le fragiliser et essentielles à intégrer de ce fait dans toute réflexion prospective.

### **2.3 - L'impact de nouveaux modes relationnels aux œuvres cinématographiques**

La cinéphilie connaît depuis quelques temps de nouveaux modes d'expression aptes à détourner certains publics des salles de spectacle cinématographique.

L'un, consistant en l'accentuation d'une "privatisation" de la relation au 7<sup>e</sup> Art, et l'autre, découlant d'un accès frauduleux aux œuvres cinématographiques, méritent d'être ici évoqués.

**a) Vers une "privatisation" accentuée de la relation à l'art cinématographique ?**

L'essor, précédemment mis en exergue, des marchés des vidéogrammes et notamment des DVD ainsi que des équipements audiovisuels de type Home Cinéma, traduit la tendance actuelle de certains publics à rechercher une relation plus privatisée aux créations du 7<sup>e</sup> Art.

Touchant principalement des publics d'adolescents et de jeunes adultes, ce phénomène repose sur l'organisation de diffusions cinématographiques à domicile, à l'attention d'un petit auditoire lié à un même réseau de connaissances : camarades scolaires, amis, voisins, membres de la famille...

Moment de convivialité, de création ou de préservation du lien social et d'échange culturel, ce rassemblement ponctuel au domicile de l'un ou de l'autre se justifie par la location ou l'achat de films enregistrés sur supports vidéo. Vraisemblablement, cette pratique a vocation à se développer encore au travers des possibilités offertes par la Vidéo à la Demande via notamment la télévision sur ADSL.

Ce phénomène sociologique appelle sans nul doute le secteur de l'exploitation cinématographique à s'interroger sans tarder quant à une redéfinition possible de la nature et du contenu de la "séance de cinéma" afin de sauvegarder à celle-ci sa spécificité.

**b) Les atteintes frauduleuses au secteur de l'exploitation cinématographique**

Le téléchargement illégal d'œuvres cinématographiques, que permet Internet au travers de certains sites, se situe aujourd'hui au cœur des préoccupations du secteur de l'exploitation cinématographique.

Flouant l'ensemble des ayants - droit de la filière cinématographique (créateurs, producteurs, distributeurs, exploitants), la piraterie de films sur Internet, facilitée par le Haut Débit, déleste en effet l'industrie cinématographique d'une partie de ses bénéfices potentiels.

Complexe à évaluer, ce manque à gagner fait défaut aux recettes du Compte de Soutien géré par le CNC et fragilise le secteur cinématographique dans sa totalité.

Force est de reconnaître que l'existence d'équipements informatiques et audiovisuels toujours plus performants d'une part, et le faible coût financier du support de gravure des œuvres (DVD Vierge) d'autre part, offrent une forte capacité d'ampleur au phénomène.

De ce fait, la lutte contre la piraterie s'est organisée en France, comme dans d'autres pays, à travers la création de l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA). Spécialement dédié à la protection des droits d'auteurs, cet organe est né en 1985 d'une volonté commune des Ministères de la Justice et de la Culture et compte, au rang de ses adhérents, des professionnels du cinéma et de la vidéo, des studios (Universal, Paramount, Gaumont...), des éditeurs (TF1, France

Télévision...), des syndicats professionnels ainsi que le Centre National de la Cinématographie.

Sa mission consiste à poursuivre les personnes facilitant le trafic de programmes copiés et rediffusés sans autorisation.

Ses agents sont assermentés par le Ministère de la Culture afin de dresser des procès-verbaux ; leurs enquêtes préalables sont ensuite dirigées vers les services de gendarmerie ou de police.

Les actions engagées sont essentiellement pénales, le code de la propriété intellectuelle<sup>63</sup> permettant en effet de réprimer la "contrefaçon audiovisuelle" par deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Le démantèlement de réseaux de vente et d'échange de films pirates par les forces de l'ordre emporte pour l'heure un effet dissuasif certain mais souvent ponctuel.

La prise de conscience de l'ampleur et des effets néfastes du phénomène, à l'origine de coups durement portés déjà à l'industrie du disque musical, pourrait inciter les pouvoirs publics à renforcer la lutte et les sanctions contre la piraterie audiovisuelle par voie législative et/ou réglementaire dans les mois à venir.

Pourtant, le secteur de l'exploitation cinématographique français dispose d'atouts incontestables au regard de la pluralité, de la diversité et de la qualité de la majorité de ses structures. À plusieurs reprises dans le temps, il a fait montre d'une réactivité et d'une admirable capacité d'adaptation aux évolutions technologiques et aux mutations sociologiques du public.

La salle de cinéma, ancrée dans le paysage culturel français et dans le cœur de la plupart des cinéphiles, doit aujourd'hui encore suivre le mouvement commandé par les tendances nouvelles ou sur le point d'éclorre.

À la lumière de ces caractéristiques et par l'éclairage donné du contexte national, il convient d'appréhender la situation propre à l'exploitation et à la diffusion cinématographiques en Basse-Normandie.

## **II - L'EXPLOITATION ET LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE**

La situation de l'exploitation cinématographique en Basse-Normandie reflète de manière proche le contexte national : diversification structurelle du parc d'établissements de spectacle cinématographique disséminés sur le territoire régional, appuis publics et associatifs concédés à une grande partie des lieux de diffusion cinématographique, fragilité de certaines petites et moyennes exploitations indépendantes, enjeux à relever en termes de modernisation et de pérennisation de l'activité en divers lieux...

---

<sup>63</sup> Articles L 335-2 à L 335-8

Outre ces caractéristiques fidèles au panorama général, la Basse-Normandie affiche toutefois des spécificités : majorité d'exploitations de petite taille, implication importante du réseau associatif local, présence notable d'une activité saisonnière sur le littoral de la Manche et du Calvados, nombre important d'établissements classés art et essai<sup>64</sup>, influence d'une activité de diffusion itinérante, foisonnement de rencontres et de festivals dédiés au 7<sup>e</sup> Art...

Afin d'appréhender au mieux la situation de l'exploitation et de la diffusion cinématographiques dans la région, une attention particulière mérite d'être portée aux éléments suivants : la place et l'influence des établissements cinématographiques bas-normands au regard du parc et des résultats nationaux, le maillage territorial des salles de cinémas et les évolutions en cours, la diversification structurelle des lieux d'exploitation et de diffusion cinématographiques, les soutiens économiques et culturels apportés localement à l'activité.

## A - LA PLACE ET L'INFLUENCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE BAS-NORMANDS

La place et influence des établissements cinématographiques de la région, observables à la lumière des données nationales, reposent sur des éléments structurels<sup>65</sup> et conjoncturels<sup>66</sup> récents. Elles résultent également de l'évolution des résultats cinématographiques annuels que la Basse-Normandie a connus au cours des dernières années, avant et après notamment l'ouverture du cinéma multiplexe de Mondeville.

### 1°/ LE POSITIONNEMENT DE LA BASSE-NORMANDIE AU NIVEAU NATIONAL EN 2002

De nombreuses informations collectées par le Centre National de la Cinématographie et mises en évidence dans la publication intitulée Géographie du Cinéma permettent d'établir annuellement une juste observation de la réalité de l'exploitation cinématographique en région au regard de la situation nationale.

#### 1.1 - Les éléments structurels de mise en comparaison

	Population (millions)	Communes Equipées	Ets actifs	Salles actives	Fauteuils	dont Ets Art et essai	dont Multiplexes actifs
Basse-Ndie	1,42	55	63	129	29 169	32	1
France	58,52	1 632	2 146	5 257	1 070 522	932	106
BasseNdie/ France (%)	2,42	3,37	2,93	2,45	2,72	3,43	0,94

Tableau n° 16 : Équipements d'exploitation en 2002 - Géographie du Cinéma - Septembre 2003

Source - CNC

<sup>64</sup> 32 en 2002.

<sup>65</sup> Nombres de communes équipées, d'établissements actifs, de salles, de fauteuils, d'établissements Art et Essai, de multiplexes.

<sup>66</sup> Nombres d'entrées et de séances annuelles, indice de fréquentation, niveau des recettes aux guichets et recette moyenne par entrée.



Hébergeant moins de 2,5 % de la population nationale, la Basse-Normandie constitue en 2002 le lieu d'implantation de 63 établissements de spectacle cinématographique, soit près de 3 % du parc français.

Ces équipements culturels sont situés dans 55 communes bas-normandes, lesquelles représentent près de 3,6 % des communes accueillant un cinéma dans le pays.

Les cinémas de la région offrent 129 salles actives et 29 169 fauteuils, correspondant à 2,5 % des salles obscures et à moins de 3 % des fauteuils répartis dans l'hexagone.

Il importe de souligner néanmoins que la Basse-Normandie dispose de 9,8 salles actives pour 100 000 habitants tandis que cet indice est de 8,98 pour la France.

Cette donnée place ainsi la région bas-normande parmi les 12 régions métropolitaines détenant un nombre de salles actives pour 100 000 habitants supérieur à la référence nationale.

Par ailleurs, près de 51 % des établissements cinématographiques de la région font l'objet d'un classement art et essai en 2002, tandis que 43,5 % du parc français affichent cette spécificité.

Enfin, l'activité d'un cinéma multiplexe, représentant 0,9 % des équipements similaires à l'échelon national et 1,6 % des établissements actifs de la région, est à noter.

**Ainsi, les équipements d'exploitation cinématographique aménagés en Basse-Normandie place la région dans une situation moyenne à la lumière d'une vue d'ensemble. Incluse dans une tranche comprenant de 100 à 200 salles, à l'instar de 9 autres régions métropolitaines, elle occupe, avec ses 63 établissements actifs en 2002, la 13<sup>ème</sup> position au niveau national.**

## 1.2 - Les éléments conjoncturels de mise en comparaison

La Géographie du Cinéma éditée par le CNC met également l'accent sur différents indicateurs conjoncturels permettant de situer le positionnement de l'exploitation cinématographique bas-normande dans le cadre national.

	Population (millions)	Entrées (millions)	Évolution des entrées 2002/2001	Recettes Guichets (M€)	Recette moyenne par entrée (€)	Indice de fréquentation	Séances (milliers)
Basse-Normandie	1,42	3,502	- 4 %	17,303	4,94	2,46	115
France	58,52	184,461	- 1,5 %	1 027,865	5,57	3,15	5,625
Basse-Normandie/France (%)	2,42	1,89	-	1,68	-	-	2

**Tableau n° 17 : Les résultats d'exploitation en 2002 - Géographie du Cinéma - septembre 2003**

Source : CNC

Réalisant 3,5 millions d'entrées et 17,3 millions d'euros de recettes aux guichets en 2002, les cinémas bas-normands pèsent pour moins de 2 % dans les résultats nationaux de même nature et atteignent tout juste cette proportion, s'agissant du nombre de séances cinématographiques organisées dans les salles obscures de la région.

Le nombre d'entrées enregistrées en 2002 présente une diminution de 4 % par rapport au chiffre de 2001, alors que cette baisse, observée aussi à l'échelon national, est de 1,5 % pour la France.

Sur une échelle s'étirant des évolutions positives aux résultats négatifs de cet indicateur, le secteur de l'exploitation bas-normand se tient à la 15<sup>ème</sup> place parmi les régions métropolitaines.

Par ailleurs, la Basse-Normandie arrive en 16<sup>ème</sup> position avec son montant global de recettes aux guichets et affiche une recette moyenne de 4,94 euros par entrée, en deçà de la référence nationale et de la majorité des sommes moyennes par entrée enregistrées sur le territoire hexagonal.

De fait, cette recette moyenne pour la France correspond à un montant de 5,57 euros par entrée, seules les régions Poitou-Charentes (4,82 euros), Limousin (4,90 euros) et Aquitaine (4,92 euros) montrent une donnée inférieure à celle de la Basse-Normandie.

Enfin, l'indice de fréquentation, obtenu d'un rapport entre le nombre d'entrées réalisées sur une zone et l'effectif global des habitants de cette zone, mérite les observations suivantes.

Fortement influencé d'une année sur l'autre par l'évolution du nombre d'entrées validées, l'indice de fréquentation pour la région bas-normande est de 2,46 en 2002. Dans le même temps, il s'élève à 3,15 au niveau national.

Là encore, la Basse-Normandie occupe une position en deçà de la moyenne générale, en raison notamment de la diminution de 4 % affectant en 2002 le nombre d'entrées (baisse de 1,5 % seulement pour la France).

Toutefois, 10 régions connaissent un indice de fréquentation inférieur, et 2 autres un indice égal (Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais) à celui de la région bas-normande.

L'observation comparée des équipements et des résultats d'exploitation, en Basse-Normandie et en France en 2002, porte sur une année durant laquelle la fréquentation cinématographique, en recul, marque la fin d'une décennie d'évolution contraire, il importe de le rappeler.

Néanmoins, les résultats d'exploitation enregistrés dans la région en 2002 concèdent à la Basse-Normandie un poids inférieur à celui que lui assurent ses équipements cinématographiques à l'échelon national.

Avec près de 3 % des établissements actifs, 2,5 % des salles de cinéma, 2,7 % des fauteuils et 3,5 % des équipements classés art et essai, notre région réalise 2 % des séances cinématographiques, 1,9 % des entrées et 1,7 % des recettes nationales aux guichets.

Il apparaît alors tout à fait utile de souligner que la Basse-Normandie constitue, aujourd'hui en France, l'un des territoires où l'entrée de cinéma est la moins coûteuse pour le spectateur.

L'évolution de la tarification des billets de cinéma pourrait légitimement mobiliser, de ce fait, la réflexion des représentants de l'exploitation cinématographique indépendante, associative et municipale dans la région.

## 2°/ L'ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES RÉSULTATS CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE DE 1996 À 2002

### 2.1 - L'évolution des établissements de spectacles cinématographiques dans la région de 1996 à 2002

Au cours de la période considérée, le nombre d'établissements cinématographiques actifs dans la région a peu varié, oscillant de 62 structures, au plus bas en 1996 à 66 au plus haut en 2000.

Ces évolutions ont été le fruit, selon les cas, de l'ouverture (UGC Ciné-Cité à Mondeville en 1998) ou de la réouverture (cinéma de la Gare à Courseulles-sur-Mer en 2001) de lieux d'exploitation ; elles ont résulté également de la fermeture temporaire (cinéma Le Royal à Condé-sur-Noireau en 1999) ou définitive (cinéma Pandora à Caen en 2001) de certains autres.

Néanmoins, il convient de souligner que l'année 1998 a été marquée par l'implantation du cinéma multiplexe UGC-Ciné-Cité de Mondeville faisant passer le nombre de salles actives de 123 en 1997 à 134 en 1998.

Relativement stable jusqu'en 2001, ce chiffre est redescendu à 129 en 2002, le nombre d'établissements actifs passant dans le même temps de 65 à 63.

À l'identique, le total de fauteuils offerts au public bas-normand a crû de 1996 (27 695) à 1998 (30 255), oscillant ensuite entre une fourchette haute de 31 294 unités en 2001 et basse avec 29 169 sièges en 2002.

Par ailleurs, l'augmentation croissante du nombre d'établissements cinématographiques bénéficiant d'un classement Art et Essai dans la région mérite d'être relevée.

Les structures ainsi marquées ont en effet connu un développement régulier : 14 sites classés en 1996, 30 en 2001. En 2002, année porteuse de la réforme<sup>67</sup> de la procédure et des critères du classement précité, on dénombre 32 établissements classés Art et Essai, en Basse-Normandie.

Enfin, 53 à 57 communes bas-normandes ont profité de l'activité d'un ou plusieurs cinémas installés sur leur territoire, au cours de la période 1996-2002.

---

<sup>67</sup> Le décret du 22 avril 2002 portant *définition et classement des établissements de spectacles cinématographiques d'Art et Essai* établit que le classement vaut pour les établissements dans leur ensemble et non exclusivement pour l'une ou l'autre des salles consacrées à la cinématographie d'art et essai.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Communes équipées	53	55	56	55	57	55	55
Étbs. actifs	62	64	65	64	66	65	63
Salles actives	120	123	134	133	135	134	129
Fauteuils	27 695	28 526	30 255	29 859	30 367	31 294	29 169
Multiplexes	0	0	1	1	1	1	1
Étbs Art et Essai	14	16	16	18	18	30	32

**Tableau n° 18 : Évolution des établissements d'exploitation cinématographique de Basse-Normandie de 1996 à 2002**

*Source - CNC*

## **2.2 - L'évolution des résultats d'exploitation cinématographique en Basse-Normandie de 1996 à 2002**

L'observation des résultats cinématographiques annuels en Basse-Normandie sur la période considérée laisse apparaître tout d'abord que le nombre d'entrées et le montant des recettes réalisées aux guichets se sont accrus en 1997 par rapport à 1996 et plus fortement encore en 1998.

Ainsi, les salles bas-normandes ont attiré à elles plus de 2,62 en 1996, 2,79 en 1997 et 3,54 millions en 1998 de spectateurs, et collecté respectivement 12,69, 13,55 et 17,08 millions d'euros de recettes aux guichets.

Un fléchissement à la baisse s'est temporairement fait sentir en 1999 (3,15 millions d'entrées et 14,18 millions d'euros de recettes), avant que les deux indicateurs ne témoignent à nouveau de résultats d'amélioration : 3,29 millions d'entrées et 15,14 millions de recettes en 2000, puis 3,64 millions d'entrées et 17,48 millions de recettes aux guichets en 2001.

En revanche, la situation de 2002 est le reflet en Basse-Normandie du recul de la fréquentation cinématographique observée à l'échelon national (- 1,5 %), avec une diminution de plus de 4 % des ventes aux guichets (3,49 millions d'entrées) mais cependant les recettes témoignent d'une moindre récession (- 0,9 % avec 17,32 millions d'euros).

Le nombre de séances de cinéma organisées dans la région durant ces quelques années n'a pas connu pour sa part en 1999 le fléchissement à la baisse du nombre d'entrées et du montant de recettes mentionnées ci-dessus, et s'est élevé de façon continue jusqu'en 2000, passant de 85 907 séances à 121 266.

L'ouverture des 12 salles du cinéma multiplexe de Mondeville a sans nul doute contribué à la situation.

En revanche dans notre région, le nombre de diffusions s'est affaibli en 2001 puis en 2002, totalisant respectivement 117 189 et 114 523 séances de cinéma.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Entrées	2 621 638	2 793 701	3 543 060	3 150 652	3 292 107	3 644 628	3 493 458
Recettes guichets (M€)	12 693 036	13 558 194	17 081 240	14 187 537	15 144 725	17 486 940	17 326 429
Séances	85 907	90 481	103 730	119 615	121 266	117 189	114 523

**Tableau n° 19 : Les résultats d'exploitation des établissements cinématographiques bas-normands de 1996 à 2002**

Source CNC

La place et l'influence des cinémas bas-normands au niveau national d'une part, et leur évolution dans la région au cours des dernières années d'autre part, invitent à observer de plus près la localisation géographique et le maillage territorial des 63 établissements cinématographiques actifs en 2002.

## **B - LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET MAILLAGE TERRITORIAL DES CINÉMAS BAS-NORMANDS**

La carte de localisation des cinémas implantés en Basse-Normandie et reconnus actifs<sup>68</sup> par le Centre National de la Cinématographie en 2002 laisse apparaître un canevas territorial piqué de part en part, exempt de vastes zones à investir.

Une observation affinée de la situation permet de distinguer néanmoins la concentration d'une partie des établissements au sein ou à proximité des agglomérations importantes, ainsi que sur le pourtour littoral de la région d'une part, et de remarquer la disparité quantitative entre les trois départements en termes d'équipements d'exploitation cinématographique d'autre part.

### **1°/ LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CINÉMAS AU NIVEAU RÉGIONAL**

#### **1.1 - La concentration en milieu urbain d'une partie de l'exploitation cinématographique bas-normande**

Affichant une population supérieure à 20 000 habitants ou situées à proximité directe d'une agglomération de cette taille, les villes de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville totalisent, avec celles de Lisieux, Alençon, Saint-Lô, Cherbourg-Octeville et Equeurdreville-Hainneville, 22 % des cinémas.

<sup>68</sup> Établissements ayant transmis des bordereaux de recettes à l'autorité de tutelle, au cours de l'année considérée.

Leur poids dans la région s'affirme encore davantage par le fait que ces lieux d'activité monopolisent 42,5 % des fauteuils et près de 46 % des salles actives.

Il est à noter toutefois que la ville d'Alençon dispose d'un seul établissement cinématographique, tandis que les villes de Lisieux et de Saint-Lô en possèdent deux, tout en hébergeant une moindre population.

Avec 4 salles et 734 fauteuils aménagés dans son centre-ville et plus de 30 000 habitants, Alençon se positionne donc au même niveau qu'une agglomération telle que Flers (17 500 habitants environ), dont le cinéma abrite 4 salles et 849 fauteuils.

Il importe de souligner que cet état des lieux, basé sur l'année 2002, ne tient pas compte de l'ouverture récente du cinéma multiplexe à Cherbourg.

Tout porte à croire néanmoins que la concentration urbaine des établissements cinématographiques a vocation à se trouver renforcée dans les années à venir, à travers la création projetée d'autres multiplexes dans la région : Saint-Lô, Alençon, Caen.

## **1.2 La concentration d'une partie du parc cinématographique sur le littoral bas-normand**

Du fait de son ouverture sur la mer et de l'activité touristique et saisonnière qui en découle, la région témoigne d'une concentration d'établissements cinématographiques installés au sein de communes littorales.

Ainsi 22 cinémas animent périodiquement ou continuellement la côte bas - normande s'étirant de Granville à Honfleur.

Ensemble, ils totalisent 30 % des fauteuils et 31 % des écrans actifs, étant utile de préciser que les deux équipements cherbourgeois pris en compte dans ces données viennent quelque peu "gonfler" les résultats.

Si l'on omet en effet d'intégrer les deux cinémas de la capitale du Nord-Cotentin, dont la situation littorale en matière d'exploitation cinématographique ne joue pas un rôle déterminant, le reste des établissements de bord de mer concentre ainsi 23 % des fauteuils et 22 % des écrans.

Sur les 19 communes concernées par la présence d'un ou plusieurs cinémas sur leur territoire, 8 seulement détiennent une population dépassant 5 000 habitants : Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, Granville, Avranches, Ouistreham, Honfleur, Dives-sur-Mer, et Trouville-sur-Mer.

Au regard des éléments précédemment évoqués, il est utile de préciser que le milieu urbain et la côte littorale de la Basse-Normandie mobilisent ensemble 54 % des établissements cinématographiques, 66 % des fauteuils et 68 % des écrans actifs dans la région, en 2002.

## **2°/ LA RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE**

Pour appréhender cette répartition, il convient de mettre en comparaison le degré d'équipement des trois départements bas-normands avant d'observer de plus près le maillage territorial propre au Calvados, à la Manche et à l'Orne.

### **2.1 - La répartition des établissements cinématographiques entre les trois départements**

Le Calvados, la Manche et l'Orne abritent respectivement 33, 19 et 11 cinémas considérés actifs en 2002 par le Centre National de la Cinématographie.

Ainsi plus de 52,5 % des établissements de diffusion se partagent le territoire calvadosien, un peu moins du tiers (30 %) des cinémas se situent dans la Manche, tandis que l'Orne abrite 17,5 % du parc régional.

La situation plus favorable du Calvados se trouve par ailleurs confortée par la quantité d'écrans et de fauteuils aménagés dans les salles obscures de ce département.

Celui-ci totalise en effet, avec 70 écrans et 16 068 fauteuils, 54 % et 55 % des équipements utiles à la diffusion cinématographique.

Pour la Manche, 40 écrans et 8 595 fauteuils, représentant 31 % et 30 % de l'ensemble régional, confirment le niveau d'équipement cinématographique conféré par les 19 cinémas au département.

En revanche, l'Orne ne détient pour sa part que 15 % des écrans et des places de cinéma destinés au public bas-normand : 19 écrans et 4 506 fauteuils.

Ces disparités départementales s'expliquent incontestablement par le fait que, contrairement à l'Orne, le Calvados et la Manche hébergent les agglomérations les plus peuplées de la région (Caen et Cherbourg) et profitent d'une animation touristique et saisonnière sur le pourtour de leur frontière littorale.

Ainsi, les écrans, et la diversité des choix de programmation qu'ils autorisent d'une part, et les places de cinéma disponibles d'autre part, sont 3,5 fois et 2 fois plus nombreux dans le Calvados et la Manche que dans l'Orne.

L'observation du nombre de salles de cinéma actives par tranche de 100 000 habitants, atteignant 8,98 salles au niveau national et 9,08 salles en Basse-Normandie en 2002, laisse apparaître les mêmes prédominances départementales : 10,8 salles pour 100 000 habitants dans le Calvados, 8,3 salles dans la Manche et 6,5 salles dans l'Orne.

Ces disparités se traduisent d'ailleurs pleinement au travers des écarts affichés entre les trois départements en matière de résultats d'exploitation.

	Population (millions)	Entrées (millions)	Évolution Entrées 2002/2001	Recettes Guichets(M€)	Recette moyenne par entrée (€)	Indice de fréquentation	Séances (milliers)
Calvados	0,648	2 255	- 3,3 %	10,796	4,76	3,48	75
Manche	0,481	0,840	- 4,1 %	4, 342	5,17	1,74	28
Orne	0,292	0,407	- 7,5 %	2,165	5,32	1,39	11
Basse-Normandie	1,421	3,502	- 4 %	17,303	4,94	2,46	115

Tableau n° 20 : Résultats d'exploitation en 2002 par département. Géographie du cinéma - Septembre 2003

Source - CNC

Le Calvados devance la Manche puis l'Orne au niveau du nombre d'entrées, du montant des recettes aux guichets, de l'indice de fréquentation et du nombre de séances réalisées.

La diminution du nombre d'entrées en 2002 par rapport à 2001 apparaît moins importante dans le Calvados que dans la Manche puis dans l'Orne.

En revanche, il est intéressant de noter que le montant de la recette moyenne par entrée est plus élevé dans l'Orne, et dans la Manche que dans le Calvados.



Toutefois, pour appréhender plus précisément le positionnement et le rayonnement des cinémas à l'échelon départemental, il convient de regarder le maillage territorial que ces équipements culturels dessinent au sein de chaque collectivité.

## **2.2 - Le maillage territorial des cinémas au sein de chaque département**

### ***a) Les établissements de spectacle cinématographique dans le Calvados***

Les 33 cinémas implantés dans le Calvados sont sur le territoire de 27 communes.

Ils sont majoritairement concentrés au sein et à proximité directe de l'agglomération caennaise, à Lisieux et le long de la côte maritime.

Ces zones urbaines et littorales bénéficient en effet de l'animation produite par 66 % des cinémas, 80 % des salles et mobilisent 80 % des fauteuils du département.

Il convient de préciser que le reste de l'aire géographique est maillé d'établissements de petite taille possédant une salle unique de projection, mis à part à Bayeux (3 salles) et à Vire (2 salles).

La réouverture au cours de l'année 2003 du cinéma de Condé-sur-Noireau, ayant fait peau neuve en raison notamment des dégâts occasionnés par la tempête de 1999, mérite d'être mentionnée.

Il en va de même concernant la fermeture actuelle des salles des communes de Saint-Aubin sur Mer et de Merville-Franceville (vétusté et/ou insécurité architecturales).

Enfin, le projet possible de création d'un cinéma multiplexe au cœur de la ville de Caen, dans quelques années, doit appeler l'attention.

Destiné à voir le jour dans le cadre de la réhabilitation urbaine du site dit "*de la presqu'île*", cet établissement aurait vocation à offrir un nombre important de salles de projection impliquant la fermeture des deux cinémas<sup>69</sup> de centre ville appartenant au réseau national Pathé.

Il semblerait important que la conduite de ce projet témoigne toutefois du souci de chercher à préserver un équilibre positif entre une offre cinématographique diversifiée et de qualité dans l'aire de rayonnement de la capitale bas-normande.

---

<sup>69</sup> Il est à noter que l'un de ces établissements ("Pathé - Malherbe") a fermé ses portes le 15 août 2004 privant ainsi la population de l'agglomération caennaise et de ses environs de 7 salles de projection !

### ***b) Les établissements de spectacle cinématographique dans la Manche***

Implantés sur 17 communes, les 19 cinémas actifs dans la Manche sont proportionnellement moins concentrés dans les deux agglomérations principales et sur la ligne littorale du département que dans le Calvados.

De fait, les villes associées de Cherbourg-Octeville et Equeurdreville-Hainneville et celle de Saint-Lô totalisent avec les communes de bord de mer concernées 52,5 % des établissements, 62,5 % des salles de projection et 63,5 % des fauteuils servant à l'activité dans le département.

Les 9 structures de diffusion cinématographique disséminées sur le reste du département constituent comme dans le Calvados des lieux de projection de petite taille présentant une à deux salles, excepté à Avranches (3 salles).

Néanmoins, force est de reconnaître que les cinémas offrent dans la Manche un maillage territorial relativement homogène, aucun établissement ne se trouvant en effet éloigné de plus d'une trentaine de kilomètres d'un autre.

La situation ici décrite repose sur les données prises en compte par le CNC au titre de l'année 2002.

Elle n'intègre pas de ce fait l'ouverture du multiplexe MÉGA-CGR (5 salles) en 2003, ni la fermeture du cinéma Odéon (5 salles) en 2004, ni l'avenir incertain du "Club 6" à Cherbourg-Octeville.

La fermeture actuelle de la salle de la commune littorale de Jullouville doit également être signalée.

Enfin le projet de création d'un multiplexe dans la ville de Saint-Lô mérite d'être ici mentionné.

À l'instar des observations émises précédemment quant au projet de multiplexe tourné vers la "presqu'île" de Caen, la création de cet établissement, impliquant très certainement la fermeture des deux cinémas aujourd'hui actifs, ne saurait se départir de l'intérêt de préserver à Saint-Lô une programmation cinématographique diversifiée et de qualité.

### ***c) - Les établissements de spectacle cinématographique dans l'Orne***

Aucune commune de l'Orne ne possède plusieurs cinémas sur son territoire. De ce fait, les 11 établissements cinématographiques sont répartis sur 11 communes distinctes.

La carte de localisation géographique des cinémas ornais offre un maillage territorial assez large, notamment dans la zone à l'ouest d'une ligne Tinchebray - Bagnoles-de-l'Orne et dans les parties est et sud-est de l'espace départemental.

Cette dispersion des établissements à l'est d'un tracé Argentan - Alençon se trouve accentuée par le fait que les villes de Sées, Gacé, L'Aigle, Mortagne-au-

Perche et Le Theil - sur - Huisne disposent, avec une salle unique, de 45 % du parc cinématographique départemental, de 26 % des écrans, de 32 % des fauteuils.

Ces cinq lieux fixes de projection cinématographique sont néanmoins chargés d'animer un espace rural représentant près des deux tiers de la superficie de l'Orne.

Trois pôles de diffusion cinématographique s'imposent à l'ouest du département, d'Alençon à Flers en passant par Bagnoles-de-l'Orne et La Ferté-Macé. Ces zones totalisent en effet 52 % des écrans et 50 % des fauteuils.

Ainsi l'Orne affiche une concentration de l'offre de projection cinématographique, en milieu urbain et sur un site thermal et touristique, même si les établissements demeurent plus éparpillés sur le territoire qu'ils ne le sont dans le Calvados et dans la Manche.

Pour finir, il importe de rappeler que la ville d'Alençon pourrait voir fleurir un multiplexe dans les années à venir, tandis que la restructuration de l'établissement de L'Aigle (agrandissement à 3 salles, rénovation) est actuellement en discussion.

Outre les disparités qu'ils démontrent d'un département à l'autre par leur implantation géographique, les établissements de spectacle cinématographique bas-normands présentent par ailleurs une diversité structurelle et culturelle indéniable.

## **C - LA DIVERSITÉ STRUCTURELLE ET CULTURELLE DES CINÉMAS BAS - NORMANDS**

La Basse-Normandie abrite un parc d'établissements de spectacle cinématographique recelant une véritable richesse. Celui-ci se compose d'une diversité de structures mettant à l'honneur une pluralité d'expressions cinématographiques et culturelles.

Installé ou de passage dans la région, le spectateur peut légitimement espérer nourrir, dans les salles obscures bas-normandes, une relation au 7<sup>e</sup> Art fondée sur le désir, le plaisir, associés ou non à une curiosité culturelle.

Cette opportunité résulte de l'activité que mènent sur l'ensemble du territoire, au cœur ou à la périphérie des villes, en bord de mer ou en milieu rural, les cinémas d'exploitation indépendante, associative ou municipale.

Cette liberté émane également de l'existence en Basse-Normandie d'un pôle puissant de diffusion des œuvres cinématographiques d'art et d'essai, d'une influence reconnue au niveau national et fortement impliqué dans une dynamique régionale.

### **1°/ LA DIVERSITÉ STRUCTURELLE DU PARC D'ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE BAS-NORMANDS**

#### **1.1 - Les cinémas en exploitation indépendante**

En 2002, sur le total de 63, la région compte 38 établissements d'exploitation cinématographique dont l'activité incombe au secteur privé.

Représentant 60 % du parc, 75 % des écrans et 71 % des fauteuils actifs en région, ces équipements sont souvent la propriété entière ou partielle de leur exploitant, ou bien fonctionnent dans le cadre d'une délégation de service consentie par une municipalité à une personne privée.

La proportion des "cinémas indépendants" est comparativement plus importante dans la Manche que dans le Calvados et dans l'Orne : ils concernent respectivement 74 %, 60 % et 45,5 % des parcs départementaux.

Dans leur majorité, ils correspondent aux structures offrant le plus grand nombre de salles, d'écrans et de fauteuils et sont généralement situés dans les zones les plus peuplées et/ou actives économiquement : milieux urbain, littoral, touristique...

Ceci se vérifie pleinement dans l'Orne où une exploitation de nature privée s'affirme à L'Aigle, Alençon, Argentan, Flers ainsi que dans la ville thermale de Bagnoles-de-l'Orne.

Quelques salles uniques, éloignées tant d'une agglomération de taille moyenne que d'un site touristique, existent en dehors de toute intervention associative ou publique : tel est le cas des lieux de diffusion cinématographique de Valognes, Bricquebec, La Haye-du-Puits, Saint-Hilaire-du-Harcouët dans la Manche, de Saint-Pierre-sur-Dives et d'Aunay-sur-Odon dans le Calvados.

Par ailleurs, la situation des salles des communes littorales de Courseulles-sur-Mer, Luc-sur-Mer et Lion-sur-Mer mérite d'être soulignée dans la mesure où l'exploitation résulte d'une gestion en délégation consentie par les municipalités à la faveur d'une personne privée.

En outre, il importe de préciser qu'hormis le cinéma multiplexe de Mondeville, les établissements concernés par le mode de l'exploitation indépendante sont essentiellement implantés au cœur même des villes et des sites balnéaires et/ou touristiques qui les hébergent.

Enfin, contrairement à une idée reçue selon laquelle les "cinémas indépendants" auraient pour ambition principale de ne diffuser que des œuvres porteuses économiquement, il faut préciser qu'un certain nombre d'entre - eux consacre un intérêt à la cinématographie d'art et essai : sur 38 établissements privés, 13 bénéficient en effet du classement art et essai, en 2002.

## 1.2 - Les établissements en gestion associative

La Basse-Normandie est dotée de 22 cinémas fonctionnant dans le cadre d'une gestion associative<sup>70</sup>, lesquels représentent 35 % du parc, approximativement 22 % des écrans et 24,5 % des fauteuils disponibles dans la région, en 2002.

Proportionnellement, ils sont plus nombreux dans l'Orne (45,5 %) que dans le Calvados (33,5 %) et dans la Manche (26 %).

Éparpillés sur l'ensemble du territoire régional, tant sur le littoral qu'à l'intérieur des terres, ces établissements sont majoritairement éloignés des agglomérations importantes ou de taille moyenne.

Cette caractéristique ne s'applique cependant pas à la salle associative d'Équeurdreville-Hainneville jouxtant la ville de Cherbourg-Octeville, ni à celle de Condé-sur-Vire proche de Saint-Lô.

Elle ne se vérifie pas non plus s'agissant des cinémas "Le Lux" et "Le Café des Images" implantés respectivement à Caen et à Hérouville-Saint-Clair.

Il convient de voir, par ailleurs, que la plupart des établissements d'exploitation cinématographique animés par une association, très souvent ne possède qu'une unique salle de projection. Cela se vérifie pleinement dans l'Orne, tandis que quelques établissements abritent 2 à 3 salles dans les autres départements de la région.

---

<sup>70</sup> Parmi différentes évolutions survenues depuis 2002, il est à noter que le cinéma de Réville fait aujourd'hui l'objet d'une exploitation indépendante.

Les cinémas de Réville et de Hauteville-sur-Mer offrent en effet 2 salles dans la Manche. Le Lux et le Café des Images se démarquent là encore en disposant de 2 salles pour le premier et de 3 salles pour le second.

En fait, il convient de préciser que le fonctionnement des "cinémas associatifs" bas-normands découle tantôt de l'implication exclusive d'une association localement liée à l'équipement culturel, tantôt de l'action conjuguée avec une association de rayonnement régional intervenant au sein de plusieurs cinémas.

Dans tous les cas, les "cinémas associatifs" de la région bénéficient de soutiens publics, matériels ou non, afin d'assurer une mission sociale et culturelle d'intérêt général, légitimée par l'absence ici ou là d'une exploitation cinématographique privée.

#### ***a) Les cinémas exclusivement gérés et animés par une association locale***

La moitié des "cinémas associatifs" présente cette caractéristique : salle de Condé-sur-Vire dans la Manche, salles de Mortagne-au-Perche, Le Theil-sur-Huisne dans l'Orne, et salles de Dives-sur-Mer, Caen, Douvres-la-Délivrande, Dozulé, Falaise, Hérouville-Saint-Clair et Ouistreham dans le Calvados.

Le cinéma Lux de Caen procède pour des raisons historiques à la programmation de certaines autres salles : salle Pierre Daure (Université de Caen), salles de Douvres-la-Délivrande, Falaise et Ouistreham.

En chacun de ces lieux, l'association, composée tantôt de bénévoles, tantôt de salariés, agit sous le contrôle du pouvoir communal ou intercommunal influant sur le territoire d'implantation de la structure.

#### ***b) L'implication du réseau GÉNÉRIQUES au sein de certains cinémas de la région***

GÉNÉRIQUES est une association créée, en 1987, par la Fédération des Œuvres Laïques du Calvados, dans un contexte de forte diminution de la fréquentation cinématographique entraînant la fermeture de salles de cinéma en milieu rural et suburbain.

Instaurée pour lancer un circuit itinérant de diffusion cinématographique dans le Calvados puis dans les deux autres départements, l'association GÉNÉRIQUES s'est impliquée, à partir de 1993, dans une dynamique de relance de certaines salles fixes de la région et de la vie associative locale, en offrant son soutien et son savoir-faire aux municipalités intéressées.

Résultat de cette volonté affichée, le réseau GÉNÉRIQUES rassemble aujourd'hui, à côté des sites constituant les circuits itinérants qui seront évoqués ultérieurement, 10 salles fixes réparties au niveau départemental dans les communes suivantes :

- Calvados : Dives-sur-Mer, Isigny-sur-Mer, Pont-L'Évêque, Thury-Harcourt,
- Manche : Equeurdreville-Hainneville, Hauteville-sur-Mer, Réville, Villedieu-les-Poëles,

- Orne : La Ferté-Macé, Sées.

Il convient de signaler que l'association assume depuis 2003 la gestion directe de la salle de Dives-sur-Mer, sur le fondement d'une délégation de service public consentie par la commune.

De manière générale, son intervention se fait dans le cadre d'une relation triangulaire associant à ses côtés la municipalité et l'association locale en place.

Ces diverses collaborations visent à permettre la mise en œuvre d'animations variées : promotion du cinéma d'art et d'essai, du court métrage, rencontre avec des auteurs, des acteurs de cinéma, affirmation de la fonction sociale, politique, ancrage dans le paysage culturel et festif local du 7<sup>e</sup> Art, développement et organisation de ciné-clubs à destination du Jeune Public...

Les différentes actions menées par l'association en milieu rural et suburbain bas-normand impliquent l'appui financier des pouvoirs publics locaux et nationaux et figurent notamment dans la convention de développement cinématographique liant le Conseil Régional, la DRAC de Basse-Normandie et le Centre National de la Cinématographie.

Au titre de l'année 2002, l'association a ainsi bénéficié d'aides complémentaires d'un montant de 74 720 euros consenties par le CNC, la DRAC et le Conseil Régional.

Ainsi, les établissements de projection cinématographique en gestion associative densifient, par leur existence et leur animation, un maillage territorial de l'exploitation cinématographique que le secteur privé ne saurait tisser seul, en Basse-Normandie.

En de nombreux endroits de la région, les salles de cinéma associatives participent à la vie culturelle, proposant à leur public tant des œuvres dites "grand public" que des films d'art et d'essai.

Il est intéressant de noter d'ailleurs que 17 des 22 sites de projection ici évoqués bénéficient du classement art et essai en 2002.

Cependant la proximité de certaines salles associatives et de certains sites en exploitation indépendante peut parfois engendrer des relations de concurrence au sein d'une zone géographique partagée.

De fait, que penser des effets induits par les écarts notables de tarification entre les salles privées pratiquant les prix usuels du marché et les salles associatives proposant des places à un moindre coût, alors que la programmation se rejoint ici et là ?

Le soutien public à l'action associative, légitimé par un constat de carence de l'activité privée, ne saurait mettre en difficulté une exploitation indépendante renaissante et doit conserver, de ce fait, un souci constant d'évaluation.

### 1.3 - Les cinémas en gestion municipale directe

Seuls trois établissements de spectacle cinématographique connaissent cette situation dans la région. Il s'agit des cinémas de Vire, de Honfleur et de Gacé.

Gérés directement par la commune, ces structures présentent 2 salles à Vire, 1 à Honfleur et à Gacé et offrent respectivement 835, 212 et 350 fauteuils en 2002.

Les deux établissements du Calvados font l'objet du classement "art et essai" au titre de cette même année.

### 1.4 - Les établissements cinématographiques saisonniers

La Basse-Normandie dispose, le long de sa frontière maritime, d'établissements cinématographiques dont l'activité est rythmée par le cycle des saisons et l'animation touristique.

La plupart des cinémas implantés dans les stations balnéaires bas-normandes fonctionnent tout au long de l'année, durant la semaine et/ou le week-end. La saison estivale et les vacances scolaires conduisent toutefois à diversifier la programmation et à intensifier le nombre des représentations cinématographiques.

En revanche, quelques salles ne s'animent qu'au moment des congés scolaires et notamment à l'occasion des vacances d'été. Telle est la situation, par exemple, des salles de Lion-sur-Mer et de Luc-sur-Mer dont l'écran s'éveille durant les mois de juillet et août.

Tous ces lieux de diffusion cinématographique répondent à la demande d'un public qui, le temps d'activités touristiques, devient bas-normand.

Ils comblent également les attentes d'une population régionale, installée en bord de mer.

Les établissements cinématographiques implantés en Basse-Normandie présentent incontestablement une grande diversité structurelle à travers l'espace qu'ils occupent et qu'ils offrent au public, et par les modes de gestion et de fonctionnement qu'ils affichent.

Or cette richesse se trouve renforcée par l'influence d'esthétiques et d'expressions cinématographiques variées au sein des salles obscures bas-normandes.

**La région constitue en effet un bastion important de la mise en valeur d'œuvres cinématographiques recommandées d'art et d'essai par l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE).**



## 2°/ LA DIVERSITÉ CULTURELLE MISE À L'HONNEUR PAR LES CINÉMAS BAS -NORMANDS

En 2002, 32 établissements de spectacle cinématographique font l'objet du classement "art et essai" consenti par le Centre National de la Cinématographie<sup>71</sup>.

Ensemble, ils présentent l'une ou l'autre des caractéristiques structurelles mentionnées ci-après : localisation en milieu urbain, en milieu rural ou en bord de mer, gestion indépendante, associative ou municipale directe...

Au-delà de ces différences, une envie commune les anime : offrir au public des rencontres vivantes et critiques avec le 7<sup>è</sup> Art, concilier loisirs et culture, en stimulant le désir, le plaisir et le développement des connaissances.

Cette diversité de diffusion cinématographique repose d'abord sur l'action et l'engagement de deux structures implantées dans la communauté d'agglomération de Caen : le Lux et le Café des Images.

Elle émane ensuite du travail fourni par les exploitants de salles des cinémas classés "art et essai" sur l'ensemble du territoire régional.

Elle s'épanouit enfin grâce au soutien et au savoir-faire que l'association MACAO 7<sup>è</sup> Art, spécifique à la Basse-Normandie, témoigne à plus d'une trentaine d'établissements cinématographiques de la région.

### 2.1 - Les cinémas classés "Art et Essai"

La richesse et la pluralité des lieux d'exploitation cinématographique reposent sur l'existence en France d'un nombre important d'établissements faisant annuellement l'objet d'un classement Art et Essai par le Centre National de la Cinématographie.

En 2002, ils sont 932 sur le total des 2 146 structures actives à bénéficier de cette reconnaissance ouvrant droit au versement de subventions.

Les régions les plus urbanisées que sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes se partagent près de 28 % du parc Art et Essai, avec 260 établissements, tandis que le Nord Pas-de-Calais ne possède que 28 cinémas classés, pour une population de 4 millions d'habitants.

À l'inverse, avec un peu moins de 3 millions d'habitants, la Bretagne recense 78 lieux de diffusion classés Art et Essai. La Basse-Normandie arrive quant à elle en 9<sup>ème</sup> position avec 32 cinémas classés.

---

<sup>71</sup> Classement reconduit à l'identique en 2003.

### **a) Le classement Art et Essai**

Ce classement a pour objet de distinguer, parmi l'ensemble des établissements de diffusion cinématographique, ceux qui s'engagent dans la programmation d'œuvres présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- affichage d'un caractère de recherche ou de nouveautés dans le domaine de la création cinématographique,
- obtention d'une audience en deçà du mérite légitimité par une qualité créative incontestable,
- regard porté sur la vie de pays étrangers dont la production cinématographique est assez peu diffusée en France,
- reprise de "classiques de l'écran" ou de créations présentant un intérêt artistique ou historique,
- œuvres de courte durée tendant à renouveler par leur qualité et leur choix le spectacle cinématographique.

Des créations récentes ayant concilié les exigences de la critique et la faveur du public et apportant une contribution indéniable à l'art cinématographique peuvent, à l'instar de créations d'amateurs de caractère exceptionnel, figurer également parmi la liste des œuvres recommandées Art et Essai.

Par la sélection et un travail d'animation et de réflexion autour de films empreints d'une expression artistique singulière, les cinémas classés Art et Essai ont pour ambition de concilier loisirs et culture, en stimulant le désir et élargissant la connaissance du public, d'une part, en encourageant la création de talents de nouveaux réalisateurs, d'autre part.

### **b) La procédure et les critères de classement**

De validité annuelle et répondant aux demandes formulées par les exploitants de salles, le classement est effectué par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie suite aux avis rendus en interne par la Commission du cinéma d'Art et Essai.

Outre un Président, cette instance spécialisée comprend 20 membres dont 3 représentants de l'État, 8 représentants de la profession cinématographique, l'expert de la région concernée, 1 représentant de la critique, 7 personnalités qualifiées.

Elle base ses avis sur les recommandations émises par des groupes de travail régionaux composés, sur le territoire, d'autorités administratives et de professionnels du cinéma.

Le classement est prononcé en début d'année civile au regard de l'activité des établissements cinématographiques s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N -2 au 30 juin de l'année N -1 : le classement 2004 s'opère ainsi selon une période de référence allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003.

Depuis la réforme introduite en 2002 par le décret du 22 avril *portant définition et classement des établissements de spectacles cinématographiques d'Art et Essai*, le classement vaut pour les établissements dans leur ensemble et non plus exclusivement pour l'une ou l'autre de leurs salles consacrée à la cinématographie d'Art et Essai. Il tient compte également de la situation géographique et des données démographiques des agglomérations où se trouve implantée chaque structure d'exploitation. Il valide par ailleurs un certain nombre de critères et se traduit par l'attribution possible de trois labels.

Ainsi, il repose sur un **indice automatique** indiquant la proportion de séances réalisées avec des films recommandés Art et Essai par rapport au total des séances offertes.

La liste des œuvres ainsi recommandée est établie par l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE) liée par convention au Centre National de la Cinématographie et chargée de porter une appréciation qualitative sur les films ainsi que d'assurer la publicité de ses évaluations auprès des professionnels du cinéma.

Cet indice automatique se trouve ensuite pondéré par un **coefficient majorateur** reflétant le nombre de films proposés, la politique d'animation menée au regard des moyens propres à l'établissement, l'influence de l'environnement sociologique, cinématographique...

Puis un **coefficient minorateur** témoigne, pour sa part, de l'état des lieux, de la diversité des films art et essai programmés, de l'insuffisance éventuelle de fonctionnement de l'établissement cinématographique...

Enfin, l'analyse de ces éléments permet à la Commission du cinéma d'Art et Essai d'attribuer tout ou partie des labels sollicités par les exploitants, donnant lieu au versement de subventions par le Centre National de la Cinématographie.

Les trois labels peuvent être cumulatifs, ce qui marque l'intérêt porté à des films recommandés Art et Essai dans les champs de la "Recherche" et de la "Découverte", en direction du Jeune Public, et dans le domaine du "Patrimoine et Répertoire".

## **2.2 - Le Lux et le Café des Images, fers de lance de l'Art et Essai en Basse-Normandie**

Peu de villes françaises peuvent s'enorgueillir d'héberger sur leur territoire ou en proximité directe de celui-ci, deux cinémas d'art et essai dont le rayonnement s'étend au-delà des frontières régionales.

### **a) Le cinéma Lux**

C'est en 1959 que le cinéma Lux Studio du 7<sup>e</sup> Art, salle de 530 places, a vu le jour sur la colline Sainte-Thérèse à Caen, en lieu et place de l'ancienne salle de projection paroissiale détruite durant la seconde guerre mondiale.

Propriété de la paroisse, le nouveau lieu fut confié à l'Association d'Éducation Populaire Cinéma Lux, créée à cet effet.

Dirigé à partir de 1961 par Gilbert BENOIS qui imprimera la marque de ses choix et de ses ambitions au sein de la structure jusqu'à la moitié des années 1990, le Lux s'engagea timidement dans la voie d'une programmation art et essai à partir de 1964, offrant une séance "Ciné Culture" tous les quinze jours.

C'est en 1966 que la salle afficha clairement son passage à la projection d'œuvres d'art et essai, conservant néanmoins quelques créneaux pour les films familiaux.

En 1970, sa diffusion s'élargit à de premières animations donnant lieu à des débats animés, et l'établissement développa peu à peu l'éventail de sa programmation (films de recherche, de jeunes auteurs, cinématographies étrangères...), se trouvant de plus en plus sollicité par le milieu scolaire pour une approche qualitative du cinéma.

Engagée dans de multiples collaborations avec d'autres structures culturelles, la salle contribua notamment à la mise en place du cinéma à l'Université de Caen (salle Pierre Daure) en prenant à son compte les projections, l'enseignement et les premiers stages de "lecture et analyses des Médias", à partir de 1974.

Trois ans plus tard, le Lux diversifia encore ses activités avec la fondation, entre ses murs, de l'ACCAAN<sup>72</sup> tournée vers le travail de création cinématographique. Dans le même temps, l'établissement devint animateur et programmateur de la salle de Dives-sur-Mer puis gestionnaire des cinémas de Lion-sur-Mer, Franceville et Ouistreham.

La fin des années 1970 marqua l'entrée en propriété complète des murs cédés par l'évêché ; le Lux fit peau neuve en rénovant sa salle, désormais équipée de 450 fauteuils.

Il se chargea par ailleurs de l'animation des cinémas de Rémalard et de Falaise et bénéficia des mesures en faveur du secteur Art et Essai (avantages fiscaux, facilités financières).

En revanche, l'association se retira des cours de l'Université dont la période de lancement était jugée achevée.

Les animations, les rencontres entre le public et les professionnels du 7<sup>e</sup> Art se multipliant, la nécessité de solliciter un soutien des pouvoirs publics à tous les degrés de décision se fit sentir de plus en plus, d'autant qu'une salle unique et le petit effectif de salariés et de bénévoles qu'elle mobilisait ne suffisaient plus.

Aussi, le 14 novembre 1995, le Lux inaugura des locaux restructurés en 2 salles rénovées, tandis que l'ACCAAN déménageait à deux pas.

Ce "remodelage" complet résultant du soutien concerté de la ville de Caen, de l'État et des Conseils Régional et Général mit également à disposition du public une cafétéria et un "vidéo - club" art et essai, à l'intérieur même de l'établissement.

---

<sup>72</sup> Atelier de Création Cinématographique et d'Animation Audiovisuelle de Normandie.

Signataire d'une convention avec la ville de Caen, le Lux s'impliqua plus avant dans une politique d'animation de quartier et multiplia ses collaborations avec d'autres secteurs et associations : École des Beaux-Arts, Théâtre, Université...

La fin des années 1990 connut quelques remous avec l'ouverture de l'UGC Ciné - Cité (multiplexe) à Mondeville en 1998, incitant les cinémas "conventionnels" du centre-ville caennais à s'engager dans une guerre des prix généralisée et à remettre en cause de ce fait le "modus vivendi" qui existait avec les salles art et essai de l'agglomération.

Contraint à revoir ses tarifs à la baisse dans ce contexte, le Lux connut de nouveaux émois avec l'ouverture du cinéma Pandora en centre-ville, lequel entendait s'imposer comme 3<sup>ème</sup> complexe "Art et Essai" dans l'agglomération, à côté du Lux et du Café des Images.

Mais en 2001, le Pandora ferma ses portes et le Lux se partagea de nouveau le créneau de l'art et essai avec l'établissement hérouvillais.

Cette rétrospective de la naissance et de l'évolution du Lux permet de mesurer l'influence capitale de cet établissement dans le développement et la reconnaissance de la diffusion du cinéma d'art et essai à Caen mais également en Basse-Normandie.

Accueillant au fil des décennies de nombreuses personnalités du monde artistique, telles Jacques Tati en 1975, Marguerite Duras en 1977, Samuel Fuller en 1992, Fabrice Luchini en 1995, Catherine Frot et Micheline Presle en 1999, parmi beaucoup d'autres, le Lux n'a eu de cesse d'offrir à son public des échanges authentiques et uniques avec une pluralité d'expressions cinématographiques.

Cette volonté d'offre qualitative ne s'est jamais démentie, que le niveau de fréquentation s'accroisse (23 749 à 182 234 spectateurs de 1960 à 1976) ou qu'il se trouve au plus bas dans les temps difficiles (moins de 50 000 spectateurs aux lendemains de la réouverture en 1987).

Disposant de 419 fauteuils, répartis dans ses deux salles actives, le cinéma Lux a accueilli 97 240 et près de 105 000 cinéphiles en 2002 puis en 2003.

Pour établir sa programmation en 2003, le cinéma a pu bénéficier d'un appui financier alloué par le Conseil Régional de Basse-Normandie en complément d'autres aides publiques<sup>73</sup>.

### ***b) Le Café des Images***

Le Café des Images émergea dans le paysage cinématographique de la capitale bas-normande en décembre 1978.

Implanté à Hérouville-Saint-Clair, à la périphérie proche et immédiate de Caen, ce cinéma témoigne par son existence d'une politique volontariste de la municipalité d'alors.

---

<sup>73</sup> Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, Conseil Général du Calvados, DRAC de Basse-Normandie et CNC, Union Européenne.

Par la création de ce lieu de diffusion cinématographique, le pouvoir local entendit infléchir le destin de banlieue - dortoir que risquait de connaître la ville en restant dépourvue de l'animation issue d'équipements culturels<sup>74</sup>.

Dès le début, le souhait d'une programmation d'œuvres d'art et essai et de version originale fut clairement affiché et s'imposa dans les 2 salles que comptait alors la structure.

L'implication de l'équipe du Lux dans la gestion du nouveau "centre culturel cinématographique" fut envisagée, un temps, sans connaître toutefois de suite.

Cela justifia la création d'une association spécifique chargée de sa gestion.

Dès le début des années 1980, le cinéma affirma sa vocation transversale, sous la volonté de la direction nouvellement en place.

Loin d'un "Public" massivement défini, les publics divers et variés devaient pouvoir découvrir ou revoir, sur les écrans, des esthétiques et des expressions cinématographiques plurielles.

Rencontres entre spectateurs et réalisateurs, comédiens, critiques tels Jean-Luc Godard, Claude Brasseur, André Téchiné, etc, se succédèrent dans le cadre de colloques (Cinéma et folie, Histoire et cinéma...), à travers des cycles de programmation liés à un auteur, un pays, un genre, ou encore des stages d'analyse filmique.

Cet accompagnement des films auprès des publics, notamment auprès des plus jeunes (création d'un ciné-club pour les 8-12 ans) ne se démentit pas au fil du temps et se trouva renforcé en 1996 par la création d'une 3<sup>ème</sup> salle permettant la mise en place d'une programmation plus pointue encore.

Par ailleurs, l'architecture des lieux affirmait, de façon novatrice, la vocation sociale et socialisante du cinéma, en partageant l'espace extérieur aux salles de projection entre de grands halls et une cafétéria propices à l'échange, à la rencontre avec des associations culturelles variées.

Progressivement, l'établissement assit sa réputation auprès des distributeurs de films et parvint à obtenir l'exclusivité pour la diffusion d'œuvres cinématographiques durant 2 à 3, voire 4 semaines d'exploitation.

Parallèlement, le Café des Images étendit son rayonnement en multipliant les collaborations avec des structures institutionnelles et associatives extérieures : milieu scolaire (coordination des dispositifs "Lycées au cinéma" au niveau régional et "École et Cinéma" à l'échelon départemental, formations de spécialité et optionnelles en matière cinématographique et audiovisuelle), université, théâtre, MACAO 7<sup>e</sup> Art...

Comptabilisant 116 000 entrées en 2003, le Café des Images constitue aujourd'hui un fer de lance dynamique du cinéma d'art et essai et des œuvres étrangères diffusées en version originale, en Basse-Normandie.

---

<sup>74</sup> Création en parallèle d'une bibliothèque, d'une école de musique, d'un théâtre.

Comme le cinéma Lux, le Café des Images s'est vu attribuer différentes subventions émanant des pouvoirs publics locaux et nationaux.

Il importe de souligner que les deux cinémas présentés ci-dessus sont rattachés depuis quelques mois à la communauté d'Agglomération Caen - la - Mer. Calant leur programmation mensuelle, en accord l'un avec l'autre, et à tour de rôle pour obtenir les films auprès des distributeurs, le Lux et le Café des Images offrent une large palette d'œuvres et d'animations aux publics des environs.

Toutefois, cette "entente cordiale" résisterait-elle aux conséquences éventuelles que pourrait engendrer l'ouverture d'un multiplexe au cœur de la ville de Caen ?

Car, enclin à investir le champ des cinématographies d'art et essai et de version originale, par choix artistique et/ou pour des raisons de rentabilité économique, cet établissement pourrait en effet changer considérablement la donne locale.

Réflexion, anticipation et concertation entre les différentes parties concernées semblent donc recommandées.

Il serait dommageable que la Basse-Normandie connaisse le déclin éventuel de son pôle valorisant une cinématographie d'art et d'essai, laquelle ne cesse d'attirer à elle un nombre grandissant de cinémas sur l'ensemble du territoire régional.

### **2.3 - La Basse-Normandie, territoire du cinéma d'Art et d'Essai**

En 2002, les établissements de spectacle cinématographique bénéficiant du classement art et essai dans la région représentent près de 3,5 % des structures classées au niveau national et confèrent la 9<sup>ème</sup> place à la Basse-Normandie parmi les régions métropolitaines.

Il est intéressant de voir que ces sites classés, mobilisant 51 % du parc régional, sont proportionnellement plus nombreux dans le département de l'Orne que dans la Manche et le Calvados.

De fait, près de 73 % des cinémas ornaïens s'adonnent à la diffusion d'œuvres d'art et d'essai ; sur les 11 établissements, seuls ceux de L'Aigle, Gacé situés dans la même zone départementale (nord-est) et Tinchebray échappent à cette classification.

Le classement concerne donc des équipements situés tant en milieu urbain (Alençon, Flers) qu'en zones rurales (Le Theil - sur - Huisne) et touristique (Bagnolles de l'Orne), de toutes tailles et soumis à tous modes de gestion (indépendante, associative).

La Manche profite quant à elle de 12 cinémas classés sur le total des 19 actifs en 2002, soit 63 %.

Comme dans l'Orne, ces établissements ne présentent aucune spécificité en termes de localisation géographique, d'espace disponible ou de mode de gestion. Il est utile de faire remarquer néanmoins que la zone comprise entre Bricquebec et Coutances - Saint-Lô apparaît dépourvue en matière d'offre de films d'art et d'essai ; ni l'établissement de La Haye-du-Puits, ni celui de Carentan ne sont classés ; il en va de même dans l'extrême sud - Manche, s'agissant du cinéma de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Enfin, le Calvados connaît sur son territoire 12 structures classées art et d'essai, soit 36,5 % du parc départemental, essentiellement implantées en deçà du littoral.

En effet, seules les salles de Ouistreham et Honfleur bénéficient du classement sur les 14 lieux de projection cinématographique apportant une animation sur le littoral.

En revanche, 10 établissements, dont le Lux et le Café des Images, sur les 19 aménagés hors des communes balnéaires, offrent une diffusion art et d'essai à leurs publics.

Une bande centrale du département ne démontre cependant pas cette caractéristique puisque les cinémas d'Aunay-sur-Odon, de Bretteville-sur-Laize et de Saint-Pierre-sur-Dives ne sont pas classés art et d'essai.

La Basse-Normandie profite donc d'une offre cinématographique culturellement diversifiée, répartie de façon relativement homogène sur son territoire, même si quelques zones géographiques demeurent éventuellement à investir : nord-est de l'Orne, centre - nord et extrême - sud de la Manche, bande centrale dans le Calvados.

Les efforts réalisés dans la région par les nombreux exploitants de cinémas pour diffuser et accompagner, auprès des publics, des films recommandés art et d'essai ou présentant un caractère innovant ne sauraient être ici salués sans que ne soient évoqués le rôle et l'influence essentiels d'une association régionale : MaCaO 7<sup>e</sup> Art.



## 2.4 - MacaO 7<sup>e</sup> Art, association régionale du cinéma d'Art et d'Essai

L'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art, dont l'appellation fait référence aux départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, est née, il y a une dizaine d'années, de la volonté affichée par quelques exploitants de salles de cinéma de s'unir en réseau, hors des grands circuits nationaux.

D'origine et d'identité exclusivement bas-normandes, l'association "MaCaO" a su associer au sein d'une même entité des cinémas privés, associatifs et municipaux.

Le nombre de ses adhérents qui n'a cessé de s'accroître au fil du temps atteint 29 cinémas en 2002 et 31 en 2003.

À ces établissements s'ajoutent deux circuits de diffusion cinématographique itinérants animés par l'association GÉNÉRIQUES qu'il conviendra d'évoquer ultérieurement et dont les salles de Condé-sur-Vire et Dozulé constituent la tête de réseau dans la Manche et le Calvados.

Outre ces 2 lieux de projection, 8 cinémas dans la Manche, 16 dans le Calvados et 7 dans l'Orne sont donc adhérents à MaCaO en 2003.

L'association dont la vocation est de promouvoir les films d'art et essai dans la région s'est assignée différents objectifs, ses moyens d'action lui venant du Conseil Régional de Basse-Normandie, des Conseils Généraux de la Manche, du Calvados et de l'Orne, et du CNC via la DRAC<sup>75</sup>.

Elle concourt tout d'abord à la présentation et à la mise en circulation des films recommandés art et essai, sélectionnés par ses soins, auprès des exploitants adhérents.

Pour ce faire, plusieurs journées de pré - visionnement<sup>76</sup> sont organisées au sein de l'une ou l'autre des salles liées à l'association, permettant de rapprocher les exploitants concernés d'autres partenaires professionnels : Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC), Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE), Agence pour le Cinéma Indépendant et sa Diffusion (ACID), Association des Cinémas de l'Ouest pour la Recherche (ACOR), Agence du Court Métrage.

Une partie des œuvres projetées est ensuite mise en circulation par MaCaO entre les établissements adhérents selon les choix et préférences affichés par les exploitants du réseau. L'association joue donc ici le rôle de distributeur en veillant à la bonne circulation et la bonne exposition des copies : 59 films ont été programmés en 2002<sup>77</sup> dans la région par l'intermédiaire de MaCaO, certains ayant bénéficié du soutien de l'AFCAE et du Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR).

---

<sup>75</sup> La convention de développement cinématographique signée en 2002 entre l'État (CNC, DRAC) et le Conseil Régional prévoit une aide financière respective de 23 000 euros (CNC) et 36 400 euros (CRBN), destinée à la réalisation des missions de MaCaO 7<sup>e</sup> Art.

<sup>76</sup> 5 journées au cours de l'année 2002.

<sup>77</sup> 43 en 2001.

Il s'agissait principalement d'œuvres d'actualité, de films spécifiquement dédiés au "jeune public" ou encore de créations s'inscrivant dans des cycles thématiques (semaine du goût, cycle Jacques Tati, Cinéma de genre asiatique en 2002).

Outre ces missions de présentation, de distribution et de programmation des films, MaCaO conçoit ponctuellement des projets d'animation, des rencontres avec les professionnels du Cinéma (auteurs, réalisateurs, comédiens...) et apporte son soutien logistique et financier aux exploitants engagés dans de telles dynamiques.

Puis, des actions d'ambition plus pérenne associent MaCaO à certaines salles du réseau souhaitant s'impliquer dans des champs plus spécifiques.

Certaines de ces actions s'adressent au "tout public". Ainsi en est-il du rendez-vous créé en 2003 sous le nom de "Regards Croisés" et dont le principe repose sur la programmation conjointe d'un film d'actualité et d'une œuvre empruntée au patrimoine cinématographique.

Ainsi en est-il également des Soirées dédiées aux créations de courts métrages, organisées avec le concours de l'association régionale l'Atelier du Film Court, aspirant à généraliser la diffusion de ce type de films en Basse-Normandie.

Les autres actions visent plus directement le "jeune public". Telle est la vocation du "Ciné-club" pour les 8-12 ans (6 films dans l'année, discussion, animation) et du "Ciné Filou Goûter" (3 films par trimestre suivis d'un goûter).

Enfin, il convient de souligner que MaCao supporte chaque année l'organisation du festival de films jeune public "Ciné - Filou" dans l'Orne (élèves des écoles maternelles et primaires).

Durant près d'un mois, la manifestation mobilise le temps et l'énergie de l'association par la réalisation de multiples tâches : programmation, animation, communication, fourniture de documentation pédagogique, relation avec les tutelles publiques.

Toutefois, "victime" du succès de ses missions originelles auprès du réseau des salles de cinéma adhérentes, MaCaO peine et peinera davantage à soutenir le festival si un appui plus affirmé des exploitants participants et des pouvoirs publics locaux concernés ne se fait rapidement sentir.

Au regard des nombreuses fonctions qu'assume aujourd'hui cette association de rayonnement régional, signalons que MaCaO 7<sup>e</sup> Art ne compte pour l'heure qu'un salarié permanent, cantonné dans un bureau unique et vaste de ... 10 m<sup>2</sup>, aménagé dans les locaux de l'ACCAAN !

L'exploitation et la diffusion cinématographiques en Basse-Normandie présentent incontestablement de grandes diversités structurelles et culturelles.

Il ne serait toutefois pas satisfaisant de n'appréhender ce champ social, culturel et économique qu'au travers de l'activité courante des établissements de spectacle cinématographique que la région héberge.

Même si la majorité des rencontres entre spectateurs et créations du 7<sup>è</sup> Art s'opère dans l'intimité des salles obscures bas-normandes, des échanges tout aussi authentiques émergent en d'autres lieux et à l'occasion de temps forts consacrés à la diffusion de créations cinématographiques.

## **D - AUTRES LIEUX ET TEMPS FORTS DE LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE EN BASSE-NORMANDIE**

Fruits d'une implication associative, d'autres lieux non spécifiquement dédiés à la projection cinématographique servent occasionnellement de cadre aux rencontres avec le 7<sup>è</sup> Art : anciens cinémas, salles polyvalentes, cafés...

La Basse-Normandie s'anime par ailleurs au rythme de nombreux festivals et rencontres, résonnant tout au long de l'année comme de véritables temps forts consacrés exclusivement ou non à l'art cinématographique.

### **1°/ AUTRES LIEUX DE DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE EN BASSE-NORMANDIE**

#### **1.1 Les circuits itinérants de diffusion cinématographique**

Trois circuits itinérants de rayonnement départemental existent dans la région. Ils sont l'œuvre de l'association GÉNÉRIQUES, créée en 1987 à l'initiative de la Fédération des Œuvres Laiques du Calvados.

Précédemment évoquée dans le cadre de la présentation des salles fixes qu'elle programme, co-anime<sup>78</sup> et exploite directement (Dives-sur-Mer), l'association emplit une fonction essentielle d'animation culturelle en milieu rural.

De fait, fidèle à sa mission originelle, elle organise, sous le contrôle du Centre National de la Cinématographie, des séances de projection cinématographique selon la fréquence d'une à deux manifestations mensuelles.

Fonctionnant sous-billetterie du CNC, ces temps de diffusion se déroulent sur 17 sites ruraux de la région entre les murs d'anciens cinémas, de théâtres, de salles polyvalentes ou de spectacles communales...

Le circuit itinérant du Calvados comporte 8 lieux de diffusion cinématographique installés dans les communes suivantes : Bretteville l'Orgueilleuse, Bretteville sur Laize, Livarot, Mézidon-Canon, Caumont l'Éventé, Le Molay Littry, Trévières et Saint Martin des Besaces. La salle du Foyer Familial de Dozulé s'impose par ailleurs comme tête de réseau du circuit calvadosien.

---

<sup>78</sup> Isigny-sur-Mer, Pont L'Évêque, Thury-Harcourt (14), Équeurdreville-Hainneville, Hauteville-sur-Mer, Réville, Villedieu-les-Poêles (50), La Ferté-Macé, Sées (61)

Dans la Manche, 5 sites constituent le terrain d'intervention de l'association GÉNÉRIQUES : Carolles, Condé-sur-Vire, Mortain, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Sourdeval. Le cinéma municipal de Condé-sur-Vire fait office pour sa part de tête de réseau du circuit départemental.

Enfin, 4 lieux composent le circuit itinérant de l'Orne : Argentan (centre de détention), Domfront, Le Mêle-sur-Sarthe et Tinchebray.

Outre les projections à destination du grand public, certains sites des circuits itinérants procèdent à la diffusion d'œuvres cinématographiques à l'attention du jeune public dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image "École et Cinéma", "Collège au cinéma", "Lycéens au cinéma", "Ciné-Jeunesse" (opération propre à GÉNÉRIQUES)...

En certains lieux, le maintien d'une diffusion et d'une animation cinématographiques implique ou impliquera à termes l'indispensable renouvellement d'équipements cinématographiques vétustes.

À titre d'exemple, la municipalité de Domfront a acté au printemps 2004 le projet d'achat d'un nouvel équipement cinématographique reposant sur un cofinancement associant le Conseil Régional, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie ainsi que le Conseil Général de l'Orne.

### **1.2 - Diffusions vidéographiques insolites : rôle et actions de l'association Transat - Vidéo**

Née de la manifestation Vidéo - Art d'Hérouville-Saint-Clair, Transat Vidéo est une association créée en 1994 dont le projet artistique et culturel consiste à diffuser, auprès du public bas-normand mais également en dehors de la région, une programmation pluridisciplinaire : musiques, expositions, lectures, projections vidéo et cinématographiques...

Investissant des lieux de diffusion institutionnels comme des espaces moins conventionnels, Transat - Vidéo cherche à montrer prioritairement des œuvres rares, expérimentales, sans frontière entre les genres et les supports.

Invitant le public à user d'un esprit critique à travers le regard d'artistes posé sur de nombreux sujets à caractère plastique, politique, sociologique, économique, l'association s'entoure de partenaires locaux et nationaux issus d'horizons divers.

Ces rencontres plaçant le public face à des créations "inhabituelles" se nourrissent d'échanges et de débats avec des professionnels du champ artistique.

Ainsi en 2003, Transat Vidéo a conçu et diffusé 71 programmes audiovisuels totalisant 219 œuvres sur différents supports (vidéo, 16 mm, 35 mm, DVD, site Internet), au sein de 21 sites de la région. Ces rendez-vous ont appelé l'intervention de 41 artistes.

Favorisant un rayonnement artistique éclectique, l'association offre dans certaines de ses actions une place à la diffusion d'œuvres cinématographiques : longs et courts métrages, documentaires de création, créations électroniques...

Ainsi en est-il des soirées intitulées *Les Petits délices*<sup>79</sup> qui, à Caen, animent régulièrement les écrans du cinéma Lux à travers une programmation vidéographique et cinématographique inédite et originale, suivie d'un temps de dégustation culinaire propice à la discussion.

Telle a été également la caractéristique de l'opération *Cultures du Maghreb*, organisée au cinéma Le Café des Images, au cours de laquelle Transat Vidéo a pu diffuser en 2003 une dizaine de documentaires.

En outre, ainsi devrait-il en être, à l'automne 2004, lors de la manifestation intitulée *Cinéma et peinture*, destinée à présenter, en partenariat avec le cinéma Lux, à l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen, une programmation alliant longs métrages de fiction, courts métrages documentaires, films expérimentaux...

En fait, il importe de préciser que de nombreuses créations cinématographiques se trouvent transférées en format vidéo et peuvent de ce fait être diffusées en tout autre lieu social, culturel, commercial investi par l'association bas-normande : École des Beaux-Arts, Centre Dramatique National de Normandie, Fonds Régional d'Art Contemporain, Théâtre de Caen, Musée - Mémorial pour la paix, églises, cafés du Calvados et de la Manche, milieux scolaire et carcéral, rue et plein air...

Il est intéressant de noter par ailleurs que l'intervention de la structure est sollicitée dans le cadre de deux festivals bas-normands dédiés aux œuvres cinématographiques de court métrage : le festival "5 jours tout court" de Caen et le festival "Off - Courts" de Trouville-sur-Mer.

De cette façon, Transat Vidéo sait être présente en différents lieux géographiques de Basse-Normandie (Caen, Trouville-sur-Mer, Hérouville-Saint-Clair, Cambremer, Cherbourg-Octeville, Coutances, Saint-Laurent de Terregate (50), Falaise...) lesquels gagneraient à être plus nombreux dans la Manche et le Calvados et à être développés dans l'Orne.

De façon comparable, la structure est active à l'occasion de rendez-vous culturels extérieurs à l'espace régional (Festival International du film de la Rochelle, Biarritz, Toulouse, Paris...).

Outre ses activités régulières ou plus ponctuelles de diffusion audiovisuelle et cinématographique, l'association s'impose également comme un acteur culturel influent dans la région au travers d'autres missions : soutien aux artistes et aux jeunes créateurs par la présentation de leurs œuvres, mise à disposition de moyens techniques de diffusion et facilitation d'accès à des archives audiovisuelles, conseil auprès de lieux de diffusion en matière technique et de programmation, participation à des jurys lors de rencontres et de festivals, implication dans des formations.

Pour finir, il convient de préciser que l'association est animée par deux professionnels et bénéficie, pour mener à bien ses missions, de l'appui financier de pouvoirs publics, parmi lesquels figure le Conseil Régional de Basse-Normandie ; ce dernier a en effet attribué une subvention d'un montant de 106 000 euros à l'association Transat - Vidéo, au titre de l'année 2003.

---

<sup>79</sup> 6 soirées de cette nature se sont déroulées en 2003.

En l'espace de dix ans, cette structure a su trouver sa place et imposer son identité dans le paysage culturel bas-normand. Elle est aujourd'hui un chemin qui conduit la création contemporaine et le public à se rapprocher, à se rencontrer.

## 2°/ FESTIVALS ET RENCONTRES AUTOUR DU 7<sup>E</sup> ART : LES TEMPS FORTS DE LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE EN RÉGION

La Basse-Normandie accueille en différents lieux de son territoire de nombreux festivals et rencontres dédiés exclusivement ou non aux œuvres cinématographiques.

Festivals dévoilant des créations inédites et soumises à l'appréciation d'un jury ou placements à l'honneur de films d'hier et d'aujourd'hui, ces manifestations œuvrent incontestablement à la richesse et au renouveau culturels de la région. Elles répondent sans nul doute à l'appétit de cinéphilie ou de curiosité que ressentent bas-normands et spectateurs de passage.

### **2.1 - Les festivals et les rencontres majoritairement consacrés à l'art cinématographique**

Généralement identifiés à un lieu géographique ou à un établissement de diffusion cinématographique de la région, ces événements répétitifs visent une création artistique témoignant d'un style, de l'attente d'un public ou reflétant une expression nationale, une culture particulière, une thématique précise.

Il importe de souligner néanmoins que ces manifestations se déroulent majoritairement dans le Calvados, notamment dans la capitale bas-normande et ses environs, ainsi que sur une partie de la côte littorale du département.

#### ***a) Les mises en lumière des créations de court-métrage et des films muets***

À l'heure actuelle, trois festivals dédiés à la création de courts métrages peuvent être recensés dans la région, deux se déroulant à Caen et le troisième se tenant à Trouville-sur-Mer. Un festival consacré aux films muets anime, pour sa part, les environs de Coutances.

##### *• "5 jours tout court" à Caen*

Porté par l'association l'Atelier du Film Court, ce rendez-vous a lieu à Caen depuis 1996. Il a pour ambition de présenter une sélection de films et de mettre en lumière des réalisateurs en devenir. Lieu de rencontre et d'échange, il fait se retrouver, au printemps<sup>80</sup>, public, créateurs amateurs et professionnels pour défendre deux compétitions : vidéo étudiante et cinéma 16 et 35 mm.

Les créations admises à concourir présentent une mixité des genres cinématographiques (fiction, animation, documentaire, clip, expérimental).

---

<sup>80</sup> 8<sup>e</sup> édition, du 27 avril au 2 mai 2004.

De plus, le festival récompense la qualité de composition sonore d'une œuvre.

Les projections organisées au cinéma Lux, à la Maison de l'Étudiant et au Musée des Beaux-Arts de Caen témoignent de la collaboration nouée entre l'association fondatrice et des partenaires divers : Cinéma Lux, ACCAAN, Musée des Beaux Arts, Université et CROUS de Caen, CNC, DRAC et Conseil Régional de Basse-Normandie<sup>81</sup>, Office Départemental de l'Action Culturelle du Calvados (ODAC), ville de Caen...

- *Le Festival du court-métrage de la Guérinière*

Ce festival existe depuis 1999 et se déroule à l'automne au Cinéma Lux et dans la salle de spectacle de la MJC de la Guérinière.

Il associe les habitants du quartier HLM de la Guérinière, chargés de sélectionner une trentaine d'œuvres parmi quelque 200 films reçus de la France entière, puis d'établir la programmation des 4 jours de festival, enfin de recevoir les réalisateurs et de préparer les débats.

Chacune de ces étapes est coordonnée par des artistes locaux et des associations de quartier.

Parallèlement, des ateliers de pratique artistique autour des films retenus sont organisés et permettent l'investissement de champs divers : écriture, réalisation de matériel de communication, de cédérom, d'œuvres sonores, de mini-reportages, de créations en arts plastiques...

Rassemblant un millier de spectateurs durant les 4 soirées qu'il anime, ce festival constitue sans nul doute un temps fort de découvertes et d'échanges entre les réalisateurs de courts-métrages et le public de l'agglomération caennaise.

Vecteur de socialisation, il est le fruit de collaborations liant des partenaires associatifs et institutionnels multiples dont font partie notamment le cinéma Lux, l'ACCAAN, l'Atelier du Film Court, diverses associations de quartier, la DRAC de Basse-Normandie, la CAF du Calvados, Caen Habitat, l'ODACC, la ville de Caen...

- *"Off - courts", le festival du court-métrage de Trouville-sur-Mer*

Entrant dans sa 5<sup>ème</sup> édition au mois de septembre 2004, le festival "Off - courts" de Trouville - sur - mer se déroule en différents lieux de la commune, diffusant près de 130 œuvres dans la salle des congrès de la ville aménagée en village pour l'occasion (édition 2003), dans l'enceinte du cinéma du casino ou encore à l'extérieur (place municipale). Une programmation régionale<sup>82</sup>, française et internationale se décline dans le cadre de séances de diffusion gratuites et de soirées thématiques, faisant intervenir des cinéastes d'horizons artistiques, culturels et géographiques divers.

En 2003, 24 films français et québécois placés en compétition se sont disputés 6 prix.

---

<sup>81</sup> Participation financière de 3 500 euros allouée en 2003 par le Conseil Régional.

<sup>82</sup> Sept créations de réalisateurs bas et hauts normands ont été diffusées en 2003.

Par ailleurs une programmation réservée au jeune public et aux amateurs de sensations fortes (soirées "Court Mais Trash") a trouvé sa place durant la manifestation de 2003.

Ce festival bas-normand, organisé à deux pas et en même temps que celui du film américain de Deauville, s'est rapidement forgé une sérieuse réputation, soutenu par de nombreux partenaires dont le Conseil Régional de Basse-Normandie<sup>83</sup>.

- *Le Festival du film muet d'Argences*<sup>84</sup>

À l'aube de son existence, ce festival a connu sa première édition au cours de l'été 2002 sur l'initiative de l'association des Amis du Manoir d'Argences.

Née l'année précédente, cette association a pour mission de promouvoir le rayonnement du Manoir et des Jardins d'Argences, situés à quelques kilomètres de Coutances.

Pour ce faire, le concept ambitieux et unique en France d'instituer un festival<sup>85</sup> exclusivement dédié aux "histoires sans parole" a été adopté.

Ainsi, à l'occasion de trois soirées, un film différent est projeté dans le cadre d'un cycle honorant un cinéaste, à la tombée de la nuit dans la cour du Manoir, après avoir été présenté par un invité.

Les diffusions se déroulent en plein air ; près de 250 spectateurs peuvent profiter d'un accompagnement au piano.

Encore peu connu, insolite, ce temps de la vie culturelle en région présente néanmoins des atouts pour devenir une référence en Basse-Normandie et peut-être au-delà.

### ***b) La valorisation du cinéma d'animation***

Une initiative récente du cinéma Le Café des Images à Hérouville-Saint-Clair, soutenue notamment par le CNC, la DRAC, le Conseil Régional, le Pôle d'Éducation à l'Image de Basse-Normandie, consiste à valoriser la cinématographie d'animation.

Ainsi pour la seconde fois, les "*Rencontres Animavore*" ont fait découvrir ou redécouvrir des films d'animation à un public, de tous âges, curieux ou averti, durant une semaine du mois de novembre de l'année 2003. Projections de films d'actualité, tour d'horizon de l'animation internationale, hommages et rétrospectives, échanges et conférences avec des professionnels se sont ainsi succédé.

Par ailleurs, ces "rencontres" ont amené un jury, composé de jeunes cinéphiles, à sélectionner des œuvres d'animation de court-métrage mises en compétition, les créations retenues étant destinées à être diffusées dans la région dans le cadre du dispositif "Lycéens au cinéma" et en partenariat avec l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art.

---

<sup>83</sup> Participation financière de 5 000 euros en 2003.

<sup>84</sup> Commune du département de la Manche.

<sup>85</sup> Une aide financière de 1 500 euros fut allouée au festival par le Conseil Régional en 2003.



Enfin, l'événement a permis la tenue d'ateliers d'initiation et de formation au cinéma d'animation en direction des publics œuvrant au sein de structures socio-culturelles, socio-éducatives ou d'animation d'une part, en recherche d'orientation ou de professionnalisation (lycéens, étudiants) d'autre part.

Ainsi, les "Rencontres Animavore" pourraient parvenir à s'imposer, dans le temps, comme un rendez-vous culturel et social marquant dans la région.

### ***c) Les festivals en direction du jeune public***

Deux événements destinés au jeune public bas-normand méritent d'être mentionnés. Ne mettant aucune des œuvres proposées sous les feux de la compétition, ils présentent néanmoins un caractère répétitif dans le temps. L'un se déroule dans l'Orne, l'autre se produit à Caen.

- *"Ciné - Filou" dans le département de l'Orne*

Le festival Ciné - Filou mis en place à l'initiative de l'Inspection Académique de l'Orne s'adresse essentiellement à public scolaire des écoles maternelles et primaires.

Depuis quelques années, il est organisé et coordonné par l'association régionale MaCaO 7<sup>è</sup> Art impliquée dans la promotion du cinéma d'art et d'essai en Basse-Normandie.

Durant près d'un mois, à l'automne (septembre - octobre), différents films sélectionnés pour le jeune public circulent entre quelques établissements cinématographiques du département.

Ainsi, l'édition 2003 a conduit à la diffusion de 9 films différents dans les cinémas de Mortagne-au-Perche, Flers, Sées et Le Theil-sur-Huisne.

Bénéficiant de nombreux soutiens associatifs et institutionnels, ce festival constitue toutefois une charge de travail importante pour l'association MaCaO 7<sup>è</sup> Art engagée dans de nombreuses autres missions.

La mobilisation de relais locaux affirmés apparaît aujourd'hui indispensable à la pérennisation de ce festival.

- *"Enfants des Cinés" à Caen*

Présenté comme un festival de films pour enfants, "Enfants des Cinés" est l'œuvre du cinéma Lux de Caen et se déroule durant la période encadrant les vacances de Noël (décembre / janvier).

Entré dans sa 7<sup>ème</sup> édition en 2003, ce festival propose des films issus d'horizons divers, inédits ou présentés en reprise devant un public familial.

Il comprend également quelques ciné - spectacles rythmés selon une formule faisant se succéder un spectacle (conte théâtralisé et musical, cirque...), un goûter puis la diffusion du film.

**d) Les mises à l'honneur de cinématographies de nationalité ou de cultures étrangères**

- *Le festival des cinémas d'Irlande et de Grande-Bretagne de Cherbourg-Octeville*

Entrée dans sa 19<sup>ème</sup> édition au mois d'octobre 2003, cette mise en avant des créations cinématographiques d'Outre-Manche résulte de l'implication de l'association Travelling.

Dédié à l'origine aux films britanniques, il s'intéresse également depuis quelques années aux œuvres de cinéastes irlandais.

Hommages, rétrospectives animent les écrans du cinéma cherbourgeois Le Club 6, de même que différents longs-métrages inédits et non distribués en France. Le prix du jury consacre chaque année les œuvres aptes à se démarquer dans le cadre de la compétition ouverte à de jeunes réalisateurs des deux pays voisins.

Les écoles européennes de cinéma peuvent également présenter leurs créations de courts-métrages à l'appréciation du jury.

Les projections rassemblant de nombreux professionnels du cinéma (réalisateurs, producteurs, distributeurs) président aux rencontres et aux débats proposés au public et aux participants.

Le festival des cinémas d'Irlande et de Grande-Bretagne, qui a attiré près de 7 000 personnes en 2002, dispose d'un rayonnement et d'une reconnaissance indiscutables dans la région, légitimant les appuis associatifs et institutionnels<sup>86</sup> consentis en sa faveur.

Deux facteurs peuvent néanmoins avoir un impact sur l'organisation et le déroulement de ce festival dans les années à venir.

Le premier concerne la situation délicate que rencontre le cinéma Le Club 6 dont la fermeture apparaît quasiment inéluctable après celle du cinéma Odéon intervenue en janvier 2004, les 2 établissements appartenant à la même société privée.

Cette dernière n'entend pas semble-t-il poursuivre son activité à Cherbourg-Octeville où un multiplexe a ouvert ses portes au cœur de la ville en 2003.

Une autre évolution se profile quant à elle avec l'implantation du Centre International des Métiers Artistiques et Techniques de l'Image et du Son (CIMATIS) dans les locaux de l'ancien hôpital militaire de Cherbourg.

À l'instar de l'ouverture à l'automne 2003 de l'École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR), le développement d'un festival international de cinéma d'Outre-Manche constitue l'un des pôles autour desquels les activités du CIMATIS ont vocation à s'articuler dans un proche avenir.

---

<sup>86</sup> Aide financière du Conseil Régional de Basse-Normandie : 7 000 euros en 2003.

- *Les hommages aux cinémas Hispaniques et Latino-Américains*

Deux festivals tournés vers les cinématographies de ces parties du monde peuvent être recensés dans la région. L'un se produit à Hérouville-Saint-Clair, l'autre se déroule à Cherbourg-Octeville.

✓ Les "Rencontres de Cinéma Hispanique et Latino-Américain" animent depuis plus de quinze ans les écrans du cinéma Le Café des Images. Durant trois semaines étalées sur les mois de janvier et février, des films inédits, des reprises font l'exclusivité au sein de ce lieu de diffusion, sans donner lieu à aucune mise en compétition.

Des animations et des débats accompagnent les œuvres le plus souvent exposées en version originale sous-titrée, à cette occasion.

Certaines projections sont réalisées au sein de l'amphithéâtre Pierre Daure, à l'Université de Caen, en direction du public étudiant.

✓ La "Cinémovida" constitue à Cherbourg-Octeville un festival cinématographique consacré à la culture hispanique.

Placé dans sa 14<sup>ème</sup> édition de la fin janvier au début mars 2004, il est l'œuvre de l'association La Mancha (Mouvement d'Amitié Normand pour la Culture Hispasno-Américaine) et prend pour lieu de diffusion le cinéma cherbourgeois Le Club 6.

N'ayant pas vocation à juger de créations dans le cadre d'une compétition, il livre en version originale sous-titrée une quinzaine de films connus et inédits et touche à travers eux près de 3 500 spectateurs.

Bénéficiant comme les manifestations précédemment évoquées de nombreux appuis associatifs, institutionnels locaux et régionaux, ce festival peut toutefois connaître des évolutions notables au regard de la situation cherbourgeoise.

- *Le festival du Film Américain de Deauville*

La publicité de cet événement de dimension internationale n'étant plus à faire, il est utile de souligner que ce festival a fêté sa 30<sup>ème</sup> édition au sortir de l'été 2004.

Destiné à l'origine à prolonger, puis clore en beauté, la saison touristique, ce rendez-vous est devenu au fil des ans l'un des temps forts de l'animation sociale, culturelle et économique de la Basse-Normandie.

Les retombées économiques de cette manifestation sont considérables pour la ville et ses environs, comme en atteste l'exemple de l'offre de 3 000 nuitées que réalise, à l'occasion du festival, le groupe Lucien Barrière, propriétaire à Deauville de deux hôtels de luxe<sup>87</sup>.

Par l'intermédiaire de ce festival, la Normandie est connue en de nombreux endroits du monde.

---

<sup>87</sup> Déclarations issues de la revue Nouvel Ouest - N° 97 -Septembre 2003 page 58.

Ainsi, chaque année, Deauville est le lieu d'appréciation d'une dizaine de longs métrages soumis au regard critique et à la sensibilité d'un jury composé de professionnels du 7<sup>e</sup> Art de notoriété internationale.

Des créations de court-métrage sont également récompensées.

Outre les films présentés pour concourir, d'autres œuvres portées en hommages, ou projetées en avant-premières, avant même leur sortie officielle en France ou en Europe, ou encore déjà diffusées mais reflétant la création indépendante de l'année, sont montrées sur les écrans deauvillais.

Enfin, il est intéressant de noter que, depuis 2003, les longs métrages documentaires ont fait leur apparition dans la programmation du festival.

De par le succès qu'elle connaît et les moyens dont elle dispose, cette manifestation dépend infiniment moins que d'autres en région des soutiens associatifs et publics.

- *Le festival du Film Asiatique de Deauville*

Célébrant sa 6<sup>ème</sup> édition au mois de mars en 2004, ce festival met en compétition et fait découvrir durant cinq jours une trentaine d'œuvres cinématographiques de cinéastes coréens, chinois, indiens, japonais, thaïlandais...

Deux compétitions, dont une consacrée plus spécifiquement aux films d'action, font intervenir un jury de professionnels et permettent au public de rencontrer des réalisateurs venant d'Asie.

La programmation inclut par ailleurs quelques œuvres destinées au jeune public.

Animant les écrans des deux cinémas de la ville mais également celui du Centre International de Deauville, ce rendez-vous avec l'Asie bénéficie d'appuis associatifs et institutionnels.

- *Le festival du Cinéma Russe de Honfleur*

Pour la 11<sup>ème</sup> fois en 2003, ce festival a animé pendant quatre jours du mois de novembre l'actualité cinématographique de la ville de Honfleur.

Organisée par l'Association des Amis du Festival, la manifestation a placé sept longs métrages en concurrence et proposé différentes rétrospectives d'œuvres du patrimoine cinématographique russe.

Comme la plupart des autres festivals actifs en Basse-Normandie, cet événement repose sur des collaborations multiples, locales et régionales<sup>88</sup>.

Mais il résulte également de l'implication d'instances telles que l'Ambassade de la Fédération de Russie en France, le Centre Culturel de Russie, l'Ambassade de France à Moscou...

---

<sup>88</sup> Aide du Conseil Régional de Basse-Normandie en 2003 : 15 200 euros.

Le trophée du Festival de Honfleur, remis chaque année au lauréat, est l'œuvre d'un sculpteur honfleurais et symbolise les liens culturels noués entre la France et la Russie.

### **e) Les festivals dédiés à des thématiques cinématographiques**

Des thèmes, aussi variés que le romantisme, l'environnement, la mer, l'ethnographie, inspirant la création cinématographique, animent le temps d'un festival certains écrans du territoire bas-normand.

- *"Les Journées Romantiques" de Cabourg*

Créé en 1983 et consacré à ses débuts au cinéma et à la littérature romantiques, l'événement a progressivement mis le 7<sup>e</sup> Art à l'honneur et s'est ouvert à la compétition.

Ainsi, chaque année au mois de juin, la ville de Cabourg se pare de romantisme et le festival du Film "Les journées romantiques"<sup>89</sup> est l'occasion de découvrir des œuvres inédites, internationales, de long et court métrages mises en compétition.

L'édition de 2003 s'est toutefois démarquée des précédentes en intégrant dans la programmation de nouvelles "Journées Européennes" destinées à faire connaître de jeunes acteurs et réalisateurs européens, au travers de 9 longs-métrages sélectionnés et soumis à un jury.

Enfin, ce rendez-vous cinématographique inclut également des temps de rencontre, de débats et s'affirme de façon toute particulière au travers des projections des "Grands Succès Romantiques de l'année" qui, à la nuit tombée, donnent vie à un écran géant installé sur la plage.

- *Les journées "Ciné - Environnement" à Sées*

Vivant leur 10<sup>ème</sup> édition au mois de mars 2004, les journées "Ciné-Environnement" constituent des rencontres de cinéma sur le thème de l'environnement. Elles sont l'œuvre du lycée agricole de Sées et sont intégrées au cursus de formation "BTS Animation Nature" proposé par l'établissement.

Ainsi chaque année, la programmation est réalisée par quelques étudiants encadrés par un enseignant ; elle vise à sensibiliser un public diversifié aux enjeux écologiques et au développement durable.

Des œuvres cinématographiques de tous genres et de tous formats (longs et courts-métrages, fictions, documentaires, reportages...) sont diffusées dans le cinéma de la ville et donnent lieu à des discussions entre le public et des professionnels du 7<sup>e</sup> Art ou de l'environnement.

Outre l'aide des partenaires associatifs et institutionnels<sup>90</sup> impliqués dans la plupart des festivals et rencontres de la région, ce temps fort de la vie culturelle de

---

<sup>89</sup> Participation financière du Conseil Régional de 20 000 euros en 2003.

<sup>90</sup> Participation financière de 762 euros en provenance du Conseil Régional en 2003.

Sées compte le soutien de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).

• *Le festival du Film et de la Mer à Ouistreham*

Initié en 2 000 par le cinéma associatif Le Cabieu de Ouistreham, ce festival se déroule à la fin du mois de mars entre les salles de Ouistreham et de Luc-sur-Mer.

Sans donner lieu à une quelconque mise en compétition des œuvres projetées, la programmation laisse place à des rétrospectives, des avant-premières, des documentaires, des hommages et des rencontres visant à mettre en lumière la relation associant le cinéma et la mer.

De ce fait, l'intervention d'un invité spécialisé dans les deux champs est recherchée.

Ce festival<sup>91</sup> aspire, comme certains autres de création récente, à s'imposer en tant qu'événement marquant du calendrier culturel de la région.

• *La "Semaine du Cinéma Ethnographique" à Caen*

Existant depuis 1995, elle est l'œuvre du Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique (CRÉCET). Elle repose sur un partenariat noué avec le Cinéma Lux et l'Atelier Cinéma de Normandie (ACCAAN) et bénéficie de nombreux soutiens associatifs et institutionnels<sup>92</sup>.

Ainsi, chaque année, plus d'une quinzaine de documentaires d'intérêts ethnologique et sociologique se rejoignant autour de fils conducteurs aussi divers que "le déplacement" (2002), ou "les lieux de vie" (2003), est projetée gratuitement au Cinéma Lux, fin novembre et/ou début décembre.

"Grands classiques" et œuvres plus récentes permettent d'appréhender, durant cette semaine, les réalités d'un environnement proche et de terrains plus lointains.

N'ouvrant à aucune compétition, cet événement cinématographique marque incontestablement un temps fort de la vie culturelle en Basse-Normandie.

• *Les "Rencontres Ornaises du Cinéma"*

Contrairement aux manifestations évoquées précédemment, les "Rencontres Ornaises du Cinéma" attirent l'attention sur des thèmes et des sujets différents, dénués de lien entre eux, d'une année sur l'autre.

Ainsi, si la première édition de ces journées de sensibilisation à l'art cinématographique s'est intéressée aux "métiers du cinéma" en 1990, certaines des suivantes ont porté sur "la bande sonore" (1991), le "héros au cinéma" (1994), le "Cinéma Italien" (1999), "le Cinéma, la Mémoire et l'Histoire" (2004).

Ouvertes aux enseignants et directeurs de salles de cinéma engagés dans les dispositifs d'éducation à l'image du CNC, ces journées s'adressent également au "grand public" et se déroulent au cinéma d'Alençon, fin mai, début juin. Outre les

---

<sup>91</sup> Soutien financier du Conseil Régional de 1 000 euros en 2003.

<sup>92</sup> Aide financière de 22 100 euros allouée par le Conseil Régional en 2003.

projections de films, des conférences et des débats avec des professionnels du 7<sup>e</sup> Art, des critiques artistiques et des universitaires sont proposés aux spectateurs.

Créé sur l'initiative de l'Inspection Académique de l'Orne, l'événement repose, depuis peu, sur l'activité de l'Association des Rencontres Ornaises du Cinéma (AROC), tout en demeurant soutenu par divers acteurs associatifs et publics.

- *"Cinésites" dans la Manche*

À l'instar des "Rencontres Ornaises du Cinéma", la manifestation "Cinésites", qui se déroule dans la Manche au début du mois d'août, met à l'honneur des thèmes différents dans sa programmation, chaque année.

Chaque édition propose, aux cinéphiles, la projection en plein air de chefs d'œuvre du 7<sup>e</sup> Art dans des sites remarquables du département.

Patrimoine et cinéma se rejoignent ainsi à la tombée de la nuit, au terme d'une introduction de soirée musicale, le temps d'un film.

La Basse-Normandie apparaît comme un véritable creuset de festivals et de rencontres spécifiquement dédiés au 7<sup>e</sup> Art, ceux-ci se déroulant toutefois en majorité dans le Calvados, tel qu'il ressort du tableau suivant :

Titre de la manifestation	Localisation	Département	Période de déroulement
5 jours tout court	Caen	Calvados	Avril
Court-métrage-Guérinière	Caen	Calvados	Octobre
Off - Courts	Trouville-sur-Mer	Calvados	Septembre
Rencontres Animavore	Hérouville St Clair	Calvados	Novembre
Enfants des Cinés	Caen	Calvados	Décembre - Janvier
Cinéma Hispanique et Latino-Américain	Hérouville St Clair	Calvados	Janvier - Février
Film Américain	Deauville	Calvados	Septembre
Film Asiatique	Deauville	Calvados	Mars
Cinéma Russe	Honfleur	Calvados	Novembre
Journées Romantiques	Cabourg	Calvados	Juin
Film et la Mer	Ouistreham	Calvados	Mars
Semaine cinéma ethnographique	Caen	Calvados	Novembre - Décembre
Film muet	Argences	Manche	Juillet
Cinéma d'Irlande et de Grande - Bretagne	Cherbourg-Octeville	Manche	Octobre
Cinémovida	Cherbourg-Octeville	Manche	Janvier - Mars
Ciné - Filou	-	Orne	Septembre - Octobre
Ciné - Environnement	Sées	Orne	Mars
Rencontres Ornaises du Cinéma	Alençon	Orne	Mai - Juin

Tableau n° 21 : Festivals et rencontres dédiés au 7<sup>e</sup> Art en Basse-Normandie (2003)

Outre les subventions apportées par le Conseil Régional en complémentarité de l'appui consenti par les autres acteurs publics nationaux et locaux, il est intéressant de noter que la DRAC de Basse-Normandie a distribué un montant total de 53 585 euros en 2003 entre dix festivals<sup>93</sup> organisés dans la région.

Par ailleurs, et avec une vitalité comparable, la région bas-normande sait se montrer présente, en collaboration notamment avec la Haute-Normandie, à l'occasion de moments forts de l'activité cinématographique à l'extérieur des frontières régionales. Tel est le cas lors du festival international du film de Cannes et durant le festival de court-métrage à Clermont - Ferrand.

Mais sa richesse culturelle se nourrit tout autant de la tenue de manifestations sur son territoire qui, sans être consacrées exclusivement à l'art cinématographique, concèdent à ce dernier un intérêt marqué.

## **2.2 - Les manifestations culturelles approchant le 7<sup>e</sup> art en Basse-Normandie**

L'évocation de ces nombreuses festivités pluri-artistiques ne saurait prétendre à l'exhaustivité ; néanmoins certaines d'entre-elles peuvent être ici mentionnées en témoignage de la vitalité culturelle qui anime la Basse-Normandie.

### *• Les Boréales de Normandie*

Les "Boréales" constituent un festival d'art et de littérature nordiques, créé en 1992, destiné à faire découvrir des artistes (écrivains, musiciens, photographes, chorégraphes, acteurs et plasticiens) des cinq pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

Outre le pôle littéraire largement développé, d'autres manifestations nourrissent la programmation du festival.

Ainsi, durant une dizaine de jours du mois de novembre, performances et spectacles vivants, danses, concerts, expositions, projections cinématographiques et vidéos se succèdent à Caen et à Hérouville-Saint-Clair.

De nombreux sites culturels de ces deux agglomérations sont mobilisés pour l'occasion : Musées de Normandie et des Beaux Arts de Caen, auditorium de l'Abbaye - aux -Dames, Centre d'Art Contemporain et Centre Dramatique National d'Hérouville-Saint-Clair...

Dans ce cadre, des projections cinématographiques et de vidéo se déroulent tantôt au Centre d'Art Contemporain, en collaboration avec le cinéma Le Café des Images, tantôt au cinéma Lux.

### *• Les Rencontres Vidéo Art Plastique*

Dans leur 17<sup>ème</sup> édition, au mois de novembre 2003, ces "rencontres" de rayonnement national se sont imposées comme un moment phare de la réflexion et

---

<sup>93</sup> Film Asiatique, "5 jours Tout court", cinéma Hispanique et Latino-américain, (Hérouville-Saint-Clair), Film Romantique, Cinémovida (Cherbourg-Octeville), Cinéma Russe, "Ciné-Filou", "Off-Courts", Film d'Irlande et de Grande-Bretagne, Festival de la Guérinière.



de l'innovation autour de la vidéo de création. Elles sont organisées par le Centre d'Art Contemporain, installé à Hérouville-Saint-Clair, en partenariat avec le cinéma Le Café des Images.

Durant 4 jours, elles font se succéder, à mi-chemin des technologies nouvelles et des arts plastiques, différentes productions : vidéographies, concerts performance, expositions d'installation vidéo, ateliers de jeunes créateurs, débats et rencontres avec notamment un artiste de notoriété internationale.

Elles bénéficient pour cela d'un soutien du Conseil Régional<sup>94</sup> et d'autres acteurs associatifs et institutionnels locaux.

- *"Caen Soirs d'été"*

Durant les mois de juillet et août, la capitale bas-normande s'anime à l'occasion de plusieurs soirées proposant gratuitement, et essentiellement en plein air, près d'une cinquantaine de spectacles divers et variés : théâtre, cirque, musique, danse et cinéma.

Des projections cinématographiques sont ainsi programmées et réalisées à la belle étoile, dans la cour du Château de Caen notamment.

Au-delà des temps d'échanges présentés ci-dessus, la Basse-Normandie vit au rythme d'autres festivités honorant le 7<sup>e</sup> Art aux côtés de différentes créations et expressions artistiques.

Littérature, musique, danse, peinture, photographie, cinéma offrent conjointement, en effet, une âme à la mise en lumière de la culture tzigane à Caen, à la célébration de l'esprit du roman noir à Granville (Les "Visiteurs du Noir") comme à bien d'autres animations culturelles en région...

Les lieux et instants de diffusion cinématographique en Basse-Normandie sont pluriels et complémentaires, comme en témoigne largement cette partie consacrée au maillon de la chaîne cinématographique que constituent l'exploitation et la diffusion des œuvres du 7<sup>e</sup> Art.

Toutefois, l'évocation des atouts et des besoins de l'activité cinématographique en région ne saurait laisser de côté les questions relatives à l'éducation à l'image et à la formation aux métiers du cinéma.

En effet, la création et la diffusion de l'image cinématographique puisent principalement leur "raison d'être" dans le désir d'un public en attente d'émotion, d'évasion mais également de réflexion.

Aussi, l'idée d'éduquer le spectateur à décrypter les modes de fabrication et le sens de l'image s'est fait jour. Aujourd'hui développée au travers de nombreux dispositifs, l'éducation aux images du 7<sup>e</sup> Art vise à favoriser l'épanouissement de l'esprit critique du public et contribue parfois à faire émerger les vocations en direction des métiers du cinéma.

---

<sup>94</sup> Aide de 28 900 euros allouée en 2003.

## TROISIÈME PARTIE

### ÉDUCATION À L'IMAGE CINÉMATOGRAPHIQUE ET FORMATIONS AUX MÉTIERS DU 7<sup>È</sup> ART EN BASSE-NORMANDIE

L'éducation à l'image vise à fournir, à un large public, les outils nécessaires à l'appréhension de la dimension artistique et technique des œuvres cinématographiques mais également audiovisuelles.

Parce que cinéma et audiovisuel sont intimement liés, au travers notamment des associations rapprochant le multimédia et les nouvelles images (photographie, art vidéo, arts plastiques...), l'un et l'autre constituent, en se rejoignant, la base de nombreuses démarches de sensibilisation et de formation.

Néanmoins, l'objet de la présente étude visant essentiellement l'activité cinématographique, une attention sera plus marquée à la place consentie au 7<sup>è</sup> Art dans les conditions et les dispositifs d'éducation artistique et de formation à l'image dans la région.

À cette fin, et dans un premier temps, il conviendra de s'intéresser à l'influence et aux missions d'un acteur incontournable en ces matières, dans la région : le Pôle d'Éducation à l'image de Basse-Normandie.

Puis, les dispositifs de sensibilisation aux œuvres du 7<sup>è</sup> Art seront évoqués dans leur diversité et leur complémentarité.

Enfin, les voies de formation généraliste et de professionnalisation en direction des métiers du cinéma et de la démarche d'éducation à l'image seront exposées en dernier lieu.

## **I - MISSIONS ET INFLUENCE DU PÔLE D'ÉDUCATION À L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE**

### **A - PRÉSENTATION DES PÔLES RÉGIONAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DE FORMATION AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL**

#### **1°/ VERS LA COORDINATION ET LA MISE EN COHÉRENCE DES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'IMAGE EN RÉGION**

Les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel constituent des structures récemment mises en place, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et du Centre National de la Cinématographie.

Les premiers ayant vu le jour en 1999, à titre expérimental, et la Basse-Normandie figurant parmi les régions sélectionnées, ils sont 12 en 2002 à se répartir sur le territoire de 11 collectivités régionales.

Leur création s'inscrit en principe dans le cadre des conventions de développement cinématographique et/ou audiovisuel associant l'État, le CNC et les Conseils Régionaux. Elle peut également figurer dans les contrats de plan conclus entre l'État et les Régions.

Ces pôles traduisent par leur existence une volonté institutionnelle commune : renforcer, en région, "les logiques de coordination et de mise en cohérence des actions de sensibilisation et d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel", tel qu'il ressort clairement de la Charte de missions<sup>95</sup> dévolue à ces entités.

Outre les partenaires mentionnés ci-dessus, d'autres autorités peuvent s'impliquer dans la mise en place de ces structures régionales : collectivités départementales, intercommunales ou communales, Ministères de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche...

Il convient de préciser que les missions attribuées aux pôles sont en fait confiées à des organes déjà existants et impliqués dans les politiques d'éducation artistique ou d'action culturelle dans les champs cinématographiques et audiovisuels.

La sélection de la structure, habilitée à être identifiée comme pôle régional, incombe conjointement à l'État et à la Région et doit porter sur une entité légitimement reconnue par les professionnels du secteur.

Une fois mis en place, le pôle régional voit différents outils et orientations précisément établis venir encadrer ses conditions de fonctionnement et d'évolution.

---

<sup>95</sup> Charte de missions édictée par la Direction de la création, des territoires et des publics - Service de l'Action Territoriale CNC - 28 avril 2003.

Ainsi, un contrat d'objectifs pluriannuel conclu pour trois ans avec les partenaires institutionnels permet de dresser un programme d'action spécifique aux réalités locales, au regard des missions générales.

Dans le cadre de son rôle d'animation et de concertation, le pôle régional a vocation à initier et mettre en œuvre, sous formes diverses (rencontres, conventions...), des coopérations avec les acteurs régionaux des politiques d'éducation artistique.

Puis, chaque région est le lieu d'accueil d'un comité de pilotage<sup>96</sup> chargé de définir et de suivre les orientations et les actions émanant du pôle.

En outre, une instance mise en place par le Centre National de la Cinématographie, en 2001, analyse en concertation l'évolution des pôles et procède à l'évaluation de la politique des pôles régionaux dans le pays.

La "Commission nationale des pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel" veille ainsi par ses travaux à la réussite et à la pérennisation des dispositifs régionaux.

Enfin, l'un des enjeux de cette politique publique réside dans l'existence à terme d'un réseau national constitué d'un, voire deux pôles par région, liés les uns aux autres dans le cadre de coopérations extra - régionales.

## 2°/ LES MISSIONS DU PÔLE RÉGIONAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DE FORMATION AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL

Accessible aux professionnels, aux médiateurs et formateurs impliqués dans les domaines cinématographique et audiovisuel, le pôle s'adresse également au grand public.

La réponse à ces attentes de natures différentes repose sur la conduite de trois grandes missions que sont l'animation d'un réseau régional, la mise à disposition d'un centre de ressources, la mise en cohérence ou la structuration d'offres de formation.

### 2.1 - L'animation du réseau régional

Destiné à animer et coordonner un réseau régional faisant intervenir les partenaires investis dans les champs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, le pôle a pour tâche de recenser la multitude d'actions menées sur le territoire en ces matières.

Sous couvert d'une évaluation qualitative de ces dispositifs et manifestations, réalisée par la DRAC, il élabore ensuite un répertoire régional à destination du public.

---

<sup>96</sup> Composé de la structure érigée en "pôle régional", de la DRAC, du Conseil Régional et des autres partenaires éventuels.

Puis il s'applique à structurer l'offre et s'impose comme organe ressource capable de répondre aux demandes émanant de porteurs de projets ou de personnes en quête d'informations.

Il devient lui-même acteur culturel en développant et proposant des programmes d'animation, à l'échelon régional.

Par ailleurs, il veille à la mise en cohérence des actions appuyées par l'État et la Région, concernant notamment les activités de production et de tournages cinématographiques et/ou audiovisuels, et les dispositifs d'éducation à l'image dans et hors le milieu scolaire.

Enfin, enclin à soutenir de nombreux relais culturels et éducatifs locaux, le pôle régional doit conserver une logique d'ouverture et d'évaluation.

Il peut, pour cela, s'élargir à tout partenariat potentiel et se faire la tribune de structures nationales désireuses d'exposer en région les actions, propositions et réflexions qui les animent.

La responsabilité lui revient également de dresser un bilan des expériences passées dans le cadre d'une rencontre régionale annuelle.

## **2.2 - La mise à disposition d'un centre de ressources**

Cette seconde mission réclame du pôle régional qu'il rende accessibles au public divers documents et informations relatifs aux ressources en matière d'éducation à l'image, au 7<sup>è</sup> Art, à l'audiovisuel et au multimédia.

Outre un fonds de documentation, constitué de façon institutionnelle pour une partie et enrichi librement pour le reste, un site Internet doit alimenter le centre de ressources et faciliter une interconnexion avec le site des autres pôles régionaux, celui du CNC et ceux d'institutions et associations nationales impliquées dans la démarche d'éducation à l'image.

## **2.3 - La mise en cohérence et la structuration de dispositifs de formation**

La troisième grande prérogative du pôle régional consiste tantôt à garantir une cohérence, tantôt à structurer les différents dispositifs de formation au cinéma et à l'audiovisuel, actifs dans la région.

Cette action tient compte de la diversification des publics à former qui sont, selon les cas, déjà ou non sensibilisés à l'éducation à l'image.

Des coopérations en matière de formation sont par ailleurs recherchées auprès de structures ou d'intervenants spécialisés : IUFM, professionnels du cinéma et de l'audiovisuel...

Enfin, le pôle se voit également habilité à créer des outils pédagogiques, destinés à une utilisation lors de stages de formation et à une éventuelle diffusion nationale.

Le pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel a vocation à s'imposer en tant qu'acteur central et incontournable de la sensibilisation et de la formation à l'image au sein de chaque région.

À la lumière des éléments précédemment évoqués, il convient de porter intérêt à la situation et aux missions effectives du "Pôle Régional d'Éducation à l'image" en Basse-Normandie.

## **B - LE "PÔLE D'ÉDUCATION À L'IMAGE" DE BASSE-NORMANDIE**

### **1°/ PRÉSENTATION ET SITUATION DE LA STRUCTURE**

#### **1.1 - Genèse et statut du pôle**

Dès 1999, la Basse-Normandie a fait partie des cinq régions pilotes, sélectionnées par le Ministère de la Culture et le CNC, en vue d'expérimenter la politique relative à l'éducation artistique et la formation à l'image.

Toutefois, le Pôle d'Éducation à l'image bas-normand a été institutionnalisé en septembre 2001, sous l'impulsion conjointe du CNC et de la DRAC de Basse-Normandie.

Il importe de préciser que sa mise en place a été intégrée dans le contrat de plan liant l'État et la Région sur la période 2000-2006.

Sur la base d'un accord passé, dans ce cadre, entre le Conseil Régional et la DRAC, le financement du pôle incombe à l'État tandis que l'autorité décentralisée apporte son soutien financier à la Banque d'Images Régionale, autre structure culturelle locale.

Toutefois, la mention du pôle a vocation à être portée à la convention de développement cinématographique prévue à la signature en 2004 entre l'État (DRAC), le CNC et le Conseil Régional.

Conformément à l'impératif posé par la Charte de missions des pôles régionaux quant au choix de la structure habilitée à conduire les missions d'éducation et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, le Pôle d'Éducation à l'image bas-normand a été confié à un acteur identifié en région : l'Atelier Cinéma de Normandie (ACCAAN).

Reconnu et soutenu en tant que producteur - créateur d'une part, et centre de ressources audiovisuelles régional d'autre part, par les pouvoirs publics locaux et nationaux, l'ACCAAN compte donc le Pôle d'Éducation à l'image parmi ses services.

Le cinéma Le Café des Images d'Hérouville-Saint-Clair a par ailleurs été retenu comme structure associée et, de ce fait, pilote le pôle aux côtés de l'ACCAAN.

## 1.2 - Moyens et modalités de fonctionnement du pôle

Le Pôle d'Éducation à l'image est installé dans les locaux de l'ACCAAN, à Caen.

Deux personnes employées à plein temps, dont l'une dans le cadre d'un contrat emploi jeune, en assurent le fonctionnement mais disposent, pour cela, de conditions matérielles insuffisantes.

L'une des plus grandes difficultés posées à la jeune structure réside dans l'inadaptation du lieu qui lui a été attribué en guise de siège.

En proie au manque d'espace, l'ACCAAN n'a pu octroyer au pôle qu'une pièce unique dont la superficie avoisine les 15 m<sup>2</sup> mais accueille néanmoins les deux permanents, le public et tout autre interlocuteur potentiel...

Il ne paraît pas déraisonnable d'affirmer que ces conditions de fonctionnement sont tout simplement inadmissibles et urgentes à transformer.

Outre cet obstacle épineux, posant derrière lui la question globale à traiter de l'inadaptation et du devenir de l'implantation de l'ACCAAN, le pôle se heurte à une insuffisance de moyens financiers pour mener à bien et faire évoluer ses missions.

Ainsi, à titre d'illustration sur un budget prévisionnel évalué à 108 870 euros pour l'année 2003, un montant de 13 858 euros de recettes espérées de certains pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés faisait défaut à la fin du mois de novembre 2003.

Différentes actions programmées n'ont pu être réalisées, faute de moyens : rencontres "école et cinéma", édition d'un outil pédagogique et d'une plaquette de communication, achat de cassettes, déplacements des permanents.

Pour l'année 2004, le budget prévisionnel, en augmentation par rapport à 2003, s'élève à 137 426 euros en raison notamment de l'édition programmée d'un DVD pédagogique.

La conduite à bien de cette action, comme d'autres, reste évidemment tributaire de l'obtention de la totalité des fonds pécuniaires escomptés auprès des financeurs suivants : DRAC, Rectorat, DRJS, DRAF, Conseil Régional, ACCAAN notamment.

Concernant le fonctionnement et les orientations du Pôle d'Éducation à l'image, il convient de préciser que celui-ci était signataire d'un contrat d'objectifs avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports en 2003, espérant vivement étendre la démarche aux autres partenaires institutionnels dès 2004 : Rectorat de l'Académie de Caen, DRAF (Ministère de l'Agriculture), Conseil Régional de Basse-Normandie...

Dans le respect des indications figurant dans la Charte de missions des pôles régionaux, un comité de pilotage, se réunissant au moins deux fois par an, procède à la définition et au suivi des orientations et des actions mises en œuvre par l'organe bas-normand.

De composition pluri-partenaire, le Comité fait intervenir conjointement le CNC, la DRAC, le Conseil Régional, le Rectorat, la DRJS, la DRAF, l'ACCAAN, le Café des Images et plus récemment la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie.

Dans le cadre et les conditions ici relayés, et avec les moyens dont il dispose pour l'heure, le Pôle d'Éducation à l'image de Basse-Normandie œuvre donc en faveur de l'éducation artistique et de la formation au cinéma et à l'audiovisuel au travers de nombreuses actions et implications à l'intérieur et en dehors de la région.

## 2°/ LES ACTIONS ET LES IMPLICATIONS DU PÔLE D'ÉDUCATION À L'IMAGE BAS-NORMAND

En l'espace de peu de temps, le pôle s'est engagé dans quatre types de missions que constituent l'animation d'un réseau régional, l'élaboration d'un centre de ressources, la mise en cohérence et la structuration de dispositifs de formation, enfin le développement d'une politique de communication et d'information relatives à son rôle et ses activités.

### 2.1 - L'animation d'un réseau régional d'éducation et de formation à l'image

Cette animation a débuté, dès la création du pôle, par le recensement exhaustif des actions éducatives de sensibilisation et de formation à l'image dans la région. La qualité et le potentiel d'évolution des mesures répertoriées ont pu être évalués et soumis à la validation de la DRAC à la suite des échanges noués entre le pôle et les institutions (DRAC, DRJS, Rectorat, DRAF), les coordinateurs de dispositifs (École et cinéma, Collège et Lycéens au cinéma...), les structures culturelles (cinémas, médiathèques)... et d'éducation populaire compétents.

Cette étape préliminaire requise par la Charte de missions des pôles régionaux s'est accompagnée, en Basse-Normandie, d'un recensement des intervenants engagés dans l'éducation et/ou la formation au cinéma et/ou à l'audiovisuel.

Le fruit des repérages menés et régulièrement actualisés nourrit aujourd'hui le site Internet du pôle et a vocation à figurer dans un catalogue dont l'édition est projetée pour 2005.

Le pôle s'est appliqué ensuite à développer ou à approfondir des partenariats avec les dispositifs d'éducation et de formation à l'image attachés ou non au temps scolaire, avec des acteurs éducatifs, culturels et sociaux d'origines variées, et enfin avec le réseau de professionnels conduisant en région les politiques d'éducation artistique.

Ainsi, le Pôle d'Éducation à l'image se trouve associé, selon des degrés variables, aux dispositifs initiés par le CNC et le Ministère de la Culture sur le temps scolaire : "École et Cinéma"<sup>97</sup> dans le Calvados, "Collège au cinéma"<sup>98</sup> dans le

<sup>97</sup> "École et Cinéma" existe également dans l'Orne mais pas dans la Manche.

<sup>98</sup> "Collège au Cinéma" existe également dans l'Orne.



Calvados et la Manche, "Lycéens au cinéma" dans la région ; il coordonne, par ailleurs et de manière directe, l'opération "Un Été au Ciné", visant sur le temps libre les publics jeunes de dix villes bas-normandes.

Le pôle est également sollicité dans le cadre des dispositifs impulsés par l'Éducation Nationale en milieu scolaire : enseignements obligatoires et options facultatives rattachés à la formation cinéma en lycée, ateliers artistiques et classes à projet artistique et culturel, dédiés au 7<sup>e</sup> Art et/ou à l'audiovisuel.

Puis d'autres collaborations éducatives, culturelles et sociales unissent le pôle bas-normand à des milieux et des structures diversifiés : villes dans le cadre des contrats éducatifs locaux, Université de Caen, IUFM, Centre Régional de Documentation Pédagogique de Basse-Normandie, médiathèques, milieux rural (festival "Ciné - environnement de Sées) et pénitentiaire (centre pénitentiaire de Caen), bureau d'accueil de tournages, Centre de Liaison de l'enseignement des médias, Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sports, Fédération des Œuvres Laïques du Calvados...

Enfin, la structure régionale s'inscrit dans une coopération avec le réseau des professionnels agissant dans les champs de l'éducation artistique. Cette concertation s'établit au travers de l'organisation de rencontres annuelles par le pôle, et l'intervention de celui-ci au sein de nombreux comités consultatifs professionnels.

L'animation du réseau régional d'éducation et de formation à l'image par le pôle bas-normand repose, à côté du recensement des actions et des intervenants d'une part, et la mise en œuvre de partenariats d'autre part, sur le développement de programmes d'animation culturelle en région.

Dans ce cadre, le pôle concourt au développement de la vie culturelle en apportant un soutien conceptuel et/ou matériel à des festivals ("5 jours tout court" et "Festival de la Guérinière" à Caen, "Off - Courts" à Trouville-sur-Mer, "Ciné Environnement à Sées, "Rencontres Animavore" à Hérouville-Saint-Clair), à des animations ("Un Été au Ciné", ciné-club 8-12 ans mis en place par l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art), et à des manifestations (mois de la photo à Cherbourg).

En dernier lieu, il importe de souligner que l'animation du réseau régional se nourrit également des relations que le pôle entretient avec d'autres pôles régionaux (Haute-Normandie, Pays de la Loire...) notamment au travers de la Lettre d'information des Pôles d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, avec des structures nationales et avec un réseau européen d'éducation à l'image (échange de pratiques, d'outils d'information et conception d'outils pédagogiques).

## **2.2 - L'élaboration d'un centre de ressources**

Pour honorer la seconde de ses principales missions, le pôle s'est positionné peu à peu comme centre de ressources documentaires en matière d'éducation et de formation au cinéma et à l'audiovisuel.

Toutefois, il est essentiel de signaler que les fonds sélectionnés et mis à disposition du public ne peuvent être majoritairement consultés qu'à distance (site Internet du pôle) ou par renvoi sur d'autres centres de ressources en raison des difficultés posées par l'inadaptation des locaux.

L'unique pièce dévolue au Pôle d'Éducation à l'image, entre les murs de l'ACCAAN, ne permet pas d'envisager un accueil décent et régulier du public.

La nécessité de disposer, à court terme, d'un espace de consultation et d'un lieu de réunion, aptes à recevoir tant les professionnels du cinéma que les acteurs des dispositifs et les porteurs de projets, s'avère des plus criantes.

Pour l'heure, le centre de ressources ne dispose d'aucun personnel spécifiquement affecté à sa gestion et le site Internet du Pôle d'Éducation à l'image demeure le lieu d'informations le plus aisément accessible à des demandeurs diversifiés : médiateurs - porteurs de projets, enseignants, professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, élèves, grand public.

### **2.3 - La mise en cohérence et la structuration des dispositifs de formation**

Dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image initiés par le Ministère de la Culture et le CNC, sur le temps scolaire et sur le temps libre, le pôle d'Éducation à l'image de Basse-Normandie met en cohérence et apporte son soutien aux formations destinées aux différents enseignants et intervenants.

Tel est le cas s'agissant des formations d'enseignants pour "Collège au cinéma" dans la Manche, "École et cinéma" dans le Calvados, ainsi que des formations destinées aux animateurs d'"Un Été au Ciné" dans la région.

Par ailleurs, le pôle nourrit une collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Caen en matière de formation des professeurs impliqués dans les enseignements de cinéma, obligatoires ou optionnels, les ateliers artistiques, les classes à projet culturel et artistique.

En dehors de ces dispositifs, il tend à structurer une offre de formation destinée à répondre à la demande d'enseignants, d'animateurs, d'éducateurs, d'intervenants issus d'horizons professionnels, culturels et sociaux divers.

Cette action le conduit ainsi à se rapprocher de structures comme le Centre de Liaison de l'enseignement des médias, l'IUFM, la DRJS, la Chambre syndicale des cinémas de Normandie, la Fédération des Œuvres Laïques du Calvados...

Parallèlement à cela, le pôle travaille à la mise en œuvre de formations continues réservées aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel en région : exploitants, techniciens, comédiens...

Formations, ateliers, rencontres entre et avec des professionnels existent, se développent et se fondent sur un partenariat avec des structures culturelles de la région : ACCAAN, cinéma Le Café des Images...

Enfin, le Pôle d'Éducation à l'image élabore ou diffuse des outils pédagogiques susceptibles d'enrichir la démarche d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel en Basse-Normandie : plaquettes papier, DVD, CD-ROM...

#### **2.4 - Le développement d'une politique de communication relative aux activités du pôle**

De par le positionnement central en matière d'éducation et de formation à l'image que lui confèrent ses différentes missions, le pôle bas-normand a veillé à diffuser des informations sur son positionnement, sa raison d'être et ses activités.

Il s'est doté, pour cela, d'un site Internet dont la ligne éditoriale s'articule autour d'une base de données (information et renseignement sur l'éducation à l'image dans la région) et la présentation de l'actualité des actions en région.

À terme, ce site doit permettre de connaître les artistes de la région, leurs travaux, les ateliers et initiatives les plus intéressants, et de télécharger programmes, articles et informations divers et variés.

Par l'intermédiaire de ce site, le pôle entend communiquer sur son rôle et son action au travers d'une plaquette réalisée avec l'ACCAAN, au cours de l'année 2004.

Le Pôle d'Éducation à l'image représente aujourd'hui un pivot reconnu et incontournable dans la région en matière de sensibilisation artistique et de formation à l'image.

En phase d'essor et de pérennisation, son potentiel d'évolution demeure néanmoins fortement tributaire d'avancées que constitueraient la mise à disposition de locaux mieux adaptés, le renforcement des moyens de fonctionnement humains et financiers, une entente plus affirmée avec certains partenaires institutionnels tels le Conseil Régional de Basse-Normandie...

La richesse, la diversité des conditions et des dispositifs d'éducation et de formation à l'image, appelés à nourrir la suite de ce rapport d'information, attestent de l'importance et des enjeux d'un avenir harmonieux et ambitieux du pôle bas-normand.

## **II - CONDITIONS ET DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION ARTISTIQUE À L'IMAGE CINÉMATOGRAPHIQUE EN BASSE-NORMANDIE**

La démarche d'éducation à l'image cinématographique consiste à valoriser les créations du 7<sup>e</sup> Art comme le fruit d'intentions et de choix artistiques affirmés.

Visant à développer la connaissance et l'esprit critique d'un vaste public, cet accès éclairé au cinéma repose sur des dispositifs diversifiés, tantôt initiés et soutenus par les pouvoirs publics, tantôt proposés par le secteur de l'exploitation cinématographique.

Complémentaires, ces outils concourent en des lieux et des temps différents aussi bien à l'éveil cinématographique des jeunes publics scolarisés qu'à la sensibilisation, sur le temps libre, d'une plus large assistance.

## A - L'ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE DES JEUNES PUBLICS DANS LE CADRE SCOLAIRE

L'approche pratique et critique de l'art cinématographique proposée à de nombreux élèves, durant le temps scolaire, résulte d'implications croisées, associant, sur le territoire académique, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et professionnels des secteurs artistique et cinématographique.

Par ailleurs, l'éducation artistique et l'action culturelle en milieu scolaire s'épanouissent à travers un certain nombre de dispositifs dont l'origine, les soutiens et les modalités de mises en œuvre diffèrent au sein des établissements.

Le 7<sup>e</sup> Art peut, en effet, s'inscrire dans des opérations de sensibilisation qui lui sont spécifiquement dédiées comme "École et Cinéma", "Collège au Cinéma" et "Lycéens au Cinéma" qui, depuis une quinzaine d'années, scellent une étroite collaboration entre les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Culture et de la Communication, le Centre National de la Cinématographie et les collectivités territoriales.

Mais le cinéma peut également trouver sa place dans des actions d'éducation mises en œuvre plus directement par l'Éducation Nationale au titre d'un développement des arts et de la culture à l'École.

Ainsi en est-il des ateliers artistiques et des classes à projets artistique et culturel s'adressant, selon les cas, aux élèves pris en charge de l'école au lycée.

Initié au début des années 1980, au travers de partenariats noués entre les services étatiques de la culture et de l'éducation nationale, l'éveil des élèves à une expérience culturelle à travers une approche éclairée des arts a bénéficié récemment d'un nouvel élan.

En effet, lancé en décembre 2000, le **"Plan pour le développement des arts et de la culture à l'École"** établit pour cinq ans les grandes orientations de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, dégagant les moyens budgétaires et humains nécessaires à cela.

Outre les enseignements obligatoires et optionnels dans le domaine des arts, dont il sera question ultérieurement, ce plan fait état des activités artistiques et culturelles développées de manière complémentaire sur les bases de volontariats et de partenariats divers.

Aptes à investir des champs aussi variés que les arts plastiques, la littérature, le théâtre, la danse, la musique, la photographie, le patrimoine..., ces activités peuvent concerner tout autant le cinéma et l'audiovisuel.

La conduite générale des actions menées dans ces domaines au sein des territoires repose sur une organisation administrative et un suivi pédagogique particuliers qu'il convient de présenter avant de centrer l'observation sur les différents dispositifs d'éducation à l'image déclinés sur le temps scolaire.

## 1°/ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

### 1.1 - La Délégation Académique à l'Action Culturelle et ses coordinations départementales

Sur demande du Ministère de l'Éducation Nationale, les autorités rectorales ont mis en place, au sein de leur Académie, une Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à partir de l'année 2001.

L'Académie de Caen répond à cette caractéristique et détient un service de cette nature, implanté dans les locaux du Rectorat.

Exerçant ses fonctions en collaboration avec les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA.IPR), assurant notamment les suivis des enseignements artistiques, et les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement professionnel, le délégué académique est responsable de différentes missions.

Celles-ci s'intègrent pleinement dans le cadre de la politique académique en matière d'éducation et d'action culturelle définie par un "groupe de pilotage académique" dont la présidence est assurée par le Recteur.

Fidèles aux orientations définies par cette assemblée, les tâches confiées au Délégué académique à l'action culturelle consistent principalement à promouvoir et assurer le suivi des enseignements artistiques en partenariat au lycée, mais également à faire naître et accompagner les différentes activités basées sur le volontariat des élèves et des enseignants (ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, classes à projet artistique et culturel...).

Il lui incombe par ailleurs d'aider à la conception et de suivre les politiques culturelles des établissements scolaires par l'intermédiaire des professeurs relais liés aux bassins d'éducation concertée.

Il lui revient, en outre, d'accompagner l'élaboration d'outils pédagogiques, la mise en place de formations continues en direction des chefs d'établissements et des enseignants, ainsi que la mise en œuvre d'opérations de rayonnement académique telles que "Lycéens au cinéma".

Il lui appartient, enfin, de présenter et promouvoir l'action culturelle au travers de publications variées.

Il convient d'ajouter que l'organisation académique de l'éducation artistique et de l'action culturelle repose également sur l'action de coordinateurs départementaux agissant dans le Calvados, la Manche et l'Orne.

Dans le même esprit, et en liaison avec la DAAC<sup>99</sup>, ces coordinateurs, placés auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale, garantissent la cohérence de la politique ministérielle dans le respect des orientations tracées par un "groupe de pilotage départemental".

## **1.2 - Le suivi pédagogique de l'action culturelle en matière cinématographique et audiovisuelle**

Sur l'ensemble du territoire académique, le suivi pédagogique de l'action culturelle développée en matière cinématographique et audiovisuelle incombe aux personnes - ressources que représentent deux inspecteurs d'Académie, inspecteurs pédagogiques régionaux d'une part, et un professeur - relais académique d'autre part.

Au sein de l'Académie de Caen, les IA-IPR respectivement chargés des Arts Plastiques et de l'Anglais se partagent le suivi des dispositifs d'éducation à l'image et des enseignements consacrés au 7<sup>e</sup> Art et à l'audiovisuel.

Fréquemment présents sur le terrain des établissements scolaires, ils se situent à l'interface entre les élèves et enseignants d'un côté, les partenaires institutionnels, associatifs, privés...compétents dans le domaine cinématographique et audiovisuel en Basse-Normandie (conseiller cinéma de la DRAC, centre de ressource régional<sup>100</sup>, professionnels de la création et de la diffusion cinématographiques, etc.) de l'autre.

Apportant expertise et appui technique au sein des structures d'enseignement, ils veillent à la qualité et à la diversité des connaissances théoriques et pratiques dispensées aux élèves bas-normands.

Par ailleurs, un professeur - relais académique, exerçant des fonctions d'enseignant, assure une permanence de 5 heures hebdomadaires au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP).

Consacré au suivi des enseignements et des actions dédiés au cinéma et à l'audiovisuel dans les établissements scolaires de la région, ce temps dégagé sert également à préparer et proposer des stages de formation continue à l'attention d'enseignants engagés dans les différents dispositifs.

Ainsi les missions conduites sur le plan administratif et logistique par la Délégation Académique à l'Action Culturelle d'une part, et menées sur le plan pédagogique par les inspecteurs d'Académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et le professeur - relais d'autre part, présentent un caractère complémentaire.

Elles ont en effet vocation à favoriser le développement et la pérennisation des enseignements optionnels ou de spécialité, des activités (ateliers artistiques, classes à Projet Artistique et Culturel) et opérations ("École et cinéma", "Collège au Cinéma", "Lycéens au cinéma") orientés vers le 7<sup>e</sup> Art en milieu scolaire bas-normand.

---

<sup>99</sup> Délégation Académique à l'Action Culturelle

<sup>100</sup> ACCAAN (Atelier Cinéma de Normandie)

Néanmoins, il importe de préciser que l'évaluation et la détermination des perspectives d'évolution de ces actions de formation intéressent également, et au premier chef, la Commission d'Orientation Régionale de Suivi des Enseignements et Activités du Cinéma (CORSEAC).

### **1.3 - Les perspectives d'évolution des dispositifs d'éducation à l'image en milieu scolaire : le rôle et l'influence de la CORSEAC**

Instituée depuis 1995 en Basse-Normandie, cette commission vise à garantir aux publics scolarisés un accès égalitaire à la culture à travers une répartition homogène et une mise en cohérence de l'éducation artistique.

Lieu d'échange privilégié entre le Rectorat et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, elle associe également, aux côtés des services de l'État, divers partenaires institutionnels (collectivités territoriales) et associatifs compétents dans les différentes composantes de l'éducation artistique :

- enseignements obligatoires de l'école primaire au lycée,
- dispositifs transversaux d'enseignement (itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés...),
- activités complémentaires fondées sur le volontariat et le partenariat (dispositifs du CNC, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques...).

La CORSEAC rend compte de ses travaux à la Commission d'Orientation et de Suivi des Enseignements du Cinéma et de l'Audiovisuel (COSEAC) instituée, depuis 1990, au niveau national auprès des ministres chargés de l'Éducation Nationale et de la Culture.

### **2°/ LES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉES AU 7<sup>È</sup> ART : "ÉCOLE ET CINÉMA", "COLLÈGE ET CINÉMA" ET "LYCÉENS AU CINÉMA"**

Depuis 1989, le Ministère de la culture et de la communication et le Centre National de la Cinématographie initient, accompagnent et appuient financièrement, en partenariat avec les professionnels, le Ministère de l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales, les trois opérations que sont "École et Cinéma", "Collège au Cinéma" et "Lycéens au Cinéma".

L'objectif principal de ces actions est de faire découvrir aux élèves les grandes œuvres de l'histoire du cinéma à l'occasion de projections spécifiquement organisées par des salles d'exploitation cinématographique partenaires.

Chaque trimestre donne lieu à la diffusion d'une œuvre différente et s'accompagne d'un travail pédagogique en classe ; celui-ci s'appuie à la fois sur des dossiers techniques (livrets d'accompagnement, extraits de scénario, affiches...) et les connaissances acquises par les enseignants dans le cadre de formations spécifiques.

## 2.1 - L'opération "École et Cinéma"

### *a) Présentation du dispositif au niveau national*

Initié en 1994, "École et Cinéma" est un dispositif de rayonnement national destiné aux enfants des écoles maternelles (grande section) et primaires (du CP au CM2).

Il permet aux enseignants, qui le souhaitent, de s'engager dans un parcours pédagogique et artistique autour du 7<sup>è</sup> Art et vise à former les plus jeunes spectateurs au travers d'un éveil dynamique à l'art cinématographique.

En compagnie de l'instituteur, les écoliers découvrent 3 à 6 films durant l'année scolaire, dans une salle de cinéma partenaire pratiquant pour l'occasion des tarifs d'accès peu élevés (de 1,85 euro à 2,45 euros par séance).

Les œuvres présentées sont sélectionnées parmi 45 titres figurant dans un catalogue établi par le Centre National de la Cinématographie, cette liste tenant compte de l'avis d'une commission nationale et des propositions de l'association "Les Enfants de Cinéma" en charge de la mise en œuvre nationale du dispositif.

Les copies mises en circulation sont tirées par le CNC ; celui-ci fournit également les documents d'accompagnement des films destinés aux enseignants ("Cahiers de note sur...") et aux élèves (carte postale, support illustré...).

Les enseignants bénéficient de formations adaptées, extérieures ou inscrites aux plans académiques de formation arrêtés au sein de chaque Académie.

Outre la coordination menée par l'association "Les Enfants de Cinéma" à l'échelon hexagonal, un lien est assuré au niveau départemental, reposant sur l'action de deux coordinateurs, l'un lié au Ministère de l'Éducation Nationale et nommé par l'Inspection d'Académie, l'autre attaché au secteur cinématographique et désigné par la DRAC.

Tous se réunissent annuellement à l'occasion d'un stage national ayant pour vocation de les aider à renforcer leur capacité à faire découvrir les œuvres du 7<sup>è</sup> Art nouvellement sélectionnées et leur aptitude à engager toutes les actions pédagogiques utiles.

Enfin, au sein du territoire départemental, Inspection Académique, Conseil Général, collectivités intercommunales et communales favorisent en complémentarité l'accès des écoliers et de leurs enseignants au dispositif, participent au financement d'actions locales d'animation, garantissent les déplacements entre l'école et le cinéma...

Dans ce contexte, et au cours de l'année scolaire 2001-2002, "École au Cinéma" a concerné 283 000 écoliers pour lesquels 788 000 entrées ont été réalisées dans 530 salles fixes de cinéma, 139 points de projection associés à 27 circuits itinérants, sur le territoire de 71 départements.



### **b) "École et cinéma" dans les départements de l'Orne et du Calvados**

En Basse-Normandie, le dispositif est actif au sein des départements de l'Orne et du Calvados, tandis qu'il n'existe pas dans celui de la Manche.

✓ Dans l'Orne, "École et cinéma" s'est imposé à partir de la rentrée scolaire 1999, à la suite d'une opération d'origine exclusivement ornaise ("Ciné - école") qui avait vu le jour de façon pionnière en 1989.

La coordination de l'action est conjointement menée par l'Inspection Académique de l'Orne et le cinéma "Rex" de Sées.

Le financement des entrées de cinéma résulte d'un partage associant les écoles participantes, l'Office Départemental de la Culture de l'Orne et le Crédit Agricole.

Les subventions ainsi versées au titre de l'année 2003-2004 ont permis la prise en charge du billet par élève à hauteur de 1,20 euro, le tarif fixé au niveau national atteignant 2 euros.

Chaque classe a donc eu à régler 0,80 euro par élève et par séance au cinéma partenaire.

La plupart des établissements cinématographiques actifs du département (hormis celui de Tinchebray et de Gacé)<sup>101</sup>, auxquels s'ajoute la salle de Domfront, prennent part à la démarche.

Celle-ci réside dans la présentation d'un à deux films par trimestre et conduit les enseignants impliqués à suivre, dans l'année, trois séances (pré-projection et formation) d'adaptation, calées sur un rythme identique.

Outre ces journées de formation habituelles dans le cadre du dispositif et subventionnées par la DRAC de Basse-Normandie, un stage inscrit au Plan Départemental de Formation a été proposé à quelques enseignants de l'Orne grâce au soutien du cinéma coordinateur de Sées.

Intitulée *L'école au cinéma, le Cinéma à l'école*, cette action mise en œuvre par l'Inspection Académique de l'Orne s'est adressée à des enseignants récemment entrés dans l'opération d'une part, impliqués dans une classe à projet artistique et culturelle consacrée au cinéma d'autre part.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 4 828 écoliers ornais répartis dans 62 écoles publiques (4 266 élèves) et 9 écoles privées (562 élèves) ont participé à l'opération "École et cinéma", bénéficiant dans ce cadre de l'accompagnement de 218 enseignants<sup>102</sup>.

L'entrée de l'établissement cinématographique de L'Aigle dans le dispositif, à l'occasion de cette année scolaire, a favorisé en partie une augmentation de près de

---

<sup>101</sup> En 2002-2003, le cinéma de Gacé participait au dispositif et était fréquenté par de nombreux établissements scolaires de L'Aigle. En 2003-2004, le cinéma de L'Aigle est entré dans l'opération à son tour.

<sup>102</sup> Données statistiques de l'Inspection Académique de l'Orne.

1 200 élèves par rapport à l'année précédente (2002-2003) qui affichait pour sa part des données en recul au regard de l'année scolaire 2001-2002.

	2000/2001		2001/2002		2002/2003		2003/2004	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Nbre d'écoles	6	48	5	57	4	55	9	62
Nbre d'élèves	383	3 246	617	3 884	473	3 190	562	4 266
Total d'élèves	3 629		4 501		3 663		4 828	

**Tableau n° 22 : Nombre d'écoles et d'élèves inscrits au cours des quatre dernières années scolaires dans l'Orne**

Source : Inspection Académique de l'Orne

Les cinémas engagés dans l'opération ont connu dans la majorité (hormis ceux de Mortagne et du Theil - sur - Huisne) une augmentation de la fréquentation cinématographique des publics écoliers.

Salles de cinéma	Flers	Mortagne	Alençon	Sées	Argentan	Theil s/Huisne	Domfront	La Ferté-Macé	Bagnoles de l'Orne	(Gacé) L'Aigle
2002-2003	422	693	394	472	124	593	176	335	99	355
2003-2004	661	454	935	557	193	573	207	336	179	733

**Tableau n° 23 : Fréquentation des salles de cinéma, comparaison sur les deux dernières années scolaires.**

Source : Inspection Académique de l'Orne

✓ Dans le *Calvados*, le déroulement de l'opération repose depuis 1994 sur la coordination menée par le cinéma Le Café des Images à Hérouville-Saint-Clair, qui avait dès 1982 pris l'initiative d'une coopération avec les écoles ouvertes d'Hérouville.

La prise en charge des dépenses afférentes aux transports et aux entrées en salle des élèves, à l'intervention de professionnels lors des journées de formation destinées aux enseignants associe Le Café des Images, la DRAC de Basse-Normandie, les établissements scolaires et certaines communes.

Au cours de chacun des trois trimestres de l'année scolaire, deux films sélectionnés en fonction des niveaux de maturité des élèves (grande section de maternelle jusqu'au CE2 et CM1/CM2) sont projetés dans les salles de cinéma participantes.

Le travail pédagogique conduit en classe par les enseignants s'appuie sur les journées de formation (pré - visionnement et analyse filmique des œuvres) organisées par Le Café des Images et les stages éventuellement programmés au Plan Départemental de Formation par l'Inspection Académique.

Il est utile de souligner que, jusqu'à un passé récent, le dispositif "École et cinéma" se particularisait dans le Calvados à travers le déroulement d'une action intitulée "Cinémarathon".

Déclinée durant plusieurs années, puis laissée en retrait au motif de contraintes budgétaires au cours de l'année scolaire 2003-2004, la mesure amenait 7 classes à s'impliquer dans la création de films d'animation.

Avec le concours de l'association L'œil en Cascade basée dans la région parisienne, les élèves des classes sélectionnées concevaient des courts-métrages d'animation projetés en fin d'année sur écran de cinéma, au Café des Images.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 14 établissements de spectacle cinématographique ont ouvert leurs portes à 4 589 écoliers inscrits dans le dispositif d'éducation à l'image, répartis au sein de 54 écoles maternelles et primaires dont une attachée au secteur de l'enseignement privé.

Durant les dix années écoulées après sa mise en œuvre initiale, l'opération a fait l'objet d'une extension régulière et maîtrisée tant au niveau du nombre de cinémas partenaires que de l'effectif d'élèves concernés.

S'appuyant sur l'implication de cinq établissements cinématographiques en 1994, la démarche a intéressé en 2003-2004 les cinémas implantés dans les communes de Aunay-sur-Odon, Bayeux, Cabourg<sup>103</sup>, Caen<sup>104</sup>, Deauville<sup>105</sup>, Dives-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Falaise, Hérouville-Saint-Clair, Houlgate, Lisieux<sup>106</sup>, Pont-L'Évêque, Thury-Harcourt, Vire.

De façon parallèle, le nombre d'élèves et d'établissements scolaires du premier degré engagés dans "École au cinéma" a respectivement évolué de 1 510 et 18 en 1994-1995 à 4 589 et 54 en 2003-2004.

"École et cinéma"	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'écoles	31	38	47	45	54
Nombre d'élèves	2 995	2 968	3 365	3 877	4 589

**Tableau n° 24 : Nombre d'écoles et d'élèves inscrits au cours des cinq dernières années scolaires dans le Calvados**

*Source : Inspection Académique du Calvados*

L'opération "École et cinéma" déclinée durant l'année 2003-2004 s'est ainsi adressée à 9 417 écoliers inscrits, scolarisés dans 125 écoles maternelles et élémentaires des départements de l'Orne et du Calvados.

Le déploiement maîtrisé du dispositif dans une approche légitimement qualitative plus que quantitative, dans l'Orne comme dans le Calvados, ne saurait

<sup>103</sup> Le Normandie.

<sup>104</sup> Le Lux.

<sup>105</sup> Le Morny.

<sup>106</sup> Le Majestic.

laisser ignorer cependant que l'Académie de Caen abrite 1 375 écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques accueillant 125 219 élèves en 2003-2004<sup>107</sup>.

Enfin il importe de rappeler que "École au cinéma" n'est jusqu'à aujourd'hui aucunement mis en œuvre dans les établissements scolaires de la Manche.

## **2.2 - L'opération "Collège au Cinéma" dans le Calvados, la Manche et l'Orne**

### ***a) Présentation de la mesure au niveau national***

À l'instar de l'opération précédemment évoquée, "Collège au Cinéma" soutient la découverte de l'art cinématographique par des publics scolarisés, au travers de projections organisées en salle de cinéma et intégrées dans une approche pédagogique.

La participation à cette action, visant depuis 1989 les collégiens de la classe de 6<sup>ème</sup> à celle de 3<sup>ème</sup>, repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants.

Au rythme minimum d'une projection par trimestre, les films choisis par un comité de pilotage départemental<sup>108</sup>, au regard d'une liste validée par le CNC, sont majoritairement classés art et essai, d'origine française et européenne, et présentés en version originale sous-titrée si besoin est.

Chaque œuvre s'accompagne d'un dossier pédagogique réservé à l'enseignant, ainsi que d'une fiche thématique destinée aux élèves.

Une politique de formation à destination des professeurs impliqués est mise en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale et/ou ses émanations déconcentrés sur le territoire.

Coordinateur du dispositif au niveau national, le CNC assure la tenue et l'animation de la commission nationale "Collège au cinéma", intervient dans les choix des œuvres programmées et évalue la démarche à son terme.

Au sein de chaque département participant à l'opération, le comité de pilotage, mentionné ci-dessus au regard de son rôle dans le choix des films, définit les orientations et assure localement le suivi des actions.

Les collectivités territoriales accompagnent la mise en œuvre du dispositif sur le terrain, finançant, entre autres besoins, le coût des entrées, des actions d'animation, le transport des collégiens vers les établissements de spectacle cinématographique.

Enfin, un coordinateur départemental, exploitant de salle généralement, est désigné sur chaque territoire par la DRAC en concertation avec l'Inspection Académique et le Conseil Général.

---

<sup>107</sup> Chiffres académiques tirés de L'Action Culturelle Académique (2003-2004) DAAC - Mars 2004.

<sup>108</sup> Il se compose de l'Inspection Académique, du Conseil Général, de la DRAC, du coordinateur de l'opération, de représentants des chefs d'établissements et des exploitants locaux.

Sa tâche consiste principalement à garantir la bonne circulation des copies de films entre les différentes salles cinématographiques du département.

Dans ce cadre, il est permis de noter que 87 départements (métropole et outre-mer) dont font partie le Calvados, la Manche et l'Orne, et 1 000 salles de cinéma partenaires se sont fait le terrain de l'éducation à l'image cinématographique pour 500 000 collégiens (soit 15 % de l'effectif national) au cours de l'année scolaire 2001-2002.

Justifiant 1 400 000 entrées en salles, le dispositif a engendré la diffusion de 36 films et la circulation de 200 copies neuves.

### ***b) "Collège au Cinéma" dans les départements bas - normands***

✓ Dans le département de l'Orne, la coordination de l'opération est confiée au cinéma "Les 4 vikings" situé à Flers.

Les dépenses afférentes à l'organisation et au déroulement de l'action sont prises en charge de façon partenariale par la DRAC de Basse-Normandie (formations des enseignants), l'Office Départemental de la Culture (déplacement des élèves) et les collèges participants (billet d'entrée des collégiens fixé à 2,30 euros au niveau national).

Trois films sont ainsi proposés aux élèves selon un rythme trimestriel. Les enseignants sont invités à participer à trois séances de pré-projections animées par d'autres enseignants, chercheurs, professionnels de la création ou de la diffusion cinématographiques, entre les murs des cinémas de Sées et Alençon.

Hormis les salles de Gacé et de Bagnoles-de-l'Orne, la majorité des établissements cinématographiques actifs dans le département participe à la démarche.

Il convient de souligner que le cinéma de L'Aigle vient d'entrer également dans ce dispositif (2003-2004), procédant ainsi à l'accueil de collégiens qui fréquentaient la salle cinématographique de Gacé au cours des années précédentes.

Dans ce contexte, 3 233 collégiens répartis au sein de 20 collèges publics (2 528 élèves) et 4 collèges privés (705 élèves) ont été amenés à prendre part à "Collège au cinéma" durant l'année scolaire 2003-2004. À leurs côtés, 89 enseignants se sont impliqués dans le dispositif.

Il est important de faire apparaître néanmoins que le nombre d'établissements scolaires et de collégiens inscrits dans l'opération n'a cessé de diminuer au cours des cinq dernières années (5 280 élèves et 36 collèges en 1999-2000, 3 233 élèves et 24 collèges en 2003-2004), affichant une chute plus marquée en 2003-2004 (-1 461 élèves soit -30 %) par rapport à l'année précédente.

Collège cinéma	au	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
		Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Nbre de collèges		8	28	7	26	5	25	5	24	4	20
Nbre d'élèves		1 293	3 987	1 279	4 517	1 118	3 817	973	3 721	705	2 528
Total nbre d'élèves		5 280		5 796		4 935		4 694		3 233	

**Tableau n° 25 : Nombre de collèges et d'élèves inscrits au cours des cinq dernières années scolaires dans l'Orne**

Source : Inspection Académique de l'Orne

Corrélativement à ce phénomène, les salles de cinéma ont enregistré une baisse de leur fréquentation au regard de la comparaison établie entre les années 2002-2003 et 2003-2004.

Salles de cinéma	Flers	Mortagne	Alençon	Sées	Argentan	Theil s/Huisne	Domfront	La Ferté-Macé	Tinchebray	(Gacé) L'Aigle
2002-2003	1 001	448	379	90	721	335	612	169	nc	723
2003-2004	478	125	307	80	536	295	491	137	224	560

**Tableau n° 26 : Fréquentation des salles de cinéma, comparaison sur les deux dernières années scolaires**

Source : Inspection Académique de l'Orne

Différents facteurs paraissent concourir au ralentissement de l'opération dans le département de l'Orne, tels le coût financier pour les établissements, le poids de la mise en place de la mesure pour les professeurs (formations excentrées du lieu d'enseignement, déplacements des élèves, travail pédagogique supplémentaire), une certaine "érosion" de la cinéphilie chez les jeunes enseignants...

✓ Dans le département du *Calvados*, la coordination du dispositif incombe au cinéma "Le Méliès" à Bayeux.

Les moyens d'actions consacrés à l'opération résultent d'un partenariat financier associant les collèges participants, la DRAC de Basse-Normandie et le Conseil Général du Calvados.

Ce dernier notamment verse 0,76 euro par billet d'entrée sur le tarif national fixé à 2,30 euros et assure la prise en charge des transports d'élèves scolarisés dans des établissements ruraux et/ou ne disposant pas d'une salle de cinéma dans leur commune.

Selon un rythme trimestriel, deux films sélectionnés en tenant compte de l'écart de maturité entre les élèves de différentes classes sont présentés : niveau A (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) et niveau B (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

Un pré-visionnement et une session de recherche de pistes pédagogiques relatifs à chacun des six films programmés sont proposés aux enseignants impliqués dans la démarche. Ils se déroulent tantôt au cinéma Lux à Caen, tantôt au Café des

Images à Hérouville-Saint-Clair, ainsi qu'entre les murs des Archives Départementales du Calvados.

Ces formations sont assurées par un collectif de professeurs cooptés par leurs pairs, ceci constituant une particularité dans l'organisation du dispositif propre au département du Calvados.

Par ailleurs, en complément de ces actions de formation "réglementaires", les *Journées Méliès* constituent depuis une dizaine d'années deux journées d'étude approfondie d'un thème lié au 7<sup>e</sup> Art et à des faits contemporains de société.

Fruit d'un partenariat entre le groupe de pilotage de l'opération "Collège au cinéma", les exploitants de salle du Café des Images et du Lux, l'association Génériques, etc., ce temps de réflexion favorise la mise en relation des professeurs de collèges avec des professionnels du cinéma (réalisateurs, acteurs, critiques...) et permet le déroulement d'une soirée festive autour d'un film récent illustrant le sujet des travaux de l'année (*le son et la musique au cinéma* pour 2003-2004, diffusion du film *Les Choristes* de Christophe Barratier).

En outre, "Collège au cinéma" se particularise dans le Calvados à travers l'organisation, depuis quatre ans, d'un jeu-concours à destination des collégiens intitulé *Le 7<sup>e</sup> Art en Questions*, permettant aux enseignants de mesurer l'impact du dispositif sur les jeunes cinéphiles.

Enfin, une enquête de satisfaction et des retombées pédagogiques auprès de l'ensemble des professeurs est conduite une année sur deux par le groupe de pilotage de l'opération.

Ainsi structurée, l'action repose sur la participation d'une vingtaine d'établissements cinématographiques implantés dans le Calvados auxquels s'ajoute un cinéma localisé dans la ville du Havre.

Dans ce contexte, 7 489 collégiens répartis au sein de 53 collèges publics et 4 collèges privés ont participé au dispositif "Collège au cinéma" au cours de l'année scolaire 2003-2004. Constituant 325 classes, ils ont bénéficié de l'accompagnement de 243 professeurs.

Pour finir, il convient de préciser qu'au lendemain d'un développement conséquent (septembre 1999 à juin 2002), l'opération connaît un recul depuis l'année scolaire 2002-2003.

Collège au cinéma	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Nbre de collèges	5	53	5	54	7	47	4	51	4	53
Nbre d'élèves	8 487		9 121		9 344		7 828		7 489	

**Tableau n° 27 : Nombre de collèges et d'élèves inscrits au cours des cinq dernières années scolaires dans le Calvados**

Source : Inspection Académique du Calvados

✓ Dans le département de *la Manche*, le dispositif est coordonné par le cinéma "Le Club 6"<sup>109</sup> à Cherbourg-Octeville.

Son financement s'opère de façon partagée entre les établissements scolaires (entrées en salles de cinéma, soit 2,30 euros/séance/élève), le Conseil Général de la Manche (transports des élèves), le Rectorat (formations et déplacements des enseignants) et la DRAC de Basse-Normandie (rémunération des intervenants).

Les collégiens, répartis en deux niveaux tenant compte des écarts de maturité entre les classes, se voient proposer trois films au cours de l'année scolaire selon un rythme trimestriel.

Trois journées de formation intégrant la projection des œuvres cinématographiques sélectionnées et des séances d'analyse filmique sont organisées à l'attention des professeurs engagés dans l'opération.

Ces derniers ont par ailleurs la possibilité de s'inscrire aux stages consacrés au cinéma figurant au Plan Académique de Formation et destinés à tout enseignant du second degré impliqué dans "Collège au cinéma" au sein de l'Académie de Caen.

Cette programmation pour l'année scolaire 2003-2004 a ainsi favorisé le déroulement de modules de formation abordant notamment la technique et le langage cinématographiques (de l'écrit au filmique, dramaturgies et mises en scène, montage numérique), les modalités de mise en œuvre d'un atelier artistique autour du 7<sup>è</sup> Art, le son et l'enseignement du cinéma...

Dix établissements de spectacle cinématographique<sup>110</sup>, auxquels s'ajoutent les salles de Mortain et Sourdeval intégrées au circuit itinérant de l'association Génériques, participent à "Collège au cinéma".

Sur ces bases, 3 982 collégiens répartis entre 21 établissements publics et 6 lieux d'enseignement privés ont pris part au dispositif dans le département de la Manche, au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Il importe de souligner toutefois que le nombre d'élèves et de collèges engagés dans la démarche n'a cessé de diminuer, notamment dans le secteur public, au long des quatre dernières années scolaires.

Collège au cinéma	Nbre de collèges	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
		Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
		4	26	5	23	5	20	6	21
	Nbre d'élèves	4 797		4 483		4 253		3 982	

**Tableau n° 28 : Nombre de collèges et d'élèves inscrits au cours des quatre dernières années scolaires dans la Manche**

Source : Inspection Académique de la Manche

<sup>109</sup> Depuis la fermeture de "L'Odéon" en janvier 2004, lequel était cinéma coordinateur auparavant.

<sup>110</sup> Avranches, Bricquebec, Cherbourg-Octeville, Coutances, Equeurdreville-Hainneville, Réville, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Lô, Valognes, Villedieu - les - Poëles.



Au regard des situations départementales décrites précédemment, il convient de préciser que 14 704 collégiens et 108 collèges (dont 14 du secteur privé) ont participé à "Collège au cinéma" dans la région durant l'année scolaire 2003-2004.

La "perte de vitesse", voire le recul, de l'opération observée dans chacun des trois départements, au cours des quatre années scolaires écoulées, apparaît criante à l'échelon régional.

Collège au cinéma en Basse-Normandie	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Nbre de collèges	16	106	17	95	14	95	14	94
Nbre d'élèves	19 714		18 762		16 775		14 704	

**Tableau n° 29 : Nombre de collèges et d'élèves inscrits en Basse-Normandie au cours des quatre dernières années scolaires**

L'effectif des élèves concernés par le dispositif de sensibilisation à l'image cinématographique a en effet chuté de plus de 25 % passant de 19 714 collégiens en 2000-2001 à 14 704 en 2003-2004 ! Le nombre de collèges inscrits a diminué quant à lui de près de 12 % : 122 en 2000-2001 à 108 en 2003-2004.

Cette voie ouverte sur une éducation artistique et culturelle consacrée au 7<sup>e</sup> Art, dans la région, nécessite de faire l'objet d'une re-dynamisation tenant compte, d'une part, des contraintes pédagogiques, financières, temporelles auxquelles peuvent se heurter certains collèges bas-normands, d'autre part, des motivations et des attentes propres aux exploitants des salles engagées dans la démarche.

## 2.3 - "Lycéens au Cinéma" en Basse-Normandie

### a) Présentation de l'action au niveau national

Né en 1995, "Lycéens au Cinéma" s'adresse aux lycéens de tous niveaux (de la Seconde à la Terminale) pris en charge par l'ensemble des lycées, qu'ils soient techniques, professionnels, d'enseignement général ou agricoles.

Visant à mettre en valeur des cinématographies méconnues ou dites "fragiles", et à développer le sens critique des adolescents face aux images animées, le dispositif propose la projection d'un minimum de trois<sup>111</sup> œuvres, par classe et par année, dans une salle de cinéma partenaire.

Les films sont sélectionnés à l'échelon régional parmi une liste comportant une vingtaine de titres et établie par le CNC à partir des propositions émises par la Commission nationale "Lycéens au Cinéma". Productions françaises, européennes, d'origines diverses, œuvres du patrimoine ou contemporaines, courts-métrages, documentaires constituent ainsi un panel diversifié.

<sup>111</sup> Deux éventuellement en classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale, compte tenu des poids des programmes scolaires.

À l'instar des opérations menées à l'école et au collège, "Lycéens au Cinéma" implique des temps de formation spécifiquement dédiés aux professeurs, ainsi que la mise à disposition de cahiers pédagogiques à destination des enseignants et de livrets d'accompagnement à l'attention des élèves.

Néanmoins, la démarche se particularise au lycée, en ce que le dispositif vise à poser une partie des bases d'une véritable Éducation à l'Image, en complémentarité avec d'autres outils et actions de sensibilisation propres ou extérieurs au cadre scolaire.

L'organisation générale de l'opération fait intervenir la commission nationale mentionnée ci-dessus. Outre la proposition d'œuvres du 7<sup>è</sup> Art susceptibles de figurer dans la liste nationale, cette formation pluri-partenaire<sup>112</sup> envisage les voies d'évolution et dresse l'évaluation du dispositif.

Puis, à l'échelon régional, un comité régional de pilotage, chargé de choisir trois à six films parmi la liste nationale et de déterminer la nature des actions locales d'accompagnement, conduit également différents acteurs à collaborer sur le territoire : représentants du CNC, de la DRAC, du Conseil Régional, du Rectorat, de la Direction Régionale de l'agriculture, du secteur de l'exploitation en salles...

Il convient de souligner par ailleurs que le déroulement de "Lycéens au Cinéma" s'inscrit dans le cadre des conventions de développement cinématographique et audiovisuel conclues entre l'État (CNC, DRAC) et la Région, et repose de ce fait sur un cofinancement entre les parties.

Ainsi, le CNC prend en charge le tirage des copies de films de même que la conception - rédaction des cahiers pédagogiques et livrets d'accompagnement, tandis que le Conseil Régional pourvoit aux dépenses liées à l'impression et à la diffusion de ces documents.

Enfin, il importe de préciser que la coordination régionale du dispositif est confiée à une structure associative impliquée dans le domaine cinématographique, d'un commun accord liant le Conseil Régional et le Ministère de la Culture.

### ***b) Le développement de l'action au niveau régional***

En Basse-Normandie, "Lycéens au Cinéma" est mis en œuvre depuis l'année scolaire 1998-1999 et repose sur un cofinancement associant la DRAC, le Conseil Régional (convention de développement cinématographique), le Rectorat de l'Académie de Caen...

La coordination régionale de l'action est dévolue au cinéma Le Café des Images.

---

<sup>112</sup> Représentants du CNC, des Ministères de la Culture, de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture, de la Fédération nationale des cinémas français, de l'Association française des cinémas art et essai, du Groupement national des cinémas de recherche, des coordinateurs régionaux...

Le comité de pilotage régional comprend, outre ses membres de droit commun<sup>113</sup>, des représentants du Pôle d'éducation à l'image de Basse-Normandie et de l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art.

Garant de la bonne gestion de l'opération et de son adéquation avec la charte nationale, il procède au choix des films ; une pré-liste ainsi établie est soumise pour appréciation aux enseignants participants avant d'être arrêtée pour l'année scolaire.

Trois films en moyenne à raison d'un par trimestre sont programmés chaque année en concertation avec les établissements scolaires et les salles de cinéma partenaires au regard des emplois du temps de chacun.

Les professeurs inscrits dans le dispositif bénéficient pour chaque œuvre retenue d'une journée de formation (pré-visionnement du film, présentation de l'opération, analyse filmique) dont le déroulement s'effectue au Café des Images et selon les cas au Conseil Régional, à l'IUFM de Caen ou aux Archives départementales du Calvados.

L'organisation et la prise en charge financière de ces sessions de formation incombent à la coordination régionale, ayant également à charge de faire éditer la documentation pédagogique accompagnant les films.

La proximité géographique sous-tend, dans l'ensemble des cas, les relations nouées entre les lycées et les salles de cinéma.

Le montant des séances, établi au niveau national à 2,30 euros par élève, est assumé par les établissements scolaires de même que les frais de transport, le cas échéant.

Une spécificité régionale réside néanmoins dans la délivrance, à chaque élève participant, d'une carte "Lycéens au Cinéma". Nominative, elle ouvre un accès durant l'année civile à toutes les séances et tous les films, à un tarif préférentiel, dans chacune des salles impliquées dans la dynamique régionale.

Outre l'approche des œuvres cinématographiques menée après projection à l'aide des livrets pédagogiques conçus par le CNC, les élèves et leurs professeurs peuvent bénéficier en classe de l'expérience d'intervenants professionnels.

Des ateliers thématiques complémentaires viennent en effet enrichir la démarche de sensibilisation au 7<sup>e</sup> Art, développée dans le cadre scolaire.

Ainsi structurée, l'opération "Lycéens au Cinéma" a attiré, dans sa sixième édition en 2003-2004, 8 108 élèves inscrits et 270 enseignants répartis dans 53 établissements d'enseignement général et technologique et/ou professionnel.

Sur l'ensemble du territoire bas-normand, 23 établissements de spectacle cinématographique ont pris part à la démarche, réalisant un nombre d'entrées estimé à 22 044, basé sur la projection de 4 films au lieu de 3 durant l'année scolaire.

---

<sup>113</sup> Coordinatrice régionale, représentants du CNC, de la DRAC, de la DRAF et du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Rectorat de l'Académie de Caen, de la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie.

En lien direct avec les œuvres projetées puis abordées en classe, 3 ateliers ont permis un travail de réflexion complémentaire autour des thèmes suivants : Guerre et Cinéma, les Métiers du Cinéma, "Animavore" : le cinéma d'animation.

Un effectif total de 290 lycéens a participé à une ou plusieurs de ces opérations complémentaires.

En l'espace de six années d'existence, le dispositif "Lycéens au Cinéma" s'est déployé de façon régulière sur le territoire bas-normand.

Lycéens au Cinéma	Nombre de lycéens inscrits	Nombre de lycéens participants	Nombre de cinémas partenaires	Nombre d'entrées réalisées
1998-1999	3 513	28	12	8 819 (prévisionnelles)
1999-2000	3 889	31	15	10 997 (prévisionnelles)
2000-2001	5 815	45	23	13 379 (chiffres bilan)
2001-2002	8 026	55	20	21 826 (prévisionnelles)
2002-2003	8 085	52	20	22 042 (estimatif)
2003-2004	8 108	53	23	22 044 (estimatif)

**Tableau n° 30 : Évolution de la participation à "Lycéens au Cinéma" en Basse-Normandie de 1998/99 à 2003/04**

*Source : Coordination régionale du dispositif*

La carte de localisation des salles de cinéma partenaires laisse apparaître néanmoins un maillage territorial relâché au sud-est d'une ligne Alençon - L'Aigle dans l'Orne, puis au cœur même de la région dans une zone entourée des villes de Lisieux, Argentan, Flers, Saint-Lô et Caen, et enfin dans le nord de la Manche entre Valognes et Coutances.

Les perspectives d'évolution du dispositif dans une démarche tant qualitative que quantitative sont réelles si l'on considère que les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels sous tutelle ou non de l'Éducation Nationale ont formé plus de 52 000 élèves durant l'année scolaire 2003-2004 (auxquels s'ajoutent par ailleurs les effectifs scolarisés en établissements publics agricoles).

Le développement du dispositif dans la région devra néanmoins reposer sur la prise en compte de certains éléments relatifs à son fonctionnement actuel.

Une augmentation importante du nombre de lycées et de classes participants entraînera sans nul doute une gestion plus complexe des plannings de routage des copies de films et des projections en salles au regard des contraintes temporelles tant des établissements scolaires que des cinémas partenaires.

Puis l'articulation avec les séances organisées dans le cadre des opérations "Collège au Cinéma" et "École et Cinéma" au sein de chaque département sera par ailleurs à prendre en considération de façon encore plus rigoureuse.

Enfin, le déploiement de "Lycéens au Cinéma" sur le territoire bas-normand se traduira par une densification des missions de préparation, d'accompagnement et d'évaluation dévolues à la coordination régionale, assurée pour l'heure par une seule personne.

**Les fenêtres ouvertes sur la culture et l'art cinématographiques que représentent, en milieu scolaire bas-normand, "École et Cinéma", "Collège au Cinéma" et "Lycéens au Cinéma" ont favorisé la sensibilisation et l'éveil de 9 417 écoliers, 14 704 collégiens et 8 108 lycéens durant l'année scolaire 2003-2004.**

Les perspectives d'évolution de ces différents dispositifs font actuellement l'objet de réflexions diverses à l'échelon national mais aussi au niveau régional.

La Commission d'Orientation Régionale de Suivi des Enseignements et des Activités de Cinéma (CORSEAC) s'est réunie, au cours des derniers mois, afin de dégager dans le partenariat des pistes de poursuite et d'amélioration envisageables.

Témoignant d'un intérêt important pour le devenir de ces dispositifs, le Pôle régional d'Éducation à l'image a souhaité organiser en 2004 une rencontre autour de la thématique "Intervenir sur le cinéma en milieu scolaire", permettant de rassembler notamment les acteurs suivants : coordonnateurs des trois actions, exploitants de salles, intervenants de la région...

Enfin, une démarche de recherche-action engagée autour de la thématique "Enseigner avec le cinéma" dans le cadre du dispositif "Lycéens au Cinéma" doit être mentionnée.

Initiée et conduite à l'IUFM de Caen, elle mobilise sur une période de 3 ans (2002-2005) un Groupe de Formation Action (GFA) ayant pour objectif de réfléchir à la place du cinéma dans les apprentissages au lycée, dans le cadre des disciplines, de l'interdisciplinaire ou des voies transversales aux disciplines.

Destinée par ailleurs à établir des liens entre la culture cinématographique des lycéens et l'art cinématographique dans son ensemble d'une part, à réfléchir, échanger sur la question de la formation des enseignants impliqués dans une opération telle que "Lycéens au Cinéma" d'autre part, la réflexion lancée devra aboutir à une publication regroupant les expériences et analyses propres à chaque membre du GFA.

### 3°/ LES ATELIERS ARTISTIQUES ET LES CLASSES À PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

À côté des dispositifs d'éducation culturelle spécifiquement dédiés au 7<sup>e</sup> Art et accompagnés par le Centre National de la Cinématographie, il existe d'autres moyens d'accès à une culture cinématographique sur le temps scolaire.

De fait des ateliers artistiques d'une part, des classes à projet culturel et artistique (classes à PAC) d'autre part, peuvent servir de cadre à une approche artistique et technique du cinéma.

Fruits d'une collaboration liant les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, ces actions se démarquent néanmoins des opérations précédemment évoquées par le fait que leur rayonnement peut embrasser une palette diversifiée d'expressions artistiques.

### **3.1 - Les ateliers artistiques**

#### ***a) Présentation et état des lieux du dispositif au niveau national***

Les ateliers artistiques, appellation nouvelle des ateliers de pratique artistique et des ateliers d'expression artistique respectivement mis en œuvre dans les collèges et les lycées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2000-2001, constituent un cadre possible d'innovation pédagogique et d'engagement artistique en milieu scolaire.

Proposée par les établissements scolaires, leur ouverture est laissée à l'appréciation<sup>114</sup> d'un comité de pilotage académique composé de représentants des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture.

Chargé de la mise en œuvre et du suivi des différents ateliers ouverts sur le territoire académique, ce comité veille à l'équilibre et à la cohérence des implantations, à la qualité des partenariats et à la complémentarité de l'offre artistique et culturelle dans chaque établissement.

Un cofinancement, associant aux deux parties précédemment évoquées les collectivités territoriales et des partenaires privés éventuels, préside à la mise en place des ateliers artistiques.

Ouverts à tous les arts, ils sont animés, le temps d'une année scolaire, autour d'un projet élaboré par une équipe d'enseignants, d'élèves volontaires et de partenaires extérieurs impliqués dans les domaines culturel et artistique.

Intégrées au projet d'établissement, leur finalité et leur ambition consistent à sensibiliser les élèves à la diversité et à la complémentarité des expressions artistiques de même qu'aux perspectives accessibles à partir de leur propre environnement culturel.

Les ateliers artistiques s'offrent également comme lieux d'expression artistique personnelle sollicitant, chez l'élève, capacités d'innovation, d'expérimentation, aptitudes à l'échange et au débat, dans le cadre de projets collectifs.

Ils guident enfin leurs publics vers une approche des métiers liés à l'univers artistique et culturel.

Placés sous la responsabilité d'un enseignant seul ou assisté d'une partie de ses collègues, le dispositif concède une place centrale à la pratique, s'appuyant pour

---

<sup>114</sup> Validée par le Recteur et le Directeur Régional des Affaires Culturelles.

cela sur des partenariats et des mises en relation ciblés avec le monde professionnel des arts et de la culture.

Au collège comme au lycée, le bon déroulement des ateliers artistiques légitime a priori l'aménagement d'espaces, de locaux adaptés et équipés dans l'enceinte des établissements.

Arrivés à leur terme, ces temps de rencontre avec les arts sont généralement valorisés par une présentation des créations ou productions réalisées au sein de l'établissement et conduisent parallèlement à une évaluation des efforts fournis par les élèves.

De façon plus spécifique, il convient de voir que les modalités d'organisation des ateliers artistiques diffèrent selon les types d'établissements scolaires.

Ainsi, au collège, le déroulement des séances peut mettre à l'honneur un domaine artistique unique ou s'ouvrir à plusieurs, selon un rythme temporel "oscillant" de deux à trois heures hebdomadaires.

Au sein des lycées d'enseignement général et technologique, l'accès à plusieurs arts, autour d'une dominante néanmoins, est offert aux lycéens de tous niveaux, sans distinction de séries, et repose sur un volume horaire annuel de 72 heures par élève ; placées sous la responsabilité d'un enseignant, ces heures peuvent être modulées en fonction du projet et s'intégrer dans des séances hebdomadaires, des journées ou des semaines banalisées.

Enfin, dans les lycées professionnels, le volume horaire consacré aux ateliers artistiques varie selon les niveaux de diplômes préparés par les élèves (de 54 à 68 heures pour les BEP, de 48 à 56 heures pour les baccalauréats professionnels) et tient compte des périodes de stage planifiées en entreprises.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, 3 963 ateliers artistiques, mobilisant plus de 66 200 collégiens et lycéens et impliquant près de 6 200 professeurs volontaires, se sont déroulés sur le territoire national.

	<b>Collèges</b>	<b>Lycées d'enseignement général et technologique</b>	<b>Lycées professionnels</b>
Nbre d'établissements concernés	1 950 (38 % des collèges)	763 (50 % des lycées)	301 (27 % des lycées)
Nbre d'ateliers artistiques animés	2 513	1 038	412
Nbre d'élèves concernés	37 000	20 835	8 400
Nbre d'enseignants impliqués	3 750	1 591	818

**Tableau n° 31 : répartition des ateliers artistiques et des effectifs d'élèves et d'enseignants concernés par type d'établissements scolaires en France  
Année scolaire 2001-2002**

Les disciplines artistiques les plus fréquemment retenues ont cédé une place prépondérante au Théâtre qui a respectivement nourri 31,3 %, 32,3 % et 33,7 % des

ateliers artistiques animés dans les collèges, les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique.

**Parmi les différents domaines artistiques<sup>115</sup> mis en lumière, le 7<sup>e</sup> Art a été porté à l'honneur au sein de 7,5 %, 7,9 % et 9,4 % des ateliers artistiques mis en œuvre dans l'enceinte des établissements scolaires précédemment énumérés.**

Enfin, les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture ont respectivement consacré les sommes de 10 562 416 et 2 691 442 euros afin de rémunérer les heures supplémentaires effectives des enseignants (Ministère de l'Éducation Nationale) et les interventions des partenaires culturels impliqués dans le déroulement des ateliers artistiques (participations financières partagées entre les deux ministères).

### ***b) Les ateliers artistiques proposés aux collégiens et lycéens bas-normands***

Tel qu'il ressort de L'Action Culturelle Académique<sup>116</sup>, 55 établissements scolaires publics accueillent 66 ateliers artistiques mobilisant l'énergie de 978 élèves (soit 0,97 % des collégiens et lycéens de l'académie), au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Huit domaines artistiques sont représentés : Arts plastiques, Cinéma - Audiovisuel, Danse, Littérature, Musique, Patrimoine, Photographie, Théâtre.

De façon comparable à la situation nationale, le Théâtre détient une place dominante en Basse-Normandie donnant vie à 21 ateliers artistiques (330 élèves), devant les Arts plastiques (14 ateliers et 177 élèves) et la Musique (9 ateliers et 144 élèves).

**Le Cinéma associé à l'Audiovisuel s'impose ensuite avec 8 ateliers (109 élèves), devant la Littérature (7 ateliers, 84 élèves), la Danse (3 ateliers, 62 élèves), le Patrimoine (2 ateliers, 50 élèves) et la Photographie (2 ateliers, 22 élèves).**

	Théâtre	Arts Plastiques	Musique	Cinéma Audiovisuel	Littérature	Danse	Patrimoine	Photographie
% élèves concernés / un atelier	33,7	18,1	14,7	11,2	8,6	6,4	5,1	2,2
% ateliers animés	32	21,2	13,6	12,1	10,6	4,5	3	3

**Tableau n° 32 : Répartitions proportionnelles des élèves et des ateliers artistiques par thématique artistique  
Année scolaire 2003-2004 - Académie de Caen**

<sup>115</sup> Architecture, Arts appliqués, Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma, Danse, Écriture, Musique, Patrimoine, Paysage, Photographie, Théâtre, Pluri-disciplines.

<sup>116</sup> Publication de la Délégation Académique à l'Action Culturelle Mars 2004 - page 12.



Par ailleurs, les ateliers artistiques, toutes disciplines confondues, sont majoritairement implantés dans l'enceinte de collèges ; au nombre de 44, ceux-ci totalisent 53 opérations visées (soit 80 % des ateliers de la région) et intéressent 746 élèves (soit 76 % de l'effectif considéré).

Parmi les 11 lycées accueillant un ou plusieurs ateliers artistiques dans l'académie, seul 1 lycée professionnel peut être recensé.

En outre, il importe de signaler que la répartition territoriale des lieux de déroulement d'ateliers artistiques présente de fortes disparités départementales, au profit du Calvados et de la Manche, au détriment de l'Orne.

De fait, le Calvados<sup>117</sup> héberge à lui seul 33 ateliers répartis au sein de 27 établissements scolaires, à l'attention de 477 collégiens et lycéens.

Dans la Manche<sup>118</sup>, 24 ateliers se tiennent au cœur de 20 établissements et intéressent, pour leur part, un effectif de 381 élèves.

Enfin, dans l'Orne<sup>119</sup>, 120 élèves scolarisés dans 8 collèges se partagent au sein de 9 ateliers artistiques.

Ainsi, dans les départements du Calvados et de la Manche, le dispositif de sensibilisation artistique concerne un peu plus de 1 % des collégiens et lycéens pris en charge par l'éducation nationale, tandis qu'il n'atteint que 0,6 % de ces publics dans le département de l'Orne.

### ***c) - Les ateliers artistiques dédiés au 7<sup>e</sup> Art en Basse-Normandie***

L'éducation artistique et culturelle dédiée au cinéma et à l'audiovisuel s'inscrit au cœur de 8 ateliers artistiques répartis au sein de 7 collèges et 1 lycée d'enseignement général et technologique, au long de l'année 2003-2004.

Cette thématique investit le temps scolaire de 109 élèves, soit 11,2 % des publics impliqués dans un atelier artistique, toutes disciplines confondues, et 0,1 % des collégiens et lycéens de l'Académie de Caen.

Cependant, la quasi-totalité des ateliers artistiques consacrés au 7<sup>e</sup> Art, dans la région, s'adresse à des jeunes scolarisés dans des établissements du Calvados : collèges de Caen (J. Monod), Le Bénay Bocage (Val de la Souleuvre), Lisieux (Laplace), Mondeville (L. Liard), Port-en-Bessin (Hemingway) et lycée de Honfleur (A. Sorel).

À cette liste, il convient d'ajouter le collège de Tinchebray dans l'Orne, tandis qu'aucun établissement du second degré, dans la Manche ne se trouve engagé dans la démarche.

---

<sup>117</sup> L'Inspection d'Académie du Calvados a en charge 47 138 élèves et 94 collèges et lycées (2003-2004).

<sup>118</sup> L'Inspection d'Académie de la Manche a en charge 34 028 élèves et 79 collèges et lycées (2003-2004).

<sup>119</sup> L'Inspection d'Académie de l'Orne a en charge 19 102 élèves et 48 collèges et lycées (2003-2004).

Les ateliers artistiques tournés vers l'art cinématographique sont donc quantitativement peu développés dans la région.

Contrairement à des domaines tels que le Théâtre, les Arts plastiques et la Musique, le Cinéma et l'Audiovisuel nécessitent généralement des investissements onéreux (matériels, équipements...) pour être appréhendés, par les élèves et les enseignants, dans une approche pratique. Cette contrainte peut donc inciter certains projets d'ateliers à explorer des champs d'expression artistique plus facilement accessibles.

Parallèlement à cela, la disponibilité et la proximité de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, garantissant la qualité et la pérennité de partenariats avec le milieu scolaire, semblent faire défaut dans certaines zones de la région : Manche et Orne.

L'implantation dominante des ateliers artistiques dans le Calvados en atteste et n'est pas étrangère à ce que la plupart des "forces vives" de la création et de la diffusion cinématographiques et/ou audiovisuelles se trouve concentrée dans ce même département : réalisateurs, techniciens, Atelier Cinéma de Normandie (ACCAAN), chaînes de télévision, associations de distribution/diffusion (Génériques, MaCaO 7<sup>e</sup> Art, Transat Vidéo), festivals et rencontres...

Pour l'heure, les ateliers artistiques constituent une modalité d'éveil à la culture et à l'art cinématographiques peu mise en œuvre au sein des établissements bas-normands.

À l'instar des opérations soutenues par le CNC<sup>120</sup>, ce dispositif doit recueillir, pour s'épanouir, une reconnaissance et une adhésion éclairées de la part de la communauté scolaire au sein des établissements (élèves, enseignants et chef d'établissement).

Cet enjeu essentiel ne saurait échapper aux réflexions menées, dans la région, au sein tant de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) que de la Commission d'Orientation Régionale de Suivi des Enseignements et des Activités du Cinéma (CORSEAC).

### **3.2 - Les classes à Projet Artistique et Culturel (PAC)**

#### ***a) Présentation et état des lieux du dispositif au niveau national***

Les classes à PAC constituent un support de l'éducation artistique et culturelle mis en place dans les écoles, les collèges, les lycées professionnels et centres de formation d'apprentis depuis la rentrée scolaire de l'année 2001. Elles s'intègrent dans les plans académique et départementaux pour les arts et la culture et s'inscrivent dans les projets d'école et d'établissement.

Elles sont mises en œuvre le temps d'une année scolaire, et leur ouverture résulte d'une validation à l'échelon local (école) ou académique (collège et lycée professionnel).

---

<sup>120</sup> "École et Cinéma", "Collège au Cinéma", "Lycéens au Cinéma".

Les moyens d'action qui leur sont consacrés proviennent du Ministère de l'Éducation Nationale mais également de partenaires divers engagés dans l'éducation artistique et culturelle (Directions Régionales des Affaires Culturelles, Collectivités territoriales...).

√ *À l'école et au collège*

Elles s'adressent à tous les élèves d'une même classe, se développent sur le temps scolaire et peuvent légitimement explorer les domaines suivants : Arts plastiques, Photographie, Musique, Théâtre, Littérature, Poésie, Danse, Architecture, Patrimoine, Culture scientifique et technique, Design, Arts du goût, et Cinéma.

Impliquant l'enseignant à l'école, l'ensemble des professeurs d'une même classe au collège, le projet artistique retenu se nourrit de l'intervention d'artistes et de gens de métier qualifiés, localement identifiés, et de l'appui éclairé des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux en charge des différentes disciplines.

Prolongeant et enrichissant les enseignements à l'école, il se place, au collège, au cœur de l'articulation de plusieurs des matières enseignées et confère une orientation commune au traitement des programmes.

Pour cela des actions de formation continue, organisées aux niveaux départemental et académique ainsi qu'à l'échelon national, s'adressent aux divers enseignants désirant s'impliquer dans la mise en œuvre d'une classe à PAC.

La valorisation du projet décliné au long de l'année scolaire doit être recherchée, dans la mesure du possible, à travers la restitution devant un public diversifié (autres élèves, personnels enseignants, experts, parents, etc.) de la réalisation artistique et/ou culturelle issue du dispositif.

Enfin, une évaluation portant à la fois sur le processus d'élaboration du projet et les acquis pratiques et théoriques des élèves est appelée à être effectuée au niveau des collèges notamment.

√ *Dans les établissements d'enseignement professionnel*

Témoignant d'une philosophie comparable, la mise en place de démarches de ce type est possible également au sein des lycées professionnels, des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par des établissements publics locaux d'enseignement.

Le projet artistique y mobilise, durant une année scolaire, les effectifs d'une même classe, une partie ou la totalité du corps enseignant responsable du groupe, des partenaires professionnels des arts et de la culture, les inspecteurs de l'éducation nationale des disciplines concernées.

L'intervention du groupe de pilotage académique, animé par le Délégué Académique à l'Action Culturelle précédemment évoqué, peut en outre être sollicitée (aide au projet, suivi, évaluation...).

Destiné à faire émerger une réalisation artistique et/ou culturelle dépassant le cadre habituel des enseignements, le projet constitue un pivot central autour duquel s'articulent les acquisitions relevant d'une ou de plusieurs disciplines.

En lien avec l'environnement culturel et artistique des élèves, il a vocation à mettre à jour les relations entre les évolutions techniques, scientifiques, artistiques et culturelles.

Pour cela, et de façon plus spécifique aux établissements d'enseignement professionnel, il peut viser les domaines suivants : Musique, Pratique instrumentale, Chant et culture musicale, Danse, Langage du corps, Arts de la rue, Cirque, Pratique de la langue dans sa dimension émotionnelle et sensible (littérature, théâtre, poésie), Arts appliqués, Design, Arts plastiques, Arts du goût, Patrimoine, Ressources muséographiques, Archives, Environnement (formes urbaines, architecture, paysage), et enfin Photographie, Audiovisuel et cinéma.

Par ailleurs, afin de favoriser la motivation des élèves enclins à nourrir un attrait pour diverses formes d'expression culturelle ou artistique, le projet doit chercher à s'inscrire dans au moins deux des champs évoqués ci-dessus.

Enfin, une évaluation des acquis placés au bénéfice des élèves et relative au processus de réalisation du projet a vocation à être menée au terme de l'action.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, 25 827 classes à projet artistique et culturel ont été mises en place dans des établissements scolaires répartis sur le territoire national.

Dans le secteur public, 14 963 se sont déroulées en écoles primaires, 3 732 en collèges, 2 535 en lycées. Les établissements privés sous contrat avec l'État ont accueilli quant à eux près de 4 600 dispositifs de cette nature.

Discipline artistique	Établissements du 1 <sup>er</sup> degré	Établissements du 2 <sup>nd</sup> degré	Total par discipline	% par rapport à l'ensemble
Arts plastiques	3 680	844	4 524	21,3
Musique	2 866	629	3 495	16,5
Théâtre	2 224	1 069	3 293	15,5
Littérature/poésie	1 205	801	2 006	9,5
Danse	1 608	301	1 909	9
Architecture, patrimoine archéologie	952	745	1 697	8
Cinéma audiovisuel	920	427	1 347	6,3
Domaines croisés	432	739	1 171	5,5
Culture scientifique et technique	386	251	637	3
Photographie	275	103	378	1,8
Cirque	275	102	377	1,8
Arts du goût	140	76	216	1
Design. Arts du quotidien	0	180	180	0,8
Total disciplines	14 963	6 267	21 230	100

**Tableau n° 33 : Répartition des classes à PAC par niveaux d'établissements scolaires publics et disciplines artistiques en France - Année scolaire 2001-2002**

Source : Site internet Ministère de l'Éducation Nationale

Les disciplines artistiques le plus souvent sollicitées ont concerné les Arts plastiques, la Musique et le Théâtre, tous niveaux d'établissements scolaires confondus.

Le domaine cinématographique et audiovisuel a guidé le projet de 6,3 % de classes à PAC mises en œuvre au sein d'établissements d'enseignement public du territoire national.

Affichant l'ambition d'être le fondement d'expériences fortes dans la scolarité des élèves, les classes à PAC constituent un dispositif apte à favoriser l'éducation à l'art et à la culture cinématographiques en Basse-Normandie.

### ***b) Les classes à PAC mises en œuvre en Basse-Normandie***

Les informations présentées dans la publication<sup>121</sup> de la Délégation Académique à l'Action Culturelle laissent apparaître que 201 classes à PAC ont été menées durant l'année scolaire 2003-2004.

Toutes disciplines artistiques confondues, 111 se sont déroulées en écoles primaires et 90 en établissements du second degré.

- Les classes à PAC conduites en écoles primaires

Sur un ensemble de 111 projets développés dans les écoles élémentaires sous tutelle de l'Éducation Nationale, 2 ont été consacrés à une approche du Cinéma et/ou de l'Audiovisuel.

Ces deux classes à PAC se sont déroulées dans les écoles du département de l'Orne à Juvigny sous Andaines et Saint Germain du Corbéis.

Le premier projet intitulé "La classe fait son cinéma" a amené 24 élèves de CM2 à réaliser un film d'animation. Le second a conduit 25 écoliers à réaliser une petite fiction à partir de la thématique "J'ai écrit, tu tournes, nous filmons".

Un projet cinéma a été mis en œuvre également au sein de l'école privée Sainte Marie d'Équeurdreville dans le département de la Manche et a concerné des élèves de CE2/CM1/CM2.

Il importe de souligner que les projets dédiés au Cinéma et à l'Audiovisuel dans les établissements du secteur public n'ont représenté que 1,8 % des projets de classes à PAC, loin derrière le Théâtre, la Musique, les Arts Plastiques, le Patrimoine, etc.

---

<sup>121</sup> L'Action Culturelle Académique - Mars 2004

Disciplines concernées	Théâtre	Musique	Arts Plasti.	Patri-moine	Littérature	Danse	Photographie	Cinéma Audio visuel	Arts du cirque	Culture Scientifique	Arts du goût	Total
Nbre de projets	22	18	18	17	13	10	6	2	2	2	1	111
% dans le total	19,9	16,2	16,2	15,3	11,7	9	5,4	1,8	1,8	1,8	0,9	100

**Tableau n° 34 : Répartition des classes à PAC par disciplines artistiques  
Écoles publiques élémentaires - Académie de Caen (2003-2004)**  
Source : L'Action Culturelle Académique (DAAC) - Mars 2004

• Les classes à PAC menées dans les établissements scolaires du second degré

Le Cinéma et l'Audiovisuel ont guidé le projet de 4 classes à PAC sur un total de 90 dans les établissements scolaires du second degré sous tutelle de l'Éducation Nationale en 2003-2004.

Parmi ces projets, 3 ont été respectivement menés au collège L. GRENIER au Mêle-sur-Sarthe, au lycée professionnel MÉZERAY à Argentan dans le département de l'Orne, ainsi qu'au lycée professionnel A. SOREL à Honfleur dans le Calvados.

Représentant 4,4 % des projets déclinés, le Cinéma et l'Audiovisuel ont constitué une discipline artistique parmi les moins sollicitées dans le cadre de classes à PAC orientées davantage vers la Littérature, le Théâtre, les Arts Plastiques, la Musique, etc.

Disciplines concernées	Littérature	Arts Plast	Théâtre	Mu si- que	Cult. Scien	Patri-moine	Dom. croisés	Ciné. Audio visuel	Archi tect	Pho to.	Désign	Arts du goût	Arts du cirque	Danse
Nbre de projets	19	12	12	10	9	8	5	4	3	2	2	2	1	1
% dans le total	21,1	13,4	13,4	11,1	10	8,9	5,6	4,4	3,3	2,2	2,2	2,2	1,1	1,1

**Tableau n° 35 : Répartition des classes à PAC par disciplines artistiques - Établissements publics du second degré de l'Académie de Caen - Année 2003 - 2004**  
Source : L'Action Culturelle Académique (DAAC) mars 2004

L'Éducation cinématographique des jeunes publics dans le cadre scolaire repose, en Basse-Normandie comme à l'échelon national, sur une variété de dispositifs visant ou non de façon spécifique une approche qualitative du 7<sup>e</sup> Art.

Déclinées en adéquation et en complémentarité les unes par rapport aux autres, ces opérations offrent aux élèves l'opportunité de se découvrir et de s'épanouir dans le cadre d'expériences fortes.

Elles incitent également leurs publics à poursuivre, en dehors de l'école, un cheminement vers le 7<sup>e</sup> Art qu'une palette d'actions d'éducation populaire sur le temps libre autorise.

## B - L'ÉDUCATION À L'ART ET À LA CULTURE

De nombreuses actions d'éducation à l'image cinématographique, développées sur le territoire bas-normand, aspirent à éveiller chez un large public, plaisir et apprentissage de la citoyenneté en proposant sur le temps libre de multiples voies d'accès à une pratique artistique et culturelle du 7<sup>e</sup> Art.

Complémentaires les unes des autres, ces différentes opérations sont initiées par une palette d'acteurs institutionnels, culturels, sportifs, scientifiques, de statut public, associatif ou privé.

Toutes concourent néanmoins à mobiliser, chez petits et grands, l'aptitude à communiquer et à faire preuve de curiosité, de sensibilité et de créativité au contact du 7<sup>e</sup> Art.

### 1°/ LES OPÉRATIONS D'ÉDUCATION À L'ART CINÉMATOGRAPHIQUE SOUTENUES PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Deux cadres de la sensibilisation à la culture et à l'art cinématographiques résident, d'une part, dans le dispositif "Un Été au Ciné/Cinéville" et, d'autre part, dans les actions culturelles potentiellement intégrées aux Contrats Éducatifs Locaux.

#### 1.1 - Le programme "Un Été au Ciné/Cinéville"

##### *a) Présentation du dispositif au niveau national*

Initiée en 1991 par le Centre National de la Cinématographie, l'opération nationale "Un Été au Ciné" propose des activités liées au 7<sup>e</sup> Art, sur les sites prioritaires de la politique de la ville, aux jeunes mais également aux familles qui ne partent pas en vacances durant l'été.

Affirmant une double vocation culturelle, par un encouragement à l'art cinématographique, et sociale, en offrant une animation de qualité au sein de quartiers dits "sensibles", la démarche s'intègre dans le dispositif interministériel "Ville, Vie, Vacances".

Toutefois depuis 2001, la manifestation se déroule dans le cadre du protocole d'accord relatif au programme "Cinéville" conjointement signé par le CNC, les Ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), ainsi que le Fonds d'Action Sociale (FAS).

L'opération "Un Été au Ciné" se présente depuis lors comme le volet estival d'une action annuelle d'éducation à l'image et de pratique cinématographique s'inscrivant sur le temps libre.

Cette sensibilisation au 7<sup>e</sup> Art résulte d'un cofinancement associant le CNC, la Délégation Interministérielle à la Ville et le Fonds d'Action Sociale, au niveau national.

Pilotée par le CNC, elle est néanmoins coordonnée par l'association "Kyrnéa International", laquelle suit les projets nationaux et la mise en place des actions dans les régions, transmet les informations et les matériels de communication utiles, rédige les bilans nécessaires à l'évaluation...

À l'échelon régional, une association mandatée et subventionnée par la DRAC veille à la mise en œuvre et à l'accompagnement du dispositif.

Un comité de pilotage réunit par ailleurs les financeurs et opérateurs pour garantir la cohérence des actions menées sur le terrain.

Enfin, chaque ville impliquée nomme un correspondant local chargé d'assurer le lien entre les différents intervenants, les exploitants de salles et le coordinateur régional.

Le programme institué dans ce cadre se décline à travers cinq axes complémentaires que constituent des séances-rencontres avec des professionnels du cinéma, des ateliers de pratique cinématographique et audiovisuelle, des projections en plein air, une politique tarifaire et des actions de formation destinées aux animateurs.

Tout d'abord, des *séances spéciales* permettent aux jeunes d'échanger avec les créateurs d'une œuvre (réalisateur, acteur, technicien...) à l'occasion de débats organisés au terme des projections en salle. La découverte de films généralement francophones et sélectionnés dans une liste établie par le CNC devient ainsi accessibles à une assistance curieuse et/ou cinéphile.

Puis, des *ateliers* autorisant une *initiation aux techniques et à la création cinématographiques* sont proposés aux jeunes, bénéficiant de l'accompagnement et du savoir-faire de professionnels du secteur : écriture de scénarii, réalisation de courts-métrages documentaires et de fictions, initiation au jeu d'acteur...

Des *projections en plein air*, gratuites et ouvertes à tous les publics, animent quant à elles quelques soirées en faisant découvrir sur écran géant des œuvres grand public, au sein même des quartiers.

Parallèlement à cela, une *politique tarifaire* octroie, aux jeunes âgés de moins de 25 ans, une réduction de 1,50 euro<sup>122</sup> sur le tarif le plus bas pratiqué par les salles de cinéma engagées dans l'opération. Ce système de "contremarques" (titres de réduction) permet d'accéder à tout film présent à l'affiche, quels que soient le jour et la séance.

Depuis 2003, la gestion de cette mesure tarifaire incombe aux DRAC, et chaque région peut déterminer de ce fait un régime de réductions qui lui est propre : accessibilité aux familles, aide centrée sur les films art et essai...

Pour finir, des *actions de formation et de sensibilisation destinées aux animateurs et partenaires* du dispositif sont organisées ; elles concourent à fédérer ces différents acteurs, dynamiser les réseaux, promouvoir l'opération tout en favorisant la réflexion sur le sens et la mise en œuvre de la démarche.

---

<sup>122</sup> Ce montant est ensuite pris en charge par le CNC.



Temps fort du programme décliné tout au long de l'année, "Un Été au Ciné" a rassemblé 376 000 participants dans le cadre de 1 490 séances et ateliers, au sein de 483 villes réparties sur le territoire national, en 2002.

### ***b) Le dispositif "Un Été au Ciné/Cinéville" en Basse-Normandie***

Seul le volet estival "Un Été au Ciné" du dispositif national connaît, pour l'heure dans la région, une organisation et un déroulement véritablement structurés.

La coordination régionale de l'opération est dévolue au Pôle d'Éducation à l'image, en collaboration avec le service de la communication de la DRAC de Basse-Normandie.

Un comité de pilotage pluridisciplinaire veille à la cohérence et à la qualité des actions menées sur le territoire.

Au sein de chaque ville impliquée dans "Un Été au Ciné", un coordinateur local assure le lien entre son site d'intervention et le Pôle d'Éducation à l'image, au travers de réunions visant à programmer, organiser puis dresser le bilan de la manifestation, en présence des différents partenaires : collectivités territoriales, exploitants de salle, maisons de quartier, centres de loisirs...

Certains acteurs culturels et sociaux (associations, médiathèques, centres de ressources...) sont associés par ailleurs au déploiement du dispositif dans les quartiers des villes concernées.

Une plaquette de présentation de la programmation régionale est réalisée à l'initiative du Pôle d'Éducation à l'image et se trouve déclinée en programmes locaux, imprimés en concertation avec chaque site.

Dans ce contexte, dix villes bas-normandes ont pu accueillir l'opération "Un Été au Ciné", du 28 juin au 31 août 2003 : Bayeux, Caen, Falaise, Hérouville-Saint-Clair, Lisieux, Ouistreham, Vire, Argentan, Flers et Saint-Lô.

Pour ce faire, le Pôle d'Éducation à l'image a consacré plus de 17 % de son budget prévisionnel pour 2003, à savoir une enveloppe de 16 869 euros.

Sur ces bases, 19 séances de projection cinématographique en plein air ont été organisées à la nuit tombée et 17 séances spéciales en salle ont favorisé les rapprochements entre un public jeune et différents professionnels du 7<sup>è</sup> Art.

De nombreux tickets de réduction (1,50 euro), valables sur les tarifs d'entrée pratiqués par les salles participantes, ont été proposés aux publics âgés de moins de 25 ans.

Dans le même temps, différents ateliers de création ont permis une initiation à l'élaboration de courts-métrages, de reportages, de films d'animation... Les productions ainsi réalisées ont ensuite pu être diffusées, à fin de valorisation, en première partie des séances spéciales de projection, et à l'occasion d'une rencontre entre le Pôle bas-normand et le Pôle Image de Haute-Normandie (présentation commune des travaux, réflexions sur le sens et la pratique des ateliers...).

Apte à se développer encore dans la région, ce rendez-vous estival avec le 7<sup>e</sup> Art et la création audiovisuelle se déroule majoritairement dans le Calvados, il convient de le souligner.

De fait, seules les villes d'Argentan et Flers dans l'Orne et Saint-Lô dans la Manche se sont ouvertes à cette démarche d'éducation à l'image en 2003.

Conscient des évolutions à impulser en faveur d'un déploiement géographique du dispositif d'une part, et d'une optimisation qualitative de l'existant d'autre part, le Pôle d'Éducation à l'image entend intensifier et diversifier les actions que lui commande son rôle de coordinateur régional, dans un proche avenir.

Ainsi, la structure régionale envisage d'étendre la palette des œuvres cinématographiques proposées dans le cadre de la manifestation estivale grâce à un partenariat ciblé avec l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art, tournée vers la cinématographie d'art et d'essai.

La recherche d'une programmation pertinente doit, par ailleurs, intégrer plus encore un impératif de cohérence entre l'opération "Un Été au Ciné" et le travail effectué tout au long de l'année par les cinémas, les ateliers en temps scolaire ou en temps libre.

Puis, les animateurs et porteurs de projet sont appelés à être associés aux journées de pré - visionnement de films orchestrées par MaCaO 7<sup>e</sup> Art en guise de séances de formation.

Enfin, une journée régionale, programmée au cinéma Lux de Caen, pour l'année 2004, sous l'égide du Pôle d'Éducation à l'image est prévue rassembler les professionnels impliqués dans l'opération "Un Été au Ciné".

Ce temps d'échange a vocation à faire émerger des réflexions autour du thème "cinéma et quartier" et relatives aux pratiques cinématographiques et audiovisuelles en temps libre, de façon plus large ; il doit également se nourrir de la projection d'œuvres créées dans le cadre des ateliers initiés durant la manifestation estivale.

## **1.2 - Les actions d'éducation à l'image inscrites dans les Contrats Éducatifs Locaux**

### ***a) Présentation du Contrat Éducatif Local***

Institué en 1998 au niveau national, le Contrat Éducatif Local encadre la mise en œuvre de projets éducatifs élaborés par différents acteurs impliqués dans l'éducation des enfants et des jeunes sur un territoire donné : enseignants, parents, associations, élus...

Les projets arrêtés ont vocation à offrir des activités aux enfants et adolescents se déroulant sur les temps péri et extrascolaires, en adéquation avec les opérations menées par l'Éducation Nationale sur le temps scolaire.

Destinées à développer dès le plus jeune âge l'aptitude à la communication, à la vie collective, à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, mais également à mobiliser sensibilité, curiosité, créativité par un accès aux pratiques culturelles,

artistiques, scientifiques, sportives, les activités retenues peuvent investir de nombreux domaines : Musique et chant choral, Architecture, Cadre bâti et paysage, Éducation à l'environnement, Culture scientifique, Environnement des objets et des signes visuels, Pratiques physiques et sportives, Éducation à la santé, Lecture et écriture, enfin éducation à l'image, au cinéma et au multimédia.

Pour cela, chaque Contrat Éducatif Local détermine la nature des activités, leurs localisations, les conditions d'utilisation éventuelle des locaux scolaires, ainsi que les conditions de mise à disposition de personnel et la répartition des financements collectés.

D'une validité de trois ans renouvelables, tout contrat peut bénéficier de ressources et d'appuis financiers émanant des Ministères de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale, des Sports, de la Culture, de la Ville, mais aussi des Caisses d'Allocations Familiales et du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations, enfin des collectivités locales et associations d'éducation populaire diverses.

Un groupe de suivi interministériel assure l'observation et l'évaluation de la mesure, à l'échelon national, en procédant à la réalisation d'études et de bilans annuels.

La mise en marche du dispositif sur le terrain résulte d'une dynamique impulsée par un groupe de pilotage départemental, relayée ensuite par un groupe de pilotage local.

Placé sous la responsabilité du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie, le groupe départemental adresse les appels à projet aux différents partenaires concernés (collectivités territoriales, services et établissements de l'État, associations), puis valide les projets présentés, en assure le financement et en contrôle la mise en œuvre.

Le second groupe offre une représentation de la communauté éducative élargie et a pour tâche de concevoir puis valider le projet appelé à être soumis à l'assentiment du groupe de pilotage départemental.

Par ailleurs, le comité de pilotage local désigne un coordonnateur chargé de suivre et d'évaluer au plus près les différentes actions constitutives du projet éducatif local.

### ***b) Les Contrats Éducatifs Locaux développés en Basse-Normandie***

Parmi les différents projets éducatifs locaux développés dans la région, la place consacrée, dans le champ culturel, à une éducation à l'image audiovisuelle et/ou cinématographique apparaît peu importante.

Pour donner l'exemple néanmoins de quelques uns des projets mis en œuvre, notamment dans le département de l'Orne, il est intéressant de mentionner les démarches engagées autour du cinéma (projet "Nécé Ciné" porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Flers) d'une part, et de la vidéo (atelier

vidéo organisé par le Foyer socio-éducatif du collège René Goscinny dans le ressort de la communauté d'agglomération de Passais la Conception) d'autre part.

## 2°/ LES ACTIONS D'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE MISES EN ŒUVRE PAR LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE BAS-NORMAND

Les exploitants de salles de cinéma, les acteurs de la diffusion cinématographique sont à l'initiative d'un certain nombre de dynamiques d'éducation à l'image visant, dans la région, tant le jeune public qu'une assistance plus large.

### 2.1 - Les opérations conduites en direction du jeune public

Plusieurs établissements de spectacle cinématographique organisent, durant une longue partie de l'année, des ciné-clubs consacrés au jeune public, associant dans la majorité des cas des projections de films à des animations et à un goûter.

#### **a) Les Ciné-Clubs réservés aux 8 - 12 ans**

Coordonnés par l'association régionale MaCaO 7<sup>e</sup> Art, impliquée dans la distribution d'œuvres cinématographiques classées art et essai, quatre Ciné-clubs attirent régulièrement un public âgé de 8 à 12 ans dans les établissements cinématographiques suivants : Cinémas Gérard Philippe (La Ferté-Macé), Le Basselin (Vire), Le Majestic (Lisieux) et Le Cabieu (Ouistreham).

Un mercredi par mois, un film est projeté et se voit suivi d'un goûter puis d'une discussion, d'une animation ou d'un atelier en rapport direct avec l'œuvre présentée.

Au total, six œuvres cinématographiques sont programmées au cours de l'année et circulent entre les quatre lieux de diffusion impliqués dans la démarche.

Par ailleurs, les enfants inscrits sont destinataires d'une carte "Ciné-club" permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel sur les films "jeune public" à l'affiche des cinémas participant au dispositif.

#### **b) L'opération "Ciné-Filou Goûter"**

De façon comparable, le cinéma Le Rex à Sées propose, à travers l'opération "Ciné-Filou Goûter" également coordonnée par l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art, chaque mois et durant une semaine, la projection d'un film dédié au jeune public.

Chaque séance s'organise là encore autour de la diffusion de l'œuvre, d'un goûter et d'une discussion.

#### **c) Le Ciné-kid du Café des Images**

Le cinéma Le Café des Images à Hérouville-Saint-Clair destine, quant à lui, au jeune public, une approche fouillée du 7<sup>e</sup> Art à travers la programmation annuelle de

sept œuvres de genre, extraites du répertoire ou liées à l'actualité, à raison d'une projection mensuelle.

Chaque séance se nourrit, après le déroulement du film, d'un temps d'animation (témoignage, atelier de création ou de découverte, musique...) assuré par un professionnel et d'un goûter.

De plus, un stage d'une semaine de réalisation vidéo est proposé aux jeunes abonnés du Ciné - kid.

Ces rendez-vous avec le 7<sup>e</sup> Art, spécifiquement dédiés aux plus jeunes au sein de certaines salles obscures de la région, constituent des voies de sensibilisation à l'image se déclinant quasiment tout au long de l'année.

Ils constituent, à côté des manifestations plus ponctuelles et précédemment évoquées dans le cadre des festivals et rencontres<sup>123</sup>, une dynamique qualitativement riche de l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes, en dehors du cadre scolaire.

## **2.2 - Les démarches initiées en faveur d'un plus large public**

Sans prétendre à l'exhaustivité, il convient d'évoquer quelques démarches de sensibilisation à l'image mises en œuvre par les salles de cinéma en faveur du public, sans distinction d'âge.

De nombreux établissements de spectacle cinématographique bas-normands proposent, tout au long de l'année, des animations autour des œuvres cinématographiques qu'ils programment. Particulièrement développée au sein des structures classées art et essai, cette pratique se développe à travers l'organisation de projections thématiques, le déroulement de cycles autour d'un artiste ou d'un genre cinématographique...

Récurrents ou d'expérience unique, ces choix effectués par les salles de cinéma visent à offrir un supplément de réflexion aux émotions ressenties par le spectateur.

Outre ces actions couramment menées, il en est deux qui, plus particulièrement, se démarquent du fait de leur vocation d'éducation à l'art et à la culture cinématographiques clairement affichée ; il s'agit des "*Soirées du Pôle*" d'une part, de l'*Université Populaire de Caen* d'autre part.

### **a) Les "*Soirées du Pôle*" : éducation populaire au *Café des Images***

Les "*Soirées du Pôle*", dont la première édition s'est déroulée au mois de juin 2003, constituent une initiative du Pôle Régional d'Éducation à l'image.

---

<sup>123</sup> Festivals et "rencontres" cinématographiques consacrés aux jeunes publics : *Enfants des Ciné* (Cinéma Lux à Caen), *Festival Ciné-Filou* dans l'Orne

Ayant pour vocation de valoriser des démarches artistiques et culturelles de créateurs et d'intervenants régionaux, ces rendez-vous d'ambition trimestrielle s'expérimentent au cinéma Le Café des Images.

En faisant découvrir des œuvres peu diffusées et suscitant intérêt, le Pôle souhaite proposer des perspectives de sensibilisation au cinéma, à l'audiovisuel, à la photographie (diaporamas) ou à d'autres formes d'images, au travers de temps d'échanges, de rencontres et de débats instaurés de façon régulière.

Aspirant par la suite à étendre la mesure à d'autres lieux de diffusion cinématographique, sur le territoire bas-normand, et à accompagner les projets de création localement émergents (stages de formations d'aide à l'écriture), le Pôle doit aplanir certaines contraintes pour assurer la pérennisation de l'action.

Il doit tout d'abord élargir le partenariat sous-tendant l'opération à d'autres acteurs culturels et notamment au réseau d'art et essai MaCaO 7<sup>e</sup> Art.

Il doit ensuite déterminer le cadre global d'accompagnement des professionnels.

Enfin, consacrant, sur un budget prévisionnel de 137 426 euros (2004), une enveloppe de 1 500 euros à ces "Soirées", le Pôle a besoin de bénéficier d'une souplesse financière afin d'offrir un caractère durable à ces moments d'éducation populaire.

Faute de moyens suffisants, une seule "Soirée du Pôle" a pu être organisée au cours de l'année 2003.

### ***b) L'Université Populaire de Caen : un séminaire consacré au 7<sup>e</sup> Art***

L'Université Populaire de Caen a été créée à l'automne 2002 par le philosophe Michel Onfray.

Nourrissant l'éducation populaire de thématiques aussi diverses que la philosophie hédoniste, les idées féministes, politiques, le jazz classique ou encore l'histoire de l'art contemporain, l'Université Populaire de Caen a inscrit le 7<sup>e</sup> Art à sa programmation pour l'année 2003-2004.

Un cycle consacré au cinéma est ainsi proposé avec le concours du groupe de réflexion "L'Exception" et la participation du cinéma Le Café des Images et du Centre Dramatique National de Normandie.

Incluant six séances, le séminaire se décline, un dimanche par mois, au travers de rencontres et de débats entre le public et des professionnels du cinéma.

Chaque conférence, en entrée libre, se déroule au Théâtre des Cordes à Caen, en fin d'après midi, puis donne lieu à la diffusion d'une œuvre cinématographique choisie en illustration du thème évoqué.

La projection du film se produit, en soirée, dans une salle du cinéma hérouvillais Le Café des Images ; elle est proposée à titre gratuit aux personnes ayant assisté à la conférence.

Tel qu'il ressort des éléments évoqués, le secteur de l'exploitation cinématographique bas-normand mène diverses actions de sensibilisation à la culture et à l'art cinématographiques dans la région.

D'autres acteurs culturels mais également sportifs, scientifiques jouent, eux aussi, un rôle dans ce domaine.

### 3°/ LES DÉMARCHES INITIÉES PAR DES ACTEURS ISSUS D'HORIZONS DIVERS

Impliqués dans les champs de la connaissance et de la pratique culturelle, sportive ou scientifique, différentes structures œuvrent en faveur de l'éducation à l'image des publics, en Basse-normandie, grâce à un partenariat noué avec nombre d'artistes et intervenants ancrés dans le domaine cinématographique et/ou audiovisuel.

#### 3.1 - Le "Mois du film documentaire"

Le "Mois du film documentaire" constitue une opération nationale dont l'ambition est de mettre à l'honneur les collections de films documentaires détenues par les bibliothèques publiques et autres lieux de diffusion culturelle<sup>124</sup> : films récents ou anciens, français ou étrangers, de court ou long métrage, sur tous supports (cinéma, vidéo...) et évoquant toute thématique sociétale, artistique, culturelle, économique, scientifique...

En collaboration avec les salles de cinéma, cette action permet de mettre le public en relation avec des créateurs, des professionnels, des critiques, des universitaires, autour des œuvres, puis de fédérer les efforts fournis par les différents partenaires culturels engagés dans la diffusion du film documentaire, et enfin de valoriser l'intérêt porté à la constitution de collections permanentes, éclectiques et de qualité.

Coordonnée au niveau national par l'association *Images en bibliothèques* et soutenue par de nombreuses instances<sup>125</sup>, la démarche a animé 78 bibliothèques sur le territoire national (métropole et outre-mer) dont celles d'Argentan, de Caen et de Granville, au mois de novembre 2003.

Chacun de ces lieux culturels bas-normands a proposé différentes projections et animations mettant en lumière des créations documentaires.

Ainsi, à titre d'illustration, la médiathèque François Mitterrand d'Argentan a organisé la diffusion de quatre documentaires sur support vidéo à destination d'un public adolescent et adulte, dans le cadre de l'opération.

---

<sup>124</sup> Centres d'art, musées, établissements scolaires, écoles d'art...

<sup>125</sup> Ministères de la Culture, des affaires étrangères, CNC, collectivités locales, Procirep, Société civile des auteurs multimédia (SCAM), Agence du court-métrage, Groupement National du Cinéma de Recherche (GNCR) etc.

### 3.2 - Les Rencontres "Sciences et Cinéma sur les planches"

Pour la seconde année consécutive, la Délégation Normandie du CNRS a organisé le rendez-vous "Sciences et Cinéma sur les planches", au Centre International de Deauville, au mois de mars 2004.

Avec pour objectif de rapprocher le monde du Cinéma de celui de la Recherche, via la diffusion de films scientifiques et d'œuvres grand public, ces rencontres s'appuient, chaque année, sur le thème scientifique présidant aux travaux récompensés par la Médaille d'Or du CNRS.

Ainsi, l'édition 2003 a conduit à valoriser les nouvelles technologies et l'électronique, par extension des thèmes de recherche<sup>126</sup> explorés par Albert Fert, physicien et lauréat du prix.

Il importe de souligner que contrairement aux opérations précédemment évoquées, "Sciences et Cinéma sur les planches" ne se déroule pas exclusivement sur le temps libre. L'événement s'adresse en effet pour partie aux collégiens, lycéens et étudiants de la région.

Néanmoins, indépendamment de la caractéristique des participants, ce rendez-vous fait se succéder des projections de films, des débats et des rencontres justifiant l'intervention de professionnels du cinéma et de l'image, de chercheurs, d'enseignants...

### 3.3 - Les "Rencontres européennes d'éducation à l'image"

Ces rencontres sont le fruit d'une coopération entre le Pôle d'Éducation à l'image bas-normand et le CREPS de Houlgate (Service "Jeunes Europe").

Constatant ensemble un besoin important de partenariat au niveau européen et l'intérêt de constituer un réseau d'éducation à l'image (hors temps scolaire) dans ce cadre territorial, ces deux structures ont organisé les premières "Rencontres européennes d'éducation à l'image", au cours d'une semaine du mois d'octobre 2003.

Accompagnés de 11 pays (17 participants), le Pôle et le CREPS ont procédé à un état des lieux européen en matière d'éducation à l'image et ont sensibilisé les représentants étrangers aux dispositifs et aux actions développés en France, à travers l'intervention de professionnels.

Ces échanges ont conduit à l'affirmation d'une volonté commune de mettre en place un certain nombre d'actions, avec l'appui de l'Union Européenne, permettant de façonner et dynamiser le réseau en constitution :

- mise en place de séminaires regroupant a priori 12 pays européens,
- création et diffusion d'outils pédagogiques et d'information communs (site Internet, Cd-rom, DVD...)

---

<sup>126</sup> Magnétorésistance géante (GMR) et électronique de SPIN présentant un impact sur les technologies de l'information et de la communication.



- création d'un film documentaire sur l'état des lieux de l'éducation à l'image en Europe (hors temps scolaire),
- organisation d'une "journée événement",
- organisation de formations spécialisées pour animateurs.

Bien que ne sollicitant pas la participation du public, cette initiative concourt néanmoins à déployer et diversifier les conditions d'éducation à l'image cinématographique et/ou audiovisuelle à l'attention de la population bas-normande.

### 3.4 - Les conférences "Connaissance du Monde"

Ces manifestations culturelles invitent le public à venir "partager une aventure avec celui qui l'a vécue" à travers la découverte d'œuvres de long métrage réalisées aux quatre coins du globe, présentées puis commentées par leur auteur à l'occasion de la projection.

Faire partager les expériences vécues par les reporters - cinéastes de l'organisation, développer la vision du monde du public et faciliter ainsi la compréhension entre les hommes en respectant leurs différences, tels sont les objectifs affichés par "Connaissance du Monde", en France mais également en Suisse, en Belgique, au Québec et dans l'Océan Indien.

En Basse-normandie, plusieurs conférences - projections organisées par "Connaissances du Monde" sont appelées à se dérouler au cours de la saison 2004/2005 ; mettant à l'honneur, sur grand écran, des contrées, régions ou villes diversifiées (Canada, Japon, Seychelles, Sri Lanka, Sud Maroc Sahara, Tunisie, Norvège, Corse, Istanbul...) et susceptibles de se tenir en des lieux de différentes natures<sup>127</sup>, ces rendez-vous sont programmés dans 14 villes de la région : Bayeux, Caen, Honfleur, Houlgate, Lisieux (Calvados), Avranches, Cherbourg-Octeville, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Saint-Lô (Manche) et Alençon, Argentan, Domfront, Flers, L'Aigle (Orne).

### 3.5 - Les "Colloques de Cerisy-la-Salle"

Situé dans la commune de Cerisy-la-Salle (Pays de Coutances), le Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle organise, chaque année, de juin à septembre, divers colloques internationaux réunissant des artistes, des chercheurs, des intellectuels, des enseignants, des étudiants et, d'une façon plus générale, un public intéressé par les questions culturelles et scientifiques.

Parmi les thématiques abordées dans ce cadre, le cinéma et la télévision ont fait l'objet de nombreuses approches ; certains des colloques qui leur ont été consacrés ont donné lieu par ailleurs à une publication<sup>128</sup>.

<sup>127</sup> Salles de cinéma, de théâtre, des congrès, centres culturels, salles polyvalentes municipales.

<sup>128</sup> La légende de la Révolution française au XX<sup>e</sup> siècle en 1988 (publié), Christian Metz et la théorie du cinéma en 1989 (publié), Trois "Moyen Âge": histoire, théologie, cinéma en 1991 (publié), Les Lumières et après : l'aventure documentaire en 1995, Georges Méliès et le deuxième siècle du cinéma en 1996 (publié), Cinéma/Télévision et Histoire en 1997, Penser la télévision en 1997 (publié),

L'éducation populaire à l'image, et notamment à l'image cinématographique, mobilise donc une palette importante d'acteurs dans notre région et suit des voies diversifiées.

### **III - LES FORMATIONS LIÉES À L'ART ET AUX ACTIVITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES EN BASSE-NORMANDIE**

La Basse-Normandie abrite un certain nombre de structures et d'établissements qui proposent à différents publics des formations artistiques et/ou techniques, généralistes ou professionnelles, en lien avec l'art et l'activité cinématographiques.

Lycéens, étudiants, mais également professionnels du 7<sup>e</sup> Art, enseignants, animateurs, acteurs culturels peuvent en effet accéder à une connaissance théorique et pratique soutenant tant la création, la diffusion que l'éducation artistiques en région.

#### **A - LES FORMATIONS GÉNÉRALISTES CONSACRÉES AU DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE**

Des formations généralistes axées sur le domaine cinématographique sont ouvertes à des publics scolarisés dans certains lycées de la région, de même qu'à une fraction de la population étudiante prise en charge par le département des Arts du Spectacle à l'Université de Caen.

##### **1°/ LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS ET OBLIGATOIRES CONSACRÉS AU 7<sup>E</sup> ART DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

Couvrant les champs respectifs de l'art cinématographique et de la création audiovisuelle, les enseignements dispensés à la faveur des lycéens présentent le caractère tantôt d'un chemin optionnel de découverte, tantôt d'une voie de spécialisation, selon les cursus de formation empruntés.

#### **1.1 - Les enseignements optionnels "cinéma - audiovisuel"**

À l'instar des disciplines artistiques que sont les arts plastiques, la danse, le théâtre - expression dramatique, l'histoire des arts et la musique, le cinéma associé à l'audiovisuel peut servir de fondement à un enseignement optionnel en lycée, de la classe de seconde à celle de terminale.

---

Eisenstein : l'ancien et le nouveau en 1998 (publié), Godard et le métier d'artiste en 1998 (publié), Le Je à l'écran en 1999, Cinéma et art(s) plastique(s) en 2001 (publié), Séries télévisées en 2002.

Déclinée dans ce domaine, l'option "arts" est ouverte aux séries Économique et Sociale (ES), Scientifique (S), Littéraire (L) et Technologique (T) au rythme de trois heures hebdomadaires.

Soutenant des possibilités d'accès à la pratique et à la culture cinématographiques et/ou audiovisuelles, cette voie ne prétend à aucune spécialisation des élèves.

L'enseignement est conduit par des équipes de professeurs volontaires, présentant des compétences reconnues, quelle que soit leur discipline. Il repose par ailleurs sur un partenariat liant les Rectorats et les Directions Régionales des Affaires Culturelles dans le cadre de conventions.

S'agissant de la situation bas-normande, 26 lycées publics ont offert un total de 47 enseignements optionnels, toutes disciplines confondues, profitant à 900 élèves, au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Parmi eux, 4 lycées ont proposé une approche optionnelle du cinéma et de l'audiovisuel dans les lieux et les établissements suivants : Cherbourg Octeville (Millet), Hérouville-Saint-Clair (CLE), Lisieux (Gambier) et Vire (Curie). Il convient d'ajouter à cette liste le lycée privé de Trouville-sur-Mer (Marie-Joseph) non répertorié dans les données statistiques de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DDAC)<sup>129</sup>.

Ainsi, le cinéma et l'audiovisuel n'ont constitué que 8,5 % des enseignements artistiques optionnels développés dans les établissements publics de la région.

Disciplines artistiques concernées	Arts plastiques	Théâtre Expression dramatique	Musique	Histoire de l'art	Cinéma Audiovisuel	Danse	Toutes disciplines
Nombre d'enseignements optionnels proposés	15	11	8	7	4	2	47
% par rapport au total	32	23,5	17	15	8,5	4	100

**Tableau n° 36 : Répartition des enseignements optionnels en lycées publics par discipline artistique - année scolaire 2003-2004**  
Source : Délégation Académique à l'Action Culturelle

Il convient de souligner, par ailleurs, qu'aucun enseignement optionnel orienté vers le 7<sup>e</sup> Art n'a été ouvert aux lycéens scolarisés dans un établissement de second degré du département de l'Orne.

<sup>129</sup> L'Action Académique Culturelle - mars 2004 - page 10

## 1.2 - Les enseignements de spécialité consacrés au cinéma et à l'audiovisuel

Ces formations sont proposées, dans les lycées d'enseignement général et technologique, uniquement en série Littéraire (L).

Dispensées à raison de cinq heures hebdomadaires en classes de première puis de terminale, elles sont sanctionnées par une épreuve cinéma - audiovisuel au baccalauréat affectée d'un coefficient 6.

S'inscrivant dans la voie littéraire d'enseignement général, l'approche vise à développer la personnalité de l'élève par une réflexion sur les images animées, l'acquisition et la pratique d'un langage artistique et d'une culture cinématographique.

Au total, trois œuvres cinématographiques figurent à l'examen final. Le programme conserve chaque titre pour une durée de trois ans ; il se plie néanmoins au renouvellement de l'un d'entre eux par roulement, chaque année.

Les œuvres présentées en version originale sous-titrée sont choisies selon plusieurs critères : étude de créations de cinéastes reconnus, genres et origines diversifiés, accessibilité aux droits institutionnels des films...

Les enseignements sont assurés par une équipe de professeurs de disciplines diverses, formés au cinéma et à l'audiovisuel, ainsi que par des professionnels (réalisateurs, comédiens, techniciens, exploitants de salle, organismes audiovisuels...) reconnus et aidés par les DRAC.

Dans ce cadre, les élèves sont amenés à voir les films en salle de cinéma avant de travailler en classe sur chaque œuvre, à l'aide de cassettes vidéo, de documents et supports (pédagogiques/analyse filmique, livret d'accompagnement, outils audiovisuels sur les techniques et les métiers du cinéma).

Au terme des deux années de formation, les élèves sont appelés à s'exprimer à travers une réalisation individuelle ou collective pour satisfaire à l'évaluation du baccalauréat.

En Basse-Normandie, au cours de l'année scolaire 2003-2004, 19 lycées publics ont décliné 27 enseignements de spécialité, toutes disciplines artistiques confondues (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre et expression dramatique) qui ont concerné 1 144 élèves.

Parmi ces établissements, 4 ont offert une spécialisation en cinéma et audiovisuel aux lycéens inscrits dans une classe de première ou de terminale en série Littéraire : Alençon (Navarre), Cherbourg-Octeville (Millet), Hérouville-Saint-Clair (CLE), Vire (Curie).

À cette liste, il convient d'ajouter le lycée privé Marie-Joseph de Trouville-sur-Mer.

Cet enseignement s'est donc révélé accessible dans chacun des trois départements bas-normands.

Par ailleurs, le cinéma et l'audiovisuel ont constitué, derrière les arts plastiques, une discipline autant développée que le théâtre - expression dramatique et l'histoire des arts, dans la région.

Disciplines artistiques concernées	Arts plastiques	Cinéma Audiovisuel	Théâtre expression dramatique	Histoire des Arts	Musique	Danse	Toutes disciplines
Nbre d'enseignements de spécialisation proposés	11	4	4	4	3	1	27
% par rapport au total	40,5	15	15	15	11	3,5	100

**Tableau n° 37 : Répartition des enseignements de spécialité par discipline artistique en lycée public - année scolaire 2003-2004**

Les enseignements de spécialité associés à ceux de l'option "arts" se sont inscrits, toutes expressions artistiques confondues, dans le parcours scolaire de 2 044 lycéens de la région (soit 7,67 % des lycéens<sup>130</sup> de l'Académie) en 2003-2004.

Au sein de cet effectif, 251 élèves ont été concernés par une formation consacrée au 7<sup>e</sup> Art et à l'audiovisuel.

Le suivi et l'évaluation de ces enseignements incombent chaque année à la Commission d'Orientation Régionale de Suivi des Enseignements et Activités du Cinéma (CORSEAC), exerçant parallèlement ses compétences en direction des dispositifs d'éducation à l'image<sup>131</sup> déclinés sur le temps scolaire.

Il convient de souligner pour finir que les enseignements développés autour de l'activité cinématographique dans les lycées de la région ont conduit le Conseil Régional de Basse-Normandie à procéder à un certain nombre d'investissements depuis 1986 : création d'amphithéâtre, de salle polyvalente ou d'espace de lieu de vie scolaire, acquisition de matériels pédagogiques, d'équipements techniques (caméras, caméscopes, bancs de montage...), etc.

## 2°/ LES ENSEIGNEMENTS SOCIOCULTURELS EN LYCÉES AGRICOLES

Quatre lycées agricoles bas-normands dispensent un enseignement socioculturel permettant l'approche et l'étude de l'image.

Dans le Calvados, le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) du Robillard, situé dans la commune de Lieury, conduit une réflexion et des animations autour de l'image : participation au dispositif "Lycéens au Cinéma",

<sup>130</sup> Scolarisés en établissements du secteur public.

<sup>131</sup> "École et Cinéma", "Collège au Cinéma", "Lycéens au Cinéma", ateliers artistiques et classes à PAC consacrés au 7<sup>e</sup> Art.

réalisation d'un projet avec le cinéma Le Café des Images autour du "court métrage" et d'un film sur l'établissement scolaire dans le cadre d'un jumelage avec la Pologne.

Dans la Manche, le LEGTA de Saint-Lô et le Lycée Agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët s'inscrivent dans une démarche similaire.

Le premier dispense en effet un enseignement socioculturel à chaque niveau de formation (du BEPA au BTS), participe à l'opération "Lycéens au Cinéma" et met en œuvre différents ateliers (Média, images de presse, artistique, réalisation).

Le second amène quant à lui certains élèves inscrits en classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle à prendre part à l'opération "Lycéens au Cinéma".

Enfin dans l'Orne, le Lycée Agricole de Sées organise le festival cinématographique dédié à la problématique de l'environnement, faisant intervenir dans ce cadre certains étudiants inscrits en BTS Animation Nature ; il favorise par cette démarche l'accès à la culture cinématographique d'un large public (scolaire, personnes âgées, handicapées) et participe à l'animation culturelle du département.

### 3°/ LES ENSEIGNEMENTS DÉDIÉS AUX ARTS DU SPECTACLE À L'UNIVERSITÉ DE CAEN

Créé au début des années 80 au sein de l'UFR des Sciences de l'Homme de l'Université de Caen, un département consacré aux Arts du spectacle propose un parcours de formations associant jusqu'au DEUG puis dissociant, au-delà, les deux disciplines artistiques que sont le théâtre et le cinéma.

Figurant parmi la dizaine d'universités habilitée en France à délivrer des diplômes en Arts du spectacle, l'établissement bas-normand s'impose comme le pôle quasi exclusif du grand Ouest susceptible d'accueillir chaque année quelque 500 étudiants dans ces matières.

Plus d'une trentaine d'étudiants, parmi les 250 inscrits en première année de DEUG mention Arts du spectacle, provient d'académies extérieures à la Basse-Normandie.

Par ailleurs, de la première année de DEUG à l'achèvement d'études doctorales, ces enseignements se particularisent à travers une variété des champs de connaissance explorés dans le domaine théâtral et/ou cinématographique (théorie, esthétique, histoire) et à travers un recours important à la pratique.

En outre, les études théâtrales et/ou cinématographiques proposées à Caen intègrent une ouverture vers d'autres pratiques artistiques confiées à des professionnels : ateliers de photographie, musicologie, initiation à la création électroacoustique, danse contemporaine...

De ce fait, de nombreux liens existent entre l'université et certaines institutions culturelles impliquées en région dans le secteur cinématographique : cinémas Lux, Le Café des Images, Atelier de Cinéma de Normandie (ACCAAN)...

### 3.1 - Le DEUG<sup>132</sup> mention Arts du spectacle

Sanctionnant deux années d'études universitaires après l'obtention du baccalauréat, le DEUG mention Arts du spectacle sous-tend une approche théorique et pratique, conjointement menée, du théâtre et du cinéma.

Comptant en moyenne 250 étudiants la première année, ce cycle de formation accueille un effectif de 120 étudiants dans le cadre de la seconde année.

Les enseignements dispensés au cours de la première année dans le champ cinématographique s'attachent à apporter une connaissance de l'Histoire culturelle du cinéma ainsi qu'une méthodologie de l'analyse critique portant sur le spectacle, la dramaturgie et la mise en scène cinématographiques. Ils initient par ailleurs les étudiants à l'écriture scénaristique. La seconde année de formation conduit à aborder différentes approches critiques et théoriques du cinéma, incite à porter intérêt à la création documentaire et aux théories de la communication, et supporte l'animation d'un atelier de pratique cinématographique.

Parallèlement à ces cours théoriques et pratiques spécifiquement orientés vers le 7<sup>e</sup> Art, les étudiants peuvent prétendre à un développement de connaissances dans les domaines du théâtre, des lettres, des langues vivantes étrangères.

Les diplômés du DEUG Arts du spectacle ont la possibilité de poursuivre leur parcours de formation à l'université de Caen en s'inscrivant en cycle de niveau II.

### 3.2 - La Licence et la Maîtrise Arts du spectacle, mention études cinématographiques et audiovisuelles

#### a) La Licence

La préparation de la Licence puis de la Maîtrise en Arts du spectacle amène les étudiants à opérer un choix entre la mention "études cinématographiques et audiovisuelles" et la mention "études théâtrales".

Sont admis de plein droit à s'inscrire en Licence, les titulaires d'un DEUG mention "Arts du spectacle" ou mention "Arts section Médiation culturelle et communication" ou encore mention "Lettres et arts section Arts plastiques, Histoire des arts ou Musique".

Une cinquantaine d'étudiants en moyenne s'inscrit en Licence d'études cinématographiques et une vingtaine s'oriente vers la Licence d'études théâtrales.

L'enseignement en Licence comprend 400 heures annuelles réparties en 8 modules traitant des thèmes et domaines suivants : esthétiques, genres et courants cinématographiques, aspect du cinéma français, politique des auteurs, économie du cinéma et de l'audiovisuel, sociologie de l'audiovisuel, le son au cinéma, "écrire, filmer". Il met en œuvre par ailleurs un atelier d'écriture et de mise en scène.

---

<sup>132</sup> Diplôme d'études universitaires générales.

### ***b) La Maîtrise***

La Maîtrise d'études cinématographiques et audiovisuelles, accessible à la suite de la Licence, place chaque étudiant en situation d'élaborer un mémoire de recherches personnelles et comporte, dans ce but, des enseignements visant à un perfectionnement de la recherche et de l'écriture.

Elle accueille une trentaine d'étudiants dans le domaine cinématographique et une dizaine dans le champ théâtral.

### **3.3 - Le DEA et la formation doctorale en Études Cinématographiques et Théâtrales**

Ces formations de niveau I sont rattachées toutes deux à l'École Doctorale "Littératures, cultures et sciences sociales" de l'université de Caen.

En outre, les étudiants inscrits en DEA ou en Doctorat sont respectivement associés ou intégrés comme chercheurs au Centre de Recherches et de Documentation des Arts du Spectacle (CReDAS).

#### ***a) Le Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en Études Cinématographiques et Théâtrales***

Cette voie de formation est accessible aux étudiants titulaires de la Maîtrise en Arts du spectacle, option "Études Cinématographiques" ou "Études Théâtrales", obtenue avec la mention Bien au minimum.

Une vingtaine d'étudiants s'implique chaque année dans cette formation diplômante.

Représentant un volume horaire annuel de 125 heures, ce cursus offre un enseignement de tronc commun relatif à la "problématique du comédien", visant indifféremment les étudiants impliqués dans la discipline cinématographique ou théâtrale.

Parallèlement à cela, des modules de formation exclusivement consacrés au 7<sup>e</sup> Art encadrent une approche esthétique des questions d'écriture et de montage filmiques d'une part, interrogent les relations associant le Cinéma et l'Histoire d'autre part.

#### ***b) Les études doctorales***

Elles s'adressent aux étudiants titulaires d'un DEA en Études Cinématographiques, en Arts et Sciences de l'art (spécialisation cinéma, télévision et audiovisuel) ou en Études Théâtrales, sanctionné de la mention Bien ou Très Bien.

Les thèses menées dans le domaine cinématographique, audiovisuel ou théâtral sont encadrées par un professeur enseignant - chercheur ou "habilité".



**c) Le Centre de Recherches et de Documentation des Arts du Spectacle (CRÉDAS)**

Le CRÉDAS est une structure pilotée par le département des Arts du Spectacle, dotée d'une habilitation ministérielle.

Le Centre est animé par les enseignants chercheurs du département universitaire caennais mais accueille également des chercheurs provenant d'autres sites géographiques.

Il constitue pour les étudiants en Arts du spectacle un lieu ressource mettant à disposition une assistance scientifique et offrant l'opportunité de participer à divers programmes de recherche.

Les travaux et investigations menés en son sein donnent lieu régulièrement à des publications, des journées d'étude, des colloques, etc.

La Basse-Normandie présente une offre de formations généralistes en matière cinématographique qui se décline de façon relativement homogène depuis les cours en classe de seconde aux recherches doctorales au sein de l'Université de Caen.

Dénués de vocation professionnalisante, ces seuls enseignements parviennent assez peu souvent à procurer une employabilité à leurs publics dans un secteur artistique et économique enclin à mobiliser ses propres réseaux professionnels et/ou de connaissances.

**B - LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ORIENTÉES VERS LES MÉTIERS DU SECTEUR CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL**

Différents cursus et actions de formations tendant à une professionnalisation des publics dans le champ des activités cinématographiques et audiovisuelles peuvent être recensés dans la région.

Ces formations initiales ou continues s'adressent aux artistes, techniciens, exploitants de salle, etc., accomplis ou sur le point de s'engager dans les activités constitutives de la chaîne cinématographique (écriture - réalisation, production, prestation technique, exploitation - diffusion).

**1°/ LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DIRIGÉES VERS LES MÉTIERS ARTISTIQUES DE LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE**

Différentes formations initiales orientées vers la création et la production cinématographiques sont dispensées depuis peu sur le territoire bas-normand, par l'École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR) localisée à Cherbourg-Octeville.

Des formations visant un public d'artistes - créateurs (scénaristes, dialoguistes, adaptateurs, réalisateurs, scriptes, etc.) sont impulsées et conduites, par ailleurs

dans la région, à l'initiative d'acteurs culturels localement identifiés : ACCAAN, Pôle d'Éducation à l'image, cinéma Le Café des Images...

Quantitativement peu déclinées en Basse-Normandie où les porteurs de projet de créations cinématographiques demeurent moins nombreux qu'au sein d'autres régions, elles tendent, après avoir été portées majoritairement par l'ACCAAN, à se développer sous l'impulsion notable du Pôle d'Éducation à l'image.

Ces actions de formation continue destinées aux artistes du 7<sup>e</sup> Art de la Région apparaissent néanmoins peu structurées, peu coordonnées au sein d'un lieu ou cadre comparable au Centre des Écritures Cinématographiques (CECI) en Haute-Normandie.

### **1.1 - Les formations à la création cinématographique et audiovisuelle dispensées par l'EICAR**

L'École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation dont les portes se sont ouvertes aux premiers étudiants en novembre 2003 constitue un établissement supérieur technique privé.

Implantée à Cherbourg-Octeville, dans les locaux de l'ancien hôpital des Armées, elle doit devenir l'une des composantes du nouveau Centre International des Métiers Artistiques et Techniques de l'Image et du Son (CIMATIS).

Outre les formations de techniciens supérieurs sanctionnées par un diplôme d'État de niveau III (BTS Audiovisuel), l'EICAR propose des parcours de formations artistiques dans les domaines suivants : réalisation audiovisuelle et cinématographique, réalisation en techniques sonores, numériques et création musicale, réalisation en technique d'animation, actorat.

#### **a) Le Bachelor et les Masters of Fine Arts**

L'EICAR vise à préparer en trois ou cinq années de formation les diplômes européens que constituent le Bachelor (bac + 3) et le Master of Fine Arts (bac + 5).

Ces titres ne sont pas reconnus en France par le Ministère de l'Éducation nationale ; accrédités par un organisme privé, l'European Accreditation Board of Higher Schools (EABHES)<sup>133</sup>, ils donnent accès à un certain nombre d'écoles membres du réseau EABHES, réparties dans différents pays.

Après avoir réussi un test de langue anglaise (TOEIC)<sup>134</sup> délivré par The Chauncey Group International Ltd (USA), les étudiants de l'EICAR doivent obtenir un total minimal de 120 crédits pour devenir titulaires du Bachelor dans la filière réalisation. Les approches du scénario, du découpage technique, du casting et de la direction d'acteurs les conduisent pour cela à capitaliser le nombre de crédits nécessaires en prenant part à des cours théoriques, des stages pratiques et des exercices de réalisation.

---

<sup>133</sup> Collège Européen d'Accréditation des Universités et des Grandes Écoles.

<sup>134</sup> Test Of English for International Communication.

Deux Masters peuvent ensuite être préparés en deux années de formation dans le domaine de la réalisation ou de la production. Ils s'adressent à un public détenteur d'un Bachelor of Fine Arts "option audiovisuel" ou bien d'une Licence en Arts du spectacle, Arts plastiques ou Communication délivrée par une école, une université ou un organisme agréés par l'État.

***b) Les autres formations proposées dans le champ de la création audiovisuelle ou cinématographique***

Elles recouvrent les domaines de la réalisation en techniques sonores et numériques et de la création musicale, le champ de la réalisation en technique d'animation, et les activités ayant trait au jeu d'acteur.

- L'approche de la Réalisation en Techniques Sonores et Numériques et de la Création Musicale

Elle vise à former en deux années tout bachelier ayant pour ambition de devenir créateur, arrangeur, mixeur de musique, illustrateur sonore, régisseur ou ingénieur du son, sonorisateur de spectacle, spécialiste en multimédia, développeur en informatique...

Alliant cours théoriques, exercices pratiques et réalisation d'une production sonore, la formation conduit à l'obtention du diplôme de l'EICAR au terme des deux années.

- L'approche de la réalisation en technique d'animation et effets spéciaux

D'une durée de trois années (au lieu de deux) à compter de la rentrée scolaire 2004, cette formation a pour objectif de faire émerger de nouveaux réalisateurs, techniciens polyvalents en techniques de cinéma d'animation et de trucages.

Les deux premières années du cursus permettent d'aborder les techniques du dessin animé traditionnel (2D), le papier découpé, le volume, l'image de synthèse (3D).

La troisième année autorise quant à elle un perfectionnement ou une spécialisation dans l'une ou l'autre des techniques développées.

L'obtention du diplôme de l'EICAR (bac + 3) sanctionne l'issue du parcours ; chaque étudiant se retrouve sur le marché du travail, muni d'une cassette vidéo et d'un CD reflétant ses capacités au travers des réalisations qu'il a menées durant ses études.

- Découverte, approfondissement et professionnalisation aux techniques de l'actorat

Trois années de formation visent à permettre à tout bachelier d'acquérir, approfondir les bases et techniques du jeu d'acteur pour se professionnaliser à partir de la troisième année d'études.

Mis en scène dans plusieurs réalisations (films vidéo, 16 et 35 mm), les jeunes acteurs peuvent passer l'audition d'entrée de la Master Class de l'Actorat au terme de leur formation.

Contrairement aux voies d'apprentissage évoquées précédemment, cette formation ne donne pas lieu à délivrance du diplôme de l'EICAR.

Outre ces différentes formations orientées vers la création audiovisuelle et cinématographique, une approche des techniques du journalisme audiovisuel a vocation à être développée et proposée, à terme, au sein de l'établissement, à l'instar de ce qui se pratique à l'EICAR de Paris.

L'EICAR de Cherbourg dont la première année de fonctionnement a permis l'accueil de 125 étudiants issus de 12 nationalités dispense des formations supérieures dont l'aptitude à insérer les jeunes diplômés dans la vie professionnelle demeure, pour le moment, difficile à évaluer.

Faisant appel dans la conduite des enseignements tant à des enseignants spécialisés qu'à des professionnels de terrain, l'établissement n'a pas reçu pour l'heure la certification délivrée à certaines écoles de statut privé par la Commission nationale de la certification professionnelle<sup>135</sup> dépendant du Ministère de l'Emploi.

### **1.2 - Les formations professionnelles proposées par l'ACCAAN**

Acteur historique de création cinématographique et audiovisuelle dans la région, l'ACCAAN favorise chaque année l'émergence d'une dizaine de films d'essai d'auteurs débutants. Son soutien consiste en d'éventuels conseils en amont (sur la préparation et la production) et plus particulièrement en la mise à disposition de matériels de tournage et de montage accompagnés d'un à trois techniciens.

Cet appui pédagogique s'adresse à de jeunes réalisateurs installés en Basse-Normandie amenés à investir des lieux de tournage situés tant dans la région qu'à l'extérieur, voire à l'étranger.

### **1.3 - Les formations impulsées par le Pôle d'Éducation à l'image**

Depuis sa création et son intégration au sein de l'ACCAAN en septembre 2001, le Pôle d'Éducation à l'image de Basse-Normandie œuvre au développement de formations à destination des créateurs cinématographiques et audiovisuels.

En partenariat avec le cinéma Le Café des Images à Hérouville-Saint-Clair, les ressources professionnelles et techniques de l'ACCAAN et l'Université de Caen, plusieurs stages de formation se sont tenus et sont appelés à voir le jour.

Ainsi une action de 5 journées de formation relative au "*cinéma d'animation*" s'est déroulée au cours de l'année 2003 dans le cadre des "Rencontres Animavore" organisées par le cinéma Le Café des Images.

L'initiative, ayant permis à 17 stagiaires de découvrir ce genre cinématographique ou de perfectionner leurs connaissances, notamment en

---

<sup>135</sup> Cette certification a pour finalité de valider la capacité d'un organisme à proposer une formation professionnelle selon des critères de contenu, de structure, et tient compte des conditions d'insertion des jeunes diplômés dans le milieu professionnel.

rencontrant des professionnels reconnus à l'échelle nationale, a été reconduite en 2004.

Par ailleurs la mise en place d'une session de formation consacrée à "*l'écriture documentaire*" a été projetée pour l'année 2004 en partenariat avec l'ACCAAN et la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de l'Université de Caen.

Le but de la démarche consiste à réunir des stagiaires présentant un potentiel créatif en matière de cinéma documentaire et de les accompagner dans l'écriture de leur projet grâce à la mise en relation avec des professionnels reconnus du cinéma documentaire : réalisateurs, producteurs, délégués de festival...

Enfin, selon une déclinaison comparable, un stage de formation autour du "*Scénario de fiction*" (essentiellement en court métrage) est appelé à voir le jour si le dispositif précédent satisfait aux exigences posées.

#### 1.4 - Rationalisation et structuration de l'offre de formation

L'offre de formation destinée aux artistes et créateurs cinématographiques présents dans la région est appelée à se développer dans les prochaines années.

Son déploiement et sa diversification ne sauraient toutefois raisonnablement s'opérer sans que la nature et l'étendue effectives de la demande ne soient au plus près mesurées sur l'ensemble du territoire bas-normand.

Au regard de cette base des besoins de formation, l'offre nécessitera d'être progressivement structurée afin de présenter une rationalité et une lisibilité.

Les efforts menés en ce sens par le Centre des Écritures Cinématographiques (CECI) en Haute-Normandie méritent d'être ici évoqués en exemple d'expérience riche d'enseignements.

Implanté sur le site de la résidence d'artistes<sup>136</sup> Le Moulin d'Andé, le CECI constitue un lieu permanent de réflexion, de ressources, d'informations et de formations (aide à l'écriture, à la création musicale, formations court-métrage, concours, rencontres de professionnels, etc.) pour de nombreux scénaristes, réalisateurs...

#### 2°/ LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DIRIGÉES VERS LES MÉTIERS TECHNIQUES DU SECTEUR CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

Ces formations spécifiques ont fait l'objet d'une étude approfondie menée par l'Observatoire Régional des Formations et des Métiers (O.RE.FO.M) au cours de l'année 2002, intitulée *Emploi et formation à l'audiovisuel en Basse-Normandie*.

---

<sup>136</sup> Musiciens, écrivains, cinéastes, plasticiens, comédiens...

Répondant à une demande formulée par le Rectorat de l'Académie de Caen, l'étude a dressé un état des lieux des formations axées, en France et en région, sur les métiers de techniciens de l'audiovisuel et du cinéma.

Les recherches réalisées avaient principalement vocation à guider le Rectorat dans le choix de créer ou non une formation de niveau bac + 1 ou + 2 destinée à s'intégrer dans une "filière audiovisuelle" déclinée du "CAP opérateur projectionniste de l'audiovisuel" au "BTS Audiovisuel".

Mentionnant l'existence d'une réponse de formation suffisamment développée sur l'ensemble du territoire national, l'étude a mis en lumière le caractère inopportun du projet.

Elle a par ailleurs souligné la carence de débouchés professionnels en sortie de formation de ce niveau, relatant la tendance du secteur cinématographique et audiovisuel à rechercher des professionnels techniquement polyvalents, et intégrés indépendamment de leur niveau de formation dans un réseau interne de relations.

Les enseignements tirés des travaux de l'O.RE.FO.M ont incité le Rectorat de l'Académie de Caen à ne pas instituer de formation diplômante menant à l'obtention du "BTS Audiovisuel".

Différentes formations professionnelles encadrées par l'Éducation Nationale, développées du niveau V (CAP) au niveau III (Baccalauréat professionnel), sont donc proposées aux jeunes bas-normands.

Toutefois, et indépendamment de la réflexion menée par l'O.RE.FO.M, des formations de techniciens supérieurs orientées vers le secteur audiovisuel et cinématographique sont dispensées depuis peu de temps sur le territoire régional.

Elles sont l'œuvre en effet de l'EICAR, établissement supérieur technique privé implanté à Cherbourg-Octeville, dont il a été question plus haut.

## **2.1 - Les formations techniques mises en œuvre dans les établissements d'enseignement de l'Académie de Caen**

### **a) Le CAP Opérateur Projectionniste de l'Audiovisuel**

Tel que l'étude élaborée par l'O.RE.FO.M le précise, *"l'Opérateur projectionniste exerce ses activités dans toute entreprise ou organisme ayant à présenter au public des images animées quel que soit le système d'enregistrement ou de transmission (cinéma, vidéo, réception hertzienne). Il est capable de vérifier les équipements et leur installation, de monter le programme à diffuser, de réaliser la séance de projection, puis de mettre en repos l'installation, et enfin d'assurer l'entretien courant des équipements et appareillages".*<sup>137</sup>

Au moment de la conduite de l'étude, seules les Académies de Paris, Poitiers, Bordeaux et Aix - Marseille accueillait une formation menant au CAP Opérateur projectionniste.

---

<sup>137</sup> Emploi et formation à l'audiovisuel en Basse-Normandie - OREFOM- Juin 2002 page 74.

La mise en œuvre de cette action au sein de l'Académie de Caen à partir de la rentrée scolaire 2002 est venue ouvrir une voie nouvelle de formation en Basse-Normandie, profitant au quart Nord-Ouest de l'Hexagone.

Destinée à un public demandeur d'emploi de moins de 26 ans ou bénéficiaire de l'AREF (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi - Formation), titulaire a minima d'un diplôme de niveau V (CAP), cette formation a été dispensée, durant deux années scolaires consécutives, par le GRETA de Caen-Bayeux, au lycée Jules Verne à Mondeville.

S'inscrivant dans le cadre des actions de formation professionnelle continue du Conseil Régional de Basse-Normandie, et réclamé notamment par les professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique, cet enseignement a préparé annuellement une douzaine de stagiaires à l'obtention du CAP Opérateur Projectionniste complété d'une habilitation électrique BO<sup>138</sup> ouvrant une voie de polyvalence supplémentaire.

Toutefois, en dépit d'un partenariat noué avec les professionnels de l'exploitation cinématographique et/ou audiovisuelle, les résultats d'insertion professionnelle des jeunes diplômés n'ont pas légitimé la reconduction de cette formation en l'état à la rentrée scolaire 2004.

Dans l'attente d'une refonte du référentiel de la formation en question et de sa validation, le Conseil Régional de Basse-Normandie a fait le choix en effet de stopper le financement de cette formation qu'il assurait de façon majoritaire (10 places sur 12).

Il reste à préciser néanmoins que le secteur de l'exploitation cinématographique se trouve aujourd'hui contraint par la réglementation à employer des projectionnistes qualifiés.

Les perspectives d'activité professionnelle en cabine de projection d'établissement cinématographique demeurent toutefois peu nombreuses en Basse-Normandie comme dans le quart Nord-Ouest du pays.

De ce fait, l'opportunité d'une diversification de l'activité professionnelle et l'aptitude à la polyvalence autour du métier d'opérateur - projectionniste méritent d'être intégrées dans le cadre de la réactualisation de cette formation.

### **b) Le BEP Métiers de l'électronique**

*"La formation donne une connaissance de base des systèmes électroniques (fonctions, structures...). En entreprise, le titulaire de ce diplôme peut réaliser et préparer des cartes de circuits imprimés et effectuer des contrôles simples de fabrication".*

Il peut être chargé par ailleurs *"d'activités de réalisation (métiers d'agent de production ou de contrôle)"* et exercer, après une formation supplémentaire, *"des fonctions de réalisation, d'installation, d'intervention et de recyclage".*<sup>139</sup>

---

<sup>138</sup> Habilitation destinée au personnel non électricien.

<sup>139</sup> Ibid. page 75.

Cette formation diplômante est dispensée dans huit sections d'enseignement réparties entre les trois départements bas-normands au sein des établissements scolaires suivants :

- Calvados	- Condé-sur-Noireau (lycée Charles Tellier) - Dives-sur-Mer (lycée Jean Jooris)
- Manche	- Cherbourg-Octeville (lycée de Tocqueville) - Équeurdreville-Hainneville (lycée Edmond Doucet) - Granville (lycée Julliot de la Morandière) - Saint-Lô (lycée Pierre et Marie Curie)
- Orne	- La Ferté-Macé (lycée Flora Tristan) - Tinchebray (lycée L'espérance)

**c) - Le BAC professionnel Maintenance de l'Audiovisuel Électronique (MAVELEC)**

Seul le lycée Charles Tellier situé à Condé-sur-Noireau dans le Calvados offre cette formation au sein de l'Académie de Caen.

Comme le précise l'étude de l'O.RE.FO.M précédemment évoquée, le technicien MAVELEC intervient sur un large panel de matériels audio, vidéo et informatique afin d'en assurer tantôt l'installation et/ou l'entretien préventif, tantôt la réparation.

Apportant une assistance technique et un conseil à la clientèle, ce professionnel peut exercer son activité dans des lieux divers : service après-vente d'une grande surface commerciale, entreprise de maintenance spécialisée, commerce d'installation d'équipements audiovisuels professionnels.

**d) La mention complémentaire Technicien des équipements audiovisuels professionnels**

Le titulaire du baccalauréat professionnel MAVELEC a la possibilité de préparer la mention complémentaire Technicien des équipements audiovisuels professionnels (Bac +1) permettant de suivre au plus près les évolutions technologiques du secteur audiovisuel.

Cette spécialisation, proposée dans les Académies de Rennes, Nantes, Bordeaux et Lyon, n'est mise en œuvre dans aucun établissement scolaire de l'Académie de Caen.

Néanmoins l'opportunité de créer une formation de niveau bac +1 ou +2 s'intégrant dans une "filière audiovisuelle" a été sérieusement considérée par le Rectorat, comme en témoigne l'étude réalisée sur la question par l'O.RE.FOM.

Indépendamment de la problématique posée récemment aux services déconcentrés du ministère de l'Éducation Nationale, il importe de préciser que la



Basse-Normandie abrite, depuis quelques mois, différentes formations professionnelles supérieures au niveau IV (baccalauréat) dispensées par l'organisme privé cherbourgeois : l'École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation.

## **2.2 - Les formations techniques supérieures dispensées par l'École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR)**

Parallèlement aux formations développées dans les champs de la création artistique précédemment évoquées, l'EICAR propose une préparation au Brevet de Technicien Supérieur en Audiovisuel.

Sanctionnée par l'examen d'État, la formation s'étale sur une durée de deux années (Bac +2) et peut s'effectuer dans le cadre de quatre options spécifiques : Image, Montage, Son, Administration de la Production Audiovisuelle et des Spectacles.

Le programme des enseignements dispensés est établi par le Ministère de l'Éducation Nationale sur la base d'un référentiel.

L'obtention du BTS audiovisuel permet aux étudiants d'intégrer par la suite un Institut Universitaire de Technologie en année spéciale ou une Université au niveau de la Licence.

Les étudiants inscrits en BTS à l'EICAR peuvent également faire créditer, chaque année, les matières qu'ils ont réussies sur un livret européen ; les crédits cumulés leur permettent alors d'accéder à un "European Bachelor"(précédemment évoqué) via un système d'équivalences.

### **3°/ LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ORIENTÉES VERS LES MÉTIERS DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE**

À côté des techniciens, opérateurs projectionnistes, dont le cadre de formation a été précédemment évoqué, les professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique connaissent peu d'opportunités de formation.

Impliqués dans l'activité commerciale que représente la tenue d'un établissement de spectacle cinématographique, les exploitants de salles de cinéma sont nombreux à mener en parallèle une action d'animation artistique et/ou culturelle en direction du public.

Certaines actions de formation ou de sensibilisation à cette démarche d'animation sont mises en place dans la région à l'initiative de la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie, laquelle fédère la quasi-totalité des établissements cinématographiques de Basse-Normandie.

L'association bas-normande, MaCaO 7<sup>e</sup> Art, impliquée dans la présentation et la distribution d'œuvres classées art et essai conçoit par ailleurs des projets d'animations ponctuelles, des rencontres avec les professionnels du Cinéma et

apporte son soutien logistique et financier aux exploitants engagés dans de telles dynamiques.

L'action du Pôle d'Éducation à l'image mérite enfin d'être soulignée. La structure a souhaité organiser en 2004 une rencontre autour de la thématique "Intervenir sur le cinéma en milieu scolaire" dans le cadre des dispositifs créés ("École, Collège et Lycéens au cinéma"), associant pour l'occasion les coordonnateurs des opérations, divers intervenants du secteur dans la région et les exploitants de salles de cinéma concernés.

### **C - LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DESTINÉES AUX ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION À L'IMAGE ET DE L'ANIMATION CULTURELLE**

À côté des créateurs et meneurs de l'activité cinématographique, d'autres catégories de professionnels conduisent une action d'enseignement, d'éducation à l'image ou d'animation culturelle en lien avec le 7<sup>e</sup> Art auprès de différents publics.

Pour parfaire la qualité et l'actualité de leur intervention, ces acteurs doivent bénéficier de formations professionnelles adaptées à leurs besoins.

De ce fait, un certain nombre d'institutions, d'associations s'appliquent à cibler et développer une offre de formations en adéquation avec la demande.

#### **1°/ LES FORMATIONS EN APPUI DES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION À L'IMAGE**

Elles s'adressent aux enseignants qui s'attachent à transmettre à une partie des écoliers, collégiens et lycéens bas-normands des éléments de connaissance théorique et pratique en relation avec le domaine cinématographique.

Sont ainsi concernés tant les professeurs responsables des enseignements optionnels ou de spécialité portant sur la discipline cinématographique en lycée que ceux impliqués dans une démarche d'éducation à l'image à travers les dispositifs existants : ateliers artistiques et classes à projet artistique et culturel dédiés au 7<sup>e</sup> Art, opérations "École, Collège et Lycéens au Cinéma".

Aucune spécialisation visant l'enseignement de la matière cinématographique n'existe pour l'heure dans le cursus de formation initiale emprunté par les professeurs nouvellement recrutés.

Des approches de l'art et de l'activité cinématographiques s'inscrivent néanmoins dans le cadre de formations professionnelles continues mises en œuvre à l'initiative d'instances diverses, sur la base de relations partenariales : Ministère de l'Éducation Nationale, Atelier Cinéma de Normandie (ACCAAN), Pôle d'Éducation à l'image, associations, établissements de spectacle cinématographique...

## 1.1 - Les formations organisées par les services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale

### a) Les formations figurant au Plan Académique de Formation (PAF)

Des actions de formation continue relative à la discipline cinématographique sont inscrites au Plan Académique de Formation.

Défini annuellement par le Rectorat à l'attention des professeurs enseignant dans les collèges et lycées des trois départements de l'Académie de Caen, ce plan a proposé au titre de l'année scolaire 2003-2004 différentes approches de la matière cinématographique.

Conçue pour se dérouler en quatre modules, une formation dédiée à la technique et au langage cinématographiques, animée notamment par des professeurs de l'Université de Caen<sup>140</sup>, a ainsi été programmée.

Se déclinant en une trentaine d'heures de cours théoriques et pratiques et totalisant 70 places, cette formation a conduit à aborder des problématiques variées liées à la création cinématographique.

- *De l'écrit au filmique* : mise en comparaison d'œuvres littéraires et d'œuvres filmiques adaptées.
- *Dramaturgie et mise en scène* : acquisition des techniques cinématographiques contribuant à la mise en scène filmique (scénographie, tournage, montage).
- *Langage cinématographique et analyse filmique* : approche du fonctionnement du langage spécifique du 7<sup>e</sup> Art.
- *Découvrir le cinéma par le montage numérique* : atelier de pratique dans un environnement vidéo/informatique afin de maîtriser les bases du vocabulaire cinématographique et de réaliser le montage de prises de vue déjà effectuées.

D'autres stages académiques ont été mis en place autour des thèmes que constituent *Le son et l'enseignement du cinéma*, *l'Atelier artistique cinéma "mode d'emploi"*, *Lycéens au cinéma et pluridisciplinarité*.

Se déroulant sur une journée, ils ont été animés par le Professeur relais spécialisé dans le champ audiovisuel et cinématographique.

Parallèlement à cette programmation, le 7<sup>e</sup> Art a servi de fondement à des formations en lien avec l'enseignement des langues vivantes étrangères que sont l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Un stage intitulé *Le cinéma en classe d'anglais* a eu pour but d'aider durant une douzaine d'heures des professeurs d'anglais à utiliser au mieux le cinéma anglo-américain comme support en classe.

De la même manière, des professeurs d'italien ont pu prendre part au module intitulé *Le cinéma en cours d'italien* et s'attacher, durant six heures, à l'analyse filmique en vue d'une conduite ultérieure de travaux en classe.

---

<sup>140</sup> Département des Arts du Spectacle.

Enfin, une *Analyse de séquences filmiques* a été proposée à des professeurs d'espagnol appelés, au terme d'un module de douze heures, à savoir mener une exploitation didactique d'une œuvre cinématographique.

Les sessions relatives à l'anglais et à l'italien se sont déroulées à l'IUFM de Basse-Normandie tandis que le module concernant l'espagnol s'est tenu au Collège et Lycée Expérimental d'Hérouville-Saint-Clair.

### ***b) Les formations intégrées dans les Plans Départementaux de Formation (PDF)***

Au sein de chaque Inspection Académique, un Plan Départemental de Formation (PDF) décline annuellement une programmation de formations continues à l'attention des enseignants affectés dans les écoles pré - élémentaires et primaires du département.

Durant l'année scolaire 2003-2004, un stage ayant pour thème *L'école au cinéma, le Cinéma à l'école*, destiné aux enseignants impliqués dans le dispositif "École au cinéma" ou dans une classe à projet artistique et culturel dédiée au 7<sup>è</sup> Art, a été mis en œuvre par l'Inspection Académique de l'Orne via le PDF.

De façon comparable, deux actions de formation départementales relatives aux *Images fixes et animées* et au *dispositif "École et cinéma"* ont été animées dans le département du Calvados par le professeur relais affecté au domaine cinématographique et audiovisuel dans l'Académie de Caen.

Ces différentes formations de rayonnement régional ou départemental seront peut-être amenées à évoluer au sein de l'Académie de Caen au regard des réflexions et expériences menées dans le cadre du Groupe Formation Action (GFA) constitué pour une durée de 3 ans (2002-2005) à l'IUFM de Caen autour de la problématique "Enseigner avec le Cinéma".

## **1.2 - Les formations proposées par des acteurs culturels de la région**

Outre les services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale, des acteurs culturels impliqués dans le domaine cinématographique associent à certaines occasions, dans le cadre de leurs activités, des membres du corps enseignant.

### ***a) Le soutien apporté par l'Atelier Cinéma de Normandie (ACCAAN)***

Parmi les nombreuses missions que lui confère son "statut" de centre de ressources audiovisuelles et cinématographiques régional, l'ACCAAN se positionne dans la région comme un acteur culturel apte à conduire des actions de formation.

Dans ce cadre, la structure propose des stages de perfectionnement aux personnels enseignants impliqués dans la discipline cinématographique ou l'éducation à l'image en collège et/ou en lycée.

Engagé dans un partenariat avec plusieurs lycées bas-normands, l'ACCAAN fait valoir par ailleurs son expérience dans les établissements scolaires en direction tant des élèves que de leurs professeurs.

### ***b) L'implication du Pôle d'Éducation à l'image de la Basse-Normandie***

Intégré à l'ACCAAN, le Pôle d'Éducation à l'image s'affirme de façon plus spécifique comme force de proposition, de conception et d'accompagnement des formations tournées vers l'enseignement de la matière cinématographique ou l'éducation à l'image.

Il concourt ainsi au développement et au déroulement de formations continues destinées aux enseignants en partenariat avec le Rectorat et l'IUFM de Basse-Normandie dans le cadre du Plan Académique de Formation.

Au cours de l'année 2003, la structure a par ailleurs été sollicitée par les Inspections Académiques de la Manche et du Calvados.

Invité à concevoir une *formation consacrée à l'image* dans le premier cas, se voyant associé au *stage "École et cinéma"* dans le second, le Pôle s'est ainsi impliqué dans des actions respectivement intégrées à l'un et l'autre des programmes départementaux de formation.

Concernant les dispositifs d'éducation à l'image soutenus par le Centre National de la Cinématographie, le pôle bas-normand est partenaire de certaines des formations dispensées aux enseignants : "École et cinéma" dans le Calvados, "Collège au cinéma" dans la Manche.

En outre, le Pôle d'Éducation à l'image intervient chaque année dans une action de formation de deux jours consacrée aux enseignants des lycées agricoles qui, dans la région, participent à l'opération "Lycéens au cinéma".

Enfin dans le contexte du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement de Normandie incitant le Centre de Liaison de l'Enseignement des Médias (CLEMI) à lancer un concours vidéo, le Pôle a contribué, en partenariat avec cette structure et la DRAC de Basse-Normandie, à mettre en place une formation dédiée au reportage et à la création documentaire.

La démarche a concerné 25 lycées bas-normands et a inscrit l'idée de développer, à l'avenir, une offre de formation à destination des enseignants associant le Rectorat et l'IUFM.

### ***c) La participation d'acteurs régionaux de la diffusion cinématographique***

Les associations d'influence régionale que représentent Génériques et MaCaO 7<sup>è</sup> Art et plusieurs établissements de spectacle cinématographique sont également amenés à participer à des actions de formation en direction de personnels enseignants.

Ils apportent en effet un appui technique et leur savoir-faire dans le cadre notamment des actions d'éducation à l'image, par exemple en associant des

professionnels de l'enseignement à des pré - visionnements pédagogiques de films ou en facilitant les rencontres entre professeurs et spécialistes du secteur cinématographique et audiovisuel.

À ce titre, le cinéma Le Café des Images organise chaque année les journées de formation destinées aux enseignants engagés dans les dispositifs "École au cinéma" et "Lycéens au cinéma", satisfaisant ainsi à la responsabilité que lui confère son statut de coordinateur départemental dans le premier cas, régional dans le second.

Il en va de même des établissements cinématographiques ayant à charge de réguler sur le territoire bas-normand les autres opérations du CNC : cinémas *Rex* à Sées ("École et cinéma"), *Les 4 vikings* à Flers ("Collège au cinéma") dans l'Orne, *Le Méliès* à Bayeux ("collège au cinéma") dans le Calvados et *Le Club 6* à Cherbourg-Octeville ("Collège au cinéma") dans la Manche.

Les formations professionnelles développées dans la région en appui des missions d'enseignement de la discipline cinématographique d'une part, d'éducation à l'image sur le temps scolaire d'autre part, mobilisent l'intervention des principaux acteurs de l'activité cinématographique en Basse-Normandie.

L'évolution à venir de ces formations demeurera toutefois liée au déploiement ou au caractère intangible du contenu et de l'ambition des enseignements et des actions d'éducation à l'image proposés aux élèves bas -normands.

En ce sens, les réflexions partenariales menées notamment en matière d'amélioration et d'extension des actions "École et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens au cinéma", par la Commission d'Orientation Régionale de Suivi des Enseignements et Activités du Cinéma (CORSEAC) apparaissent déterminantes.

## 2°/ LES FORMATIONS EN APPUI DES ACTIONS D'ANIMATION SOCIO - CULTURELLE AUTOUR DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Ces formations destinées à des animateurs socio - culturels professionnels en recherche de perfectionnement présentent ou non selon les cas une vocation diplômante.

Résultant de partenariats institutionnels et associatifs, elles impliquent de nombreux acteurs régionaux : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) et Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) de Basse-Normandie, Ligue de l'enseignement du Calvados, ACCAAN et Pôle d'Éducation à l'image.

### 2.1 - Les voies diplômantes de professionnalisation

Une voie diplômante de professionnalisation résidera à partir de l'automne 2004 dans la préparation du Brevet Professionnel des Technologies d'Information et de Communication appelé à se substituer à l'actuel BEATEP "Éducation à l'image".

**a) Le Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) "Éducation à l'image"**

Homologué au niveau IV (baccalauréat), le BEATEP "Éducation à l'image" constitue une formation destinée à un public déjà en situation professionnelle d'animation au sein d'espaces culturels ou de loisirs.

Elle est mise en œuvre par la Fédération des Œuvres Laïques du Calvados et repose sur un partenariat avec la DRDJS et la DRAC de Basse-Normandie.

Organisée selon le mode de l'alternance sur 18 mois à raison d'une semaine par mois, cette formation comporte un stage pratique de 210 heures et un enseignement en centre de 630 heures réparti en 3 unités de formation (Générale/130 heures, Pédagogique/200 heures, Technique/300 heures) conduisant à aborder différents thèmes.

Parmi ceux-ci, une place est consacrée au domaine audiovisuel, et notamment à la vidéo (Écriture, réalisation, tournage, montage) et à la lecture d'images (connaissance des lieux et réseaux de diffusion, rencontre avec des réalisateurs).

À terme, les stagiaires doivent être en mesure d'élaborer, animer, développer, accompagner et évaluer des projets d'animation de jeunes ou d'adultes utilisant l'image fixe ou en mouvement comme support.

**b) Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, Techniques de l'Information et de la Communication.**

Homologué au niveau V comme le BEATEP qu'il a vocation à remplacer à compter de septembre 2004, le BPJEPS TIC est un diplôme d'animateur professionnel conférant à son titulaire les compétences d'animer et d'initier tous les publics aux techniques de l'information et de la communication.

La formation préparatoire résulte d'un partenariat associant le CREPS de Houlgate et la Ligue de l'enseignement du Calvados ; elle se déroule en alternance à raison de 735 heures réparties en 21 semaines de 35 heures en centre de formation, et 735 heures en entreprise.

Pouvant accueillir 12 à 18 stagiaires déjà en situation professionnelle d'animation au sein d'espaces culturels ou de loisirs, elle s'adresse tout particulièrement aux animateurs œuvrant dans les Espaces publics numériques, les cyberbases, les espaces culture média, etc.

**2.2 - Les autres voies de professionnalisation des animateurs socio - culturels bas-normands**

Deux types distincts de formation peuvent être recensés dans la région, l'un consistant en une formation - action liée au champ de la médiation artistique et culturelle autour de la vidéo, l'autre concourant à la professionnalisation des animateurs engagés dans le dispositif "Un Été au Ciné".

**a) La formation croisée "Médiation artistique et culturelle autour de la vidéo".**

Mise en œuvre par la Ligue de l'enseignement du Calvados et faisant intervenir l'ACCAAN, cette formation vise la conception, le développement et l'évaluation de projets de médiation artistique et culturelle autour de la vidéo.

Favorisant la rencontre d'un public pré - adolescent et adolescent avec une pratique artistique, la démarche met en scène un binôme animateur/artiste et se traduit par le visionnage d'une ou plusieurs créations en vidéo ou cinéma d'une part, l'initiation à la réalisation en vidéo d'autre part.

**b) Les actions de professionnalisation des animateurs du dispositif "Un Été au Ciné".**

Elles sont l'œuvre du Pôle d'Éducation à l'image ayant reçu compétence de la DRAC de Basse-Normandie pour coordonner et évaluer le dispositif sur l'ensemble du territoire régional.

S'adressant aux coordonnateurs locaux chargés de l'organisation de l'événement culturel au sein des villes concernées<sup>141</sup>, des temps de formation ont été programmés en 2004, à l'occasion des séances de pré - visionnement de films assurées par l'association MaCaO 7<sup>e</sup> Art.

Une journée régionale appelée à se tenir au cinéma Lux à Caen a dû permettre par ailleurs différents échanges autour des pratiques audiovisuelles en temps libre, reposant notamment sur un débat ("cinéma et quartiers"), des projections de films d'ateliers et des rencontres avec des professionnels.

---

<sup>141</sup> Bayeux, Caen, Hérouville - Saint - Clair, Lisieux, Ouistreham, Vire, Argentan, Flers et Saint - Lô pour l'été 2003.



## CONCLUSION

La Basse-Normandie présente de façon incontestable des atouts dans le champ artistique, culturel et économique de l'activité cinématographique.

Elle n'échappe toutefois pas à certaines faiblesses ou signes de fragilité dans les différents domaines que représentent la création et la production cinématographiques et audiovisuelles, à un moindre degré la diffusion et l'exploitation des œuvres du 7<sup>e</sup> Art et, enfin, l'éducation à l'image, la formation à celle-ci ainsi qu'aux métiers du cinéma.

Le soutien à offrir à une création et une production dont le potentiel de développement mérite d'être dynamisé et valorisé, apparaît à considérer dès à présent, de façon concertée et ambitieuse entre les professionnels, l'environnement institutionnel et associatif de la région et d'ailleurs.

La qualité des programmations, des animations nombreuses et variées donnant vie à la grande majorité des salles de cinéma en Basse -Normandie, berceau et fer de lance du mouvement de l'Art et Essai, doit être préservée ; pour perdurer, cet avantage ne saurait se départir d'un intérêt constant et éclairé émanant des professionnels du secteur, des acteurs institutionnels et associatifs mais également du public.

Ce dernier constitue indéniablement l'acteur essentiel sans lequel aucune œuvre cinématographique n'aurait de sens à voir le jour.

L'art et la technique cinématographiques nécessitent néanmoins d'être parfois compris pour être ressentis et reconnus au plus près de leur vérité ; en ce sens l'éducation à l'image d'un public de tous les âges apparaît déterminante et mérite d'être favorisée de même que les voies de formation offrant aux passionnés la possibilité de se consacrer au 7<sup>e</sup> Art en Basse-Normandie.